

Le Monde des Livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15487 – 7 F

VENDREDI 11 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Un vote pour la paix au Sri-Lanka

DE l'« île resplendissante », le Sri-Lanka, parviennent en alternance atroces et bonnes nouvelles. Ainsi, ni l'attentat qui a récemment tué le chef de l'opposition et cinquante-six autres personnes à Colombo ni les échos sporadiques de sanglants affrontements au nord de l'île entre forces armées et « Tigres » tamouls indépendantistes n'ont empêché la tenue, mercredi 9 novembre, d'élections unanimement reconnues comme démocratiques.

Symbole, pourtant, du très lourd climat qui prévaut dans le pays, les principaux adversaires étaient deux femmes qui ont perdu leur mari – et pour l'une d'elles aussi un père – du fait de la violence politique. Dans ce « duel des veuves », la victoire est allée avec éclat à Mme Kumaratunga, leader de l'Alliance populaire, la coalition progressiste. Il est vrai que « Chandrika » jouissait de tout le prestige d'un jeune premier ministre.

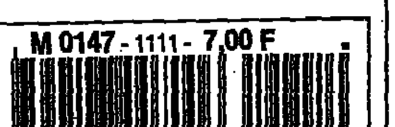
PROPULSÉE à la tête du camp conservateur quelques jours seulement avant le scrutin, Srima Dissanayake n'est donc pas parvenue à capitaliser toute la sympathie qu'escomptaient les pontifes de son Parti national unifié (UNP) après l'assassinat de son époux, Gamini, dans des conditions atroces. Elle devra désormais laisser la première place à Ranil Wickremesinghe, ultime premier ministre du règne conservateur (1977-1994), une personnalité moderne et épargnée, selon toute apparence, par cette corruption si souvent reprochée aux caciques de l'UNP.

Que va faire « Chandrika » de sa victoire ? Tout d'abord tenter de... redevenir chef du gouvernement. Persuadée, comme beaucoup dans l'île, que les pouvoirs du président sont exorbitants, elle a en effet assuré durant sa campagne qu'elle demanderait au Parlement ce vote qualifié qui referait basculer le pays vers une démocratie de type britannique. Ainsi serait, au passage, résolu le problème que pose sa mère, l'ex-premier ministre Mme Bandaranaïke – à qui elle doit sa carrière – et qui n'a pas, à soixante-dix-huit ans, renoncé aux plus hautes fonctions.

DÉSIREUSE, par ailleurs, de justifier son étiquette de « femme de gauche », « Chandrika » va pousser des réformes visant à rééquilibrer en faveur des travailleurs un rapport des forces qui a fortement penché en faveur du capital durant l'époque conservatrice. Elle devra, cependant, veiller à ne pas s'aliéner davantage des investisseurs par avance inquiets.

Enfin, et surtout, la victoire de Mme Kumaratunga est un plébiscite pour la paix. Gamini Dissanayake, en effet, n'avait pas caché avant sa mort que, victorieux, il demeurerait, sur la cruciale « question tamoule », hostile à toute concession aux séparatistes. « Chandrika », elle, ne semble pas avoir démordu de sa conviction que, en dépit de toutes leurs violences, les « Tigres » sont des interlocuteurs indispensables si l'on veut que le sang et les larmes cessent un jour de couler au Sri-Lanka.

page 6



M 0147 - 1111 - 7,00 F

La candidature de M. Chirac et les divisions de l'UDF

La compétition présidentielle alimente une interrogation des marchés

La déclaration de candidature de M. Chirac et l'annonce par M. Millon d'une candidature UDF, qui divise cette formation, obligent les responsables de la majorité à s'engager plus tôt que prévu dans la compétition présidentielle. Les thèmes exposés par M. Chirac alimentent l'interrogation des marchés sur le franc.

La « mémoire du franc »

L'indépendance toute fraîche de la Banque de France (janvier 1994) risque d'être soumise à l'épreuve du feu dans les mois qui viennent, après l'annonce par Jacques Chirac d'une véritable *« politique du changement »* (*le Monde* du 5 novembre), que ce soit dans la période précédant l'élection présidentielle ou dans celle qui la suivra si M. Chirac est élu. Pour une Banque centrale qui s'est fixé deux priorités, la stabilité interne de la monnaie nationale, c'est-à-dire la lutte contre l'inflation, et sa stabilité externe, à savoir le maintien de ses parités sur les marchés des changes, le programme du maire de Paris constitue une véritable provocation, susceptible de compromettre les résultats d'une politique menée depuis onze ans, celle du franc fort et de la désinflation compétititive.

FRANÇOIS RENARD

Lire la suite page 16 et nos informations pages 8 et 9



Réclamant une nouvelle législation

La Lyonnaise des eaux suspend ses financements politiques

Dans une lettre publiée, jeudi 10 novembre, par « La Tribune Desfossés », Jérôme Monod, PDG du groupe Lyonnaise des eaux, déclare qu'il a décidé « de suspendre tout financement aux partis politiques ». Ce revirement d'un des grands groupes industriels ébranlés par les affaires de corruption confirme l'existence de pratiques largement occultées jusqu'ici, au moment même où un dirigeant d'une filiale de la Lyonnaise est mis en examen dans l'affaire des HLM parisiennes.

Faut-il déjà écrire trop peu, trop tard ? Emportées depuis des mois dans la tourmente des « affaires », les deux grandes compagnies françaises de l'eau posent, enfin, le problème du financement de la vie politique. Le PDG de la Lyonnaise des eaux, Jérôme Monod, annonce avec fracas dans le quotidien *la Tribune-Desfossés* du 10 novembre, sa décision de *« suspendre tout financement aux partis politiques ou aux candidats aux élections, dans l'attente de nouvelles mesures législatives qui pourraient être prises pour clarifier les conditions de financement de la vie politique »*. Plus radical mais plus discret, le président de la Générale des eaux, Guy Dejouany, fait savoir par son entourage que l'interdiction par la loi de ce financement serait le seul remède efficace contre la corruption.

Le discours est nouveau. En juin encore, interrogé par l'un de ses petits actionnaires sur ce sujet, Jérôme Monod se contentait de répondre : *« La vie est la vie. »* Le PDG de la Lyonnaise, qui fut secrétaire général du RPR de 1976 à 1978, préférait réserver ses foudres au juge Thierry Jean-Pierre, dont le *Livre noir* accusait implicitement les deux compagnies d'eau d'être à l'origine de 80 % de la corruption en France.

PIERRE-ANGEL GAY

Lire la suite et nos informations page 10

Les Irakiens au seuil de la misère

Sous les effets de l'embargo, la situation matérielle de la majorité de la population s'est gravement dégradée

BAGDAD

de notre envoyée spéciale

Dans un berceau où un vague morceau de tissu blanc sert de drap, Ahmad, deux jours, secoué de convulsions, s'essouffle lentement. *« Un peu de valium ou un comprimé contre la fièvre suffirait à le calmer,* affirme le docteur Haydar, responsable des urgences dans cet hôpital de Bagdad. *Nous n'en avons pas et, à ce rythme, il mourra à la fin de la journée. »*

Le constat est fait calmement et, devant chaque lit où reposent des enfants atteints d'affections bénignes – en temps normal –, c'est le même refrain. Dans ce service d'urgences qui manque de tout, le taux de mortalité a triplé depuis le début de l'embargo contre l'Irak en août 1990. Pour ces enfants, il est trop tard, et la morgue de l'hôpital est pleine, les parents ne venant même plus rechercher les corps – un enterrement est devenu trop coûteux.

Au fil des mois d'embargo, les hôpitaux irakiens sont devenus de quasi- mouroirs où travaillent encore des médecins, dont le salaire équivaut à peine au prix d'une paire de chaussures. Chef du département de pédiatrie, formée en Grande-Bretagne, le docteur Tamalhi El Dahir, la soixantaine, tient depuis la fin de la guerre du Golfe des statistiques révélatrices sur la détérioration de la situation sanitaire, qu'il faudra des années pour surmonter.

En quatre ans, le taux de prématurés dans son service est passé de 16 % à 30 %, alors que plus un incubateur n'est en état de marche. Encore plus insupportable au regard de la morale, le taux de malformations congénitales est passé de 4 % à 18 %. *« Au début,* avoue le Docteur Dahir, *je pensais que cela était dû au stress de la guerre, mais, après, j'ai constaté que la cause en était la malnutrition. »* Celle-ci ne cesse de progresser dans toutes les couches de la population : si on ne meurt pas encore de faim en Irak, il est clair qu'on y meurt de faiblesse. Selon une enquête effectuée par l'UNICEF, *« 9,2 % des bébés de zéro à douze mois sont gravement ou modérément mal nourris »*.

La récente réduction drastique du volume de certains produits rationnés comme la farine, le riz, le sucre ou l'huile, offerts quasi gratuitement par le gouvernement à chaque personne vivant en Irak, inquiète à cet égard tous les responsables d'organisations humanitaires. *« Si rien n'est fait, 600 000 enfants de moins de cinq ans vont allonger la liste des cas très vulnérables,* affirme Thomas Ikvaal, responsable de l'UNICEF. *Ce problème s'accroît alors que nous avons de moins en moins les moyens de faire face à la situation. »*

Sur les 280 millions de dollars de l'appel d'aide lancé le 30 juin 1994 par l'ONU pour son programme humanitaire en Irak, seuls 72 millions ont été versés, ce qui représente, affirme Mohammed Zijjari, coordinateur des activités humanitaires de l'ONU, *« 27 % de nos besoins, qui ne sont qu'une partie minime des besoins du pays »*. L'objectif des Nations unies d'assister 1,35 million de personnes, considérées comme les plus vulnérables, a dû ainsi être réduit de moitié.

FRANÇOISE CHIPAUX

Lire la suite page 5

L'insolente santé de la langue espagnole

Réunis fin octobre à Valladolid, les écrivains hispanophones européens et américains ont fait le bilan de santé de la langue espagnole dans le monde. Le résultat est encourageant. Parlé par plus de 300 millions de personnes, le castillan est une langue plus que vivante, qui assimile quotidiennement les termes venus d'autres langues.

Les participants au colloque de Valladolid, parmi lesquels l'Argentin Ernesto Sabato et les Espagnols Miguel Delibes et Rafael Alberti, sont donc convenus qu'il fallait laisser vivre leur langue et que l'espagnol n'avait aucun besoin de suivre le modèle français de réglementation.

page 14

Restrictions à l'immigration familiale

Le décret d'application de la loi Pasqua concernant le regroupement familial des étrangers a été publié au *Journal officiel*. Il tend à restreindre l'accès à cette procédure en limitant la venue d'enfants, et en obligeant l'administration à prendre l'avis des maires. Le regroupement familial, première source d'immigration légale avec 32 000 personnes en 1993, a connu en 1994 une baisse de plus de 25 %.

page 11

La fin du sommet franco-africain de Biarritz

A la fin du dernier sommet franco-africain auquel il assistait, François Mitterrand, faisant en quelque sorte le bilan de son action depuis qu'il est à l'Elysée, a déclaré, mercredi 9 novembre, n'avoir pas « le sentiment d'un échec en Afrique ». L'idée d'une force africaine de maintien de la paix a été retenue à Biarritz, mais plusieurs participants ont fait état des « difficultés » à surmonter avant sa réalisation.

page 7

Difficile cohabitation pour Bill Clinton

Encore sous le choc de la défaite subie par son parti, lors du scrutin législatif du 8 novembre, le président Bill Clinton s'est dit prêt, mercredi 9 novembre, à coopérer avec le Congrès à majorité républicaine. Les chefs de la nouvelle majorité, à la Chambre des représentants et au Sénat, se sont, pour leur part, déclarés disposés à travailler avec la Maison Blanche. Mais la cohabitation ne sera pas aisée.

pages 3 et 4

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

AFRIQUE

La France et le Rwanda

L'absence du Rwanda au dix-huitième sommet franco-africain de Biarritz et les « silences parisiens » face aux appels pressants et répétés du gouvernement de transition de Kigali soulèvent des inquiétudes.

par Guy Penne

LORS de sa visite en Europe, début octobre, le premier ministre rwandais, Faustin Twagiramungu, s'est rendu successivement à Bonn et à Bruxelles. Alors qu'il avait exprimé le vif désir d'être reçu à Paris, on lui a répondu que *« les calendriers étaient bouclés »*. Faustin Twagiramungu est le premier ministre désigné en août 1993 après les accords d'Arusha, qui devait conduire le gouvernement de transition jusqu'aux élections. Il avait été désigné tant par le Front patriotique rwandais (FPR) que par le Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement (MRND), l'ancien parti unique du président Habyarimana. Le 3 octobre à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères belge, Frank Vandenbrencke, a déclaré au premier ministre rwandais que *« la Belgique plaiderait avec d'autres pays pour une reprise des projets de développement auprès des institutions financières internationales »*. Or la France a mis son veto à un projet de subvention par l'Union européenne au gouvernement rwandais...

La France assurera la présidence de l'Europe dès le 1[er] janvier 1995 pour six mois. A Kigali, où nous n'avons même pas encore de chargé d'affaires, ce sera l'ambassadeur de Belgique qui assurera auprès du gouvernement rwandais la présidence française, au titre de la Communauté européenne. Dans l'actuel gouvernement rwandais, un certain nombre de ministres du gouvernement d'avant le 6 avril 1994 sont toujours en place et ont fait savoir à notre représentant diplomatique Jacques Courbin – dont la France entoure le statut d'un flou artistique – tout ce qu'ils attendaient d'une reprise de la coopération française.

L'actuel ministre des finances, Marc Rugenera, était ministre des finances jusqu'au 6 avril, il entretenait d'étroites relations avec la mission de coopération et d'action culturelle de Kigali. Le ministre de l'enseignement supérieur, Joseph Nsengimana réclame en urgence une aide française pour la formation des maîtres de l'enseignement primaire et secondaire. Une grande partie du corps enseignant ayant disparu, un ministre très francophile comme celui des finances ne comprend pas les *« silences parisiens »*. Faut-il attendre que la Tanzanie ou l'Ouganda envoient des maîtres anglophones ?

Pour la reconstruction nationale – qui ne saurait être l'affaire des seules nombreuses ONG aujourd'hui présentes au Rwanda (en particulier à Kigali, où l'on en dénombre quatre-vingt-quatre) –, le directeur du Plan, François Kanimba (ancien élève de l'INSEE et stagiaire de l'IIAP en 1993), a fait savoir qu'il ne comprenait pas l'attitude de Paris dans cette période déterminante de reconstruction, où l'aide de la coopération française est *« prioritairement attendue »*. Le ministre de la fonction publique, Alexis Kanyarengwe, membre du FPR, a sollicité l'aide de la France pour la restructuration des administrations territoriales. Comme ses collègues, il n'a obtenu aucune réponse. Il faut souligner que M. Kanyarengwe a été ministre de l'intérieur d'un précédent gouvernement d'Habyarimana. Sur le plan de la santé publique et du développement rural, la France maîtrisait les projets les plus importants. Quant à la justice (département tenu par le représentant des droits de l'homme au Rwanda depuis 1990), il faut rappeler que la plupart des juristes en exercice en avril 1994 étaient de formation française.

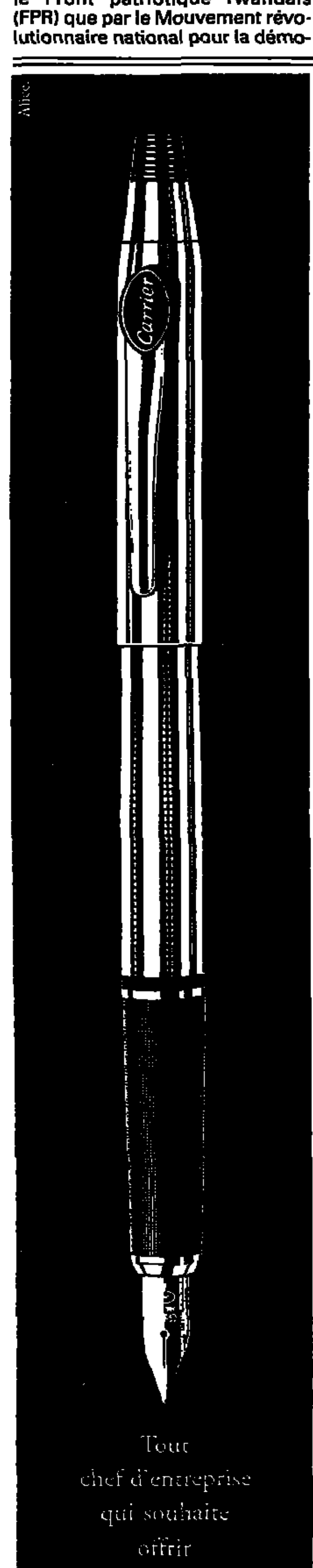
Etablir la paix civile

Aujourd'hui, cinq partis sont représentés au sein du gouvernement (FPR, MDR, PSD, PL, PDC), plus un indépendant. Parmi ces courants, la France entretenait des relations avec les représentants du MDR (Mouvement démocratique rwandais), du PSD (Parti social démocrate) et du PL (Parti libéral). Les chances de succès de ce processus de transition que conduit aujourd'hui le FPR sont fragiles. Mais ce gouvernement à base élargie reste dans l'épure d'Arusha. Notre aide est attendue. La venue à Biarritz au dix-huitième sommet franco-africain d'une représentation rwandaise aurait été hautement souhaitable.

Nous avons été les artisans des accords d'Arusha, le premier ministre est celui qu'il désignèrent avec notre assentiment. Aujourd'hui, les ambassades des Etats-Unis, de Belgique et d'Allemagne fonctionnent à Kigali, capitale d'un pays francophone ravagé par la guerre civile, mais où un gouvernement recherche en vain l'aide internationale et bilatérale pour la remise en route de son économie et de ses administrations et l'établissement de la paix civile.

Il ne conviendrait pas que la France manquât ce nouveau rendez-vous de la solidarité des pays riches.

▶ Sénateur des Français de l'étranger, Guy Penne fut conseiller pour les affaires africaines de François Mitterrand à l'Elysée.



TECHNOLOGIE

Pour un nouveau synchrotron dans l'Hexagone

Dans un contexte de grande compétitivité internationale en matière de recherche et de technologie, la situation de la France est contrastée. Les chercheurs français ont été parmi les pionniers du rayonnement synchrotron, mais, aujourd'hui, les progrès marquent le pas, faute de moyens suffisants. Patrick Soukiassian et Giorgio Margaritondo souhaitent que la France s'engage dans un programme ambitieux, le projet SOLEIL (Synchrotron optimisé pour l'émission intense de la lumière), qui a été soumis au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

par Patrick Soukiassian et Giorgio Margaritondo

UN siècle après leur découverte, tout le monde connaît les rayons X, principalement en raison de leurs applications dans le domaine médical. Mais, pour les scientifiques, ces rayonnements sont d'une importance tout autre : ils constituent un outil primordial pour sonder la matière à l'échelle atomique, étape absolument indispensable au progrès dans les domaines de la recherche et de la technologie.

Actuellement, les applications les plus avancées des rayons X se basent sur un nouveau type de source, le rayonnement synchrotron. Ce dernier est émis par des électrons qui circulent à une vitesse très proche de celle de la lumière dans un anneau sous vide. Lorsque ces électrons tournent dans un champ magnétique, ils émettent de l'énergie sous la forme d'ondes électromagnétiques : le rayonnement synchrotron.

La réalisation d'une source moderne de ce type se base sur des performances techniques parmi les plus difficiles de notre temps. Par exemple, on doit faire circuler des électrons à des vitesses très proches de celle de la lumière avec une précision de trajectoire de l'ordre de quelques millièmes de millimètre, et ce, sur des distances de plusieurs centaines de mètres. A titre de comparaison, cela signifierait qu'une voiture se rendant de Paris à Nice devrait maintenir sa trajectoire au millimètre près tout au long du voyage. Cette stupéfiante précision permet aux scientifiques de concentrer, sous forme de rayons X, des quantités d'énergie énormes sur les objets qu'ils étudient, permettant ainsi d'en pénétrer les secrets à des niveaux jusqu'alors inaccessibles. Actuellement, la brillance du rayonnement synchrotron est 1 000 milliards de fois plus intense que celle du tube à rayons X utilisé en radiologie par les médecins. La comparaison avec le soleil est encore plus étonnante : la brillance du rayonnement synchrotron avec les meilleures machines actuelles est en effet 1 000 *milliards* de fois plus grande !

C'est justement l'augmentation considérable de la concentration en énergie électromagnétique (la brillance) qui a marqué l'histoire récente des sources des rayons X. Au cours de la dernière décennie, les progrès ont été absolument étonnants : la brillance des sources de lumière ultraviolette et de rayons X a été augmentée par un facteur supérieur à 10 millions. Afin de mieux comprendre ce qu'une telle évolution traduirait à l'échelle domestique, on peut remarquer que pour fournir la même performance, une lampe à incandescence conventionnelle devrait voir sa puissance passer de 100 watts à 1 milliard de watts, nécessitant alors toute la puissance d'un réacteur de centrale nucléaire !

A l'origine de ce résultat, on trouve un paradoxe : les synchrotrons n'ont pas été inventés comme source de lumière, mais comme accélérateurs de particules à très haute énergie, afin d'étudier les propriétés fondamentales de ces dernières. A ses débuts, le rayonnement synchrotron est donc apparu comme un phénomène parasite : son émission se traduit par une perte d'énergie des particules devenant ainsi une source de problèmes pour les concepteurs d'accélérateurs.

Ce n'est que vers la fin des années 60 que les scientifiques se sont aperçus des caractéristiques très intéressantes de cette nouvelle source de rayonnement : son intensité et sa brillance étaient sans équivalent avec une émission lumineuse polarisée dans une gamme spectrale continue et très étendue, donnant accès à des longueurs d'onde impossibles à obtenir précédemment. Cette gamme va de l'infrarouge jusqu'aux rayons gamma. On remarqua presque immédiatement qu'elle comprenait les longueurs d'onde de l'ultraviolet et des rayons X permettant d'étudier de façon très approfondie la nature des liaisons chimiques et des états électroniques qui sont à la base de la plupart des propriétés de la matière et de leurs applications industrielles.

Dans les années 70 et 80, on a assisté à la mise en service de plusieurs accélérateurs entièrement consacrés à la production et à l'utilisation du rayonnement synchrotron. Ces instruments permettent maintenant à des dizaines de milliers de chercheurs dans le monde d'effectuer des expériences très avancées de physique, chimie, biologie, et de science des matériaux. A ce jour, il est intéressant de constater que le Japon est, de loin, le pays le plus largement équipé, avec une vingtaine de synchrotrons ; sa source SPRING-8 (l'équivalent de l'ESRF à Grenoble) en cours de construction à Osaka-Kobé coûtera près de 5 milliards de francs. Les Etats-Unis ont actuellement huit synchrotrons en service, répartis sur tout le territoire du pays, plus une source, l'APS (également du même type que celle de Grenoble), en construction à Argonne, dans la région de Chicago.

Un temps de rayonnement insuffisant

Et la France, où se situe-t-elle dans ce domaine de très grande importance et de très grande compétitivité ? Sa situation actuelle présente à la fois des aspects encourageants et des sources de préoccupation, pour ne pas dire d'inquiétude. D'une part, les chercheurs français, notamment Yves Farge, Yves Petroff et leurs équipes, ont été parmi les pionniers du rayonnement synchrotron ; le Laboratoire d'utilisation du rayonnement électromagnétique (LURE) à Orsay est devenu au cours des années 70-80 l'un des centres mondiaux dans ce domaine. Pour les rayons X durs (à des longueurs d'onde inférieures au dix milliardième de mètre), l'avenir de la recherche en France est largement assuré par le Synchrotron européen de Grenoble (ESRF). L'inauguration récente de ce dernier (*le Monde* du 28 septembre 1994) représente une étape majeure : l'ESRF satisfait avec une source de pointe les besoins français dans cette gamme spectrale des rayons X durs.

En revanche, la situation est beaucoup moins brillante pour les longueurs d'onde plus élevées, dans les gammes spectrales de l'ultraviolet et des rayons X mous, qui sont pourtant d'une importance absolument primordiale pour toute une série de recherches ayant à la fois un caractère fondamental et appliqué. Malgré la mise en service récente d'une nouvelle source synchrotron au LURE (Super ACO), il existe un déséquilibre très important (et qui continue de croître) entre les demandes des scientifiques et le temps alloué à leurs expériences.

Cette situation entraîne des conséquences sérieuses sur le développement, en France, du rayonnement synchrotron et de ses applications. Des expériences avancées nécessitant de longues périodes d'accès à la source deviennent pratiquement impossibles. De plus en plus, certains chercheurs français se trouvent obligés de développer leurs programmes à l'étranger (Etats-Unis, Suède, Allemagne) afin d'obtenir le temps de rayonnement synchrotron qui n'est pas disponible en France.

Cette situation critique risque encore de s'aggraver dans le futur proche. On commence déjà à voir à l'horizon du XXI[e] siècle une toute nouvelle classe de synchrotrons encore plus performants, notamment le projet SLS (Source de lumière Suisse). Ce projet constitue une contribution très importante de la Suisse à la science en Europe, dans la mesure où il permettra d'atteindre des brillances très au-dessus de celles qu'on obtient avec les meilleures machines actuelles ou en projet.

Une nouvelle classe d'expériences

La France doit absolument s'engager dans un programme ambitieux de même nature, si elle veut retrouver sa position d'avant-garde dans ce domaine. C'est dans ce contexte qu'un nouveau projet, baptisé SOLEIL, a été soumis au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Plusieurs régions françaises ont proposé d'accueillir le nouveau laboratoire, montrant ainsi son impact potentiel en termes d'aménagement du territoire. Le LURE, à Orsay, avait proposé de remplacer l'ensemble de ses installations de rayonnement synchrotron (dont Super ACO) par une nouvelle source de brillance comparable à celles récemment mises en service à Berkeley, Trieste et Taïwan. A l'occasion de la conférence internationale « Nouvelles frontières en science et technologie à l'aide du rayonnement synchrotron », organisée par Guy Le Lay, un débat a permis de discuter l'opportunité de cette approche.

Un autre projet de synchrotron, SOLEIL-2 *(Futura-Bastia)*, proposé par un groupe d'études présidé par Georges Charpak, Prix Nobel de physique 1992, prévoit une augmentation de brillance d'un facteur 10 au moins par rapport aux meilleures machines actuelles de rayons X. Contrairement au projet du LURE, le projet SOLEIL-2 se propose de créer un second Centre national de rayonnement synchrotron, venant s'ajouter aux équipements existant à Orsay, en particulier Super ACO, une machine récente et performante. De cette façon, SOLEIL-2 permetttrait, d'une part, d'éliminer le déficit chronique de rayons X mous en France ; d'autre part, ses caractéristiques de pointe permettraient aux scientifiques français de pouvoir disposer enfin d'une source absolument d'avant-garde, leur accordant un avantage décisif face à la compétition mondiale.

Celle-ci, il faut le souligner, est déjà très intense. Ces deux dernières années, plusieurs pays ont mis en service des synchrotrons très performants. L'Italie, grâce à l'initiative de Carlo Rubbia, Prix Nobel de physique 1984, dispose de la source la plus brillante en Europe, ELETTRA (Trieste). Des synchrotrons de la même classe sont également entrés en service non seulement aux Etats-Unis (Berkeley), mais aussi à Taïwan (Ilsinchu) et en Corée du Sud (Pohang). Toutes ces machines ont des brillances se situant à des niveaux beaucoup plus élevés que Super ACO. Sans un nouveau projet ambitieux (dans cette gamme spectrale complémentaire de l'ESRF), qui puisse être mis en service avant l'an 2000, la France risque d'être condamnée à jouer les seconds rôles dans un domaine que ses chercheurs ont contribué à fonder.

Le niveau de brillance sans précédent proposé par SOLEIL-2 ouvre toute une nouvelle classe d'expériences scientifiques et d'applications technologiques. Par exemple, on peut remarquer qu'on n'a jamais soumis un système chimique à une telle densité d'énergie d'ondes électromagnétiques. Malgré les connaissances limitées en photochimie à rayons X à haute intensité, on peut d'ores et déjà anticiper des découvertes importantes, qui pourraient révolutionner toute une série de techniques de fabrication, notamment des industries chimiques et électroniques.

La spectroscopie photoélectronique est, depuis plusieurs années, l'outil le plus utilisé pour étudier les propriétés physiques et chimiques des matériaux. La brillance exceptionnelle de SOLEIL-2 permettra d'utiliser cette même technique à une échelle microscopique (1 cent-millième de millimètre). On pourra ainsi obtenir des images microscopiques sensibles à la composition chimique des matériaux. A l'échelle atomique, les techniques d'holographie aux rayons X permettront de former les images en trois dimensions des atomes et de leur environnement dans les solides, permettant également d'en identifier la nature.

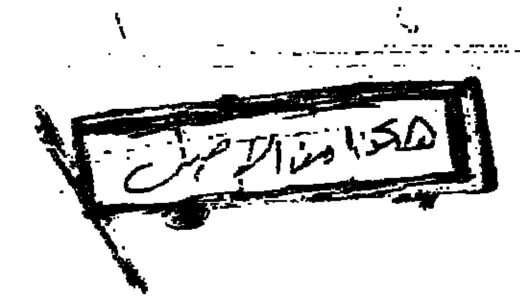
Les techniques d'analyse de la matière condensée pourront aussi être appliquées à l'étude de petits agrégats formés seulement de quelques atomes. En effet, on commence à réaliser que ces derniers jouent un rôle prépondérant dans la contamination de l'atmosphère. Cependant, leurs propriétés sont encore assez mal connues. De plus, les instruments de mesure de la contamination atmosphérique actuellement disponibles ne sont pas sensibles à la présence de ces petits agrégats. SOLEIL-2 permettra donc de comprendre à fond la nature de phénomènes complexes qui peuvent affecter de façon significative la santé de l'homme.

La compréhension approfondie de la physique et de la chimie des surfaces solides, pour laquelle le rayonnement synchrotron a déjà apporté des contributions très importantes, n'est pas seulement un problème de recherche fondamentale. On commence à identifier les moyens de manipuler, à l'échelle atomique, les propriétés physicochimiques des surfaces, leur réactivité et la formation d'interfaces, ce qui ouvre des perspectives nouvelles et très prometteuses de développement industriel. Les chercheurs français sont à l'avant-garde dans ce domaine, et l'apport de SOLEIL-2 leur permettra de franchir de nouvelles étapes décisives dans cette direction.

Nous n'avons mentionné ici qu'un nombre très limité des possibilités que SOLEIL-2 offrirait à la science et à la technologie françaises. Quel est, par ailleurs, le coût d'un tel projet ? Il est particulièrement remarquable de constater que la construction d'une machine aussi sophistiquée que SOLEIL-2 ne coûterait que 18 francs par Français (moins qu'un aller Paris-Saint-Rémy-lès-Chevreuse en RER) ! Sa réalisation permettrait à la France de disposer de deux laboratoires de rayonnement synchrotron, ce qui la rapprocherait des autres pays à haut niveau scientifique et technologique tels que les Etats-Unis, le Japon ou l'Allemagne. Il faut noter que même de petits pays tels que la Suède, Taïwan ou la Corée sont, d'ores et déjà, beaucoup mieux équipés que la France.

La question n'est donc pas de savoir si la France peut se permettre SOLEIL-2, mais plutôt si elle peut s'en passer : ce serait contraire à ses intérêts, et hypothéquerait, à terme, gravement son développement dans un domaine d'importance capitale. Une nation du rang de la France, qui a formé des scientifiques dont la qualité est mondialement reconnue et appréciée, ne peut se permettre de faire une impasse de cette importance dans un domaine aussi crucial. Pour une mise en service avant l'an 2000, une décision positive doit être prise dans les mois qui viennent, l'essentiel des autorisations de paiement n'intervenant qu'en 1997. L'absence de décision rapide risque de condamner la France à un rôle secondaire dans l'un des domaines les plus importants de la science et de la technologie.

▶ Patrick Soukiassian est professeur à l'université Paris-Sud, à Orsay, et Giorgio Margaritondo est professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (Suisse).



Après la défaite des démocrates aux élections législatives américaines

M. Clinton entame une cohabitation difficile avec les républicains

Prenant sa part de responsabilité dans l'échec subi par les démocrates lors du scrutin législatif du mardi 8 novembre, le président Bill Clinton s'apprête à une cohabitation malaisée avec le nouveau Congrès. Même si les républicains ont annoncé leur intention de coopérer avec la Maison Blanche, certains des plus conservateurs d'entre eux devraient, cependant, présider quelques unes des principales commissions du Congrès.

WASHINGTON

de notre correspondant

Il faudra un certain temps avant que le parti démocrate et Bill Clinton cessent de ressentir l'onde de choc de ce *« tremblement de terre »* du mardi 8 novembre, selon l'expression employée par Dan Rather, le présentateur-vedette de CBS. Au lendemain d'un scrutin « historique » qui a laminé le parti présidentiel, devenu minoritaire au Sénat et à la Chambre des représentants, le président américain a fait un *mea culpa* appuyé, mercredi, lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche.

Visiblement fatigué, encore sous le choc d'une déroute électorale dont il accepte sa *« part de responsabilité »* et se déclare prêt à tirer les leçons, M. Clinton s'est livré à une analyse parfois contradictoire du vote-sanction de l'électorat, tout en reconnaissant que des interrogations subsistent. Il a reçu le *« message clair »* que lui ont adressé les Américains, a-t-il dit : le fait que tous les candidats sortants du parti républicain (sénateurs, membres de la chambre des Représentants et gouverneurs) aient été réélus, alors que son propre parti a enregistré une succession de revers, a conduit le président a se montrer conciliant à l'égard de la nouvelle majorité, avec laquelle il devra nécessairement passer des compromis.

Objectifs concurrents

De leur côté, les porte-parole du *« Grand Old Party »*, Robert Dole et Newt Gingrich, qui seront respectivement chef de file de la majorité républicaine au Sénat et à la chambre des Représentants, ont témoigné d'une même volonté de coopérer avec l'exécutif, tout en précisant que celui-ci devra tenir compte du *« mandat »* confié à l'ex-opposition.

Ces bonnes intentions initiales vont être rapidement soumises à rude épreuve, les objectifs politiques de chaque parti étant foncièrement concurrents, surtout en prévision de l'échéance présidentielle de 1996. Chaque camp dispose désormais d'une légitimité électorale incontestable pour mettre en œuvre son programme. M. Clinton veut croire que, compte tenu du verdict des urnes, il sera possible à la Maison Blanche de trouver une nouvelle manière, *« non partisane »*, de gouverner avec un Congrès républicain. Il en veut pour preuve le fait que, dans le passé, un consensus s'est souvent dégagé entre républicains et démocrates en matière de politique étrangère.

D'accord pour rechercher un terrain d'entente avec le Congrès, Bill Clinton n'entend cependant pas transiger sur l'essentiel, c'est-à-dire sur la nécessité de *« restaurer le rêve américain »*, selon la conception qu'en ont les démocrates. Les électeurs, a-t-il insisté, *« ont dit qu'ils n'étaient pas satisfaits des progrès que nous avons réalisés. Mais ils veulent toujours le même objectif »*. M. Clinton a compris que les Américains veulent *« moins de gouvernement »* et rejettent la propension de Washington à intervenir dans tous les domaines, mais il en conclut que le rythme du changement pour lequel l'Amérique s'est prononcée en 1992 a été trop lent.

Davantage de changements

Ce n'est donc pas le programme des démocrates qui a été rejeté, estime M. Clinton, mais bien une certaine incapacité du gouvernement à tenir ses promesses. En un sens, les Américains réclameraient davantage de politique démocrate... *« Ils veulent que nous en fassions plus »*, a souligné le président. A elle seule, cette lecture du verdict électoral constitue un facteur de mésentente avec le parti républicain, lequel a bien l'intention de profiter de sa nouvelle puissance au Congrès pour traduire en mesures législatives quelques-unes de ses promesses électorales. Il existe, en outre, une divergence fondamentale entre démocrates et républicains s'agissant du rôle de l'Etat : alors que les premiers s'efforcent de montrer que le gouvernement peut agir efficacement pour le bien de la collectivité, les seconds entendent faire la preuve que l'intervention de Washington n'est pas nécessaire, voire même nuisible.

Prêt à *« travailler »* avec la nouvelle majorité, notamment pour *« restaurer la confiance* [des Américains] *dans leurs institutions politiques »*, mais peu disposé à transiger avec ses propres *« convictions »*, M. Clinton a fixé les limites de la nouvelle cohabitation : *« je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour empêcher quiconque de compromettre la reprise économique en nous faisant retourner aux politiques qui ont échoué »*. Cet avertissement vise les mesures (notamment fiscales) rassemblées dans le *« Contrat avec l'Amérique »*, document-programme que les républicains viennent d'adopter : le président n'a pas l'intention de *« laisser exploser les déficits »*, sous-entendu, comme ce fut le cas au cours des *« années Reagan »*. Affichant ainsi sa détermination, M. Clinton prévient à mots couverts qu'il n'hésitera pas à utiliser son droit de veto, tout comme l'a fait pendant quatre ans son prédécesseur, George Bush, qui avait dû affronter un Congrès dominé par les démocrates.

Les commissions peu enclines aux concessions

Les présidences des principales commissions du Congrès vont être confiées à des hommes peu enclins à faire des concessions à leurs adversaires démocrates. C'est ainsi que l'ultra-conservateur Jesse Helms va probablement présider la commission des affaires étrangères du Sénat. Connu naguère pour son anticommunisme viscéral, le sénateur de Caroline du Nord est la bête noire des libéraux du parti démocrate. La présidence de la commission des forces armées devrait, d'autre part, revenir au sénateur de Caroline du sud, Strom Thurmond, un autre conservateur qui, en dépit de son âge (92 ans), se battra avec ténacité pour donner au Pentagone les moyens d'une politique de défense plus ambitieuse.

La Maison Blanche devra également compter avec l'activisme d'Alphonse d'Amato, sénateur de New York, qui pourrait devenir le prochain président de la commission des affaires d'urbanisme et de logement. Personnage influent et contesté, M. d'Amato n'a pas caché qu'il avait l'intention d'organiser des auditions sénatoriales sur l'*« affaire Whitewater »*.

L'ère de cohabitation politique qui s'ouvre à Washington apparait donc propice à une multiplication des conflits entre la Maison Blanche et le Congrès. Républicains et démocrates vont être perpétuellement confrontés à leurs propres contradictions : au cours des deux prochaines années, les républicains doivent avoir fait la preuve qu'ils sont seuls en mesure de résoudre les problèmes de la société américaine. Pour montrer leur *« différence »*, ils doivent limiter autant que possible leur coopération avec l'éxécutif démocrate. Face à la volonté réformatrice de Bill Clinton, et au moment où ils se voient confiés par l'électorat la mission d'introduire le *« changement »*, ils ne peuvent cependant se permettre d'apparaître comme une simple force de blocage.

M. Clinton est confronté à une même gageure : loin de faire marche arrière par rapport à la plate-forme politique qui lui a permis d'être élu en 1992, il doit s'efforcer de redonner vie à ce concept des *« nouveaux démocrates »* avec lequel il avait fait campagne. Parrallèlement, il peut difficilement bloquer toutes les initiatives républicaines par un usage immodéré de son droit de veto, sauf à appararaître comme négligeant l'avertissement du corps électoral. Cette cohabitation ne va être aisée pour personne...

LAURENT ZECCHINI

Lire également l'article de Serge Marti page 17

Un sénateur démocrate adhère au Parti républicain. – Richard Shelby, sénateur démocrate de l'Alabama élu en 1986, a annoncé, mercredi 9 novembre qu'il avait décidé d'adhérer *« immédiatement »* au Parti républicain. Le sénateur, dont le siège n'était pas soumis mardi à réélection, était courtisé depuis plusieurs mois par les républicains, avec lesquels il votait souvent au Sénat. – *(AFP.)*

Démission de David Gergen, conseiller spécial du président Clinton. – David Gergen, un ancien stratège républicain devenu en mai 1993 conseiller du président Bill Clinton, a présenté sa démission, a annoncé officiellement la Maison-Blanche, mardi 8 novembre. Cette démission, qui était attendue, prendra effet le 31 décembre. M. Gergen avait accepté en juin le poste de conseiller spécial diplomatique du président et du secrétaire d'Etat Warren Christopher pour une durée de six mois. – (AFP.)

Les deux chefs de la nouvelle majorité au Congrès

Newt Gingrich, le « jovial Géorgien » de la Chambre des représentants

WASHINGTON

de notre correspondante

S'il y a eu un artisan de la victoire républicaine du 8 novembre, c'est lui. Au lendemain de ce raz de marée, Newt Gingrich, *« jovial Géorgien »* aux tactiques assassines, n'est pas seulement assuré de devenir le premier républicain à présider la Chambre des représentants depuis 1940 : plus d'un commentateur le considère actuellement comme le vrai leader de son parti.

Mieux qu'aucun autre Newton Leroy Gingrich symbolise, à cinquante et un ans, la montée du courant conservateur populiste au sein du *Grand Old Party*. Son style offensif, ses excès de langage, ses manœuvres obstructionnistes agacent les républicains modérés, et ont terrorisé, tout au long de cette législature, les démocrates du Congrès. *« C'en est presque amusant, à quel point je leur fais peur »*, observe-t-il. Pourtant, mercredi 9 novembre, Newt Gingrich, doux comme un agneau, s'est mis à parler de *« coopération »*, de *« travailler ensemble »*. *« Le speaker* [président] *de la Chambre des représentants,* a-t-il expliqué, *est un entraîneur en chef, et je me comporterai comme tel. »*

Newt Gingrich, le bulldozer, saura-t-il être un constructeur ? Même ses amis se posent la question. Les seize années qu'il vient de passer au Congrès, comme représentant de l'Etat de Géorgie, ont bien davantage été marquées par une volonté d'en découdre que par son bilan législatif. Tignasse grise rebelle, l'œil vif et la cinquantaine très bedonnante, Newt Gingrich peut faire rire, sait se montrer chaleureux, mais fait rarement dans la nuance. Pendant cette campagne, il a réussi à transformer le sentiment anti-politicien en sentiment anti-démocrate : les démocrates, a-t-il expliqué, *« sont les ennemis des Américains normaux »*.

Le « contrat avec l'Amérique »

Normal ? Newt Gingrich est-il un *« Américain normal »* ? Né en Pennsylvanie d'un père sous-officier, Newt Gingrich s'est marié à dix-neuf ans avec son professeur de mathématiques, qui lui a donné deux filles, ce dont il s'est prévalu pour échapper au Vietnam. Assistant d'histoire dans une université de Géorgie, il entre au Congrès en 1978 avant un divorce très dur. Il qualifie de *« caricature »*, sans la démentir, l'histoire que tout le monde raconte : alors que sa femme se remettait de l'opération d'un cancer, en 1980, Newt lui apporta les papiers du divorce sur son lit d'hôpital... Vinrent les disputes – et les poursuites – pour pensions alimentaires non payées. Le turbulent représentant s'est remarié depuis et, dit-on, est resté très proche de ses deux filles. Mais ses finances ne seraient pas irréprochables : attaqué par l'un de ses adversaires pour avoir fait vingt-deux chèques en bois sur la banque du Congrès, il a, selon la presse américaine, eu davantage de mal à justifier la comptabilité de son comité d'action politique.

Il n'en fustige pas moins la *bureaucratie*, la *« contre-culture »* et la corruption, essentiellement lorsqu'elle est le fait des démocrates. Le 28 septembre dernier, Newt Gingrich a amené plus de trois cents candidats républicains à la Chambre des représentants sur les marches du Capitole, pour *signer solennellement le « contrat avec l'Amérique »*, plate-forme électorale assez simpliste et très reaganienne, où il est question de réduction d'impôts, de budget équilibré, de déploiement de systèmes *antimissiles du type de la* « guerre des étoiles », mais où l'on s'abstient de préciser quelles dépenses publiques il faudra supprimer. *« Si le peuple américain accepte ce contrat, nous aurons commencé le voyage vers le renouveau de la civilisation américaine »*, a promis Newt Gingrich. C'était un brin pompeux, mais tactiquement, ce fut un coup de maître : vis-à-vis des autres républicains, Gingrich imposait l'ordre du jour, et l'on parle aujourd'hui de ce *« contrat »* comme s'il s'agissait d'un programme de gouvernement.

SYLVIE KAUFFMANN

Robert Dole, une « institution » du Sénat

WASHINGTON

de notre correspondante

Mercredi 9 novembre, au matin d'une nuit qui ne lui avait donné qu'une heure de sommeil mais d'intenses satisfactions électorales, Robert Dole, désormais chef de la majorité républicaine au Sénat, s'est payé le luxe de convoquer les caméras pour passer un coup de téléphone.

Au bout du fil, Bill Clinton, président des Etats-Unis. *« Je suis convaincu,* l'assure Bob Dole, *que, malgré ce qui s'est passé, nous allons pouvoir travailler ensemble. »* A cet instant précis, pensait-il que dans deux ans ils pourraient se retrouver face à face lors de la prochaine élection présidentielle ? Bob Dole s'est bien gardé de le dire : sa candidature reste, pour l'instant, une hypothèse. *« Bob Dole peut-il être à la fois le chef de la majorité au Sénat et se battre pour la présidence ?,* demande Thomas Mann, expert à la Brookings Institution, un des centres de recherches de la capitale. Ses collègues accepteront-ils cette double casquette ? Ce sera une question intéressante. »

A soixante et onze ans, c'est certainement la dernière chance pour cet homme très respecté dans le monde politique américain, qui a déjà tâté de la course présidentielle à plusieurs reprises, sans succès. Sans vouloir se déclarer candidat en 1996, il a, en juin dernier, confirmé au *New York Times* qu'il avait commencé à prendre des contacts avec les stratèges et bailleurs de fonds du parti, afin de ne pas être pris de vitesse par d'autres candidats républicains au moment de se décider, comme cela lui était arrivé en 1988 avec George Bush. L'appui qu'il a ostensiblement apporté, cet été, à Oliver North, candidat (malheureux) au Sénat, a été interprété comme une volonté de se rapprocher de la droite religieuse avant les primaires.

Républicain traditionnel du Midwest, Bob Dole, marié à Elizabeth Dole, ex-ministre des présidents Reagan et Bush et actuelle présidente de la Croix-Rouge américaine, n'est pourtant guère plus enthousiaste à l'égard de la droite religieuse que du bouillant Newt Gingrich. Ce dernier – le leader des républicains à la Chambre – l'a surnommé *« le percepteur de l'Etat-providence »*, en raison de leurs différends sur la politique fiscale et budgétaire : le sénateur Dole, trente-quatre ans de Congrès derrière lui, n'est pas un fanatique des réductions d'impôts.

Humour caustique et volonté de fer

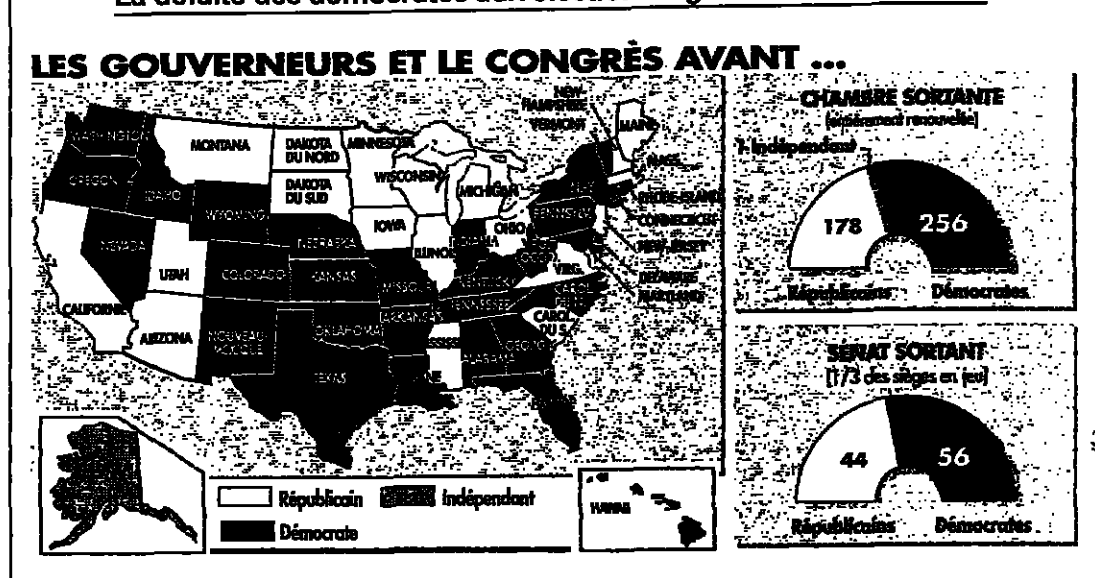
Originaire du Kansas, il a été grièvement blessé à la fin de la deuxième guerre mondiale en Italie ; sa robuste constitution et une volonté de fer lui ont permis de s'en sortir, après plusieurs années de séjours hospitaliers, mais il n'a jamais retrouvé l'usage de sa main droite. Son expérience, sa voix grave, son humour caustique, en ont fait une véritable institution au Capitole, où sa conduite du travail parlementaire est réputée.

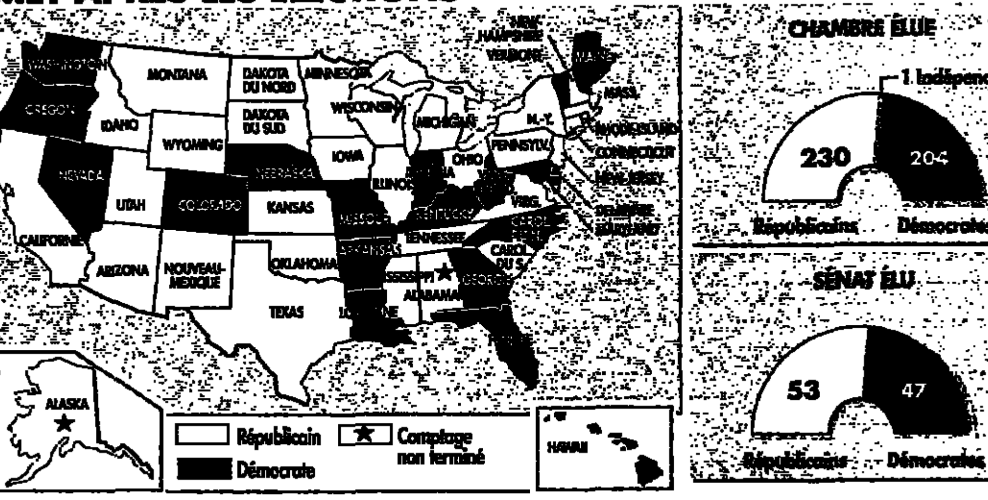
Il sait parfaitement aussi user de la formule impitoyable mais entretient, dit-on dans les milieux politiques, de bonnes relations avec M. Clinton. Son prédécesseur au Sénat, George Mitchell, chef de la majorité démocrate sortante, le considère comme *« un bon ami et un homme compétent »*. Mercredi, réaliste, Bob Dole évoquait la nécessité de *« mettre de l'ordre dans* [la] *maison »*, c'est-à-dire de procéder en priorité aux réformes du fonctionnement du Congrès (financement, lobbying, notamment) ardemment souhaitées par les électeurs, avant de passer aux tâches législatives de fond.

S. K.

INTERNATIONAL

La défaite des démocrates aux élections législatives américaines





Le président Clinton a le choix entre le compromis ou l'affrontement

Le principe de l'équilibre entre le législatif et l'exécutif retenu par les pères de la Constitution américaine, dans le cadre d'une stricte séparation des pouvoirs, a ses vicissitudes. Le président démocrate Bill Clinton le découvrira à ses dépens à partir du 3 janvier (1), date d'entrée en fonction du Congrès à majorité républicaine élu mardi 8 novembre. Il sera amené à composer davantage avec les parlementaires, à moins qu'il n'opte – dans certains cas et à certaines conditions – pour un affrontement politiquement risqué.

Cas de figure très courant dans l'histoire américaine, cette cohabitation entre un Congrès dominé par l'un des deux grands partis du pays et un président appartenant à l'autre formation a parfois mené à de sérieux blocages mais n'a que rarement conduit à une véritable paralysie de l'action gouvernementale. Quelles que soient les circonstances, le compromis est la base des rapports entre la Maison Blanche et le Capitole : dans le système américain, le président ne peut dissoudre le Congrès et celui-ci ne peut renverser ni le président ni son cabinet, sauf en cas de *« trahison, concussion ou délit grave »* pouvant justifier une procédure de destitution. Ainsi, l'existence de majorités démocrates au sein de chacune des Chambres issues des élections de 1992 n'a pas dispensé M. Clinton de laborieuses tractations à chacune de ses initiatives parlementaires, avalisées ou rejetées.

La discipline de vote est une notion quasiment inconnue au Congrès, les majorités ne sont jamais automatiques, elles se font et défont ponctuellement. MM. Reagan et Bush avaient courtisé, souvent avec succès, les démocrates conservateurs, du sud des Etats-Unis notamment ; l'essentiel des lois votées (de justesse) ces deux dernières années l'ont été grâce aux appuis des républicains modérés – conquis un à un par l'administration Clinton lorsque les défections démocrates étaient trop nombreuses.

L'arme du veto

En théorie, seul le Congrès dispose de l'initiative des lois. En pratique, le président s'assure de la coopération d'un parlementaire pour proposer un texte. La proposition de loi est ensuite étudiée en commission ; elle doit être adoptée à la majorité et en termes identiques par les deux Chambres, d'où la nécessité de plusieurs navettes dans le cadre d'incessantes négociations.

Lorsqu'un texte émane du Congrès et que celui-ci l'a adopté, le président peut opposer son veto, que le Congrès peut outrepasser en réunissant une majorité des deux tiers dans chacune des Chambres. Dans un contexte de cohabitation, le recours répété à cette prérogative présidentielle a souvent dégénéré en crise ouverte entre les pouvoirs exécutif et législatif. Record historique absolu : Franklin Delano Roosevelt usa de 635 vetos entre 1933 et 1945, soit en moyenne 53 vetos par an (36 par an pour le républicain Gerald Ford et 31 pour le démocrate Harry Truman).

Cette stratégie de l'affrontement n'est possible que lorsque le président dispose du soutien actif de l'opinion publique. Ronald Reagan (78 vetos en huit ans) sut le susciter et l'exploiter. Mais le « grand communicateur » avait une cote de popularité dont le président Clinton doit actuellement rêver.

MARTINE JACOT

(1) D'ici là, la Chambre et le Sénat sortants siégeront et seront donc appelés à voter, le 29 novembre, la ratification de l'accord du GATT sur la réduction des tarifs douaniers conclu dans le cadre de l'Uruguay Round.

EN BREF

Vingt-six cas de choléra dans la bande de Gaza. – Pour la première fois depuis treize ans, vingt-six cas de choléra ont été diagnostiqués dans la bande de Gaza, où un enfant de deux ans est déjà décédé. Israël a annoncé l'envoi d'une aide médicale pour empêcher l'extension de la maladie. L'État juif a interdit jusqu'à nouvel ordre toutes les importations agricoles de ce territoire. – *(AFP.)*

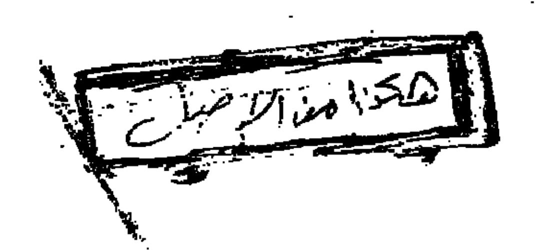
Elisabeth Guigou membre du Comité sur la réforme de l'Union –. Elisabeth Guigou, ancien ministre français des Affaires européennes, fera partie du Comité de réflexion chargé de préparer la conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions européennes qui doit se tenir en 1996. Mme Guigou a été désignée par le groupe socialiste du parlement européen. L'autre membre du Comité désigné par le Parlement européen est le chrétien-démocrate allemand Elmar Brock. Les autres membres seront un Commissaire européen et des représentants désignés par les ministres des Affaires étrangères. – *(AFP.)*

IRAN : raids aériens contre des « bases » kurdes en Irak. – L'aviation iranienne a bombardé, mercredi 9 novembre, des cibles de l'opposition kurde iranienne en Irak, tuant plusieurs personnes selon les Kurdes. Téhéran a affirmé que les objectifs étaient des *« bases »* de *« contre-révolutionnaires »*, mais selon les Kurdes, les bombardements ont visé des bâtiments habités par les familles des combattants. – *(AFP.)*

IRLANDE : Dublin va libérer neuf membres de l'IRA. – Neuf membres de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), emprisonnés en République d'Irlande, seront libérés d'ici à Noël, a-t-on annoncé, mercredi 9 novembre, de source gouvernementale irlandaise. Cette initiative a été saluée à la fois par la branche politique de l'IRA et par les milices loyalistes protestantes, qui espèrent que Londres fera de même avec leurs prisonniers. Par ailleurs, le plus intransigeant des leaders protestants d'Irlande du Nord, le révérend Ian Paisley, a décidé mercredi de renouer le dialogue avec le gouvernement britannique. – *(AFP.)*

JORDANIE : décret royal officialisant le traité avec Israël. – Le roi Hussein a publié, mercredi 9 novembre, un décret royal entérinant le traité de paix signé avec Israël le 26 octobre, après sa ratification par les deux Chambres du Parlement. Le roi et le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, doivent échanger jeudi à Beit Gabriel, au sud du lac de Tibériade, les documents du traité de paix lors de la première visite officielle du monarque en territoire israélien. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : Prague déposera une demande d'adhésion à l'Union européenne en 1996. – Le premier ministre, Vaclav Klaus, a annoncé, mercredi 9 novembre, que la République tchèque présenterait une demande d'adhésion à l'Union européenne (UE) en 1996 mais n'envisageait pas d'en devenir effectivement membre avant 1999. La République tchèque a fait savoir qu'elle ferait acte de candidature avant la conférence intergouvernementale européenne de 1996. – *(Reuter.)*



PROCHE-ORIENT

IRAK

Le Parlement s'est réuni pour discuter de la reconnaissance du Koweït

Le Parlement irakien s'est réuni, jeudi 10 novembre en fin de matinée, en session extraordinaire, pour discuter, selon son président Saadi Mehdi Saleh, *« d'une question d'une extrême importance et gravité, c'est-à- dire la conformité à la résolution 833 du Conseil de sécurité de l'ONU. »* Celle-ci prévoit la reconnaissance du Koweït.

Le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, présent à la séance, a invité les députés à entériner une proposition en ce sens du président Saddam Hussein (*le Monde* du 10 novembre). *« J'admire la sagesse qui l'a amené à prendre la décision de reconnaître la souveraineté et les frontières du Koweït et j'espère que vous l'entérinerez »,* a dit M. Kozyrev aux députés. – *(AFP, Reuter.)*

Un pays au seuil de la misère

Suite de la première page

« Cette année, nous aidons 700 000 personnes, affirme M. Zijjari, *400.000 au nord* (c'est-à-dire au Kurdistan, qui échappe au contrôle de Bagdad) *et 300 000 dans le reste du pays. »* Alors que la population du Kurdistan ne représente que moins d'un quart de la population irakienne, les deux tiers des activités humanitaires de l'ONU s'effectuent au nord, *« car,* avoue M. Zijjari, *les donateurs insistent pour que l'on utilise leurs ressources là-bas ».*

Les efforts considérables entrepris depuis le début de l'embargo en faveur de l'agriculture sont aujourd'hui anéantis par le manque de pièces de rechange pour les machines et le manque d'engrais ou de pesticides. *« La récolte de cette année sera inférieure de 40 % à ce qu'elle était l'année dernière,* affirme Amir Abdallah Khalil, représentant de la FAO. *Par manque de moyens, le secteur agricole s'effondre, et ce que nous donnons ne représente que 7 % des besoins réels de l'agriculture. J'aurais besoin de 30 millions de dollars, alors que je ne dispose que de 800 000 dollars. »* L'élevage est aussi gravement affecté par le manque de nourriture pour les animaux, et consommer de la viande est devenu un luxe inacessible à la grande majorité des Irakiens.

« La situation empire de jour en jour », affirme M. Zijjari, et il ne fait pas de doute que le déclin va plus vite maintenant, toutes les possibilités de bricolage et de recyclage de matériel ancien étant épuisées. Particulièrement affecté par les effets des sanctions, le système éducatif est lui aussi en perdition et, avoue le représentant d'une organisation humanitaire, *« c'est toute une partie d'une génération qui va être perdue, car illettrée après quatre ans sans études ».*

Selon M. Zijjari, 12 000 instituteurs ou professeurs manquent à l'appel, après avoir démissionné pour tenter de trouver un travail plus rémunérateur. Les enfants quittent l'école pour la même raison, ou tout simplement parce que les parents n'ont plus les moyens de leur acheter des vêtements ou des chaussures pour s'y rendre. Autrefois obligatoire, le port de l'uniforme a été aboli de la maternelle à l'université. Des milliers d'écoliers sont en outre privés de bancs et de tables, étudiant à même le sol dans des livres usagés et des cahiers qu'on préserve comme une pièce rare. Comme aucune école n'a été construite depuis quatre ans, les élèves s'entassent parfois, y compris dans un quartier chic de Bagdad, à soixante-dix par classe. L'université ne fonctionne plus que trois jours par semaine, pour diminuer les frais de transport des étudiants et professeurs.

Les fonctionnaires, de loin les plus affectés par la chute du dinar, quittent en masse l'administration, accroissant ainsi la paralysie des services publics, qui n'ont de toute façon que très peu de moyens de fonctionner. La moitié des personnels de santé ont démissionné depuis l'embargo, et *« si ce n'était l'interdiction faite aux médecins de quitter l'Irak, il n'y en aurait plus dans ce pays »,* affirme un opposant, qui admet, amer : *« C'est bien la seule mesure du gouvernement que j'approuve. »*

Sur les 6 000 éboueurs que comptait Bagdad en 1990, il n'en reste que 2 000. La plupart des fonctionnaires effectuent un deuxième travail le soir, pour subvenir à l'essentiel. Tous les Irakiens se sont transformés en commerçants. A la nuit tombée, sur des kilomètres, les trottoirs de Bagdad se changent en marché ouvert, chacun vendant ses propres biens, ou ceux qui ont été acquis avec l'espoir de les revendre plus cher. On trouve tout sur ces trottoirs, de la vaisselle ébréchée, des vêtements usagés, mais aussi des chaussures chinoises, ou des produits turcs ou iraniens, de plus en plus nombreux sur les étals.



Dans les provinces du Sud, où la situation est encore pire qu'à Bagdad, c'est tout le système de distribution d'eau qui est menacé. Deuxième ville d'Irak, Bassorah manque d'eau potable, et de nombreux villages autour de Nassyriah n'en ont que par camions-citernes. Une des rares organisations humanitaires à travailler dans tout l'Irak – avec le CICR, Care-Australie, le Conseil des Eglises du Moyen-Orient –, OXFAM participe, en collaboration avec les autorités, à la distribution d'eau par camions dans cette région.

Palliatif dans une situation d'urgence, le système est toutefois affecté par le mauvais état des camions, qui tombent régulièrement en panne ou n'ont plus de pneus ou de batterie. *« Nous devons fournir des moyens de transport aux techniciens du gouvernement, juste pour qu'ils se rendent sur place,* affirme Monica Press, responsable d'OXFAM en Irak. *Nous pourrions faire beaucoup plus si nous avions des fonds. Dans tous les domaines, la situation empire et, depuis deux ans, je n'ai pas vu fonctionner dans tout le Sud un seul appareil pour faire un électrocardiogramme. »*

Tous les responsables humanitaires s'accordent à dire que, depuis l'été dernier, un nouveau seuil dans la détérioration de la situation a été franchi. Otage à la fois de la communauté internationale et de son propre gouvernement, la population, loin de toute préoccupation politique, n'a plus qu'une seule et unique obsession : survivre.

FRANÇOISE CHIPAUX

AFRIQUE

ALGÉRIE

Les partisans de la répression contre les islamistes se félicitent de l'appui de Paris

Le général Mohamed Lamari, chef d'état-major de l'armée algérienne, a-t-il effectué, en fin de semaine dernière, une visite-éclair à Paris, afin de rencontrer des responsables du ministère de l'intérieur, comme on l'affirme, ici, de source algérienne ? Plausible, sinon probable, cette information n'a été, à ce jour, ni démentie ni confirmée par les autorités françaises. Le voyage du général Lamari, s'il a eu lieu à cette date, c'est à dire à la veille du spectaculaire coup de filet contre un réseau islamiste en France, pourra difficilement passer pour une coïncidence.

Le fait, en soi, n'a rien de surprenant. Nombreuses sont les personnalités algériennes, militaires ou civiles, qui font de fréquents va-et-vient d'une rive à l'autre de la Méditerranée. M. Lamari en fait partie.

Mais la haute position qu'il occupe, au sein de la hiérarchie militaire, pourrait également justifier ces opportuns déplacements. Réputé pour son intransigeance à l'encontre des groupes armés islamistes, le général Lamari a connu, en l'espace de quatre ans, une discrète mais impressionnante ascension. Ancien commandant des forces terrestres, il prend la direction, en 1992, des unités spéciales anti-terroristes. Un an plus tard, en juillet 1993, il est nommé chef d'état-major de l'armée. Au printemps suivant, alors que l'Algérie fait mine de s'interroger sur l'éventualité d'un compromis avec les représentants « modérés » de la mouvance islamiste, celui que les observateurs considèrent déjà comme le numéro deux de l'armée algérienne reçoit – fait exceptionnel – délégation de signature du chef de l'Etat, le général Liamine Zeroual.

Ce dernier, partisan d'un dialogue politique « *sans exclusive* » (auquel doivent être associés tous ceux, islamistes compris, « *qui condamnent le terrorisme* ») finira par admettre l'échec de ses « *efforts* ». Trois jours avant ce discours historique, prononcé à l'occasion du quarantième anniversaire du début de la guerre d'indépendance, le 1er novembre 1994, le général Lamari est promu au grade – nouvellement créé – de général de corps d'armée.

Dans le camp des « *éradicateurs* » (surnom donné par la presse algérienne à ceux qui prônent l'« *éradication* » de l'islamismepar la seule répression), beaucoup se félicitent de cette promotion.

Une même satisfaction semble prévaloir chez certains officiers. « *On va enfin leur donner les moyens de se battre !* », se réjouit une jeune Algéroise, dont l'un des frères est commandant « *dans une région plutôt chaude* » de l'ouest du pays. Selon elle, c'est « *grâce à la pression* » de ces jeunes officiers que le virage a été pris en haut lieu. La France, en dépit de sa neutralité affichée, contribue discrètement à ce nouvel effort de guerre (*Le Monde* du 10 novembre).

Depuis plusieurs semaines, « *des avions-cargos se posent, vers 3 heures ou 4 heures du matin, sur l'aéroport Houari Boumedienne [près d'Alger]* », où serait déchargé « *du matériel militaire français* », précise-t-on, de source algérienne.

Sur le terrain, la relance vigoureuse de la lutte anti-terroriste, dont le général Lamari est l'un des puissants artisans, semble d'ores et déjà sensible. Selon des sources proches des milieux islamistes, les ratissages de l'armée algérienne auraient fait « *plus de 180 morts* » dans la région de Chlef (ouest), « *près de 150 tues* » du côté de Batna (est) et « *une soixantaine de victimes* » dans les environs de Sig (ouest), entre le 30 octobre et le 2 novembre.

« *Aucune clémence, aucune tolérance, aucune discussion ne peut être possible avec cette race d'individus* », a souligné, mercredi 9 novembre, dans un éditorial d'une rare violence à l'encontre des dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS), le quotidien pro-gouvernemental *El Moudjahid*. « *La répression va augmenter et risque de provoquer des massacres encore plus importants* », a déclaré, pour sa part, l'un des représentants du FIS à l'étranger, Rabah Kébir, dans un entretien accordé, jeudi, au quotidien français *Libération*.

C. S.

EUROPE

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Les Serbes contre-attaquent à Bihac

Les forces des Serbes séparatistes de Bosnie sont passées à la contre-attaque, mercredi 9 novembre, dans la région de Bihac, au nord-ouest du pays, avec le soutien des Serbes de Croatie, mais les troupes du gouvernement bosniaque maintiennent leur pression sur d'autres fronts. L'armée de Sarajevo aurait ainsi gagné un peu de terrain vers Gradacac et vers Doboj, au nord du pays. Le président bosniaque Alija Izetbegovic a déclaré au magazine allemand *Stern* que le but de ces offensives est *de « contraindre »* les Serbes de Bosnie *« à faire la paix »*.

D'importants renforts serbes font route vers l'ouest de la Bosnie, *via* le corridor de Brcko, à l'extrême nord du pays, selon la Force de protection des Nations unies. Les forces serbes ont réussi à reconquérir une petite partie des territoires perdus dans l'ouest, près de Bihac, faisant reculer les Musulmans de près de 4 kilomètres, au sud de Bosanska Krupa, selon l'ONU. La poche musulmane a été intensément bombardée par l'artillerie des Serbes de Croatie. Un avion des forces serbes de Croatie a attaqué la ville de Bihac à coups de missiles. Selon la radio bosniaque, dix personnes ont été tuées dans ce raid, qui viole la zone d'exclusion aérienne de l'OTAN.

Cinq blessés à Sarajevo

A Sarajevo, le fragile cessez-le-feu a une fois de plus été violé. Les tireurs embusqués serbes ont blessé mercredi au moins cinq civils. Après l'attaque au mortier de mardi sur le centre de la capitale (trois morts dont deux enfants), le président Izetbegovic a accusé la Force de protection des Nations unies de faillir à sa mission et de s'opposer à des frappes aériennes de représailles de l'OTAN. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Les Etats-Unis pourraient cesser de participer à la surveillance de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Les Etats-Unis pourraient, à partir du 15 novembre, cesser de participer à la surveillance internationale de l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie, ont indiqué mercredi 9 novembre des diplomates en poste à l'ONU. L'administration Clinton, qui, pressée par le Congrès, a présenté la semaine dernière à l'ONU un projet de résolution prévoyant la levée automatique et multilatérale de cet embargo dans six mois, est consciente du fait que ce projet ne recueillera pas la majorité nécessaire au Conseil de sécurité. Elle cherche, avec les Européens, un moyen de sortir de cette impasse.

Le Congrès, où les républicains sont encore plus déterminés que les démocrates, maintiendra ses pressions sur la Maison Blanche et devrait, dans un premier temps, suspendre la contribution financière des Etats-Unis aux opérations de surveillance de l'embargo sur les armes aux frontières bosniaques. Ce n'est pas encore une levée unilatérale de cet embargo, mais le refus par les Etats-Unis de contribuer à le faire respecter. Une deuxième mesure, plus radicale, consisterait à couper les fonds américains pour le maintien de la FORPRONU en Bosnie. Washington contribue à plus de 30 % au budget des « casques bleus » dans l'ex-Yougoslavie. *« Les mesures que le Congrès envisagera dépendront de la proposition faite par le président »*, explique encore un diplomate. *« Faute d'une solution crédible et sérieuse, le président se trouvera dans une situation intenable vis-à-vis du Congrès. »*

Le président Clinton compte sur la coopération de la France pour trouver la formulation d'une résolution relative à la levée à terme de l'embargo sur les armes qui le tirerait d'affaire. Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher devait s'entretenir cette semaine avec son homologue français, Alain Juppé.

Les Etats-Unis ont été à l'origine de deux débats généraux sur l'embargo à l'Assemblée et au Conseil de sécurité. Le débat à l'Assemblée a montré que plus des deux tiers des pays membres sont pour l'envoi d'armes au gouvernement bosniaque. L'Union européenne et la Russie y sont cependant hostiles, et le projet de résolution des Etats-Unis n'a pas, au Conseil de sécurité, le soutien de neuf pays membres sur quinze qui serait requis pour son adoption. *« Combien de temps encore la communauté internationale continuera-t-elle à se faire des illusions sur la bonne volonté des Serbes bosniaques ? »*, a demandé mercredi, lors du débat au Conseil, l'ambassadeur américain, Madeleine Albright. *« Nos choix sont imparfaits*, a-t-elle ajouté, en admettant que toutes les options relatives à la Bosnie comportent des risques, *mais ce n'est pas en donnant satisfaction aux Serbes que nous minimiserons les dangers. »*

L'administration américaine pourrait retirer, dès cette semaine, ce projet de résolution au Conseil.

AFSANÉ BASSIR POUR

SLOVAQUIE

Vladimir Meciar accentue sa mainmise sur la radio et la télévision

PRAGUE

de notre correspondant

Un mois après sa victoire aux élections législatives du début octobre, Vladimir Meciar vient de déclencher une offensive radicale contre la radio et la télévision d'Etat. Ses partisans, installés la semaine dernière à la direction de ces deux médias de service public, viennent d'entamer une préoccupante mise au pas.

La prestigieuse émission de débat télévisée, *« Pressclub »*, à laquelle participaient les membres du gouvernement, après le conseil des ministres hebdomadaire, a été supprimée, mardi 8 novembre. Motif : *« le cabinet sortant ne peut plus décider dans les affaires importantes et n'a donc rien à dire aux téléspectateurs »* selon le nouveau directeur. Son collègue de la radio, député du parti de M. Meciar (HZDS), a décrété de son côté, lundi, que les journalistes du principal journal d'informations du soir, le plus objectif et populaire du pays, doivent désormais se borner à lire à l'antenne les dépêches de l'agence nationale TASR, dominée par les meciaristes.

Ce musèlement des médias d'Etat, comparé par le porte-parole du gouvernement sortant à la *« normalisation »* des années 1970, est la suite logique du coup de force réalisé, jeudi dernier, par M. Meciar et ses partenaires nationalistes au Parlement *(le Monde* du 5 novembre). Les députés du HZDS, du Parti national slovaque (SNS) et de la très démagogique Association des ouvriers (ZRS), ont en effet placé des fidèles de M. Meciar à la tête de diverses institutions, notamment la Cour des comptes et le Fonds de la propriété nationale, chargé des privatisations, dont ils ont renforcé les pouvoirs. Ils ont nommé un ancien officier supérieur de la police communiste comme nouveau procureur général, mais le président Michal Kovac a refusé, mercredi, de l'investir.

Vladimir Meciar, qui ne veut pas se satisfaire de la coalition nationaliste peu fréquentable dont il dispose, a annoncé la formation de son gouvernement *« vers Noël »*. D'ici-là, M. Meciar espère encore débaucher sept députés du parti de la gauche démocratique (dominée par les anciens communistes) pour obtenir une majorité des trois cinquièmes au Parlement, indispensable pour le vote de lois constitutionnelles ou la révocation du chef de l'Etat. M. Meciar n'a jamais pardonné au président d'avoir soutenu sa destitution en mars 1994. Les évêques slovaques, d'habitude très réservés, se sont déclarés, mercredi, *« inquiets du sort de la liberté et de la légalité »* dans le pays.

MARTIN PLICHTA

ASIE

SRI-LANKA

Le premier ministre remporte largement l'élection présidentielle

COLOMBO

de notre envoyé spécial

Le premier ministre a été élu président : la victoire est totale pour Chandrika Kumaratunga, chef du gouvernement sri-lankais, qui remporte l'élection présidentielle du mercredi 9 novembre avec environ 60 % des suffrages, soit près de 2 millions de voix d'avance sur son principal adversaire, le leader du Parti national unifié (UNP), Mme Dissanayake.

Le « duel des veuves » a donc tourné à l'avantage de celle qui avait déjà emmené l'Alliance du peuple, la coalition de gauche, à la victoire lors des législatives du 16 août. Le succès de Chandrika avait sonné le glas de dix-sept ans de règne de l'UNP. Le capital de sympathie dont a pu bénéficier Srima Dissanayake, une juriste de cinquante et un ans venue à la politique après la mort de son époux, Gamini – tué le 24 octobre dans un attentat à la bombe –, n'aura donc pas suffi.

Présidente, Chandrika dispose d'un pouvoir considérable. Elle devient aussi chef des armées, ce qui pourra lui faciliter la tâche dans les négociations délicates qu'elle entend relancer avec les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE), qui combattent au nord et à l'est de l'île pour se forger un Etat. L'ampleur de la victoire de Mme Kumaratunga démontre d'ailleurs que la majorité de l'opinion cinghalaise est en faveur du processus de paix. Mais les espoirs soulevés après l'ébauche de pourparlers avec les Tigres, en octobre, se sont éloignés après l'attentat contre Gamini Dissanayake, un meurtre que beaucoup attribuent aux séparatistes.

La nouvelle présidente souhaiterait pourtant, à terme, redevenir premier ministre. Elle est en effet hostile à l'actuel système présidentiel, qui donne au chef de l'Etat des pouvoirs disproportionnés. Elle espère donc qu'un vote des deux tiers du Parlement permettra d'amender la Constitution et réintroduira un système parlementaire de type britannique.

Enjeu économique

Ilot de relative prospérité dans le sous-continent, le Sri-Lanka accumule les paradoxes : malgré une guerre qui nécessite un effort très soutenu de l'Etat (le conflit dévore un quart du budget, l'équivalent de l'aide internationale), l'économie ne se porte pas si mal. En dépit d'une inflation assez élevée (10 %), la croissance est de 6 % l'an. Et le boom du prêt-à-porter, les bons revenus des exportations de thé et un tourisme florissant ont permis d'engranger des réserves en devises équivalant à six mois d'importations.

C'est sur ce front-là que Chandrika est attendue par ses adversaires. Elle s'est prononcée pour une série de mesures sociales, s'inscrivant dans sa vision du *« capitalisme à visage humain »*, au risque d'alourdir encore la dette de l'Etat. *« Le déficit du budget se creusera pour atteindre les 9 % du PNB »*, dit un responsable des Finances cité par le quotidien *The Island*. Chandrika devra aussi se garder de certains *« écarts de comportement »* qui lui ont déjà attiré la critique. On reproche à « l'héritière » des Bandaranaïke son attitude de *« fille de famille »*, notamment ses absences en conseil des ministres, l'annulation au dernier moment, en octobre, d'une intervention au Parlement, où elle devait prononcer un discours de politique générale, et un mystérieux voyage à Singapour, qui a donné lieu, à Colombo, aux rumeurs les plus contradictoires.

BRUNO PHILIP

Chandrika Kumaratunga, l'héritière d'une dynastie

COLOMBO

de notre envoyé spécial

Chandrika Kumaratunga vient de prendre le meilleur dans le « duel de veuves ». La présidentielle du 9 novembre opposait, en effet, à travers deux femmes, deux vies frappées du sceau de la tragédie. Entre Chandrika, 49 ans, et Srima Dissanayake, 51 ans, le combat était certes inégal. Chandrika est premier ministre depuis la victoire de son Parti de la liberté (SLFP) aux législatives d'août, et elle partait donc favorite. Srima, elle, venait juste d'entrer en politique.

Idéologiquement aussi, tout séparait les deux adversaires. Chandrika symbolise une sorte de *« renouveau »* srilankais, sous la forme d'une coalition de gauche. Srima, elle, était candidate d'une formation conservatrice, le Parti national unifié (UNP), qui avait tenu les rênes du pouvoir pendant 17 ans, mais les avait perdues depuis cet été. Pourtant un destin comparable réunit les adversaires : ni l'une ni l'autre n'avait vraiment choisi de se retrouver sur le devant de la scène. Srima avait été désignée candidate par les caciques de son parti au lendemain de la mort de son mari, Gamini Dissanayake, tué le 24 octobre dans un attentat qui pourrait être l'œuvre des « Tigres » tamouls. *« Je me présente parce que j'étais le choix le plus approprié pour les présidentielles »*, disait, il y a quelques jours, d'une voix frêle, Mme Dissanayake, dans son sari blanc aux couleurs du deuil. Avait-elle dû se plier aux exigences des amis de son défunt mari au sein de l'UNP – une formation divisée où Gamini venait à peine de triompher d'une lutte pour le pouvoir après la défaite d'août ? Ou bien était-elle *« une ambitieuse »*, comme le pense un journaliste d'ici, *« qui n'a de la veuve éplorée que l'apparence... »*.

Chandrika, elle, est l'héritière d'une des « dynasties » politiques de l'ex-Ceylan, celle des Bandaranaïke. Elle est habituée des coulisses du pouvoir depuis sa tendre enfance. Son père, Solomon, grande figure des premières



années de l'indépendance de l'île, fut ministre sous les Britanniques, puis porté à la tête du gouvernement en 1956 avant d'être tué trois ans plus tard par un moine bouddhiste extrémiste. Sa femme, Sirima, lui succéda, devenant par deux fois premier ministre, de 1960 jusqu'à 1965 d'abord, puis de 1970 à 1977.

Chandrika ne manque jamais de rappeler qu'elle a étudié à Sciences Po, à Paris, et qu'elle a *« connu les barricades de mai 68 »*. Elle a ensuite mené son propre combat, très à gauche, aux côtés de son mari Vijay Kamaratunga. En 1988, alors qu'elle est déjà mère de deux enfants, la tragédie la frappe à nouveau : Vijay est assassiné sous ses yeux, lui aussi par un extrémiste cinghalais, pour avoir osé se prononcer en faveur d'une négociation avec les séparatistes tamouls. Chandrika fuit alors et se réfugie en Europe. De retour au-pays trois ans plus tard, elle fait sa rentrée politique, cette fois au sein du SLFP de ses parents. Sa mère Sirima lui avait, un temps, préféré son frère, Anura, avant de se prononcer en sa faveur. Chandrika, alors, « s'envole ». En 1993, elle gagne pour sa formation la province de Colombo. Puis elle emmène l'Alliance du peuple à la victoire aux législatives d'août, gagnant avec brio son titre de premier ministre.

B. P.

ESPAGNE

Felipe Gonzalez clame sa probité

MADRID

de notre correspondant

Le président du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, est intervenu pour la deuxième fois publiquement, mercredi 9 novembre, pour se défendre des accusations portées contre lui dans la presse. Le quotidien *El Mundo* continue en effet de dénoncer le favoritisme dont aurait bénéficié, pour certains contrats, le beau-frère de M. Gonzalez, Francisco Palomino. *« Jamais je n'ai pratiqué de traitement de faveur, jamais je n'ai pensé à le faire et jamais je n'ai été sollicité pour le faire »*, a déclaré mercredi le chef de l'exécutif.

Comme si sa probité était en cause, Felipe Gonzalez est allé plus loin : *« Jamais je n'ai reçu une commission. Jamais je n'ai procédé à des investissements où que ce soit, ici ou à l'étranger. Le chapelet de mensonges peut continuer, les citoyens peuvent être parfaitement tranquilles parce que jamais je n'ai eu et jamais je n'aurai de ma vie, je l'espère, aucune tentation de cette nature. »* Il s'est déclaré prêt à donner au Parlement toutes les explications nécessaires sur l'affaire Palomino.

Le leader catalan Jordi Pujol a réaffirmé pour sa part, mercredi 9 novembre, qu'il continuerait à soutenir Felipe Gonzalez parce qu'il avait gagné les élections de juin 1993, que le parti populaire de José Maria Aznar n'offre pas d'alternative de gouvernement, enfin parce que la gouvernabilité du pays passe par l'appui des Catalans aux socialistes. Rarement Jordi Pujol avait été aussi net envers le parti au pouvoir et aussi dur envers l'opposition de droite.

M. B.-R.

TURQUIE : deux poseurs de bombe tués. – Les deux poseurs d'une bombe dans une voiture piégée ont été tués, mercredi 9 novembre, à Diyarbakir, dans le sud-est de la Turquie, en manipulant leur engin. Six personnes ont été blessées dans cette explosion, qui a eu lieu dans le centre-ville. Selon les autorités turques, les poseurs de bombe étaient des membres du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste). Toujours mercredi, deux personnes ont été blessées dans l'explosion d'une bombe à la faculté de médecine d'Ankara. L'attentat n'a toujours pas été revendiqué. – *(AFP.)*

UKRAINE

Le chef du gouvernement se convertit à la rigueur

Le chef du gouvernement, Vitali Massol, un ancien communiste conservateur nommé avant l'élection présidentielle de cet été, a surpris les députés urkainiens en leur demandant, mercredi 9 novembre, de soutenir les réformes lancées par le président Léonide Koutchma. La conversion à la rigueur de celui qui avait à plusieurs reprises critiqué les projets du président et les demandes du FMI, notamment la levée des subventions pour le pain, les loyers et le transport, intervenue la semaine dernière, pourrait pousser le Parlement, à majorité conservatrice, à renoncer à sa propre politique d'obstruction. La motion de confiance, déposée à cette occasion par un groupe de députés contre le vice-premier ministre chargé des réformes, a échoué. Les mesures de libéralisation sont rendues nécessaires, a déclaré M. Massol, par le montant *« énorme »* de la dette extérieure de l'Ukraine, son incapacité à payer ses importations et son *« déficit budgétaire de 20 % du PIB »*. – (AFP, AP.)

AFGHANISTAN : violents combats à l'est de Kaboul. – D'intenses combats ont opposé, mercredi 9 novembre, près de Kaboul, deux factions islamiques, l'une soutenant le président Burhanuddin Rabbani, l'autre s'y opposant. Le Hezb-i-Islami, mouvement intégriste de l'ex-premier ministre Gulbuddin Hekmatyar, a lancé une offensive à l'aube, dans la périphérie est de Kaboul, coupant la grande route en direction du Pakistan. Les deux factions se disputent le contrôle de Kaboul depuis la chute du régime communiste (avril 1992), avec des alliés qui changent au gré des circonstances. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La fin du sommet de Biarritz

François Mitterrand n'a pas « le sentiment d'un échec en Afrique »

En clôture du sommet franco-africain – le dernier auquel il participait –, le président François Mitterrand a affirmé, mercredi 9 novembre, à Biarritz, qu'il n'avait pas le sentiment d'avoir échoué dans sa politique africaine.

BIARRITZ

de notre envoyée spéciale

Si le président François Mitterrand éprouve le moindre regret quant à la politique africaine menée par la France depuis 1981, il n'en laisse rien paraître. « *Je ne partirai pas avec le sentiment d'un échec en Afrique* », a-t-il affirmé lors de la conférence de presse qui clôturait, mercredi 9 novembre, le dix-huitième sommet franco-africain. « *Certains ont discerné dans mes propos je ne sais quelle amertume*, a-t-il ajouté. *Non, je sais comment sont les hommes, combien une œuvre de cette envergure est difficile ; je sais le poids de l'Histoire* ».

Le dernier grand rendez-vous du chef de l'Etat avec l'Afrique a donné lieu à des adieux très sobres. « *Ce n'est pas parce que le moment est venu où l'on va se séparer que l'on va verser des pleurs ; c'est la loi de la vie, de la nature* », a-t-il expliqué, en soulignant qu'il « *garderait un réel attachement pour beaucoup de personnalités remarquables qu*'[il a] *eu l'occasion de connaître en Afrique* ».

Quant aux critiques, de plus en plus virulentes ces derniers temps, il les balaie d'un revers de main : « *Je ne pense pas avoir été complaisant*, a-t-il déclaré en réponse à une question sur le retour du maréchal Mobutu sur la scène internationale. *Je n'ai pas cherché la disparition des chefs de l'Etat, je n'ai pas le réflexe colonial ; j'ai souhaité qu'on passe à un stade supérieur de la démocratie* ».

Si elle aboutit un jour, l'idée de créer une force inter-africaine de prévention des conflits aura eu Biarritz pour berceau. « *Nous sommes au début d'un processus assez complexe mais qui me semble positif* », a estimé le président en faisant le point sur ce projet né à Paris et qui a occupé une grande partie des débats.

M. Mitterrand a indiqué qu'il avait suggéré que les ministres des affaires étrangères se réunissent avant le prochain sommet – qui doit avoir lieu en 1996 à Ouagadougou, capitale du Burkina – pour « *traduire en termes concrets une idée dont on aperçoit les difficultés* ». En soulignant l'absence du Nigéria, le « géant » anglophone de l'ouest africain, le président burkinais, Blaise Compaoré, a mis le doigt sur l'une de ces difficultés : les chefs d'Etat présents à Biarritz appartiennent presque tous au monde africain francophone ; or il faudra éviter que cette force ne soit issue exclusivement de l'un des blocs régionaux du continent.

« Les mystères de l'éloquence »

La France serait prête à apporter son soutien logistique et à demander une participation à ses partenaires de l'Union européenne. « *Un grand pays comme les Etats-Unis pourrait difficilement rester hors de ce mouvement* », a également déclaré le président, soulignant qu'un accord de principe s'est dégagé à Biarritz à propos de cette force. L'absence du Rwanda, qui n'avait pas été invité par l'Elysée (*le Monde* du 8 novembre), n'a pas fait l'objet de commentaires lors des réunions des chefs d'Etat – courtoisie oblige. Réitérant les explications de son entourage à ce sujet, M. Mitterrand a justifié l'absence du gouvernement de Kigali en affirmant : « *Son désir de venir n'a pas été clairement exprimé devant moi* ». Mais, a-t-il ajouté, « *il n'y a aucune objection de principe à la présence du Rwanda parmi nous* », présence qui « *s'impose et s'imposera* ».

Y-a-t-il eu, selon François Mitterrand « un » ou « des » génocides au Rwanda ? Selon la version écrite de son discours de la veille, le président a fait état des « *génocides* » (*le Monde* du 9 novembre), alors qu'oralement il a parlé du « *génocide* ». Lapsus ? Posée au cours de la conférence de presse, la question a donné lieu à un rapide échange : « *Par écrit c'était au pluriel et oralement c'était au singulier, ce sont les mystères de l'éloquence* », a déclaré M. Mitterrand. « *Vous voulez dire qu'il y a eu un génocide qui s'est subitement arrêté avec la victoire des Tutsis ?* », a-t-il ajouté, laissant entendre que le génocide n'était pas seulement le fait des extrémistes hutus. Et de répondre, au journaliste qui affirmait s'interroger sur la bonne version : « *Et bien je m'interroge moi aussi* ». Le président évoquait une question totalement différente lorsque, un moment plus tard, il saisit une occasion pour revenir indirectement sur le sujet : « *Ce qui m'engage*, dit-il, *c'est ce que je dis.* »

MARIE-PIERRE SUBTIL

La politique de la France « mise en examen »

BIARRITZ

de notre envoyé spécial

Biarritz a aussi eu un contre-sommet franco-africain. Moins couru que l'officiel, plus spartiate dans son déroulement, et sans désagréments pour la vie quotidienne des Biarrots. Organisé par une dizaine d'organisations non-gouvernementales (ONG) dans un hôtel discret, à proximité du casino municipal où se retrouvaient les chefs d'Etat et de gouvernement, ce « sommet *off* » se voulait une « *mise en examen* » de la politique africaine de la France. En fait, c'est un procès qui a été instruit pendant les deux journées de débats. Avec, au bout du compte, une condamnation sans surprise.

Le terrain avait été balisé par un universitaire, Jean-François Médard, qui, de Charles de Gaulle à François Mitterrand, pensait avoir retrouvé, s'agissant de politique africaine, les même pratiques, « *à savoir le mélange de politique et d'affairisme et la manipulation des réseaux personnels d'influence* ». « *Le domaine des relations franco-africaines est l'un des secteurs de la politique française les plus atteints par la corruption* », affirmait-il.

Vint ensuite la première pièce au dossier, les « *dévoiements* » de l'aide au développement. Gérés par une dizaine de ministères, dont celui de la Coopération qui paradoxalement n'en contrôle qu'une faible part, les milliards de francs (45 milliards sont prévus en 1995) consacrés chaque année à l'aide publique au développement (APD) par la France « *servent à tout sauf à lutter contre le sous-développement* », selon Sylvie Brunel, directrice scientifique d'Action internationale contre la faim (AICF), une ONG présente de longue date en Afrique. Et d'assurer que sur 100 francs d'aide publique, à peine 20 francs financent des projets de développement. Le solde sert à « *rémunérer des coopérants et à combler les trous financiers des Etats africains* ».

Alliances indignes

Le contre-sommet n'a pas cloué au pilori le FMI et la Banque mondiale. Plus étonnant, la dévaluation du franc CFA a su trouver des avocats parmi certains participants, sensibles à la redistribution des richesses au profit des ruraux qu'elle contient en germe.

En revanche, quelle volée de bois vert pour la France et « *ses alliances indignes avec les dictatures !* »

A la barre, les témoins à charge – réfugiés politiques, respnsables d'ONG, journalistes, universitaires – n'ont pas manqué. Tour à tour, Paris a été accusé d'avoir apporté son aide au régime « *militaro-théocratique, intégriste et raciste* » au pouvoir au Soudan en échange du terroriste Carlos et de quelques avions Airbus. Accusé également de « *complicité* » avec le régime du général Eyadéma qui a conduit le Togo « *au bord de l'abrutissement collectif* ». Accusé aussi de *s'accommoder* à bon compte du maréchal Mobutu qui a mené le Zaïre à un niveau proche de « *la désintégration* » et n'a pas hésité à livrer son pays à « *une clique de kleptocrates sans scrupules laissent prospérer une économie mafieuse* ». Paris, enfin, accusé de « *complicités de génocide au Rwanda* ».

A sa façon, le président Mitterrand a répondu à ses accusateurs au cours de la conférence de presse de clôture du sommet officiel. « *Idéalement*, a-t-il lancé, *on peut faire tous les contre-sommets que l'on veut.* »

JEAN-PIERRE TUQUOI

Devant les réticences des pays de la région

Les Etats-Unis peinent à trouver des facilités navales en Asie du Sud-Est

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

L'Asie du Sud-Est a beau juger les Etats-Unis comme un contrepoids nécessaire dans la zone, notamment face à l'émergence de puissances comme la Chine, aucun Etat de la région ne souhaite s'engager au point d'offrir une hospitalité permanente à des dépôts flottants d'armes et de munitions américaines. La Thaïlande vient, pour sa part, d'opposer une fin de non-recevoir à une demande en ce sens de Washington. La Malaisie et l'Indonésie ont, de leur côté, saisi l'occasion pour réaffirmer leur hostilité à toute présence militaire américaine dans la région. Quant au président Fidel Ramos des Philippines, que l'armée américaine a dû évacuer en 1992, il a déclaré, mercredi 9 novembre, que le sujet ne figurait pas sur l'agenda de ses entretiens avec le président Bill Clinton, en visite officielle à Manille samedi 12 et dimanche 13 novembre.

Le 6 octobre, recevant à Washington le premier ministre thaïlandais Chuan Leek-pai, M. Clinton lui avait demandé l'autorisation de stationner dans le golfe de Thaïlande six grands navires de transport jouant le rôle de dépôts militaires, ce golfe étant situé à peu près à mi-chemin entre le Proche-Orient et l'Asie du Nord-Est, deux théâtres potentiels de conflit. Profitant de la visite, le 31 octobre à Bangkok, de l'amiral Richard Macke, commandant en chef des forces américaines dans le Pacifique, le chef du gouvernement thaïlandais lui a communiqué une réponse négative : « *Je suis désolé de ne pouvoir accepter la proposition américaine ; la Thaïlande sera heureuse de poursuivre la coopération dans le domaine de la sécurité régionale, mais pas de cette façon-là.* »

Djakarta a aussitôt fait savoir que même si la présence américaine était un « *contrepoids nécessaire* » en Asie du Sud-Est, elle ne pouvait se manifester « *sous la forme de bases militaires* », pour reprendre un commentaire, le 2 novembre, d'Ali Alatas, ministre indonésien des affaires étrangères. Les sujets de tension dans la région, y compris en mer de Chine du Sud, dont les archipels sont, au moins en partie, l'objet d'une dispute entre six Etats, ne justifient pas une présence militaire américaine, a estimé, en substance, Ali Alatas. Le 7 novembre, enfin, la Malaisie a adopté une attitude à peu près identique : « *Il n'y a pas de tension dans notre région, pas d'ennemis, pas de crainte... Pourquoi en créer ?* », a résumé Mahathir Mohammad, premier ministre du gouvernement de Kuala-Lumpur.

On pourrait en conclure que les Etats de l'Asie du Sud-Est sont relativement satisfaits de la situation actuelle et que l'accès à des facilités navales, mises par Singapour à la disposition des Etats-Unis au lendemain de leur retrait des Philippines, est le seul avantage militaire que l'Amérique, en temps de paix, puisse obtenir dans la région.

Certes, le sentiment d'un manque d'urgence prévaut en ce moment. En outre, dans ce genre de dispositif, ceux qui ont la main sur un dépôt ne tiennent pas toujours compte, en cas de crise, de l'avis de ceux qui les abritent, surtout si ces derniers sont moins puissants.

Entrent également en jeu des facteurs nationaux. La Thaïlande, qui a abrité des bases américaines pendant la deuxième guerre d'Indochine, est toujours prête à regagner, selon l'heureuse expression d'un observateur averti, son « *cocon siamois* », qui lui a permis, par le passé, de préserver son indépendance et facilite, aujourd'hui, de bons rapports avec la Chine. L'Indonésie, qui préside le Mouvement des non-alignés depuis 1992, tient à son aura de neutraliste. Et la Malaisie, qui entretient d'étroites relations avec des Etats du Proche-Orient, ne tient pas à se retrouver, en particulier, dans le piège d'une confrontation dans cette région.

Les Etats du Sud-Est asiatique ne semblent pas pour autant convaincus que la paix, qui prévaut depuis la fin de l'intervention vietnamienne au Cambodge en 1989, soit si solide. Chuan Leekpai, selon son porte-parole, a expliqué le refus de la Thaïlande par la crainte de créer un « *malentendu* », sans préciser avec qui. D'un autre côté – si l'on fait exception de la Birmanie, qui s'arme pour des raisons internes –, quatre Etats au moins de la région (l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande) continuent d'équiper et de moderniser leurs forces armées. On ne sait jamais.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Election présidentielle :

M. Léotard estime « ridicule » la candidature envisagée par M. Millon

Les partisans de M. Balladur au sein de l'UDF se sont hâtés de répondre à l'initiative de M. Millon, qui, mercredi 9 novembre, s'est porté candidat à l'élection présidentielle au nom de la confédération si le président de celle-ci, M. Giscard d'Estaing, ou celui du Sénat, M. Monory, n'entrent pas eux-mêmes dans la compétition. Les dirigeants des principales composantes de l'UDF ont écrit à M. Giscard d'Estaing pour condamner la démarche de M. Millon, dévoilant ou confirmant ainsi leur propre choix en faveur de M. Balladur. Jeudi matin, M. Léotard, président d'honneur du PR, auquel appartient M. Millon, est allé jusqu'à qualifier d'« un peu ridicule » l'initiative du président du groupe UDF de l'Assemblée.

■ RPR. – L'état major du RPR a rendu publique, mercredi, une nouvelle liste de parlementaires, qui porte à 153 députés RPR sur 260 et à 46 sénateurs RPR sur 85 le nombre des partisans déclarés de M. Chirac pour l'élection présidentielle. De son côté, le ministère de l'intérieur a fait savoir que 243 députés RPR et UDF sur 477 – soit la majorité absolue des membres de l'Assemblée nationale – ont signé l'appel de Charles Pasqua en faveur des « primaires » pour la désignation d'un candidat commun à l'élection présidentielle.

Semaine chargée pour l'UDF : mardi 7 novembre, François Léotard assure qu'il n'y a pas de candidat au sein de la confédération et que celle-ci doit soutenir, dès à présent, la candidature d'Edouard Balladur. Au même moment, sur RTL, Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, enregistre une déclaration, destinée à être diffusée le lendemain matin, dans laquelle il envisage de présenter la sienne... *« La candidature de Jacques Chirac a entraîné un début de clarification au sein du RPR. Celle, potentielle, de Charles Millon aura les mêmes effets sur l'UDF »*, pronostique alors Jean-Pierre Raffarin, porte-parole giscardien de l'UDF.

De fait, la réplique n'a pas tardé : pour ou contre M. Millon, c'est-à-dire contre ou pour M. Balladur. A peine les propos de M. Millon avaient-ils été diffusés par RTL que les quatre principaux responsables des six composantes que compte l'UDF ont adressé un courrier à Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, pour le rappeler au respect de l'engagement pris en 1991 de parvenir, par le biais des « primaires », à une candidature unique de la majorité.

A vrai dire, les quatre responsables balladuriens – Gérard Longuet, président du PR, Pierre Méhaignerie, président du CDS, André Rossinot, président du Parti radical, et Pierre-André Wiltzer, délégué général des Adhérents directs de l'UDF – ont pu répondre d'autant plus vite à l'initiative de M. Millon qu'ils avaient déjà multiplié les contacts, les jours précédents, pour publier un communiqué commun, visant l'offensive de Jacques Chirac contre le premier ministre.

Dans leur lettre, les quatre présidents assurent que *« toute candidature issue de la majorité, si elle ne se situait pas dans le cadre tracé par* [l'accord de 1991 sur les « primaires »] *remettrait en question un engagement prometteur et engendrerait une fois de plus la division et l'échec »*. *« Nous ne saurions nous sentir liés par les décisions de l'UDF, ou de personnalités de l'UDF qui s'écarteraient des engagements de 1991 »*, ont ajouté les quatre signataires de la lettre.

Alignement sur les « primaires »

Plus direct, M. Léotard a repris la parole, jeudi matin, sur France-Inter, pour juger *« intempestive, unilatérale et, pour tout dire, un peu ridicule »* l'offensive du président de la région Rhône-Alpes. Celle-ci, a ajouté le ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, *« ne sera pas suivie d'effet »*. Il a voulu y voir *« le renouveau de la compétition entre Chirac et Giscard »*.

Organisée autour de la prise de position de M. Millon, la « clarification » est allée bon train, sans que personne – et surtout pas les signataires de la lettre à M. Giscard d'Estaing – ne s'émeuve de l'engagement, réitéré la veille, de M. Léotard en faveur de M. Balladur. Cet acte d'allégeance, au nom des intérêts de la majorité, va pourtant beaucoup plus loin que le *« cadre »* tracé par l'accord de 1991, ont rappelé dans leur lettre les quatre présidents membres de l'UDF. L'accord de 1991 ne prévoit pas que l'actuel premier ministre doive être le candidat unique de la majorité...

Contraint de prendre à bras le corps la gestion du PR depuis le retrait forcé de M. Longuet – accaparé par les affaires judiciaires qui ont entraîné son départ du gouvernement –, M. Léotard a tiré l'importante aile balladurienne de l'UDF en terrain découvert. Si M. Rossinot et M. Wiltzer ont pris fait et cause, depuis longtemps, pour les « primaires », le Parti républicain a eu jusqu'à présent, sur cette procédure de sélection, un jugement prudent, considérant qu'il ne s'agit que d'un moyen comme un autre pour parvenir à une candidature unique de la majorité au premier tour de l'élection présidentielle.

En 1991, M. Léotard, qui se faisait à l'époque le promoteur d'une formation unique de la droite, s'était refusé à signer l'accord. Jusqu'à la lettre de mercredi, M. Méhaignerie et M. Barrot, pour les centristes, avaient multiplié les jugements défavorables sur les « primaires ». Cet été, sur RTL, le président du CDS avait même assuré que la majorité pouvait très bien admettre que la majorité ait deux candidats.

Le souhait répété de M. Léotard de voir, au second tour de l'élection présidentielle, M. Balladur en découdre avec M. Delors et l'acquiescement tacite de M. Méhaignerie lèvent donc une très frêle ambiguïté : les militants des deux plus fortes composantes de l'UDF – le CDS et le PR – n'ont plus besoin d'attendre les congrès et les conseils nationaux, prévus à la fin de cette année, pour connaître le nom du candidat que leurs responsables souhaitent soutenir.

GILLES PARIS

Deux fils dans « la maison du père » à Colombey-les-Deux-Eglises

COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES (Haute-Marne)

de notre envoyé spécial

Bernard Pons a-t-il délibérément organisé la discorde dans la mouvance gaulliste autour du traditionnel pèlerinage à Colombey-les-Deux-Eglises, en prenant pour prétexte une très secondaire question de calendrier ? Cette année, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale – il ne figure pas encore parmi les cent cinquante-trois députés qui soutiennent la candidature présidentielle de Jacques Chirac, car cela va probablement de soi – avait décidé de déplacer de l'après-midi au matin la commémoration annuelle de la mort du général de Gaulle, le 9 novembre 1970, par les parlementaires qui se réclament de l'héritage du chef de la France libre.

La raison officielle de ce changement d'horaire était le jour, un mercredi cette fois-ci, dont l'après-midi est en partie consacré aux questions au gouvernement à l'Assemblée, lors des sessions parlementaires. Il se trouve que le mercredi est aussi le jour du conseil des ministres qui, lui, se déroule le matin. Cette petite translation horaire avait l'avantage d'éviter la présence du premier ministre Edouard Balladur, à côté de M. Chirac, devant la tombe du fondateur de la Vᵉ République. La manœuvre a bien failli échouer, car le conseil des ministres avait, lui aussi, été déplacé pour cause de sommet franco-africain, où se rendait le chef de l'Etat. Heureusement, le sommet a pallié cette défaillance.

« On ne déplace pas le jour de la commémoration... Le 9, c'est le 9... On n'a jamais changé la date », affirmaient, en chœur, les parlementaires qui ont fait le déplacement. Les mauvaises raisons sont toujours bonnes à prendre dans certains cas. Ils oubliaient seulement qu'en 1986 M. Chirac étant premier ministre, les groupes parlementaires RPR s'étaient rendus à Colombey, *en compagnie du chef du gouvernement*..., le 18 novembre.

Il était dit que, cette fois-ci, il y aurait deux fils ennemis dans *« la maison du père »*, selon le mot du chiraquien Robert-André Vivien. Un le matin et un l'après-midi : après M. Chirac entouré, notamment, du fils (sénateur RPR) et du petit-fils (député RPR) du général de Gaulle, ainsi que de Jacques Toubon, ministre de la culture, M. Balladur, accompagné de Pierre Messmer, ancien premier ministre, Maurice Druon, écrivain gaulliste, le général Jean Simon, chancelier de l'ordre de la Libération, ainsi que trois ministres RPR – Michel Barnier, François Fillon et Michel Giraud –, s'est rendu à Colombey venant de Biarritz.

Le président de l'Assemblée, Philippe Séguin, avait refusé de se joindre au déplacement matinal pour ne pas participer à un *« détournement de cérémonie »* (*le Monde* du 10 novembre). Les parlementaires RPR, eux, avaient du mal à contenir leur plaisir devant l'annonce de l'engagement présidentiel de Charles Millon, si... M. Pons se chargeait de faire la promotion de son homologue président de groupe de l'Assemblée nationale.

OLIVIER BIFFAUD

Le débat ouvert par le maire de Paris sur l'application du traité de Maastricht

Les dirigeants du RPR ne demandaient pas de référendum sur la monnaie unique en 1992

La proposition de Jacques Chirac de soumettre à un référendum le passage à la monnaie unique constitue-t-elle, oui ou non, une inflexion de la position du président du RPR sur le traité de Maastricht ? *« Non »*, répond M. Chirac, qui a affirmé, le 8 novembre, devant le groupe RPR de l'Assemblée, qu'une telle suggestion n'*« a rien de nouveau »* puisque, selon lui, elle avait déjà été émise par les dirigeants du RPR favorables à la ratification lors de la campagne sur le traité de Maastricht en 1992 (*le Monde* du 10 novembre).

Cette assertion ne manque pas de surprendre, car les choses n'ont jamais été dites en ces termes. Dans une tribune publiée par *le Monde* le 21 décembre 1991, au lendemain de la signature du traité de Maastricht, M. Chirac se limitait à une brève observation sur l'union monétaire : il expliquait qu'il aurait préféré que la monnaie commune précédât la monnaie unique. Alors que la controverse s'emballait, dans les mois suivants, le RPR posait, certes, ses conditions à l'adoption par la France de la monnaie unique, mais il ne réclamait, alors, qu'une simple consultation parlementaire.

L'idée ne heurtait aucunement, d'ailleurs, l'UDF qui s'y associait sans états d'âme particuliers. On en retrouve la trace dans les quatre « demandes de garantie » exigées du gouvernement de M. Bérégovoy, le 30 avril 1992, par l'intergroupe de l'opposition (RPR-UDF-UDC) au Palais-Bourbon. Soucieuse de contenir les appétits de *« l'Europe technocratique »*, les députés de droite et du centre souhaitent arracher des assurances que le Parlement serait *« associé à la mise en œuvre de l'UEM tout au long du processus »* (*le Monde* du 2 mai 1992).

Au moment du débat à l'Assemblée nationale, Alain Juppé revenait sur cette exigence d'un droit de regard parlementaire sur la monnaie unique. Lors de l'examen en première lecture du projet de loi de révision constitutionnelle, le 6 mai 1992, le futur ministre des affaires étrangères affirmait qu'*« il serait inconcevable que le passage à la phase finale* [de l'UEM] *puisse intervenir sans que l'Assemblée nationale et le Sénat en aient, au préalable, débattu »*.

On peut objecter qu'à cette date, François Mitterrand n'avait pas encore dévoilé son intention de soumettre la ratification du traité de Maastricht à un référendum. Il faudra en effet attendre le 3 juin, au lendemain du « non » danois, pour que le chef de l'Etat annonce cette consultation populaire. Si l'idée d'un référendum sur la monnaie unique a été lancée au RPR, elle n'a pu l'être qu'à partir de cette date, puisque M. Chirac a précisé, le 8 novembre, que la position de son parti avait été de réclamer que le passage à la troisième phase de l'UEM soit *« ratifié dans les mêmes formes que la ratification du traité »*.

Or les multiples déclarations des dirigeants néogaullistes lors de la campagne enfiévrée, tout au long de l'été, ne comportent aucune référence à une telle idée. Les « tribunes » qu'Edouard Balladur (24 juin et 21 août) et M. Juppé (24 juillet) accordent au *Monde* sont totalement silencieuses sur ce point. En revanche, le secrétaire général du RPR met en garde contre les dangers d'une fragilisation de l'axe franco-allemand. *« Avons-nous bien conscience, nous Français*, écrit-il, *que nos amis allemands, si nous leur claquons la porte au nez, peuvent avoir d'autres tentations ?* (...) *Avons-nous le droit de les rebuter, de retirer la main tendue, de rompre le contrat de confiance ? »* La formule, aujourd'hui, ne manque pas de relief.

FRÉDÉRIC BOBIN

M. Lamassoure refuse de se prononcer sur les modalités de passage à la troisième phase de l'union monétaire

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale avait chargé Laurent Fabius d'interroger Edouard Balladur, au cours de la séance de questions, mercredi 9 novembre, sur la position du gouvernement à l'égard du passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire (UEM). En l'absence de M. Balladur, retenu à Biarritz par le sommet franco-africain, c'est Alain Lamassoure qui lui a répondu.

Le ministre délégué aux affaires européennes a d'abord affirmé que *« depuis dix-huit mois, le gouvernement, en parfait accord avec la totalité de sa majorité »*, avait conduit une politique orientée sans ambiguïté dans *« la perspective de l'union économique et monétaire »*. Il a précisé que le gouvernement aborderait avec ce même *« esprit »* la présidence de l'Union européenne à partir du 1ᵉʳ janvier 1994. S'agissant du passage à la troisième phase de l'UEM, M. Lamassoure a assuré que *« le principe, le calendrier, les conditions techniques »* en sont *« acquis »*, et que *« personne ne les remet en cause »*.

Cependant, M. Lamassoure a pour le moins affaibli la portée de ce *« principe »* en reconnaissant au gouvernement qui sera alors aux affaires la faculté d'opter pour la procédure de son choix, dont il n'a pas exclu expressément le référendum. La *« décision du passage à la troisième phase »* étant *« une décision politique »*, M. Lamassoure a indiqué qu'*« il appartiendra, dans chaque pays, à chaque gouvernement, de retenir la procédure interne de décision qui lui paraît la plus appropriée compte tenu de ses institutions »*.

Cette « mise au point » un peu acrobatique n'aura sans doute pas l'heur de soulever l'enthousiasme des plus européens de la majorité. Le ministre n'a recueilli que de maigres applaudissements sur les bancs centristes, dont certains, tel Raymond Barre, n'avaient pas hésité à manifester leur approbation aux questions formulées par M. Fabius. Jacques Barrot (UDF-CDS, Haute-Loire), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a confié, quant à lui, qu'il aurait *« préféré une réponse plus claire »*.

Dans une déclaration au *Monde, jeudi 10 novembre*, M. Lamassoure a cherché à apaiser ces inquiétudes en soulignant qu'un référendum sur la monnaie unique n'était *« ni possible, ni souhaitable »*. Il a précisé qu'il appartient au seul Parlement de se prononcer.

C. Ch.

ÉLECTIONS MUNICIPALES : les élus socialistes préparent leur « manifeste ». – Bernard Poignant, président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), a annoncé, mercredi 9 novembre, que son association organisera des « rencontres » à Valence, dans la Drôme, les 29 et 30 novembre, pour mettre au point le « manifeste municipal » dont la préparation a été confiée à Rodolphe Pesce, maire de cette ville (*le Monde* daté 4-5 septembre). Ces rencontres, qui réuniront plus de trois cents personnes, rassembleront non seulement des maires, mais aussi les représentants de certaines associations catégorielles (villes moyennes, banlieues), d'associations d'élus (communistes, écologistes, radicaux), des syndicalistes et des chercheurs.

M. Chirac reçoit le soutien de plus de la moitié des parlementaires RPR

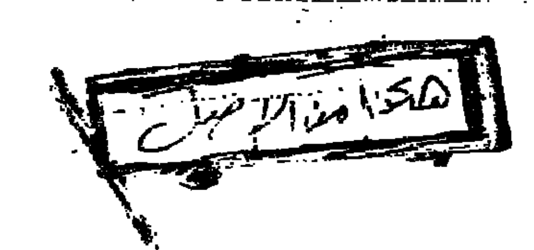
Le RPR a publié, 9 novembre, une liste de *« quatre-vingt-dix-neuf nouveaux parlementaires* [qui] *se sont engagés à soutenir Jacques Chirac dans sa campagne présidentielle »*. Parmi eux, figurent 53 députés et 46 sénateurs, ce qui porte à 153 députés sur les 260 du groupe de l'Assemblée nationale et à 46 sénateurs sur les 85 du groupe du Sénat le nombre de parlementaires néogaullistes soutenant la candidature présidentielle du maire de Paris. La liste de députés (par départements) ci-dessous complète celle qui a été publiée dans *le Monde* daté 6-7 novembre :

Jacques Boyon (Ain), Pierre-André Périssol (Allier), Suzanne Sauvaigo (Alpes-Maritimes), Jacques Godfrain (Aveyron), André Fanton (Calvados), Pierre Pasquini (Haute-Corse), Lucien Brenot (Côte-d'Or), Jean Auclair (Creuse), Daniel Garrigue (Dordogne), Claude Girard, Jean Geney et Roland Vuillaume (Doubs), Gérard Hamel (Eure-et-Loir), André Angot, Charles Miossec et Jean-Louis Goasduff (Finistère), Jean-Claude Barran (Gironde), Yvon Jacob (Ille-et-Vilaine), Etienne Garnier (Loire-Atlantique), Jean-Paul Charié (Loiret), Roselyne Bachelot (Maine-et-Loire), Jean-Claude Lemoine et René André (Manche), Jean-Charles Cavaillé (Morbihan), François Grosdidier et André Berthol (Moselle).

Colette Codaccioni, Gabriel Deblock, Alain Poyart et Claude Pringalle (Nord), Claude Demassieux et Jean-Jacques Delvaux (Pas-de-Calais), Pierre Pascallon (Puy-de-Dôme), Jean Gougy (Pyrénées-Atlantiques), Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Michel Habig et Gilbert Meyer (Haut-Rhin), Michel Terrot (Rhône), Pierre Mazeaud (Haute-Savoie), Edouard Leveau, Antoine Rufenacht et Alfred Trassy-Paillogues (Seine-Maritime), Philippe de Canson (Var), Arnaud Lepercq (Vienne), Jean Rosselot (Territoire de Belfort), Georges Gorse (Hauts-de-Seine), Jean-Claude Abrioux (Seine-Saint-Denis), Robert-André Vivien (Val-de-Marne), Pierre Lellouche, Raymond Lamontagne et Georges Mothron (Val-d'Oise), Gaston Flosse (Polynésie), André-Maurice Pihoué (La Réunion).

La liste de sénateurs RPR (par départements) est la suivante : Jacques Braconnier (Aisne), Honoré Bailet (Alpes-Maritimes), Bernard Hugo (Ardèche), Jean-Pierre Camoin (Bouches-du-Rhône), Michel Alloncle (Charente), Michel Doublet (Charente-Maritime), Serge Vinçon (Cher), Henri Belcour (Corrèze), Alain Pluchet (Eure), Jacques de Menou et Alain Gérard (Finistère), François Gerbaud (Indre), Dominique Leclerc (Indre-et-Loire), Paul Masson (Loiret), Jean-Paul Hugot (Maine-et-Loire), Jean Bernard (Marne), Michel Rufin (Meuse), Roger Husson (Moselle), Jacques Legendre et Maurice Schumann (Nord), Philippe Marini (Oise), Daniel Goulet (Orne), Louis Althapé et Auguste Cazalet (Pyrénées-Atlantiques).

Jean-Paul Hammann et Joseph Ostermann (Bas-Rhin), Emmanuel Hamel (Rhône), Pierre Dumas (Savoie), Magdeleine Anglade, Camille Cabana, Michel Caldaguès et Maurice Ulrich (Paris), Philippe François (Seine-et-Marne), Nelly Rodi (Yvelines), René-Georges Laurin (Var), Jacques Berard et Alain Dufaut (Vaucluse), Jacques Oudin (Vendée), Jean-Jacques Robert et Max Marest (Essonne), Michel Maurice-Bokanowski (Hauts-de-Seine), Robert Calmejane (Seine-Saint-Denis), Lucien Lanier (Val-de-Marne), Paul Moreau (La Réunion), Soséfo Makapé Papilio (Wallis-et-Futuna), Paulette Brisepierre (Français établis hors de France).



la division de l'UDF

M. Millon au croisement de la tactique et des convictions

En traitant par le mépris la candidature à l'élection présidentielle qu'envisage Charles Millon, François Léotard, président d'honneur du PR, ne contribuera pas à apaiser les relations délicates qu'il entretient avec son collègue, à qui tout l'oppose. L'un et l'autre n'en ont, au fond, que faire. La nouvelle période ouverte en mars 1993 par la victoire de la majorité aux élections législatives et par la désignation d'Edouard Balladur à l'hôtel Matignon ne fait que s'ajouter à plusieurs épisodes fratricides, de la prise du PR par M. Léotard contre M. Millon, en 1982, à la revanche de ce dernier pour la présidence du groupe UDF de l'Assemblée nationale, sans oublier les deux tentatives de rénovation de la droite entreprises, successivement, par les deux hommes en 1989 et en 1990 (*le Monde* du 10 novembre).

« Charles ne fait pas partie du clan [Léotard], explique Hugues Dewavrin, délégué général du PR. *Il a toujours été marginal au Parti républicain. »* De fait, lors de la composition du gouvernement d'Edouard Balladur, M. Millon n'est pas défendu avec acharnement par ses amis politiques. Gérard Longuet obtient pourtant pour lui le dossier de l'agriculture, mais c'est à prendre ou à laisser. M. Millon laisse, de peur de se retrouver, particulièrement à ce poste, en contradiction avec son engagement viscéral en faveur de l'Europe. Le président de la région Rhône-Alpes retrouve, alors, son siège de président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. Il est disponible pour Valéry Giscard d'Estaing, qui s'appuie sur lui.

Contre M. Balladur

Au fur et à mesure de l'ascension de M. Balladur, M. Millon s'affirme comme un élément primordial de la chaîne que l'ancien président de la République tente de mettre sur pied pour limiter la séduction du premier ministre sur l'UDF. Lorsque M. Giscard d'Estaing et Jacques Chirac conviennent de leur communauté d'intérêts, à la fin de l'année 1993, et de l'urgence qu'il y a pour eux à éliminer M. Balladur du jeu, alors même que M. Léotard se déclare pour le premier ministre, M. Millon est naturellement associé à leurs manœuvres.

Depuis le début de l'année, il n'a jamais varié. En février, le président du groupe UDF propose, déjà, une liste UDF pour les élections européennes. Au lendemain de celles-ci, en juin, il lance l'idée d'un pacte d'union entre l'UDF et le RPR, qui permettrait de prendre en tenaille le premier ministre. Cette initiative lui attire aussitôt les foudres de l'aile balladurienne de l'UDF, notamment du Parti républicain, qui tente de casser le groupe de M. Millon.

L'offensive, vue initialement d'un bon œil par M. Léotard, est infructueuse. M. Millon parvient en effet à conserver autour de lui la majorité de ses députés. Les liens personnels qu'il a tissés au cours de ses années de présidence résistent à la bourrasque. On ne saurait, en effet, ramener M. Millon au simple rang de pion du dispositif giscardien. Atypique, l'homme n'est pas sans convictions ni sans courage. Singulier, il n'est pas pour autant solitaire. En offrant sa candidature au nom de l'Europe, il se place au croisement de la tactique et de ses idées.

Comme en juin, M. Millon se retrouve aujourd'hui au milieu de la mêlée. Comme en juin, sa place de président de groupe est remise en question, ouvertement, par ses adversaires du PR. Comme en juin, il espère la conserver, car son remplacement, à l'instar de celui de M. Giscard d'Estaing à la tête de l'UDF, poserait sans doute plus de problèmes qu'il n'apporterait de solutions.

OLIVIER BIFFAUD

Dans un article publié par « le Nouvel Observateur »

M. Rocard renonce à l'élection présidentielle pour soutenir la candidature de Jacques Delors

Sous le titre « Pourquoi je vote Delors », Michel Rocard publie dans *le Nouvel Observateur* (daté du 10 au 16 novembre) une longue analyse sur les grands enjeux de 1995 et confirme officiellement, après cinq mois de silence, son intention de ne pas se présenter à l'élection présidentielle et de soutenir la candidature éventuelle de Jacques Delors.

L'ancien premier secrétaire du PS affirme que, *« pour tous ceux qui, comme* [lui], *ne seront pas candidats à l'élection présidentielle, il n'est qu'une forme d'action : alimenter la réflexion publique »*. A ses yeux, cinq *« exigences »* détermineront l'avenir de la France : une exigence *« éthique »* ; une exigence sur l'emploi : *« il est grand temps d'esquisser les formes de cette société où le* « travail productif » *occupera moins de la moitié du temps actif de chacun »* ; une exigence sur l'activité des hommes : *« il s'agit à la fois de créer la démocratie participative et de permettre à la société civile de prendre enfin sa véritable place (...) » ; une exigence sur les règles du jeu social : que l'Etat joue « son rôle d'arbitre de l'intérêt général »* ; une exigence, enfin, à propos de la planète : *« la France a encore beaucoup à dire à l'Europe et au monde (...)* [à] *condition de se reprendre en main elle-même »*.

« Chacun doit mesurer que nous sommes à un carrefour », écrit notamment Michel Rocard, en ajoutant qu'il aurait souhaité *« incarner l'espérance de la gauche dans le combat présidentiel »*. *« Mais*, note-t-il, *la vie en a autrement décidé, avec ses aléas, ses erreurs, ses cruautés mais aussi avec ses enthousiasmes et ses espoirs. » « Alors renoncer à une ambition, soit ! Mais rien, jamais, ne me fera abandonner un idéal »*, continue M. Rocard, en soulignant que *« cette espérance, Jacques Delors peut aujourd'hui la porter et l'apporter »*.

« Je connais ses réticences, ajoute-t-il. *Je les respecte d'autant plus qu'elles l'honorent. Mais je forme le vœu qu'il les surmonte et que chacun sache, ce dont ni lui ni moi n'avons jamais douté, que nous serons unis dans ce combat (...). » « Jacques Delors, à mes yeux*, conclut l'ancien premier ministre, *représente tout ce à quoi je suis le plus sensible : des convictions sociales, morales, intellectuelles, une éthique politique (...), la volonté de convaincre plutôt que de séduire, le pari sur l'intelligence de nos concitoyens, plutôt que sur leurs craintes et leur crédulité, le dédain de l'habileté manœuvrière et le choix de la vérité (...). »*

Après le renvoi en correctionnelle de M. Emmanuelli

Le bureau national du Parti socialiste dénonce un « procès politique »

Le bureau national du Parti socialiste a dénoncé, mercredi 9 novembre, le rejet par la chambre criminelle de la Cour de cassation du pourvoi de son premier secrétaire, Henri Emmanuelli, dans l'affaire Urba-Sages, et son renvoi devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc (*le Monde* du 10 novembre).

« En renvoyant Henri Emmanuelli et plusieurs de nos camarades socialistes devant un tribunal, cette décision, prise à la veille de notre congrès de Liévin, invente un nouveau concept juridique, la responsabilité collective, et permet l'ouverture d'un procès qui n'est rien d'autre que politique », relève le communiqué du bureau national, qui, tient *« à exprimer toute sa solidarité à l'égard d'Henri Emmanuelli et à affirmer qu'à travers lui ce sont tous les socialistes qui se sentent mis en cause »*. Quelques heures auparavant, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale avait réaffirmé, également, par la voix de son président Martin Malvy, son soutien au premier secrétaire du PS : *« L'intégrité d'Henri Emmanuelli n'est pas à prouver : les faits qui lui sont reprochés concernent le financement du PS avant 1990, c'est-à-dire avant les lois organisant la transparence financière de la vie politique mise en place par les gouvernements socialistes, malgré l'opposition de la droite. »*

Depuis mercredi matin, de nombreuses fédérations socialistes font part de leur indignation. *« En démocratie*, s'insurgent notamment les socialistes de Saône-et-Loire, *on ne combat pas l'opposition à la barre d'un prétoire, mais devant les électeurs, au suffrage universel. »*

Au terme d'ultimes tractations avec le gouvernement

Le Sénat a adopté le projet sur l'aménagement du territoire

Le Sénat a adopté, en première lecture, mercredi 9 novembre, le projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire. L'ensemble de la majorité a approuvé ce texte tandis que communistes et socialistes votaient contre. Le gouvernement a obtenu, « in fine », que les sénateurs renoncent à quelques dispositions controversées.

Comme à l'Assemblée nationale en juillet, la discussion du projet de loi sur l'aménagement du territoire s'est terminée par une seconde délibération qui a permis de gommer plusieurs amendements, votés sans précautions excessives dans la nuit de mardi à mercredi et dont le gouvernement ne voulait pas entendre parler.

Ainsi, malgré l'avis négatif du gouvernement et de la commission spéciale, René Trégouët (RPR, Rhône) et Emmanuel Hamel (RPR, Rhône) avaient fait adopter par le Sénat une disposition nouvelle destinée à recréer des stations-service dans le monde rural où elles disparaissent petit à petit, écrasées par la concurrence, même lointaine, des grandes surfaces. Il s'agissait de demander aux hypermarchés distributeurs d'essence d'acquitter une taxe spécifique mais modeste (1 centime par litre), sauf s'ils finançaient le coût de l'installation de nouvelles stations-service dans les zones rurales. Le Sénat a écarté cette mesure en seconde délibération.

Le vote négatif des socialistes

On était là dans l'ordre du symbole. Un deuxième amendement, adopté à la faveur de la nuit de mardi à mercredi, était beaucoup plus substantiel puisqu'il portait sur une enveloppe de 4,7 milliards de francs. Contre l'avis du gouvernement, André Diligent (Un. centr., Nord) avait obtenu l'accord du Sénat pour que la taxe professionnelle acquittée par La Poste et par France-Télécom soit effectivement restituée aux collectivités locales alors que, depuis 1990, c'est l'Etat qui en bénéficie. Là encore, les sénateurs de la majorité ont battu en retraite mercredi.

Enfin, avant même la deuxième délibération, le gouvernement a fait la démonstration qu'il n'était pas disposé à accepter les yeux fermés toutes les initiatives du Sénat. Celui-ci prévoyait, en effet, de créer un Observatoire de l'aménagement du territoire indépendant et doté de moyens et de pouvoirs suffisants pour permettre un contrôle sérieux, par le Parlement et par les collectivités locales, de la mise en œuvre de la loi d'orientation.

Le gouvernement ne l'a pas entendu ainsi. Il a proposé – pour ne pas dire imposé – la simple création d'un groupement d'intérêt public ayant pour objet, en particulier, la recherche et l'évaluation en matière d'aménagement du territoire. Jean François-Poncet (Rass. dém.) a eu beau *« déplorer »*, au nom de la commission spéciale qu'il présidait, ce refus du gouvernement, il n'en a pas moins accepté la solution de compromis du GIP. *« Je ne souhaite pas achever ce débat sur un différend »*, a-t-il plaidé malgré les protestations de l'opposition.

Les communistes n'avaient pas besoin de ce prétexte pour voter contre l'ensemble d'un texte dont ils avaient dénoncé la logique dès le premier jour. Les socialistes, en revanche, on pu commodément s'appuyer sur le recul de la commission spéciale à propos de l'observatoire pour mieux étayer leur refus de voter l'ensemble du projet de loi. Compte tenu de leur attitude favorable à plusieurs dispositions importantes du texte, à commencer par le mécanisme de péréquation financière entre collectivités territoriales, ce vote global négatif pouvait, en effet, susciter quelque interrogation.

Gérard Delfau (Hérault) et Aubert Garcia (Gers) s'en sont expliqués : *« Tout n'est pas à rejeter dans ce texte, et nous l'avons démontré, notamment sur la péréquation, mais une loi d'aménagement du territoire, ce n'est pas seulement l'esquisse d'une France idéale. Nous vous attendions aux actes et à vos engagements financiers. Et, là, c'est la dérobade »*, a lancé le premier. Le second a ajouté, avec humour : *« La grande symphonie promise par le ministre de l'intérieur finira sur un air de pipeau... »*

GÉRARD COURTOIS

COMMENTAIRE

Le creux et le vœu

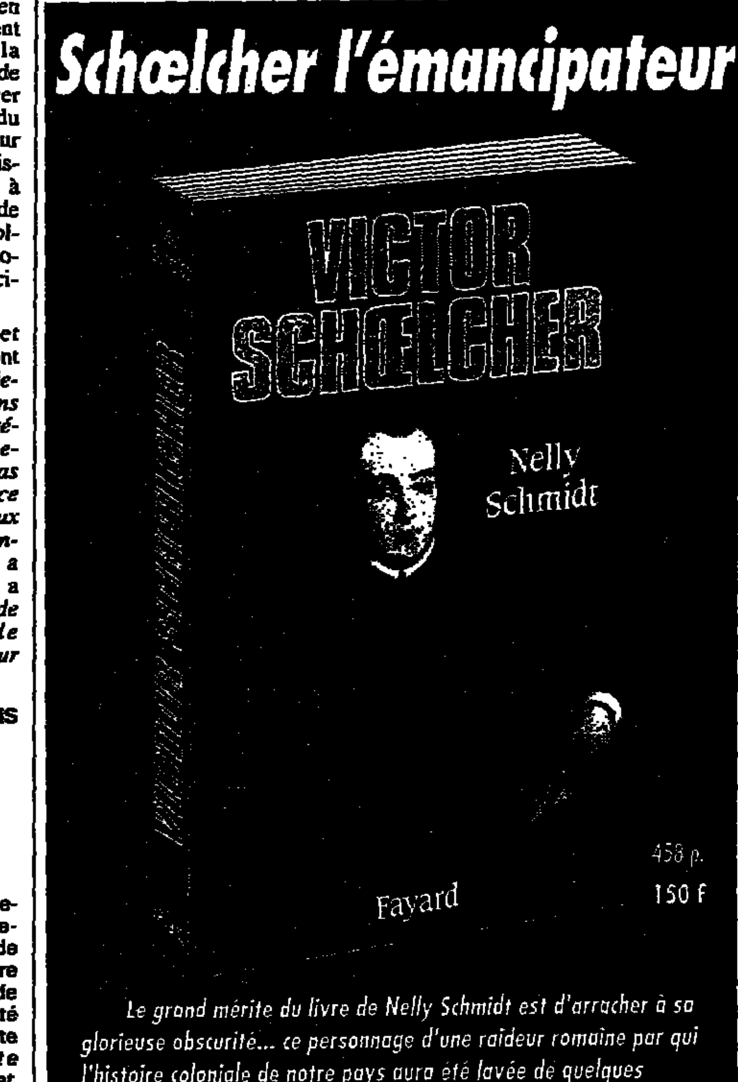
LE Sénat voulait un grand débat sur l'aménagement du territoire. Il l'a eu. Depuis le 25 octobre, il aura consacré plus de quatre-vingts heures à la discussion du projet de loi lancé, dès 1993, par Charles Pasqua mais porté à bout de bras, tout au long du débat au Palais du Luxembourg, par le ministre délégué à l'aménagement du territoire, Daniel Hoeffel.

Les sénateurs, préparés de longue date à ce débat, ont donné plus de consistance, voire de cohérence, au texte qui leur était parvenu de l'Assemblée nationale. Deux innovations, notamment, en témoignent : d'une part, l'introduction du principe et la définition, à grands traits, des schémas sectoriels d'aménagement du territoire dans quelques domaines stratégiques (enseignement supérieur, recherche, transports ou télécommunications) ; d'autre part, l'invention d'un mécanisme de péréquation des ressources des collectivités locales, destiné à réduire progressivement des disparités criantes.

« Nous avions reçu un texte un peu creux. Avons-nous remplacé le creux par le vœu ou par du solide ? », s'est demandé, lucidement, Paul Girod (Rassemblement démocratique) au terme de la discussion. S'il n'était membre de la majorité, le sénateur de l'Aisne aurait probablement été aussi explicite que le socialiste Gérard Delfau : *« Ce texte effleure beaucoup de choses et, parfois, de bonnes choses, sans vraiment les creuser. »* Le Sénat a souvent renoncé à dépasser le stade des principes et n'a pu avancer sur le point capital de la répartition des compétences entre collectivités territoriales.

Quelle sera l'attitude de l'Assemblée nationale, qui devrait examiner le projet, en deuxième lecture, avant la fin du mois de novembre ? En juillet, les députés avaient été conduits par le gouvernement à avaler beaucoup de couleuvres et à limiter leurs ambitions. Ils pourraient bien, demain, vouloir faire la démonstration qu'ils ont, eux aussi, leur mot à dire dans ce débat capital. Au point que le doute persiste sur la possibilité pour le gouvernement de faire adopter ce texte avant la fin de l'actuelle session.

GÉRARD COURTOIS



Les affaires politico-financières et le débat sur la corruption

Dans une déclaration à *la Tribune-Desfossés*, Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux, indique qu'il a décidé *« de suspendre tout financement aux partis politiques et aux élections »*. Cette décision, ajoute-t-il, *« prend effet immédiatement et s'applique à toutes les sociétés du groupe Lyonnaise des eaux »*.

■ MISE EN EXAMEN. Le juge Eric Halphen a mis en examen, mercredi 9 novembre, une onzième personne dans le dossier des fauses factures de la région parisienne. Il s'agit de M. Jean-Louis Bonini, un dirigeant d'une filiale du groupe Lyonnaise des eaux.

■ M. CHIRAC. *Le Quotidien de la Réunion* révèle, dans ses éditions du 9 novembre, le contenu d'une lettre adressée par Jacques Chirac au président de la République de Maurice dans laquelle le maire de Paris *« témoigne du professionnalisme »* de la Lyonnaise des eaux-Dumez et de sa *« capacité à s'impliquer avec efficacité dans la gestion des services municipaux »*. On indique à la mairie de Paris que ce type d'intervention fait partie des *« interventions normales et régulières »* de M. Chirac dans le cadre des marchés à l'exportation.

Le dirigeant d'une filiale de la Lyonnaise des eaux est mis en examen dans l'affaire des HLM de Paris

Le juge Eric Halphen a mis en examen, mercredi 9 novembre, une onzième personne dans le dossier des fausses factures de la région parisienne qu'il instruit au tribunal de Créteil : Jean-Louis Bonini, dirigeant de la société Elyo. L'enquête du juge, menée avec le concours du 8e cabinet de délégations judiciaires, a montré que cette filiale du groupe Lyonnaise des eaux versait un salaire depuis plusieurs années à Rémy Halbwax, proche collaborateur de l'ancien ministre (RPR) Robert Pandraud à l'Assemblée nationale, puis au conseil régional d'Ile-de-France. Rémy Halbwax a été mis en examen le 28 octobre pour *« recel d'abus de biens sociaux »*, et placé en détention (*le Monde* daté 30-31 octobre).

En fait, la Cofreth, société spécialisée dans le chauffage urbain et la pose d'ascenseurs, rémunérait M. Halbwax, au titre d'*« attaché commercial »*, *via* une de ses propres filiales, Somatem, rebaptisée Unitherm le 31 décembre 1993 (*le Monde* du 9 novembre). Or la Cofreth a obtenu, durant la même période, un très grand nombre de marchés de chauffage – une soixantaine dans les lycées de la région parisienne –, lorsque ces marchés ont été concédés, à partir de 1989, à des sociétés privées. En outre, les mêmes filiales de la Lyonnaise des eaux étaient en affaires avec les bureaux d'études du promoteur parisien Jean-Claude Méry, lui aussi mis en examen et placé en détention provisoire par le juge Halphen depuis le 29 septembre.

Deux magistrats d'« assistance commerciale »

Le magistrat soupçonne que l'intervention de Rémy Halbwax et celle de Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du RPR, pourraient avoir été déterminantes dans l'attribution de ces marchés. Les deux hommes auraient alors été « remerciés », l'un en touchant une rétribution mensuelle sans activité réelle, l'autre en encaissant le paiement de fausses factures. En perquisitionnant au siège des sociétés de M. Méry, les policiers ont en effet découvert deux factures d'*« assistance commerciale »* adressées par le promoteur-homme d'affaires à la Cofreth, pour un montant de 200 000 francs chacune.

Egalement en affaires avec l'OPAC, l'ex-office HLM de la Ville de Paris, la Cofreth avait concouru, avec succès, à l'attribution du marché *« d'entretien et de remise à niveau des cabines d'ascenseurs »* dans l'ensemble des immeubles HLM de la capitale. Filiale de la Cofreth, la Somatem, alors dirigée par Jean-Louis Bonini, avait obtenu une part de ce marché colossal – dont le montant total dépassait 2 milliards de francs –, avec une filiale de la Générale des eaux, la CG2A. Cette même société avait débloqué, en 1990, quelque 16 millions de francs de crédits d'études sur le fastueux projet immobilier de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), que Jean-Claude Méry avait baptisé « Port-Pierre-Méry », à la mémoire de son père...

HERVÉ GATTEGNO

« J'ai décidé de suspendre tout financement aux partis politiques » écrit Jérôme Monod

Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux, a fait la déclaration suivante à *la Tribune-Desfossés* du jeudi 10 novembre : *« Le financement de la vie politique en France est l'une des questions qui restent encore posées pour les partis politiques, pour les candidats aux élections et pour les entreprises, malgré les lois qui ont commencé de l'organiser, et en particulier, la loi du 15 janvier 1990.*

» Les règles fixées par ces lois sont précises sur les montants des financements autorisés. Elles restent imprécises sur d'autres points, rendant l'intervention des sociétés difficile à appréhender par les clients, les actionnaires et le personnel.

» Après un débat approfondi en conseil d'administration de Lyonnaise des eaux, et en complet accord avec celui-ci, j'ai décidé de suspendre tout financement aux partis politiques et aux élections, dans l'attente de nouvelles mesures législatives qui pourraient être prises pour clarifier les conditions de financement de la vie politique.

» Cette décision prend effet immédiatement et s'applique à toutes les sociétés du groupe Lyonnaise des eaux.

» Je confirme que, dans un domaine différent, celui des règles de comportement et d'éthique professionnelle qui s'imposent aux collaborateurs dans la vie de tous les jours, l'ensemble des sociétés du groupe, et la Lyonnaise des eaux elle-même, auront rénové avant la fin de l'année leurs codes de déontologie qui seront tenus à la disposition de leurs clients. »

Le financement suspendu

Suite de la première page

La contre-attaque se faisait sur le terrain politique, le juge étant accusé d'avoir choisi ce thème pour appuyer sa candidature aux élections européennes. C'est cette stratégie et cette accusation qui ont trouvé, mercredi 9 novembre, leur traduction dans les prétoires où la Lyonnaise demandait un franc de dommages et intérêt pour diffamation.

Quant à la Générale des eaux, elle se contentait d'une simple mise au point de son président, lors de son assemblée générale de la fin juin. Rappelant que son groupe gérait un très grand nombre de contrats et de marchés, M. Dejouany estimait encore qu'il était *« totalement anormal que de simples investigations couvertes par des instructions en cours puissent être considérées comme des indices de pratiques susceptibles d'être mises en cause »*.

Des dysfonctionnements longtemps occultés

Le patron de la Générale préférait, alors, comme son homologue de la Lyonnaise, dénoncer une *« campagne mettant en cause l'honorabilité de notre compagnie, de ses cadres et de ses 250 000 agents »*.

De *mea culpa*, point. L'heure n'était pas, ou peu, à l'auto-critique. La seule concession faite à l'urgence était alors la mise place, tardive, de codes d'éthiques. Les faits, depuis, ont rattrapé les deux groupes. Les accusations implicites portées par des hommes politiques, aussi. En jugeant « inévitable », dans nos colonnes (*le Monde* du 3 novembre), un débat sur la nationalisation de ces groupes, Philippe Séguin, lui-même, n'a-t-il pas accrédité le soupçon ?

Sans parler à proprement parler de corruption, le président de l'Assemblée nationale n'a-t-il pas dénoncé le déséquilibre existant entre des communes désarmées et des groupes remarquablement puissants, riches, compétents et parfaitement organisés ? C'était dire, au minimum, que les relations entre les élus et les sociétés spécialisées dans les marchés publics, devaient être revues.

En réclamant publiquement aujourd'hui cette clarification, le PDG de la Lyonnaise enfonce le clou. Et reconnaît, à tout le moins, l'existence de ces dysfonctionnements si longtemps occultés. Jérôme Monod donne aussi le sentiment de réagir dans l'urgence, face à des affaires menaçant de l'emporter depuis sa mise en cause directe par Patrick Thull, ancien directeur du cabinet du maire de Grenoble, dans la négociation du contrat d'eau conclu avec la ville, contrat qui fait peser sur l'ancien ministre de la communication, Alain Carrignon, des soupçons lui ayant valu d'être actuellement incarcéré. Plus subtilement, la Générale des eaux dévie, elle, le torrent des « affaires » en ouvrant le débat sur la succession de son inamovible PDG...

Reste que le problème posé par les « délégations » de service public à des entreprises privées _ dans l'eau, mais aussi, les transports, le chauffage, les déchets _ est plus que jamais ouvert, mettant à mal un système français qui, économiquement, a largement prouvé son bien-fondé et son efficacité.

Renoncer au « droit d'entrée »

« La concession est toujours un instrument incomparable pour optimiser sur le long terme investissement et fonctionnement », réaffirme Philippe Brongniart, directeur général de la Lyonnaise dans *la Tribune* du 10 novembre, mais en se déclarant prêt à renoncer au *« droit d'entrée »*, ce pas-de-porte versé aux municipalités endettées lors de l'obtention des concessions.

Le débat sur les délégations de service public, système inventé et exporté par la France _ débat que l'on aurait pu croire clos avec les verrous administratifs posés par la loi Sapin _ , est donc plus que jamais d'actualité. En se focalisant sur le financement officiel des campagnes électorales et des hommes politiques par les entreprises, il n'est encore qu'effleuré.

PIERRE-ANGEL GAY

Les « diffamations électorales » du juge Jean-Pierre

Pour assurer son avenir en politique, le juge Thierry Jean-Pierre a-t-il causé un préjudice *« exorbitant »* à la Lyonnaise des eaux ? Dans un document intitulé « Le Livre noir de la corruption » et rendu public le 31 mai (*le Monde* du 1er juin), M. Jean-Pierre écrivait que *« 80 % de la corruption politique* [en France] *est organisée par deux grands groupes composés de plusieurs centaines de sociétés chacun »*. Quoique non citée, la Lyonnaise des eaux s'est reconnue – *« aisément reconnaissable et aisément reconnue »*, ont précisé ses avocats, Me Patrick Devedjian et le bâtonnier Jean-René Farthouat. C'est pourquoi elle poursuivait en diffamation l'ancien magistrat devenu député européen.

Devant la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris, mercredi 9 novembre, les avocats de la Lyonnaise ont rappelé que l'ex-juge avait publié son opuscule – *« un document très peu prudent pour un professionnel »*, selon l'expression de Me Devedjian –, au moment du dépôt de sa candidature aux élections européennes de juin. Me Devedjian, qui est aussi député (RPR) et maire d'Antony (Hauts-de-Seine), a estimé que l'ancien juge avait *« un intérêt électoral à diffamer »*, estimant qu'une *« dénonciation forte de la corruption la plus noire était indispensable »* à son combat électoral aux côtés de Philippe de Viliers. Les avocats ont donc demandé au tribunal 1 franc de dommages-intérêts et suggéré de faire supporter à l'ancien magistrat la publication dans une douzaine de journaux du jugement qui sera rendu le 14 décembre.

Des accusations irrecevables pour les défenseurs de l'ex-juge Jean-Pierre, au premier rang desquels Me Jacques Vergès, qui a rejeté sur la presse *« la responsabilité de propos diffamatoires »*, la presse qui a désigné nommément la Lyonnaise des eaux – ainsi que la Générale des eaux, absente du prétoire – sans que le groupe présidé par Jérôme Monod ne la poursuive. *« La pratique des fonds occultes était de notorité publique »*, a expliqué Me Vergès, citant à loisir les multiples affaires dans lesquelles le nom de la Lyonnaise ou de ses filiales était cité. *« La Lyonnaise des eaux s'est elle-même dénoncée »*, a estimé Me Vergès. Jugeant que la Lyonnaise des eaux avait préféré une procédure civile, plus discrète, à une procédure pénale qui aurait conduit à un *« grand déballage »*, les avocats ont demandé à la présidente du tribunal, Françoise Ramoff, l'ouverture d'une *« enquête civile »*, autorisant l'audition de témoins.

P.-A. G.

L'enquête sur des surfacturactions aux dépens de l'opérateur public

France Télécom se constitue partie civile dans l'affaire Alcatel-CIT

Après bien des tergiversations, la direction générale de France Télécom a décidé de se constituer partie civile dans le dossier ouvert sur des *« escroqueries pour manœuvres frauduleuses au préjudice de France Télécom et d'abus de biens sociaux commis au préjudice d'Alcatel-CIT »* confié depuis juillet 1993 au juge d'instruction d'Evry Jean-Marie d'Huy. Interrogé par *le Monde* ces derniers jours, l'opérateur public se montrait soucieux ne pas donner de publicité à sa volonté tardive de se porter partie civile dans un dossier mettant en cause son principal fournisseur. Sa décision de réclamer la réparation d'un préjudice dans cette affaire n'en est pas moins un net revirement : le temps n'est plus aux accords amiables entre France Télécom et le groupe privé.

En novembre 1993, les deux partenaires avaient conclu une transaction par laquelle France Télécom s'interdisait *« toute poursuite moyennant un dédommagement de l'ordre de 60 millions de francs au titre du préjudice moral »*. A l'époque, l'affaire semblait se borner à une falsification des prix de vente réalisée au département « Transmission » d'Alcatel-CIT que les experts judiciaires estimaient à 102 millions de francs.

L'enquête conduite par le juge d'Huy s'est depuis développée du côté du département « Commutation » chargé de la vente des centraux téléphoniques. A en croire les déclarations faites en août 1994 aux enquêteurs par un ancien cadre d'Alcatel-CIT, les malversations seraient d'un volume plus considérable, puiqu'une extrapolation les a évaluées à plus d'un milliard de francs. Les révélations de ce cadre licencié avaient conduit à une perquisition opérée le 13 octobre au siège d'Alcatel-CIT à Vélizy (*le Monde* du 20 octobre) et à la saisie de documents comptables que les enquêteurs continuent d'étudier dans le cadre du réquisitoire supplétif que le parquet d'Evry a finalement accordé au juge d'Huy pour le versant « Commutation ».

Avant son remplacement par José Rossi comme ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, Gérard Longuet avait laissé France Télécom libre de se constituer partie civile. Les développements apparus sur le versant « Commutation » ont depuis poussé l'opérateur public à franchir le pas. France Télécom, dont le président Marcel Roulet a été entendu fin septembre par le juge d'Huy, aura ainsi accès au dossier. Son changement d'attitude permettra de préciser les infractions commises, pour la vente des centraux téléphoniques comme pour les transmissions. France Télécom devrait ainsi savoir si l'accord amiable de 1993 (qui n'a aucune valeur pénale) n'a pas sous-évalué, côté « Transmission », l'ampleur des préjudices subis.

E. In.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Tandis qu'une information judiciaire sur les activités d'une société nîmoise est ouverte

Le ministère de la santé s'inquiète de l'importation illégale de greffons d'origine humaine

NÎMES

de notre correspondant

Une information judiciaire sur les activités de la société nîmoise ERPIOS (société d'étude, de réalisation, de prothèse et d'implant orthopédique) soupçonnée d'avoir importé, ces deux dernières années, des greffons d'origine humaine *sans s'assurer* de leur inocuité virale, a été ouverte par le parquet de Nîmes pour mise en danger de la vie d'autrui.

Les tissus, importés d'Allemagne, puis ensuite commercialisés dans le sud-est de la France par l'intermédiaire de médecins intéressés financièrement, n'étaient pas accompagnés des certificats indiquant l'origine et des résultats pour chaque greffon des tests biologiques obligatoires (sida et hépatite), a déclaré, mercredi 9 novembre, un responsable de l'enquête.

Dans une lettre récemment adressée au président du conseil départemental de l'ordre des médecins du Gard, le ministère de la santé précise que si l'importation et la commercialisation des tissus ne sont pour l'instant pas soumises à autorisation, la réglementation fait obligation aux chirurgiens utilisateurs de ces tissus de vérifier que les tests ont bien été réalisés.

L'information judiciaire ouverte le 10 octobre porte également sur une fraude d'un montant de 10 millions de francs opérée au détriment de la caisse primaire d'assurance-maladie du Gard, celle-ci ayant, depuis 1992, été trompée sur la nature des greffons dont les dénominations étaient systématiquement falsifiées afin d'être pris en charge.

RICHARD BENGUIGUI

En attendant le résultat d'assemblées générales prévues en fin de semaine

Les syndicats pénitenciaires continuent leur mouvement de protestation

Au terme d'une réunion qui a duré plus de six heures, les syndicats pénitentiaires engagés, depuis lundi 7 novembre, dans un mouvement de protestation destiné à obtenir de nouveaux crédits pour les prisons ont décidé de « *maintenir les modalités d'action* » définies en début de semaine.

Ils vont donc continuer à demander aux personnels en repos ou en vacances de bloquer les portes des prisons afin d'empêcher les fourgons cellulaires d'aller et venir. Ces barrages, qui sont dégagés par les forces de l'ordre s'ils sont importants, ralentissent les écrous, les transfèrements et les extractions de détenus.

Les syndicats pénitentiaires savent que, durant les jours fériés, les allées et venues de détenus sont rares, et la mobilisation des troupes, difficile. « *Le long week-end du 11 novembre aura à l'évidence une incidence sur l'impact de la paralysie de l'institution judiciaire compte tenu du travail ralenti des tribunaux et des magistrats*, notent les syndicats. *Néanmoins, les piquets devant les établissements seront impérativement maintenus avec la mobilisation de tous les corps.* » Pendant le week-end, des assemblées générales régionales, auxquelles participeront des responsables de l'entente syndicale, se tiendront dans toute la France afin de « *faire connaître les stratégies* » qui seront mises en place la semaine prochaine.

Sur le terrain, le mouvement est resté relativement stable. Selon l'administration, les blocages affectaient, jeudi matin, quarante-neuf des cent quatre-vingt-trois établissements, contre cinquante-cinq mercredi au même moment, tandis que les syndicats parlaient, comme la veille, d'environ quatre-vingt-dix prisons touchées.

Les syndicats, qui dénoncent l'attitude « *déplorable et irresponsable du gouvernement, qui fait charger très violemment les piquets par les gardes mobiles ou les policiers* », demandent l'ouverture de négociations. Interrogé lors des questions orales, à l'Assemblée nationale, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a rendu hommage au « *métier difficile des surveillants* », avant de rappeler que cinq cent cinquante des huit cents créations d'emplois inscrites au budget 1995 de la justice iront à l'administration pénitentiaire.

A. C.

Une affaire plaidée à Laval

France 3 a été condamnée pour atteinte à la vie privée du conseiller Van Ruymbeke

Le tribunal de grande instance de Laval a condamné, mercredi 9 novembre, la Société nationale de télévision France 3 à payer le franc symbolique au juge Renaud Van Ruymbeke pour avoir porté « *atteinte à sa vie privée en allant filmer à son insu sa maison et en diffusant les images prises dans le cadre d'un reportage consacré à ce magistrat* ».

Le 22 octobre, France 3 Bretagne avait consacré une partie de son journal d'actualités régionales du soir à un portrait du magistrat, alors à la « une » de la presse à la suite des révélations de *la Voix du Nord* sur un éventuel « contrat » le menaçant. Portée en justice par Renaud Van Ruymbeke, l'affaire a été plaidée à Laval, hors de la compétence de la cour d'appel de Rennes où le magistrat est conseiller.

Le président du TGI de Laval a notamment motivé sa décision en arguant que, « *s'il n'est guère possible à ce magistrat (...) de se dérober entièrement aux feux de l'actualité, voire aux assauts des médias, il a rigoureusement raison, pour sa paix et celle des siens, de vouloir qu'un barrage infranchissable soit érigé entre ses activités publiques, ô combien intéressantes, et ses activités privées, qui ne regardent que lui, ses proches et ses amis.* » – (*Corresp.*)

IMMIGRATION

L'application de la loi Pasqua

Un décret rend plus difficile le regroupement familial des étrangers

Le *Journal officiel* du 9 novembre publie un décret d'application de la loi Pasqua du 24 août 1993 sur l'immigration, qui rend plus difficile le regroupement familial des étrangers.

L'un des volets de la loi Pasqua de 1993 sur l'immigration vise le regroupement familial, procédure qui permet aux étrangers séjournant régulièrement en France de faire venir leur épouse et leurs enfants mineurs. La loi a porté de un à deux ans le délai minimum de séjour préalable à toute procédure de regroupement, disposition qui a été mise en œuvre immédiatement. En revanche, ses autres conséquences ne sont entrées en vigueur qu'avec la publication, le 9 novembre, du décret, de la circulaire et des arrêtés d'application qui concernent les étrangers à l'exception des Européens, des Togolais et des Algériens. Il s'agit principalement de l'interdiction du regroupement polygamique, des conditions nouvelles pour la venue partielle des enfants et de l'avis obligatoire du maire de la commune de résidence.

Ainsi, les étrangers ne pourront plus faire venir leurs enfants en plusieurs fois sauf quand existent des « *motifs tenant à l'intérêt des enfants* ». L'esprit de cette mesure, controversée au moment de la discussion parlementaire, est précisé par le décret. Ce texte indique que, s'ils ne veulent faire venir que certains de leurs enfants, les étrangers doivent justifier de motifs tenant à la santé ou à la scolarité des enfants, ou aux conditions de logement de la famille.

L'avis du maire est prépondérant

Par ailleurs, la loi oblige l'administration à prendre l'avis du maire sur l'opportunité du regroupement. Le décret précise que cet avis motivé porte sur les conditions de ressources et de logement du demandeur et doit intervenir dans un délai de deux mois. Il ne s'agit que d'une simple consultation. Mais quel préfet oserait contredire un refus opposé par un maire de grande ville disposant d'une audience politique nationale ? La circulaire prévoit la possibilité d'un recours contre une décision de refus soit devant le ministère de l'intérieur, soit devant celui des affaires sociales, selon le motif du refus.

Afin d'empêcher le regroupement familial de plusieurs épouses et de leurs enfants, le décret prévoit que si l'étranger est « *ressortissant d'un Etat dont la loi autorise la polygamie* », il doit « *déclarer sur l'honneur qu'il ne réside pas sur le territoire français avec un autre conjoint* ». La sanction d'une fausse déclaration sera le retrait du titre de séjour de l'époux. Le décret précise enfin que l'entrée effective de la famille sur le territoire ne peut avoir lieu au-delà d'un délai de six mois suivant l'acceptation du dossier. Les étrangers qui n'auront pas obtenu leur visa dans ce délai devront donc obtenir du préfet une prorogation.

Le regroupement familial, qui est la source principale de l'immigration en France, connaît une baisse progressive depuis plusieurs années : 32 000 étrangers en ont bénéficié en 1993 ; pour 1994, ce chiffre devrait être ramené entre 20 000 et 25 000.

PHILIPPE BERNARD

SANTÉ

Trois cent mille paillettes de sperme transférées en pleine nuit...

A l'occasion du transfert du Centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme humain (CECOS) du CHU Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne) au centre hospitalier Cochin, trois cent mille « paillettes » de sperme ont été déménagées avec succès dans la nuit du 9 au 10 novembre.

Pour éviter tout choc, toute vibration ou décongélation intempestive, les paillettes ont été séparées en quatre lots (une douzaine de containers au total), qui ont été successivement transportés à bord d'un camion spécial, chargé d'azote liquide à – 196 degrés. Le transport, protégé par trois motards de la sécurité routière, s'est effectué à petite vitesse, moins de 20 km/h, selon un itinéraire déterminé par la préfecture de police.

EN BREF

ISLAMISTES : *Selon M. Pasqua, le réseau démantelé aurait envisagé des actions contre « des intérêts israéliens » en France.* – Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a indiqué, au cours de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, mercredi 9 novembre, qu'il avait de « *bonnes raisons de penser* » que « *certaines actions* » du réseau de soutien présumé au Groupe islamique armé (GIA), démantelé le 8 novembre, « *auraient pu être perpétrées* » contre « *des intérêts israéliens* » en France.

RECTIFICATIF. – Contrairement à ce que nous avons écrit dans nos premières éditions du 10 novembre, dans un article sur les démêlés de Bernard Tapie avec le Crédit lyonnais, Jersey n'est pas une île « *franco-britannique* », mais évidemment une île britannique, la plus grande et la plus méridionale de l'archipel des îles Anglo-Normandes.

REPÈRES

ÉDUCATION

Extension du régime de Sécurité sociale pour les étudiants

A compter de la rentrée 1994-1995, l'âge limite de prise en charge du régime étudiant de la Sécurité sociale passe de vingt-six ans à vingt-huit ans, indique un décret du 2 novembre publié jeudi 9 novembre au *Journal officiel*. Cette modification des dispositions du code de la sécurité sociale, en vigueur depuis 1948, devrait concerner environ soixante-dix mille étudiants des universités et des grandes écoles. Elle tient compte de l'allongement de la durée des études constaté depuis plusieurs années, sans remettre en cause les dérogations accordées jusque-là aux étudiants en études prolongées, comme les médecins... Le coût de cette mesure est, selon la MNEF, difficilement chiffrable. La couverture du régime étudiant est assurée par les autres régimes de protection à hauteur de 900 francs par étudiant.

FAITS DIVERS

Incidents dans les deux cinémas parisiens projetant « Tsahal »

Les deux cinémas parisiens projetant *Tsahal*, le film de Claude Lanzmann sur les forces armées israéliennes (*le Monde* du 9 novembre) ont dû être évacués, mercredi 9 novembre, à la suite de jets de gaz lacrymogène par des inconnus. Trois spectateurs ont été légèrement intoxiqués. Ces agressions simultanées contre l'Elysée-Lincoln (8e) et les Sept Parnassiens (14e) ont été revendiquées, dans un communiqué, par le GUD, un groupuscule d'extrême droite qui « *entend se solidariser avec le peuple palestinien, victime des atrocités quotidiennes de l'armée d'occupation sioniste* ». En fait, le Groupe union et défense (GUD) n'a plus d'existence légale. Un autre syndicat étudiant lui a succédé en novembre 1993, l'Union de défense des étudiants d'Assas (UDEA). Une protection policière des salles a été demandée pour éviter le renouvellement des incidents.

DÉFENSE

Au cours du voyage de M. Pasqua à Ryad

Paris va proposer de contribuer à la sûreté des frontières de l'Arabie saoudite

Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, se rendra en voyage officiel en Arabie saoudite du 11 au 14 novembre, à l'invitation du prince Nayef Ben Abdel Aziz, ministre saoudien de l'intérieur. M. Pasqua avait reçu son homologue saoudien à Paris en octobre 1986, lors de son premier passage au ministère de l'intérieur, et il s'est déjà rendu à Ryad en mars 1987. Depuis, les deux hommes se sont rencontrés une nouvelle fois, en janvier dernier, au Sahara occidental.

M. Pasqua et son homologue saoudien s'entretiendront de *« coopération en matière de sécurité intérieure »*. Ils évoqueront la façon dont la France pourrait contribuer *« à la défense, la protection et la surveillance des frontières »* du royaume. Mais le contenu de ces discussions et des décisions qui pourraient être prises *« doit rester secret »*, dit-on de source française.

Selon les milieux industriels concernés, la France propose à l'Arabie saoudite de renforcer ses moyens de défense aux frontières, en lui livrant éventuellement des matériels terrestres (blindés, véhicules tout terrain, radars), des équipements navals (vedettes rapides de surveillance) et aéronautiques (hélicoptères et avions d'observation). Le projet concerne aussi la fourniture des moyens électroniques sophistiqués (caméras et transmissions). Cependant, Ryad est aujourd'hui la cible d'offres concurrentes des Etats-Unis en la matière, et le royaume saoudien est loin de pouvoir réunir les mêmes capacités de financement qu'il y a quelques années.

En Arabie saoudite, la sécurité directe aux frontières est assurée par la garde nationale, placée sous le contrôle du roi et mobilisant quelque 77 000 hommes, et par des forces paramilitaires de quelque 15 000 hommes, qui dépendent du ministre de l'intérieur, y compris les gardes-côtes.

Selon la revue britannique « Flight International »

Israël aidera la Chine à fabriquer un nouvel avion de combat

Selon la revue britannique *Flight International* datée 9-15 novembre, la Chine et Israël sont convenus de développer, au profit de l'armée de l'air chinoise, un nouvel avion de combat qui s'inspire de la technologie conçue par Israël pour son chasseur Lavi. *« Cette collaboration*, écrit l'hebdomadaire britannique qui fait autorité dans sa spécialité, *illustre le nouveau désordre dans les relations internationales »* après la fin de la guerre froide et *« elle est appelée à devenir, dans le domaine militaire, une règle de plus en plus commune »*.

Le groupe Israël Aircraft Industries (IAI) travaille, selon *Flight International*, sur un projet d'avion monoréacteur et multirôles pour les besoins de l'armée de l'air chinoise, à partir du programme Lavi. Ce programme d'un avion de combat propre à l'armée de l'air israélienne avait été abandonné en août 1987, après la décision de lui préférer l'achat de F-16 aux Etats-Unis. Trois prototypes du Lavi avaient été fabriqués pour un investissement de 1,5 milliard de dollars à l'époque.

Prévu pour être mis en service au début du siècle prochain, le prototype conçu par IAI pour la Chine, sur le modèle du Lavi, devrait effectuer son premier vol au plus tôt en 1996.

L'avion chinois pourrait avoir les mêmes avioniques et le même radar multimodes que le Lavi. La question du réacteur est pour l'instant en suspens. En effet, les prototypes du Lavi étaient propulsés par un réacteur du groupe américain Pratt and Whitney, et rien n'indique que les Etats-Unis sont prêts à autoriser le transfert à la Chine de leur matériel. Dans le passé, les Américains se sont déjà opposés à ce que le groupe Grumman aide Pékin à moderniser des avions de combat chinois dérivés de modèles ex-soviétiques. *Flight International* laisse entendre que la Chine pourrait, le cas échéant, installer un réacteur de conception nationale sur l'avion inspiré du Lavi.

Si, avec ce projet d'avion de combat, la coopération entre la Chine et Israël atteint une ampleur sans précédent, il n'en demeure pas moins que les deux pays ont déjà collaboré à la mise au point, à Pékin, d'un missile air-air guidé par infrarouges à partir du missile israélien Rafale-Python 3.

Pour la première fois depuis un quart de siècle

Le navire-école « Jeanne-d'Arc » fera escale au Liban et à Madagascar

Durant sa trentième campagne, dite d'application, autour du monde, le porte-hélicoptères *Jeanne-d'Arc*, qui sert de navire-école, se rendra à Beyrouth (Liban) et à Antsiranana (Madagascar), pour la première fois depuis vingt-sept ans.

Accompagné de la frégate *Germinal*, qui a été mise en service en avril dernier, le porte-hélicoptères de la marine nationale, parti de Brest le mardi 8 novembre pour quelque cent quarante jours de mer et d'escale, a embarqué cent quarante-huit officiers-élèves, dont seize étrangers de huit nationalités différentes. La *Jeanne*, a dit le chef d'état-major de la marine, l'amiral Jean-Charles Lefebvre, *« est un outil diplomatique majeur »* pour la France.

La *Jeanne* célèbre en cette circonstance le trentième anniversaire de sa mise en service, qui remonte au 30 juin 1964, après sa construction par l'arsenal de Brest. Les éditions Lavauzelle publient un album (1) richement illustré de reproductions de peintures et de dessins du peintre de la marine Michel Bez. Cet album constitue en quelque sorte un reportage sur la vie à bord, les exercices en mer, les escales et tout ce qui participe de la légende de la *Jeanne*.

(1) *La Jeanne-d'Arc*, de Yann Le Pichon et Michel Bez, Editions Lavauzelle, 128 pages, 250 francs.

SPORTS

VOILE : la Route du rhum

Loïck Peyron est contraint à l'abandon

Loïck Peyron sur *Fujicolor-II* a rejoint le peloton des concurrents victimes d'avaries (sept sur les vingt-cinq au départ le 6 novembre) sur une mer démontée par la dépression tropicale Florence qui les a frappés de plein fouet dès mercredi 9 novembre. Après avoir mené la course pendant les quatre premiers jours, le navigateur a démâté dans la soirée et devait rebrousser chemin après avoir monté un gréement de fortune.

Cet incident laisse Laurent Bourgnon (*Primagaz*) seul en tête à 2 622 milles de Pointe-à-Pitre et plus que jamais prétendant à la victoire. Il est suivi de Paul Vatine sur *Région-Haute-Normandie*. Yves Parlier sur *Cacolac-d'Aquitaine* et Alain Gautier sur *Bagages-Superior*, respectivement troisième et quatrième, sont quasiment bord à bord. A un mille l'un de l'autre, il mènent la course des monocoques. Les hommes de tête subissent toujours un gros temps, affrontant des vents de 25 à 30 nœuds.

Halvard Mabire, qui avait chaviré après avoir perdu sa quille, a été récupéré par un pétrolier ravitailleur de la Royal Navy. Jean Maurel (*Harris-Wilson*), revenu à terre mardi, devait repartir de Brest dans la journée du jeudi 10 novembre.

Le championnat de France de football

Le PSG en attendant Nantes

Le Paris-Saint-Germain, vainqueur de Rennes (2-1, deux buts de Raï), mercredi 9 novembre lors de la dix-septième journée du championnat de France de football de première division, s'est approché à cinq points du leader, Nantes, qui n'a pu jouer à Monaco. La rencontre a été reportée en raison des fortes pluies qui s'abattaient sur la région. Le match devait avoir lieu jeudi, comme Nice-Martigues et Cannes-Montpellier.

Résultats :

*Lille b. Saint-Etienne 1-0 ; Strasbourg b. *Bastia 1-0 ; *Paris-SG b. Rennes 2-1 ; *Caen b. Bordeaux 4-2 ; *Auxerre et Le Havre 1-1 ; *Lyon b. Sochaux 4-0 ; *Metz b. Lens 3-1.

Classement provisoire : 1. Nantes, 36 pts ; 2. Paris-SG, 31 ; 3. Lyon, 30 ; 4. Cannes, Lens et Strasbourg, 27 ; 7. Auxerre et Bordeaux, 26 ; 9. Saint-Etienne, Martigues et Rennes, 23 ; 12. Monaco et Metz, 20 ; 14. Bastia et Lille, 19 ; 16. Le Havre, 18 ; 17. Caen, 16 ; 18. Sochaux, 15 ; 19. Montpellier et Nice, 13.

TENNIS : Jennifer Capriati, retour perdant. – Jennifer Capriati a effectué, mercredi 9 novembre, son retour au tournoi de Philadelphie en s'inclinant face à l'Allemande Anke Huber, tête de série n° 6 (6-4, 3-6, 6-1). La joueuse américaine, âgée de dix-huit ans, n'avait plus disputé de compétition depuis son élimination du premier tour des Internationaux des Etats-Unis en août 1993. Elle avait défrayé la chronique, en mai. Arrêtée en possession de marijuana, elle avait subi une cure de désintoxication.

Un contrat de plus de 200 millions de francs

La Corée du Sud va acheter des missiles antiaériens à la France

La Corée du Sud s'apprête à signer un contrat avec la France pour l'achat de missiles surface-air Mistral conçus par le groupe Matra. Ce contrat porte sur cent quatre-vingt-dix batteries montées sur des navires de guerre. Le montant de la transaction est évalué à quelque 200 à 220 millions de francs.

Déjà, en 1992, la Corée du Sud avait, pour les besoins de son armée de terre, acheté pour 1,5 milliard de francs de missiles sol-air Mistral. Au total, le Mistral a été acquis, dans ses différentes configurations, par seize pays clients

Le missile français a été choisi de préférence au Stinger du groupe américain General Dynamics-Hughes Aircraft. Ce sera le plus gros contrat passé à l'étranger par Séoul depuis un an, lorsque des accusations de corruption ont été portées à l'encontre des responsables gouvernementaux du pays. Les enquêtes menées à cette occasion ont eu pour résultat de suspendre provisoirement certaines des décisions d'achat de l'armée sud-coréenne, en dépit de la garantie offerte par les Etats-Unis pour la sécurité du pays face à la Corée du Nord.

COMMUNICATION

Après une semaine de perturbations

Le Livre CGT veut porter son conflit avec la direction de « Sud-Ouest » sur le terrain juridique

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

« Nous ne serons pas les champions de France du conflit social technique, expliquait récemment Jean-François Lemoîne, PDG de *Sud-Ouest*. Mais depuis une semaine la sortie du journal est perturbée ou stoppée et tout le monde prévoit un conflit long. Si *Sud-Ouest* a paru normalement jeudi 10 novembre, l'incertitude sur sa sortie a duré tard dans la nuit.

Le syndicat du Livre CGT refuse de signer l'accord général d'entreprise proposé par le médiateur, Bernard Fièvre, et signé par trois autres syndicats – CGC, FO, CFDT (*le Monde* du 10 novembre). La CGT refuse de se situer dans la logique de cet accord, au motif qu'il aurait dû concerner le Livre CGT et la direction, et conteste le rôle et la personnalité du médiateur. Il dénonce *« un accord concernant principalement les salariés techniques et transports, qui ont rejeté cet accord »*. *« Ce qui prouve bien que ceux qui ont pris la responsabilité de faire signer et de signer cet accord ne les représentent pas »*, ajoute un délégué CGT.

Aucune concession

La direction affiche sa détermination et refuse toute concession. Pour Jean-François Lemoîne, *« le paritarisme reste la solution privilégiée, mais pas à n'importe quelle condition »*. Dans un tract diffusé mercredi 9 novembre, la direction a dénoncé l'attitude du Livre : *« Les représentants de la section syndicale FILPAC-CGT ont donc une nouvelle fois sacrifié le journal et l'entreprise à leur conception particulière des relations sociales »*, en ajoutant : *« Il s'agit de mettre fin à l'exception culturelle qui, à* Sud-Ouest, *confond intérêt général et pratiques corporatistes, liberté syndicale et chantage permanent. »*

Mais la CGT estime qu'il s'agit d'une provocation et le journal a paru. Le conflit risque de se déplacer maintenant sur le terrain juridique. Fort de son succès judiciaire de mai, le syndicat veut attaquer une clause de l'accord, qui règlemente l'usage du droit de grève. Cette clause rend obligatoire *« un préavis de grève signifié un jour franc avant l'arrêt »*. *« On ne respectera pas une clause qui est illégale »*, selon Serge Audonnet, délégué CGT. Mais le Livre, conscient de l'impopularité de son mouvement, exclut, pour l'instant, un lmouvement de grève du type de celui de 1972, qui avait duré trois semaines. *« On n'est plus sous Zola »*, explique Serge Audonnet.

Le conflit va donc prendre la forme d'une guerre d'usure pour tester la détermination de la direction. Mais cette guerre devrait peser sur le reste du personnel, et notamment la rédaction. Les agences de Pau et d'Orthez ont publié, le 10 novembre, un texte intitulé *« le « ras-le-bol » des journalistes »*, devant *« ce véritable sabotage qu'ils découvrent le matin, en même temps que les lecteurs et les annonceurs »*. La Société civile des journalistes de *Sud-Ouest* a convoqué une assemblée générale jeudi 10 novembre, en fin de matinée. Tout le monde a en tête l'issue du conflit de mai, perçue par certains rédacteurs comme une capitulation de la direction. *« Le conflit de mai a laissé de terribles bleus à l'âme »*, reconnaît Joël Aubert, directeur de la rédaction. Beaucoup craignent aujourd'hui que les blessures provoquées par ce nouveau conflit soient encore plus vives.

A. S.

Un entretien avec le PDG du quotidien

Jean-François Lemoîne : « On est reparti pour un round de grande tension »

« Pourquoi le conflit a-t-il redémarré ?

– Nous pensions qu'il y avait une possibilité d'éviter cette confrontation. Nous avons conscience que l'affrontement de mai a été dommageable pour l'entreprise, mais le Syndicat du livre CGT refuse de faire des concessions qui permettent d'établir une règle du jeu sociale qui évite la tension permanente dans laquelle vivent les journalistes et les commerciaux. Il n'y a pourtant pas de problèmes fondamentaux qui ne puissent être réglés par la négociation. On est pourtant reparti pour un round de grande tension, mais il y a cette fois-ci un élément nouveau : la conclusion de la médiation, qui a débouché sur un accord signé par trois syndicats. Nous espérons que cela sera l'amorce d'un rééquilibrage. Nous avons l'impression qu'il y a un front du refus qui naît à l'égard du Syndicat du livre.

– Avez-vous les moyens de vous engager dans un conflit de longue durée ?

– Nous avons la détermination, donc les moyens. Il faut souffrir pour ensuite avoir la possibilité de desserrer l'étau. Le plus grave serait de perpétuer cette mort lente dans laquelle nous entraîne le Syndicat du livre. Nous avons accepté d'avoir une année très déficitaire. Nous préparons un plan social qui sera plus ou moins lourd en fonction de l'état de l'entreprise. Il permettra de retrouver les équilibres. L'enjeu de ce bras de fer, c'est la liberté de manœuvre qui doit permettre à l'entreprise de redémarrer dans des conditions normales.

– La CGT dénonce l'instauration systématique d'un préavis de grève. Le SNJ est aussi réservé sur l'accord proposé par le médiateur.

– Le directeur du travail est compétent pour dire le droit et ses limites. La CGT n'en a eu cure. Nous n'aurions pas eu à définir les modalités qui régissent le droit de grève s'il n'en avait pas été fait un usage abusif dans l'entreprise. La CGT peut arrêter totalement la parution du journal. Ou pratiquer des grèves perlées qui tombent dans l'illégalité. Nous sommes prêts à toute éventualité. Je suis très serein. Déterminé et serein. »

Propos recueillis par ALAIN SALLES

DANS LA PRESSE

La défaite démocrate aux élections législatives américaines

Libération (Jacques Amalric) : « Cette démobilisation de l'électorat démocrate est allée de pair avec la montée d'une hostilité obsessionnelle à l'égard du couple Clinton dans les milieux les plus conservateurs. Passées au crible des professeurs de vertu, les vies de Bill et Hillary Clinton ont suscité bien des interrogations, que les tribunaux pourraient être amenés à trancher. Relayées par la puissante corporation des télé-évangélistes, ces zones d'ombres ont été amplifiées par les maladresses des intéressés. Résultat : la cuisante défaite de mardi est beaucoup plus celle de Clinton que du parti démocrate. »

L'Humanité (Claude Cabanes) : « Enfin, comment pourrait-on rester indifférent à la crise politique américaine ? Abstention qui atteint des records inimaginables, phénomènes de rejet de la vie publique, « révolte générale de l'opinion contre les élites » : le système de l'alternance – un parti politique chasse l'autre et réciproquement, mais la politique des Etats-Unis ne change pas –, est à bout de souffle. Sous d'autres formes, cette menace d'un système politique clos et étouffant pèse sur la vie française. L'an 2000 appelle au contraire des systèmes politiques ouverts sur l'immense richesse de la pensée sur les sociétés humaines. »

Le Figaro (Stéphane Marchand) : « Pour replacer ce fiasco dans une perspective historique, Bill Clinton a le choix. Pour se rassurer, il peut arguer que, en 1968, Richard Nixon avait lui aussi été élu avec seulement 43 % des voix, ce qui ne l'avait pas empêché d'être réélu dans un fauteuil en 1972. En bon animal politique, Bill Clinton préfère s'identifier à Harry Truman. Entre 1946 et 1948, en dépit de sondages très défavorables, ce président démocrate avait mené une guerre totale contre le Congrès. Il avait été réélu. »

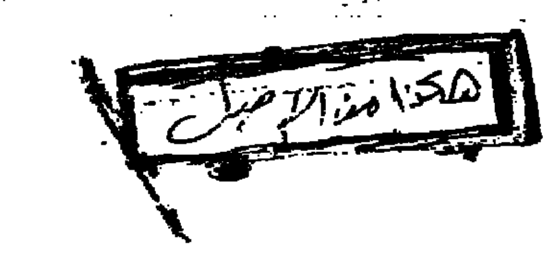
Les Echos (Nicolas Beytout) : « Deuxième enseignement *[de la déroute électorale subie par Bill Clinton]* : les électeurs sont de plus en plus versatiles. Portant aux nues un candidat, ils peuvent s'en détacher aussi vite qu'ils s'en sont entichés. Ce zapping électoral affecte les hommes (on aime le nouveau) et les idées (on consomme les programmes). Il provoque les cohabitations ou, pour ceux qui y échappent grâce à leur système constitutionnel (c'est le cas de la Grande-Bretagne), la survie difficile des gouvernements au milieu d'une opinion hostile. »

Financial Times : « (...) On peut s'attendre à un combat des chefs sur plusieurs (...) terrains – comme par exemple l'amendement à la Constitution requérant un budget équilibré ou sur le désir du parti républicain d'accroître les dépenses consacrées à la défense. Le problème le plus épineux reste les coupes parmi les volets du budget fédéral, dont ceux de la sécurité sociale et des soins médicaux, à propos desquels le programme des républicains promettait des « réductions sans douleur. »

Le groupe Hersant revend son principal titre tchèque

Le groupe Hersant a revendu, mercredi 9 novembre, la part majoritaire du capital du quotidien tchèque *Mlada Fronta Dnes* à l'éditeur allemand Rheinish-Bergische Druckerei und Verlag. *Mlada Fronta Dnes* est le deuxième tirage de la presse nationale (400 000 exemplaires).

Après la vente, le mois dernier, d'un quotidien régional de Bohême du Nord, la Socpresse se sépare de sa meilleure possession en république tchèque. Le groupe Hersant ne dispose plus dorénavant que de trois titres régionaux en Moravie, sur lesquels pèsent aussi de fortes rumeurs de vente. – *(Corresp.)*



ILE-DE-FRANCE

Entre Rueil-Malmaison et Versailles

Le bouclage de l'A 86 pourrait être achevé en 2002

La commission d'enquête vient de rendre un avis favorable au bouclage de l'autoroute A 86 entre Versailles, dans les Yvelines, et Rueil-Malmaison, dans les Hauts-de-Seine. Ce rapport ne fait pas l'unanimité dans les rangs des élus, des riverains et des associations.

La commission d'enquête sur le projet de bouclage de l'autoroute A 86 vient de donner un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la rocade entre Versailles et Rueil-Malmaison, dont elle confirme le statut d'autoroute à péage. L'accord de la commission est soumis à des conditions liées à la sécurité et à l'environnement, dont certaines sont suspensives et auxquelles s'ajoutent de *« fortes recommandations »*.

La première de ces contraintes est la mise en place d'un comité de suivi de la déclaration d'utilité publique, qui sera également compétent pour participer à l'organisation des chantiers, de manière à diminuer les nuisances. L'échangeur du pont Colbert, à Jouy-en-Josas, devra être réétudié pour que les ouvrages de protection phonique prévus soient complétés. A Rueil-Malmaison, une partie du tracé, ainsi que le péage ne seront pas couverts, mais le concessionnaire devra tenir compte des avis émis par la direction du patrimoine du ministère de la culture pour la protection et la mise en valeur du château de la Malmaison et de ses jardins.

D'un bout à l'autre du tracé, les réactions sont mitigées. A Rueil, Jacques Baumel, maire (RPR) de la ville et député des Hauts-de-Seine, se félicite *« que l'avis favorable à la déclaration d'utilité publique soit assorti de strictes conditions »*, mais il regrette *« la défaillance de l'Etat, qui s'est déchargé de ses obligations financières sur une société concessionnaire, ce qui va entraîner la fâcheuse installation d'un péage »*. M. Baumel *« persiste à réclamer une variante, moins destructrice pour le paysage, de la jonction de l'A 86 avec l'entrée des tunnels prévus »*.

Franck Borotra (RPR), président du conseil général et député des Yvelines, relève que les réponses de la commission sur le principe du péage et de la concession à Cofiroute *« sont embarrassées »*, ajoutant que, sur la base de 25 francs par trajet, les habitants de la région devront dépenser 50 francs, chaque jour, pour se rendre de leur domicile à leur travail et en revenir, ce qui représente *« le prix d'une voiture tous les quatre ans »*. Quant à l'Union des associations de sauvegarde de l'Ouest parisien, qui regroupe dix-sept associations des Yvelines, des Hauts-de-Seine et de l'Essonne, elle rappelle son opposition *« depuis plus de vingt ans »* au bouclage de l'autoroute A 86, auquel elle aurait préféré *« une rocade de transports collectifs »*.

L'A 86, au terme de cinq ans de travaux, pourrait être livrée à la circulation en 2002. Auparavant, le Conseil d'Etat, probablement au printemps 1995, devrait rendre son avis, et le décret d'utilité publique pourrait intervenir au cours de l'été. Il restera deux ans, ensuite, pour acquérir les terrains et construire les trois tunneliers qui seront nécessaires pour réaliser simultanément les deux ouvrages.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Projets de tunnels concédés

Entrée, sortie, péage du tunnel

Ancien secrétaire général du mouvement

François Donzel est élu à la tête du groupe Génération Ecologie du conseil régional

François Donzel, cinquante ans, a été élu, mercredi 9 novembre, président du groupe Génération Ecologie-Ecologie démocratie et solidarité (GE-EDS), au conseil régional. Il a obtenu 14 voix, contre 7 voix à Michel Vampouille qui devient vice-président du groupe, avec 1 bulletin blanc et 1 abstention. François Donzel, élu de Paris, succède à Dominique Simonnet, qui avait souhaité abandonner cette responsabilité pour des raisons professionnelles.

Ancien secrétaire général de Génération Ecologie de 1990 à 1992, François Donzel avait pris ses distances avec Brice Lalonde lors du congrès de GE en novembre 1992. Il n'appartient plus à GE et affirme n'avoir conservé aucun lien avec la direction nationale du mouvement. Son arrivée à la tête de GE-EDS ne modifiera sans doute pas pour autant l'attitude des 23 élus du groupe. Ceux-ci ont appuyé la majorité relative UDF-RPR à l'occasion des principaux débats qui ont eu lieu au conseil régional en 1994. Il devrait en être de même dans les prochaines semaines à l'occasion des discussions budgétaires. François Donzel estime cependant qu'*« après avoir permis d'amender et d'infléchir la politique de la région, la position-charnière du groupe GE-EDS devrait lui permettre d'entraîner celle-ci dans la direction du développement durable »*. François Donzel espère également pouvoir rétablir une *« bonne entente »* avec le groupe des Verts, dont il souligne les divisions.

C. de C.

Soupçons sur la gestion d'une société d'économie mixte

Nouvelle perquisition à la mairie de Clichy

Les policiers se sont rendus une nouvelle fois, mercredi 9 novembre, à la mairie de Clichy, dans les Hauts-de-Seine, pour y consulter plusieurs documents dans le cadre d'une enquête préliminaire sur le financement de la société d'économie mixte (SEM) Clichy-Communication.

En juin dernier, au cours d'une séance du conseil municipal, Dove Yadan, conseiller municipal élu sur la liste d'opposition conduite par Didier Schuller (RPR) et ancien secrétaire de la section PS de Clichy, s'était étonné de factures émises par la SEM Clichy-Communication vers l'office municipal de culture et d'animation et vers le syndicat d'initiative. Il s'était interrogé sur l'octroi de deux subventions – l'une de 352 000 francs, l'autre de 564 000 francs – à ces deux structures paramunicipales, subventions sur lesquelles les élus devaient se prononcer ce soir-là. M. Yadan craignait qu'elles ne servent à régler les factures en question et à combler, ainsi, le déficit de la société d'économie mixte. Après la visite des policiers de la brigade financière, qui avaient pris soin de s'assurer au préalable que le maire, Gilles Catoire (PS), serait bien présent à la mairie lors de leur passage, ce dernier a indiqué : *« Ces fonctionnaires n'ayant pas de commission rogatoire, j'ai souhaité faciliter leur travail dans une volonté de transparence. »* Il a immédiatement rendu publique cette perquisition, *« pour couper court à toute exploitation politique que n'auraient pas manqué de faire les chefs de file de l'opposition municipale, paniqués par les nombreux articles parus récemment dans la presse nationale les concernant »*.

M. Schuller, ancien directeur de l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine, avait été invité par les élus communistes, lors de la dernière réunion du conseil municipal (*le Monde* du 4 octobre), à s'expliquer sur les affaires récemment révélées par *le Canard enchaîné*.

J.-C. P.

Les travaux coûteraient entre 400 et 700 millions de francs

M. Fillon demande que la capitale contribue à la rénovation du zoo de Vincennes

Le début des travaux de rénovation du grand rocher du Parc zoologique de Paris, plus connu sous le nom de zoo de Vincennes, a fourni, mercredi 9 novembre, l'occasion au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Fillon (RPR), de lancer un appel insistant à la coopération financière de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France. Le ministre estime que la rénovation totale du parc, évaluée entre 400 millions et 700 millions de francs, profiterait autant au public parisien et francilien qu'aux chercheurs et aux scientifiques placés sous sa tutelle.

M. Fillon n'est pas venu les mains vides assister au coup d'envoi, mercredi, des travaux de réfection du grand rocher, fermé au public depuis plus de dix ans en raison de sa vétusté. Avant l'intervention du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, seule la première tranche, consistant dans la reconstruction de la croûte de béton, bénéficiait d'un financement ferme. M. Fillon a annoncé que le projet de loi de finances pour 1995 prévoit l'affectation de 41 millions de francs (27 millions en 1995 et 14 millions en 1996) à ces travaux. De quoi refaire la partie basse, construire de nouveaux aménagements pour les animaux (ovins, caprins, loutres et vautours) et rétablir le circuit public, dont l'ascenseur panoramique, qui permet aux visiteurs de contempler Paris du haut des 65 mètres de la flèche de béton.

La réfection du grand rocher n'est qu'une petite partie des aménagements nécessaires à redonner son lustre au zoo de Vincennes (1), créé en 1934 et considéré, à cette époque, comme *« le plus moderne et le plus beau du monde »*, selon Henry de Lumley, directeur du Museum national d'histoire naturelle (dont fait partie le zoo). Aujourd'hui, une impression de vétusté s'impose au visiteur, d'autant plus dommageable pour l'image de marque du zoo que les équipes scientifiques qui y travaillent obtiennent d'excellents résultats.

La mission interministérielle des grands travaux étudie un projet global qui, selon les aménagements retenus, reviendrait à plusieurs centaines de millions de francs. Le mode de présentation actuel des parcs zoologiques vise à donner l'image la plus exacte possible du mode de vie et du milieu des animaux et à faciliter le contact entre l'animal et le public. Le zoo de Vincennes, avec ses îlots et ses barreaux d'un autre âge, est démodé.

De tels travaux ne sont pas à la portée financière du seul ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. M. Fillon a insisté sur *« l'effort substantiel »* déjà fourni par l'Etat, qui, en 1992, avait débloqué une première subvention de 50 millions de francs, affectée aux études et à la première tranche de travaux. Le Museum a aussi rouvert, cette année, la grande galerie du Jardin des plantes grâce à des crédits d'Etat (400 millions de francs). Cet effort *« ne saurait se poursuivre sans qu'il ne s'accompagne d'un engagement des collectivités locales, notamment de la ville de Paris »*, a averti le ministre, qui estime que le grand rocher est un *« véritable emblème pour le douzième arrondissement »*.

« Je souhaite que des négociations soient rapidement engagées (...) pour fixer le cadre d'une coopération », a ajouté M. Fillon, en précisant que la rénovation complète du zoo est *« jouable si son financement est étalé sur plusieurs années, avec plusieurs partenaires »*. Paul Pernin (UDF-CDS), maire du douzième arrondissement, n'a pas répondu publiquement à cette *« invitation »*. Sans exclure *a priori* une participation de la ville de Paris, *« qui a déjà étudié depuis longtemps cette possibilité »*, il nous a précisé que celle-ci ne pourrait être que *« minoritaire »*.

PASCALE SAUVAGE

(1) Le zoo de Vincennes restera ouvert pendant les travaux de réfection de grand rocher (seize mois environ). Entrée au 53, avenue de Saint-Maurice, 75012 Paris ; tél. : (1) 44-75-20-00. Une exposition photographique, présentant de nombreux clichés anciens, lui est consacrée jusqu'au 27 novembre au Jardin des plantes. Cette exposition fait partie de la sélection officielle du mois de la photo 1994.

Une proposition de Georges Sarre

Une « carte orange » pour les taxis parisiens

Georges Sarre, député (Mouvement des citoyens) et conseiller de Paris, a proposé, mardi 8 novembre, une série de mesures tendant, en particulier, à accroître la clientèle potentielle des taxis parisiens. M. Sarre, qui considère ces derniers comme un *« élément régulateur de la circulation »*, accomplissant *« un véritable travail de service public »*, souhaite notamment qu'ils soient accessibles aux personnes âgées et aux handicapés, même avec de modestes revenus. Il suggère donc de créer, pour les premiers, des cartes d'abonnement à prix réduit qu'il appelle *« cartes oranges »*, par référence à celles de la RATP. Les retraités payant moins de 15 000 francs d'impôts annuels, par exemple, pourraient acheter ces « cartes oranges » au tiers de leur prix, les deux autres tiers étant couverts par le Syndicat des transports parisiens, grâce à une majoration du versement transport des entreprises. Les handicapés ayant une carte d'invalidité à 80 % recevraient chaque année du bureau d'aide sociale des chèques-taxis d'une valeur de 1 000 francs, financés par le produit des amendes perçues en Ile-de-France.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES AVENTURES D'IVAN TCHONKINE. Film France-Grande-Bretagne-Italie-Tchécoslovaquie-Russie de Jiri Menzel, v.o. : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

CLERKS. Film américain de Kevin Smith, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

L'EXPERT . Film américain de Luis Llosa, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10)

MA SUR CHINOISE. Film français d'Alain Mazars : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers et Rob Minkoff, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23).

LA SÉPARATION. Film français de Christian Vincent : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-56) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

THE SEARCH FOR ONE-EYE-JIMMY. Film américain de Sam Henry Kass, v.o. : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05).

TSAHAL. Film français de Claude Lanzmann, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'hispanophonie, mangeuse de mots

Réunis fin octobre à Valladolid, les écrivains de langue espagnole se sont refusés à codifier son usage

MADRID

de notre correspondant

Cette *fin de semana* (week-end), je préférerais assister à une partie de *fútbol* ou *balompié* plutôt qu'au *mitin* (meeting) du Parti socialiste. De toute façon, je ne suis pas libre, *estoy de canguro* (je fais du baby-sitting). Cela ne nous empêche pas d'aller faire une partie de *bolera* (bowling). Et puis arrête de mâcher du *chicle* (chewing-gum) quand je te parle. Va plutôt chercher des *cruasantes* (croissants) et ensuite nous pourrons écouter cet *elepé* (LP : long play, 33-tours) avant d'aller faire du shopping (*ir de tiendas* : faire les magasins).

Le moins que l'on puisse dire est que les Espagnols ne sont pas embarrassés par les mots étrangers. Ils les traduisent, les transposent, les phagocytent, les hispanisent sans vergogne. Et cela ne date pas de l'invasion relativement récente des termes anglo-saxons véhiculés par le cinéma, la publicité ou le sport. Le castillan a toujours parfaitement résisté. D'abord à huit siècles d'occupation arabe dont il a gardé plus de quatre mille mots aujourd'hui parfaitement intégrés dans la langue espagnole comme *azul* (bleu), *alcalde* (maire), et beaucoup d'autres commençant par la lettre a, mais aussi *rehén* (otage), *jinete* (cavalier) et bien sûr *alcohol* (alcool). Il en fut de même pour le français au cours de siècles d'échanges tumultueux (de l'installation d'un Bourbon à Madrid à l'occupation napoléonienne). Il en reste une multitude de traces comme *débacle*, *jardin*, *chalé* pour chalet et *chofer* pour chauffeur. Comme le dit Miguel Garcoa-Posada, directeur de l'Intitut Beatriz Galindo et critique littéraire au quotidien *El Paos*, *« quand il s'agit de réalités nouvelles, on les incorpore parce que c'est un enrichissement, quitte à les hispaniser »*.

Alors faut-il malgré tout instaurer des garde-fous légaux pour éviter les dérapages ? Faut-il codifier les apports étrangers pour qu'ils ne déforment pas le castillan ? Fernando Lazaro Carreter, président de l'Académie royale, vient d'envoyer une lettre au président du gouvernement Felipe Gonz?lez, rendue publique mercredi 9 novembre, dans laquelle ce gardien de la langue espagnole s'inquiète *« des problèmes de convivialité entre les langues existant actuellement dans les régions où il existe des langues vernaculaires* [une allusion au bilinguisme en Catalogne et au Pays basque] *ainsi que du laxisme croissant qui se manifeste dans les utilisations publiques de la langue espagnole tant orales qu'écrites »*. Pourtant, le débat linguistique n'a rien à voir, en Espagne, avec celui que nous avons connu en France, avec les polémiques engendrées par la « loi Toubon » destinée à éviter l'invasion des termes anglais.

Vivacité et spontanéité

Tout d'abord, les Espagnols n'ont jamais pu prononcer les terminaisons en *ing* : ils les ont donc tranformées tout naturellement. Ensuite, la vivacité ibérique, la spontanéité, le goût prononcé pour la discussion ont poussé les *castellanohablantes* à digérer sans aigreurs d'estomac les influences étrangères. La seule question qui se pose véritablement n'est pas la défense du castillan, qui n'en a pas besoin, mais la régulation de son usage afin d'éviter les incorrections.

Même les puristes comme Fernando Lazaro Carreter, sont d'accord : *« Je ne crois pas à une loi prohibitive sur l'utilisation du castillan, à la rigueur à une loi positive afin d'éviter les erreurs. »* Et la plus haute autorité chargée de veiller au respect de la langue parlée par près de 350 millions de personnes avoue d'ailleurs, de façon réaliste : *« On ne peut installer des portes au milieu de la campagne. »* Alors il se borne à essayer d'imposer certaines normes. Et encore, sans beaucoup de conviction. Les académiciens prônent l'imposition de règles alors que la plupart des écrivains et des critiques doutent du bien-fondé d'un décret régissant les usages.



NACER ADJAS

Madrid. « Kiosco » – en français « kiosque » – vient du mot turc « kyöchk », qui signifie « pavillon de jardin ».

Dernièrement, l'Académie royale a accepté, après une petite polémique de pure forme, de supprimer dans les dictionnaires l'existence séparée des deux consonnes *ch* et *ll*, et donc de les réintégrer dans l'ordre normal. En revanche le *n* surmonté d'un tilde que la Communauté européenne voulait retirer des claviers a résisté pendant quatre ans aux assauts des technocrates de Bruxelles avant d'être finalement sauvé par un décret. Preuve que, quand il le faut, on est prêt, en Espagne, à se battre pour préserver ce qui est considéré comme essentiel. Pour le reste, la perméabilité est admise comme un phénomène naturel. C'est ainsi qu'en Argentine le ministre de la culture Jorge Asis, auteur d'un projet de défense de la langue espagnole face aux anglicismes, a dû présenter sa démission après avoir essuyé une avalanche de critiques.

« Les langues se défendent toutes seules, explique Antonio Dominguez-Rey, professeur de linguistique, *elles ressemblent à un organisme qui assimile les apports extérieurs. C'est particulièrement vrai pour l'espagnol dont les sons sont peu nombreux, ce qui favorise l'incorporation, à la différence du français, plus rigide, plus technique, plus puriste et dont la structure est plus dépendante d'une construction inflexible. »* Pour ce bon connaisseur de notre langue, il y a à la fois *« du snobisme et de la paresse »* de la part des Français à vouloir utiliser des termes étrangers, notamment anglais, alors que les Espagnols sont beaucoup moins *« conformistes »*.

Une adaptation sans scrupule

« L'adaptation sociologique se fait immédiatement », sans aucun scrupule. C'est ainsi que *beefsteak* devient *bistec* ; *buffet*, *bufé* ; *boulevard*, *bulevar* ; *pop-corn*, *palomitas de maoz* ; *hot-dog*, *perrito caliente* ; que *OK* a toujours été *vale*, que *shampooing* s'est transformé en *champA* ; que *vaudeville* donne *vodevil* et que *balonmano* désigne le *handball* et *baloncesto* le *basket-ball*.

Tout s'hispanise : y compris les noms propres, villes et organisations internationales. C'est ainsi que les *Khmers rouges* deviennent *jemeres rojos*, *N'Djamena* s'écrit *Yamena*, *Bordeaux*, *Burdeos* et *USA*, *EE UU* pour *Estados Unidos*. A la différence de la France, les principaux journaux nationaux ont publié des *livres de style* qui fournissent aux journalistes les références dont ils ont besoin afin de donner une unité dans l'utilisation de la langue. Une véritable mine sur la manière dont le castillan intègre tout ce qui lui est étranger. Ce qui n'empêche ni les fautes de style ni la mauvaise utilisation des prépositions contre lesquelles tempête Antonio Dominguez-Rey, qui déplore par ailleurs *« les mauvais usages et les dérapages constatés dans certains domaines comme le sport, la publicité et l'économie »*. Et pourtant il faut voir de quelle manière la terminologie économique est digérée pour transformer *catering* en *avituallamiento*, *marketing* en *mercadotecnia*, *planning* en *planificaciHn*, *play-back* en *pregrabado*, *leadership* par *liderato* ou *liderazgo*. Si certains mots restent pratiquement intacts, comme *leasing* ou *joint-venture*, la norme est de chercher l'équivalent, de traduire, de transposer.

D'ailleurs, Miguel Garcoa-Posada n'hésite pas à dire en plaisantant que c'est plutôt l'anglais qui doit craindre l'espagnol et non le contraire. Ce critique parle de *« reconquista »* en évoquant le nombre croissant d'*hispanohablantes* aux Etats-Unis – d'après lui, au moins 35 millions. Une reconquête linguistique qui fait dire à l'Italien Umberto Eco, dans l'hebdomadaire *Cambio 16* : *« Les Etats-Unis se convertissent en un pays bilingue. Dans peu de temps, la domination hispano-américaine sera tellement importante que l'espagnol sera considéré comme la seconde langue internationale. »* Une telle langue doit-elle être défendue par des lois, même si elle souffre certaines altérations ? L'écrivain Francisco Ayala ne le croit pas : *« La langue espagnole est plutôt unie et homogène en dépit des endroits très différents où elle est pratiquée »*, remarque-t-il. Un point de vue entièrement partagé par un autre écrivain, l'Argentin Ernesto S?bato pour qui *« les uniques langues stables sont les langues mortes parce que les vivantes sont dans un processus permanent de transformation où toutes les normes finissent par être violées, à commencer par celles de la logique. Il n'est pas possible de parler de logique et de raison quand l'homme est un conglomérat irrationnel de sentiments, de rêves, de fantaisies... »*

Ces deux écrivains et quelques autres, tous lauréats du prix Cervantès, étaient réunis en congrès, à la fin du mois d'octobre, à Valladolid (1), pour réfléchir sur un thème : « L'heure de l'espagnol ». Tous sont tombés d'accord pour reconnaître que les normes linguistiques autoritaires décrétées par des instances supérieures se révèlent être *« un désastre »*, selon le terme utilisé par Ernesto S?bato. Ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas *« prendre soin de ce grand trésor partagé par une vingtaine de nations »* comme le demande une motion finale, sorte de charte pour la promotion et la défense du castillan, intitulée modestement : « Document de Valladolid ». Ses signataires, parmi lesquels Octavio Paz, ont déploré l'absence de représentant du ministère de la culture pour soutenir cette initiative. Ce manque d'intérêt démontre que la promulgation d'un décret de défense de la langue n'est pas un souci majeur pour autorités espagnoles.

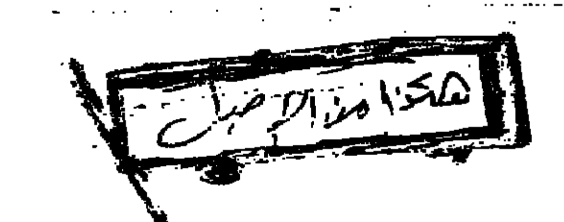
MICHEL BOLE-RICHARD

(1) Etaient présents à Valladolid : Ernesto Sabato (Argentine), Rafael Alberti (Espagne), Gonzalo Torrente Ballester (Espagne), Antonio Bueno Vallejo (Pérou), Adolfo Bioy Casares (Argentine), Francisco Ayala (Espagne), Dulce Maria Loynaz (Cuba), Miguel Delibes (Espagne). En outre, Octavio Paz (Mexique), Augusto Roa Bastos (Paraguay) et Carlos Fuentes (Mexique), ont approuvé la signature du document final.

CLÉS/Les hispanophones dans le monde en 1992

Les estimations du nombre d'hispanophones dans le monde vont de 300 millions (chiffre compilé en 1992 par le ministère de la culture espagnol) à 371 millions (selon la University of Washington), en passant par les 318 millions recensés par l'UNESCO. Dans de nombreux pays d'Amérique latine, la présence de communautés amérindiennes introduit une disparité entre le chiffre de la population et celui des hispanophones. Le gouvernement mexicain, par exemple, ne reconnaît pas l'existence sur son territoire de non-hispanophones, alors qu'une étude réalisée par des universitaires des Etats-Unis estime le nombre d'Amérindiens ne parlant pas le castillan à 15 % de la population mexicaine. Le nombre d'hispanophones aux Etats-Unis oscille, selon les sources, entre 19,5 et 35 millions. On trouvera ci-dessous le détail d'une enquête statistique réalisée par l'UNESCO en 1989. Selon cette étude, il y avait à cette date 311 385 300 hispanophones (réels et potentiels, ce dernier terme désignant les personnes scolarisées en espagnol, qui n'emploient pas cette langue) dans le monde, répartis dans 23 pays, dont la population totale s'élevait à 317 685 700 habitants. Il est à remarquer que cette étude ne tient pas compte des Etats-Unis et des Philippines, où l'espagnol n'a pas de statut officiel. Le cas échéant, le second chiffre indique la population totale du pays, en cas de présence de communauté non hispanophone.

EUROPE
Espagne : 39 216 400
AFRIQUE
Guinée-Equatoriale : 115 830 (429 900)
AMÉRIQUE DU NORD
Etats-Unis : 19 500 000
Mexique : 86 745 800
ANTILLES
Cuba : 10 271 300
République dominicaine : 7 018 700
Porto-Rico : 3 660 100
AMÉRIQUE CENTRALE
Guatemala : 6 000 2984 (8 942 300)
Honduras : 4 980 100
El Salvador : 5 165 800
Nicaragua : 3 743 500.
Costa-Rica : 2 937 900
Panama : 2 370 400
AMÉRIQUE DU SUD
Colombie : 31 198 100
Venezuela : 19 232 400
Equateur : 8 200 000
Pérou : 20 349 526 (21 787 500)
Bolivie : 7 115 100
Paraguay : 2 640 345 (4 150 900)
Uruguay : 3 106 500
Chili : 12 958 100
Argentine : 31 925 700



MUSIQUES

Remue-ménage chez Warner Music

Depuis l'été, Warner Music connaît une période d'instabilité. Jusqu'alors, la filiale musicale du groupe Time-Warner apparaissait comme un îlot de stabilité dans une industrie qui vit au rythme des restructurations et des purges. Les départs successifs de Bob Krasnow, Mo Ostin et Lenny Waronker, trois des artisans du succès de Warner Music depuis le début des années 70, pourraient avoir de lourdes conséquences pour le catalogue du groupe, où l'on retrouve aussi bien Madonna qu'Eric Clapton, Tom Petty que Snoop Doggy Dog.

Aux Etats-Unis, Warner Music est le premier groupe de l'industrie discographique, avec 3,5 milliards de chiffre d'affaires et 20 % de part de marché en 1993. Ce succès reposait sur la stabilité des directions de chacun des labels qui composent le groupe, stabilité qui avait permis la construction d'un catalogue sans égal. A soixante-six ans, Mo Ostin, qui travaille chez Warner Bros Records depuis 1961 et dirige le label depuis 1969, apparaissait comme un patriarche dont le flair artistique ne s'est jamais démenti, de Joni Mitchell à REM en passant par Prince.

L'organisation de Warner Music aux Etats-Unis reposait sur trois labels principaux, Warner, Elektra et Atlantic, respectivement dirigés par Mo Ostin et Lenny Waronker, Bob Krasnow et Ahmet Ertegun. En juillet, Gerald Levin, qui a succédé à Steve Ross à la tête de Time-Warner, s'est impliqué plus activement dans les activités de Warner Music, la filiale la plus stable du groupe. La nomination d'un coordonnateur des trois labels, en juillet, a entraîné la démission de Bob Krasnow, le directeur d'Elektra, qui était remplacé quelques jours plus tard par Sylvia Rhone. Celle-ci a, depuis, fait fusionner Elektra avec les labels Asylum et East-West et procédé au licenciement de quarante personnes.

A la fin du mois d'août, Mo Ostin annonçait son départ à la retraite tout en présentant Lenny Waronker comme son successeur. Celui-ci devait entrer en fonctions début 1995, mais il a annoncé le 15 octobre qu'il renonçait à ce poste. Selon l'hebdomadaire professionnel américain *Billboard*, cette décision aurait été motivée par les exigences de la direction de Time-Warner, qui réclamait des compressions d'effectifs et la réduction du nombre d'artistes sous contrat.

Les conséquences de ces changements sur le catalogue des labels Elektra et Warner seront sans doute importantes. Le conflit qui couvait entre le groupe Metallica et Elektra au sujet du taux de royalties du groupe s'est aggravé depuis le départ de Krasnow. Mais ce sont les artistes de Warner Bros Records qui ont fait part le plus massivement de leur inquiétude. Prince est en conflit ouvert avec le label (alors qu'il avait été nommé vice-président de Warner Music) depuis plus d'un an. REM a fait part de son inquiétude. Lors de son récent passage à Paris, Randy Newman s'interrogeait sur l'avenir de son contrat avec Warner, d'autant que Lenny Waronker fut le producteur de ses premiers disques. De nombreux artistes avaient rejoint Warner Bros Records en raison des personnalités d'Ostin et Waronker : Paul Simon, Tom Petty, jusqu'à Joni Mitchell, qui avait regagné la maison de Burbank après une longue infidélité chez MCA.

La question est maintenant de savoir où Bob Krasnow et Lenny Waronker vont exercer leurs talents. Il semble que la branche disque du nouveau studio hollywoodien fondé par Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen serait toute disposée à les accueillir, surtout s'ils arrivent accompagnés de quelques-uns des artistes jusqu'ici sous contrat avec Warner Music.

HENRI BÉHAR *(à New-York)* **et THOMAS SOTINEL**

WARNER FRANCE : croissance du répertoire français du groupe. – La part du répertoire français dans le chiffre d'affaires de WEA Music France (filiale française de Warner Music) est passée en 1994 à 40 % du chiffre d'affaires du groupe, alors qu'elle n'était que de 15 % en 1991, a annoncé le directeur général du groupe, Philippe Laco. Le chiffre d'affaires de WEA Music France a atteint, en 1993, 520 millions de francs. La croissance de la part française est due aussi bien au succès de valeurs établies comme Véronique Sanson ou France Gall qu'à la réussite de nouveaux talents comme Dany Brillant, dont le premier album s'est vendu à 300 000 exemplaires et le second vient de passer la barre des 100 000, ou Thomas Fersen qui aurait vendu, selon WEA Music, 60 000 exemplaires de son disque *le Bal des oiseaux*.

NOMINATION : Hervé Boissière nommé directeur de Warner Classics France. – Hervé Boissière a été nommé directeur de Warner Classics France par Marco Bignotti, président de la société, en remplacement de Gérard Schoumann. Hervé Boissière assurera la promotion et le marketing des labels classiques du groupe – Teldec, Nonesuch, Erato et Finlandia – qui détiennent 12 % du marché du disque classique en France. Agé de vingt-huit ans, Hervé Boissière fut attaché de presse à l'Opéra de Lyon de 1986 à 1989, avant d'entrer chez Erato, label racheté par Warner en 1991.

POLYGRAM FRANCE : Pascal Nègre nommé directeur de Polygram Disques. – Le groupe Polygram a annoncé le 9 novembre la nomination de Pascal Nègre au poste de directeur de Polygram Disques, en remplacement de Paul-René Albertini. Pascal Nègre, trente-trois ans, dirigeait jusqu'ici deux labels du groupe – Island et Barclay – et supervisait les activités de Phonogram. Polygram Disques regroupe, outre les trois labels déjà cités, Polydor, Remark et les marques classiques du groupe, Decca et Deutsche Grammophon. Polygram France (qui comprend outre la division disques une division commerciale, chargée de la distribution des produits et une division cinéma) est dirigé par Alfredo Gangotena. Paul-René Albertini devrait prendre très prochainement la tête de Sony Music France en remplacement d'Henri de Bodinat, qui a récemment quitté Sony pour le Club Méditerranée.

Laurent Cugny nouveau chef de l'Orchestre national de jazz

Le big band électrique

La saison du nouvel Orchestre national de jazz avec, à sa tête, son cinquième chef, le pianiste Laurent Cugny, est axée sur le répertoire de Miles Davis et les racines du blues. Pour sa rentrée parisienne, l'ONJ donne trois concerts à l'Auditorium des halles.

« Je me définis par mon orchestre, pas vraiment comme pianiste. » Laurent Cugny dirigera l'Orchestre national de jazz (ONJ) jusqu'en 1997. Jusqu'ici, il occupait ce rôle de chef assis au piano auprès de Lumière, son big band. Une position inspirée de son modèle, le pianiste, arrangeur, compositeur et chef d'orchestre Gil Evans, qui prenait rarement un solo en grande formation. A sa manière, Cugny dirige d'un regard, d'un geste de la main, par de courtes relances au piano électrique. Un peu à la manière de Miles Davis, un autre de ses héros.

Laurent Cugny a fondé Lumière en 1979 et a intégré sa formation à l'ONJ. Depuis quelques années, la formation de Lumière n'a pas changé : trois saxophones, trois trompettes, un ensemble cor, trombone, tuba, une flûte et une rythmique électrique (basse, batterie, claviers et guitare). *« Je vais découvrir avec l'ONJ un confort et des conditions normales de travail en grand orchestre »*, se réjouit Laurent Cugny. Lumière, qu'il a passé des années à tenter de faire survivre, n'a presque jamais connu ces enchaînements de répétitions et de concerts réguliers qui mènent les grandes formations vers la cohésion.

L'ONJ de Cugny a débuté sa première saison le 3 octobre, au festival de Skopje, en Macédoine, avant d'être l'un des quatre représentants du jazz français au Festival Jazz Marathon de Groningue, en Hollande (14 et 15 octobre). A cette occasion, le chef d'orchestre a présenté quelques-unes de ses compositions, qui figurent dans le programme en trois parties de sa première saison. C'est un répertoire neuf, qui s'étire un peu dans les solos. Laurent Cugny, c'est son seul défaut, semble souvent hésiter à freiner ses musiciens.

Plus condensé apparaît le répertoire tiré de la période électrique de 1968 à 1975, celle par laquelle Laurent Cugny est arrivé au jazz : *« Il y a dans l'organisation du concert le thème* Yesternow *que je traite comme un motif, un fil conducteur. Miles conduisait souvent ces longs concerts autour d'une ou deux idées. »*

Dernier élément de cette première saison, le blues. *« En ce moment, c'est à la mode mais avec une conception souvent restreinte au blues de Chicago »*, constate Laurent Cugny. *« L'ONJ, c'est une prise de parole*, ajoute le pianiste. *A nous de montrer les réponses d'aujourd'hui à notre littérature. J'ai envie de pouvoir passer du très culturel au très près des racines. On est au service de tous les jazz, de manière créative. Le blues me paraît une bonne démonstration dans cette perspective. »* Comme il avait mis, en 1988, son orchestre Lumière au service de Gil Evans, Laurent Cugny a proposé l'ONJ au bluesman Lucky Peterson. Une tournée est prévue au printemps 1995. Cugny insiste sur sa responsabilité à la tête d'un orchestre qui, au cours des ans, a su se défaire de son image institutionnelle. *« Il faut amener au jazz un public différent »*, énonce-t-il comme une mission. Il pense pour cela à une histoire du jazz, de Louis Armstrong à Ornette Coleman, à un projet avec un orchestre symphonique...

SYLVAIN SICLIER

▶ **Nouvel album :** ***Yesternow*** **(Verve/Polygram).**
▶ **Concerts : Paris, les Halles-l'Auditorium (compositions le 10, « Miles Davis » le 11 et blues le 12), 20 h 30 (tél. : 43-36-13-90) ; Bruay-la-Bussière (le 16) ; Herblé (le 18) ; Bobigny à la MC 93 (le 25).**

CLÉS/*L'ONJ*

■ **BUDGET :** fondé en 1986, à l'initiative de Maurice Fleuret, l'Orchestre national de jazz (ONJ) est une association subventionnée par le ministère de la culture. Sur les 17,4 millions de francs alloués au jazz, en 1994, par la direction de la danse et de la musique (1 % des aides totales de l'Etat à la musique), 4,2 millions de francs sont consacrés, cette année, à l'ONJ. Cette somme renégociable couvre les salaires du directeur musical, des musiciens et du personnel administratif. Elle n'a pas été révisée depuis la création de l'ONJ.

■ **CALENDRIER :** une saison de concerts de l'ONJ s'étend sur environ huit mois, de septembre à décembre et d'avril à juillet. Depuis 1986, une centaine de musiciens ont participé aux différents ONJ, dont certaines vedettes invitées : John Scofield, Louis Sclavis, Carla Bley, Dee Dee Bridgewater, Johnny Griffin, Toots Thielemans, Randy Brecker, Luther Allison...

■ **CHEFS :** l'ONJ a été respectivement dirigé par le saxophoniste François Jeanneau (1986-1987), le pianiste Antoine Hervé (1987-1989), le guitariste Claude Barthelemy (1989-1991) et le pianiste Denis Badault (1991-1994). Laurent Cugny a été nommé pour trois ans, de 1994 à 1997.

■ **DISCOGRAPHIE :** les huit CD enregistrés par les précédents chefs sont publiés par Label bleu (distribution Harmonia Mundi).

DANSE

TRISHA BROWN au Théâtre de la Ville

L'éblouissement d'un contrepoint

Trisha Brown présente, au Théâtre de la Ville, *M*, sa plus récente création, chorégraphiée sur *Trio Sonata* de Bach, extrait de *l'Offrande musicale*. De cette inconditionnelle du silence ou des partitions contemporaines, on s'attendait à tout sauf à cette alliance avec le XVIIIe siècle. La tension est palpable dans la salle au lever de rideau. Les oreilles sont prêtes à accueillir les premiers accords du clavecin. Rien. Pas un son. Diane Madden, seule danseuse « historique » d'une compagnie entièrement renouvelée, est en scène dans un silence absolu. Vêtue d'un maillot noir et d'un peignoir blanc aérien, signés du Japonais Irié, elle ouvre le spectacle par une éblouissante démonstration du style de l'Américaine. Ruptures, changements d'axes, relâchements coulés, ralentis. A sa droite, sont entrés deux garçons et une fille, alignés, immobiles et de profil. Leurs peignoirs ont une légère touche de voile gris. C'est alors que le clavecin de Bach se fait entendre.

Cinq minutes ont suffi à la chorégraphe pour exposer la structure de sa pièce : Diane Madden va incarner un contrepoint musical désinvolte, irrespectueux, face à l'ordre des unissons. Gestuelle d'un corps libre, au bord de la galipette, opposée aux bras saccadés de menuets futuristes. Plus qu'un manteau de cour, le peignoir voltigeur évoque l'habit d'un moine, champion de karaté dans la catégorie poids plume. Bref, elle danse la discipline brisée par la fantaisie, l'esprit frondeur.

Un moment délicat

La danseuse parfois se fait mettre au pas par le groupe. A moins qu'elle n'accepte de partager pour quelques instants enjoués la cadence de ses gracieux congénères. Le corps de cette rebelle espiègle porte, et transmet au spectateur, l'évolution chorégraphique de Trisha Brown, dévoile la liberté acquise au fil de longues années. De la sévérité minimaliste à l'explosion d'un mouvement dont le centre est partout. Dans une main qui fait mine de servir d'appui à un dos cambré. Dans des bras qui emportent en spirale torses, bassins et jambes. Rien ne se voit à l'œil nu. L'esprit jouit du mystère d'une énergie masquée. Les lumières de Spencer Brown connaissent les noirs qui savent conserver la trace blanche du mouvement. Quand un danseur sort, un autre est déjà entré. Duo de femmes d'où le mouvement progressivement s'absente. Diane Madden, toujours elle, séparée de ses partenaires, après avoir hésité, perchée sur une jambe, résiste en un dernier geste d'une reculade arrondie.

Trisha Brown rend hommage à sa danseuse. Elle en fait la complice d'un moment délicat de sa création. Celui où elle décide de déstabiliser un processus entièrement maîtrisé, donc dénué de surprise. Toutefois le défi qu'elle lance à la perfection de la musique de Bach n'est pas encore entièrement relevé : l'idée de ce contrepoint nonchalant, excentrique au groupe, mériterait d'être davantage exacerbé. *M* (pour *Musical Offering, l'Offrande musicale*, en français) est le début d'une pièce de danse qui trouvera son achèvement en mai 1995 au Théâtre de La Monnaie, à Bruxelles.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ ***M*, jusqu'au 12, à 20 h 30, au Théâtre de la Ville, place du Châtelet. Dans le cadre du Festival d'automne. Tél. : 42-74-22-77.**

A la suite des incertitudes politiques

Le franc s'affaiblit face au mark

Le franc n'a pas bénéficié de la remontée du dollar face au mark après les élections américaines, continuant à perdre du terrain jusqu'à toucher mercredi 9 novembre le seuil des 3,44 francs pour un mark. Jeudi 10 novembre dans la matinée le franc s'inscrivait à 3,4366 pour un mark. Aux yeux des observateurs, la devise française est clairement victime du climat politique et du démarrage de la campagne pour l'élection présidentielle.

■ BANQUE DE FRANCE. Si la situation continuait à se dégrader pour le franc, l'indépendance nouvelle de la Banque de France viendrait à subir son premier véritable test. Si Jacques Chirac venait à monter dans les sondages, son programme faisant de la promotion de l'emploi une priorité pourrait compromettre les résultats de la politique de « franc fort » menée depuis onze ans.

La reprise brutale du dollar après le résultat des élections américaines et le repli du mark aurait dû, selon le scénario classique, profiter au franc. Quand la devise allemande perd un peu de sa superbe, le franc se renforce. Mais, cette fois, le mouvement de balancier n'a pas vraiment fonctionné. Non seulement le franc ne s'est pas redressé face au mark, mais il a même continué à s'affaiblir, pour se retrouver à plusieurs reprises, dans la journée du mercredi 9 novembre, au-dessus du seuil des 3,44 francs pour un mark. Un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis le début du mois de juillet. Jeudi 10 novembre en début de journée, le franc restait en dessous de son ancien cours plancher du SME (3,4305 francs pour un mark) à 3,4368 francs. De son c« côté, le dollar poursuivait sa remontée à 1,5292 mark et 5,2540 francs.

Le redressement du billet vert a d'ailleurs entraîné dans son sillage, mercredi 9 novembre, la plupart des places financières. Les opérateurs estiment que désormais la Réserve fédérale américaine aura les coudées franches pour relever ses taux et éviter ainsi tout dérapage inflationniste, sans être freinée par le président Bill Clinton. Les Bourses de Londres, Paris et Milan ont toutes gagné mercredi plus de 1 % et Francfort plus 2 %. Les marchés obligataires se sont également nettement redressés en Europe, et en France en particulier. Sur le MATIF, le marché à terme des obligations françaises, le contrat échéance décembre a gagné 0,70 % à 110,78.

Le contraste n'en était que plus saisissant entre la hausse des obligations et la réaction émotionnelle des marchés de change vis-à-vis du franc. Faut-il voir dans cette faiblesse du franc l'amorce d'un grand mouvement de défiance ? Sans doute pas. Tout d'abord, parce que les fluctuations sont aujourd'hui de faible ampleur. Elles sont sans commune mesure avec celles qui ont suivi la crise monétaire de juillet 1993 et qui avaient fait chuter le franc à près de 3,55. Mais la crainte diffuse existe d'une fuite des investisseurs devant le franc et les marchés français de taux et d'actions. Elle est alimentée avant tout par le climat politique à l'approche de l'élection présidentielle et les « affaires » avec la possible mise en examen d'un nouveau ministre du gouvernement.

COURS DU MARK EN FRANCS

3,55 – 3,50 – 3,45 – 3,40 – 3,35

crise monétaire

10 novembre 3,4366

cours plancher du SME

1992 – 1993 – 1994

Source : Finda

Ce que les marchés redoutent est le passage à une *« autre politique »* macroéconomique qui se traduirait par un déficit budgétaire accru, un abandon de la doctrine du « franc fort » et une remise en cause de la marche vers la monnaie unique. Il est significatif que le recul du franc depuis le début de la semaine, de 3,4230 francs pour 1 mark à près de 3,44 francs, corincide étroitement avec l'annonce par Jacques Chirac de sa candidature à l'élection présidentielle. *« Avec la proposition de Jacques Chirac de soumettre le passage à la monnaie unique à référendum, les marchés ont pu se défouler »*, explique François Chevallier de la BFCE poursuivant : *« Ils ont pu considérer un temps que cela ouvre à nouveau le débat sur Maastricht, qui s'est avéré dans le passé meurtrier pour le franc »*. Mais il ne s'agit, à ses yeux, *« que de simples propos électoraux »*. La pression sur le franc risque donc de monter et de redescendre au gré des petites phrases et des intentions prêtées aux uns et aux autres. Une incertitude qui durera jusqu'en mai.

É. L.

La « mémoire du franc »

Suite de la première page

Ecrire que la promotion de l'emploi, priorité absolue, est au moins aussi importante que la défense de la monnaie, la maîtrise de l'inflation, la réduction des déficits publics ou l'équilibre des comptes extérieurs, représente un véritable défi adressé aussi bien à nos partenaires européens qu'aux milieux financiers internationaux, déjà alertés par les allusions au gaullisme social et dont l'inquiétude naissante risque de se renforcer. Ces milieux, notamment les prêteurs du monde entier, pratiquent le tir à vue sur toute dérive budgétaire et sur tout gonflement jugé anormal de l'endettement des Etats, majorant immédiatement la prime de risque habituelle sur les taux d'intérêt exigés sur les emprunts de ces Etats. Dans ces conditions, la relance budgétaire et la baisse recommandée par M. Chirac au moment où l'Espagne pratique une politique inverse, font l'effet d'un chiffon rouge agité devant ces prêteurs, dont la mission prioritaire, elle aussi, est de défendre leurs mandants, à commencer par les retraités, contre la dépréciation de leurs créances.

Ils le font aux Etats-Unis par peur d'une inflation à venir et en Europe par crainte d'un endettement croissant. Cette réaction de défense explique la formidable remontée des taux d'intérêt à long terme depuis janvier, la plus importante et la plus rapide en un demi-siècle, amplifiée en outre par une insuffisance d'épargne qui redevient criante aux Etats-Unis, où les ménages consomment et s'endettent à tout-va.

Une bombe à retardement

La France n'a pas été épargnée par le phénomène, le taux de l'emprunt d'Etat à dix ans étant passé en huit mois de 5,60 % à près de 8,5 % la semaine dernière et les étrangers ayant revendu pour 150 milliards de francs de titres du Trésor au premier semestre, soit la moitié du déficit budgétaire. Surtout, la prime de risque exigée pour les emprunts français, vis-à-vis des emprunts d'Etat allemands par exemple, qui était nulle au début de l'année, est passée à 0,70 % maintenant, et pourrait dépasser 1 % si l'inquiétude gagnait.

A l'extérieur de nos frontières, on redoute de voir la dette publique brute de la France passer de 45,8 % du produit intérieur brut en 1993 à 60 % au début de 1997, dépassant le fameux ratio retenu pour les critères de convergence de Maastricht : une véritable bombe à retardement.

Au-delà de ces soucis, la Banque de France risque de voir remis en question un combat acharné mené depuis 1982 par les gouvernements de tous bords contre les vieux démons de l'après-guerre, l'inflation et la dépréciation monétaires qui ont façonné cette redoutable *« mémoire du franc »*, si tenace au-delà de nos frontières. Ce combat si critiqué, notamment lors des dévaluations de la livre, de la lire et de la peseta à la fin de 1992, qui avantageaient dans l'immédiat nos concurrents britanniques et espagnols, a fini par restaurer la compétitivité de l'industrie française, qui lui permet maintenant de profiter à plein de la reprise en Europe : le déficit commercial avec l'Italie vient, par exemple, de se transformer, enfin, en accident.

Certes, on comprend que le coût de ce combat – la dramatique montée du chômage – justifie les propos explosifs de M. Chirac, sans oublier, toutefois, l'importance de la composante structurelle de ce chômage en France (qualifications plus fortes qu'ailleurs notamment). A cette occasion, le langage froid des technocrates, se félicitant, à longueur d'année, de la désinflation et de la productivité, peut finir par glacer et par désespérer. Même les dirigeants de la Banque fédérale d'Allemagne parlent davantage d'emploi que ceux de la Banque de France (mais le chômage est inférieur d'un tiers outre-Rhin).

La tentation de « vaincre les conservatismes »

C'est oublier, néanmoins, que l'imbrication de notre pays dans l'économie européenne et mondiale est telle que la mise en œuvre d'une *« autre politique »* est plus hasardeuse que jamais, même si la tentation de « vaincre les conservatismes » est bru^lante. Auprès de quels prêteurs, et à quel taux d'intérêt, M. Chirac se procurera-t-il les moyens de financer les grands travaux et les déficits de tous ordres, budgétaires et sociaux ? Quel sera le coût final d'une hausse excessive de ces taux d'intérêt susceptibles de freiner la croissance d'une économie et qui préoccupent tant la Réserve fédérale des Etats-Unis, dont le vice-président Alan Blinder, déclarait récemment, ô coïncidence ! , que l'emploi devait être la préoccupation prioritaire de l'établissement ?

Dans ces conditions, la Banque de France, fraîchement indépendante, risque d'avoir non seulement à affermir une crédibilité que la Banque fédérale d'Allemagne a mis près d'un demi-siècle à acquérir, mais aussi à justifier sa politique aux yeux d'une opinion dont certaines composantes n'ont pas abdiqué un nationalisme économique ombrageux. L'affirmation de cette crédibilité, faite à temps et à contre-temps, est d'ailleurs la seule arme réelle dont elle dispose en ce moment, celle du relèvement des taux d'intérêt à court terme étant bien émoussée, difficile à manier dans une économie en début de reprise, et incapable d'agir sur les taux à long terme, totalement tributaires des marchés.

Contrairement à ce que pensent certains, il est probable que les inquiétudes extérieures ne pèseront pas sur le franc, dont la tenue n'est pas vraiment préoccupante en ce moment, malgré une petite poussée sur le mark à Paris : nous ne sommes plus en juillet 1993, lorsque l'étranger réclamait une baisse des taux à court terme pour relancer une économie qui est repartie malgré les taux. Ces derniers, on le sait, pénalisent les chefs d'entreprise dans la récession mais ne les empêchent pas d'investir lorsque l'horizon s'éclaircit. Au surplus, le franc est sous-évalué par rapport au mark, dont le cours réel est évalué en fonction des parités de pouvoir d'achat et des coûts de production de part et d'autre du Rhin, et plus proche de 3,20 francs que les 3,4360, c'est sur les taux à long terme que pèseront les inquiétudes précédemment évoquées, l'opinion des marchés mondiaux constituant le véritable juge de paix, qu'on le veuille ou non.

FRANÇOIS RENARD

REPÈRES

PÊCHE

M. Puech annonce des mesures de soutien

Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, a annoncé, mercredi 9 novembre, une série de mesures en faveur des entreprises de mareyage et des armements à la pêche. Un audit des armements, notamment ceux qui ont été créés récemment, va être réalisé par l'inspection générale des finances et l'inspection générale des services des affaires maritimes. Par ailleurs, part les entreprises de mareyage qui auront présenté un plan de développement et manifesteront le désir d'augmenter leurs fonds propres pourront bénéficier de l'aide d'un « fonds de restructuration » doté de 25 millions de francs. Il sera géré par Unigrains, une société financière qui dépend de l'Association générale des producteurs de blé. Enfin, des mesures spécifiques ont été décidées pour hâter le retrait de navires de pêche afin de se conformer aux objectifs communautaires de réduction des flottes européennes.

RUSSIE

Le taux d'inflation s'est élevé à 15 % en octobre

La Russie a connu en octobre un fort regain d'inflation en raison de l'effondrement du rouble. La hausse des prix a été de 15 % contre 7,7 % en septembre. Promu conseiller économique du président Boris Eltsine, mercredi 9 novembre, Alexandre Livchits a estimé que *« les prix vont continuer à augmenter en moyenne de 15 % à 20 % par an »*. Par ailleurs, la production industrielle russe a baissé de 22,4 % au cours des dix premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1993. Le chiffre d'octobre montre, néanmoins, une légère reprise avec une hausse de 7,5 % par rapport à septembre.

CONJONCTURE

L'OCDE révise à la hausse ses prévisions pour 1994

Les 25 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) devraient connaître une hausse de 2,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 1994, et des hausses de 2,9 % en 1995 et 1996, ont indiqué, mardi 8 novembre, des experts de l'Organisation. En juillet, ces derniers tablaient sur une croissance de 2,6 % pour 1994. Réunis à Paris à l'occasion d'une session du comité pour la politique économique de l'OCDE, ces experts ont indiqué que cette hausse *« marginale »* était due à la reprise, survenue plus tôt que prévu, en Europe continentale, et qui progressait à un rythme un peu plus soutenu que dans les prévisions, essentiellement en Allemagne et en France.

SOCIAL

Affiliée depuis 1949 à l'ancienne internationale communiste

La CGT pourrait quitter la Fédération syndicale mondiale

Il ne faut pas désespérer de la CGT. Cinq ans après la chute du mur de Berlin, la première centrale française s'est finalement résolue à rompre avec la Fédération syndicale mondiale (FSM), constituée en 1949 par l'ex-bloc communiste. Alors que le congrès de la FSM se tiendra à Damas, en Syrie, du 21 au 26 novembre, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, souligne dans un entretien accordé le jeudi 10 novembre au *Figaro*, qu'il nourrit *« les plus grands doutes sur les possibilités du maintien de sa centrale dans la FSM »*. *« Ce n'est pas d'un centre, gardien du temple, de notions ou de mobiles extérieurs aux réalités concrètes que vivent les salariés dont nous avons besoin*, assure M. Viannet. *« Il va bien falloir que le syndicalisme se fasse entendre. C'est dans ce contexte-là que nous sommes plus que jamais candidat à la CES »*, la Confédération européenne des syndicats, ajoute-t-il.

Ces intentions constituent un infléchissement sensible de la position de la centrale. En juillet, dans un entretien au *Monde*, M. Viannet ne cachait pas ses doutes à l'égard de la FSM mais, ajoutait-il aussitôt, *« je ne vois pas pourquoi l'appartenance à la FSM constituerait un obstacle à notre adhésion »* à la CES (*le Monde* du 6 juillet). Or si des syndicats appartenant à des pays communistes (Vietnam, Cuba) sont fidèles à la FSM, nombreux sont ceux qui, au sein de la CGT, s'inquiétaient ces derniers temps de voir la Fédération tomber entre les mains de « syndicalistes » russes aux activités parfois douteuses, et de « syndicalistes » liés à des Etats réputés utiliser et financer le terrorisme international... Le moins que l'on puisse dire est que la direction de la CGT, malgré les protestations des « modernistes », aura attendu le dernier moment pour en tirer les conlusions.

Cette décision devrait malgré tout faciliter l'entrée de la CGT au sein de la CES. Celle-ci, mais aussi les syndicats réformistes français, n'ont plus guère de raisons d'y faire obstacle. La CGT, une des rares organisations syndicales européennes à s'être opposées au traité de Maastricht, sait en tout cas qu'elle ne sera pas précisément accueillie à bras ouverts.

JEAN-MICHEL NORMAND

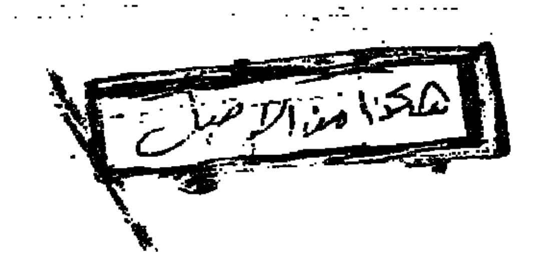
Signature d'un accord de partenariat

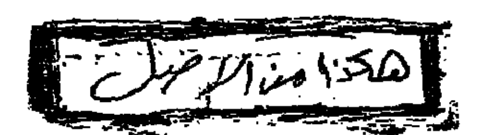
L'ANPE et les entreprises de travail temporaire vont collaborer

C'est sur l'autel de l'emploi et de la lutte contre le chômage que l'Agence nationale pour l'emploi et les entreprises de travail temporaire ont décidé d'unir leurs forces et de cesser de se regarder en chien de faience. Au nom de l'ANPE, Michel Bon a conclu, jeudi 10 novembre, un accord cadre de partenariat avec le PROMATT et l'UNETT, les deux syndicats patronaux de la profession qui fédèrent 80 % du marché de l'intérim. Cet accord comprend deux volets. L'UNETT et le PROMATT s'engagent à inciter leurs adhérents à déposer sur les panneaux des agences locales pour l'emploi, leurs missions de travail temporaire. Soit les annonces seront directement portées à la connaissance du public et comprendront un descriptif précis des postes proposés et des compétences requises, charge à la personne interessée d'entrer en contact avec l'agence d'intérim, soit pour les missions en nombre, de longue durée ou concernant un public spécifique, par exemple les jeunes en insertion, l'agence d'intérim pourra demander à l'agenge locale pour l'emploi de présélectionner les candidats qui semblent les plus adaptés. Conclu pour un an sur le plan national, cet accord est reconductible par tacite reconduction. Reste à le décliner localement.

Cette collaboration entre les agences d'intérim et le service public de l'emploi est une première. A l'exception de quelques initiatives cantonnées localement, où un terrain d'entente avait pu s'établir, au gré des relations humaines, entre le directeur d'une agence locale de l'emploi et les agences d'intérim de sa zone géographique, les relations entre les entreprises de travail temporaire et l'ANPE oscillaient entre ignorance et franche hostilité. Pour Claude Deroure, président de l'UNETT, *« cet accord concrétise l'enterrement de la hache de guerre entre la profession de l'intérim et l'ANPE »*. Il devrait permettre d'améliorer la fluidité du marché de travail en accroissant les choix offerts aux chômeurs. Selon une étude BVA réalisée pour une grosse entreprise d'intérim, trois intérimaires sur quatre n'occupaient pas de poste de travail avant d'accepter une mission et 30 % des intérimaires se voient proposer un contrat à durée indeterminée à l'issue de leur mission. Ce qui accrédite le rôle de sas pour l'emploi joué par l'intérim.

A. B.-M.





Au lendemain des élections législatives

Les milieux d'affaires américains s'interrogent sur les conséquences économiques de la victoire des républicains

Dopé par la victoire des républicains qui se sont assurés la majorité des sièges au Congrès, Wall Street a réagi, mercredi 9 novembre, par une forte hausse initiale de l'indice Dow Jones des valeurs industrielles. Celui-ci a gagné plus de 30 points avant de régresser sous l'effet de prises de bénéfices. En clôture, le Dow Jones n'affichait plus qu'un gain symbolique de 1,01 point, à 3 831,75 points. Le dollar a aussi progressé. Au-delà, les milieux d'affaires s'interrogent sur le bien fondé de la politique économique que les plus conservateurs du parti républicain entendent imposer à Bill Clinton. Et sur les possibilités de cohabitation entre la Maison-Blanche et le nouveau Congrès.

NEW YORK

de notre envoyé spécial

« Nous pouvons parvenir à une sorte d'accord dans certains domaines, comme par exemple le welfare [l'aide sociale accordée aux plus démunis] *ou encore la réduction de certaines dépenses fédérales. Mais je ne pense pas qu'il soit possible de revenir en arrière, de réhabiliter des politiques qui ont échoué, sous peine de faire exploser le déficit budgétaire, ce qui ne contribuerait qu'à affaiblir l'économie américaine »*. Au lendemain du raz-de-marée républicain, Bill Clinton s'est dit prêt à pratiquer, dès le 1er janvier, une politique bipartisane de collaboration avec des adversaires qui contrôlent désormais l'ensemble de l'appareil législatif et la majeure partie des postes de gouverneurs. Donc, en fait, tous les leviers du pouvoir économique. A Washington comme au niveau local.

Officiellement, les futurs leaders du Sénat et de la Chambre des représentants ont accepté sans arrières pensées la main tendue par le président démocrate. Au nom de l'intérêt suprême de la nation. Mais le souvenir des vifs affrontements qui, dès le début de 1993, avaient opposé les républicains (minoritaires au Congrès) à la Maison Blanche à propos d'un mini-budget de relance qu'entendait faire voter M. Clinton, est là pour tempérer tout espoir irraisonné de cohabitation pacifique entre l'exécutif et le législatif. Surtout à deux ans d'un autre scrutin, présidentiel, cette fois. *« Maintenant qu'ils* [les républicains] *ont le pouvoir, ils doivent assumer pleinement la responsabilité de son exercice »*, a averti Leon Panetta, chef de cabinet de M. Clinton.

Newt Gingrich, le futur leader à la Chambre, et ses collègues de l'aile droite du Parti républicain, auteurs de ce *« Contrat avec l'Amérique »* sur lequel ils ont bâti leur programme électoral, ont déjà annoncé des initiatives à caractère économique qu'ils comptent prendre *« dans les 100 jours »*. Avec le risque de *« froisser »* la Maison Blanche, soucieuse de ne pas revenir sur de grands principes qui, paradoxalement recueillent encore l'aval de la majorité des électeurs, dès lors qu'il s'agit des options économiques.

La principale « nouveauté» envisagée par ces Républicains est un amendement constitutionnel visant à obtenir un budget équilibré à l'issue d'une certaine période destinée à le comprimer progressivement. Cette mesure avait déjà été proposée par des parlementaires républicains lors de la présentation du programme de réduction du déficit budgétaire par M. Clinton, dès l'été 1992. Qualifiée par celui-ci de *« gadget »*, elle avait été finalement abandonnée. Pour être adoptée à présent, cette disposition qui n'aurait pas force de loi doit recueillir les deux-tiers des voix des parlementaires, ce qui est jouable.

Les républicains veulent aussi procéder à des allègements d'impôts (notamment sur les plus-values en capital), agrémentés de compressions des programmes sociaux, (y compris le fameux *welfare*) et procéder à une augmentation du budget de la défense. Un programme qui donne une impression de « déjà vu » (le reaganisme s'en était largement inspiré) et qui justifie le propos de M. Clinton à propos *« des politiques qui ont échoué»* si l'on se souvient de la formidable explosion de la dette publique des Etats-Unis qui a accompagné les 12 années de présidence Reagan-Bush.

En position de faiblesse, Bill Clinton se dit prêt à discuter avec la nouvelle majorité d'une légère baisse des impôts en faveur de la classe moyenne (par le biais, notamment, d'une exonération de 500 dollars par enfant), sous réserve qu'elle soit compatible avec les exigences du budget. Il se dit favorable à une rediscussion du mécanisme des retraites et de son projet de réforme du système de santé, sous une version moins ambitieuse – et moins coûteuse pour les entreprises – que celle, toujours en panne au Congrès, préparée pas son épouse Hillary. Une perspective de *« moindre mal »* qui a déjà fait remonter en bourse les actions des firmes pharmaceutiques ! La remise à plat du mécanisme d'aide sociale pourrait aussi faire l'objet d'un travail *en commun*, de même qu'un autre *« serpent de mer»* : l'instauration de la TVA.

Mais Le *premier test grandeur nature de cette nouvelle cohabitation qui devrait rassurer les marchés financiers*, soucieux d'éviter tout risque de dérapages sur les grands équilibres, sera l'accueil réservé, fin novembre, au projet de ratification de l'accord sur le Cycle de l'Uruguay. Signé au printemps à Marrakech, ce texte doit déboucher dès le 1er janvier sur la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), appelée à se substituer à l'actuel GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Sur les 127 pays qui ont signé cet important accord destiné à libéraliser et à développer les échanges dans le monde, à peine une trentaine d'entre eux l'ont ratifié. Parmi les manquants à l'appel figurent les Etats-Unis. A priori, les républicains qui, historiquement, sont considérés comme plus libre-échangistes que les démocrates, devraient permettre au Congrès de par leur nombre de ratifier l'accord. Ce sont eux qui avaient déjà permis à M. Clinton, à l'automne 1993, d'obtenir la ratification de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) alors que nombre de démocrates, liés par des considérations locales, faisaient défection.

La Chambre sera appelée à se prononcer sur le Cycle de l'Uruguay à compter du 29 novembre et le Sénat se saisira du dossier à compter du 1er décembre. Dans les deux chambres, des irréductibles, démocrates pour l'essentiel, continuent à s'opposer à la ratification. Au motif que les pertes de recettes budgétaires (12 milliards de dollars) résultant de l'abaissement des droits de douanes consécutif à cet accord, ne sont pas compensées par des recettes équivalentes. La discussion au Congrès permettra de déterminer si la nouvelle majorité républicaine entend jouer le jeu, comme elle l'a promis. Et trouver un artifice budgétaire qui permettrait d'offrir à M. Clinton le gage – la ratification de l'accord – dont il a tant besoin pour rehausser sa crédibilité sur la scène internationale. La plupart des observateurs penchent pour cette hypothèse, de préférence à une politique du pire qui consistant à refuser le texte, contribuerait à déstabiliser un peu plus Bill Clinton. Et à faire rechuter le dollar qui n'en demande pas tant.

SERGE MARTI

Selon une étude du secrétariat du GATT

La baisse des tarifs douaniers rapporterait à l'économie mondiale 510 milliards de dollars par an

La baisse des tarifs douaniers, principal acquis du cycle de l'Uruguay, rapporterait à l'économie mondiale 510 milliards de dollars (plus de 2 650 milliards de francs) par an à l'horizon 2005, révèle une étude du secrétariat du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), publiée jeudi 10 novembre.

Le modèle économique utilisé par les experts de Genève fait état d'une fourchette allant de 109 à 510 milliards de dollars. Mais, *« de l'avis du secrétariat du GATT, les hypothèses sur lesquelles repose le chiffre de 510 milliards sont plus proches des réalités de l'économie mondiale et donnent donc une estimation plus plausible »*. Cette estimation pourrait même s'avérer plus élevée. Elle ne prend en compte, en effet, que la libéralisation du commerce des marchandises. *« Simplement parce que cela n'était pas possible, on n'a pas tenté d'inclure l'incidence favorable des engagements en matière d'accès des marchés et des règles concernant les services »*, souligne l'étude.

Le secrétariat du GATT a chiffré les gains par pays ou zone géographique. L'Union européenne serait la principale bénéficiaire avec une augmentation annuelle de revenu de 164 milliards de dollars, suivie par les Etats-Unis (122 milliards) et le Japon (27 milliards). Les gains des pays en développement et des économies en transition s'élèveraient, dans l'ensemble, à 116 milliards de dollars. Et l'augmentation de leurs flux commerciaux serait supérieure de 50 % à la hausse moyenne pour l'ensemble du monde.

Ce document rappelle, par ailleurs, d'autres acquis du cycle de l'Uruguay. Comme, par exemple, la réduction de 36 % des subventions aux exportations agricoles. Ces aides passeraient de 22,5 à 14,5 milliards de dollars. L'Union européenne, à elle seule, baisserait ses subventions de 4 milliards de dollars.

A. Pu.

ENTREPRISES

Confirmant la « tiédeur » du préplacement

L'ouverture du capital de Renault n'aurait été sursouscrite qu'une fois et demie

On savait depuis une quinzaine de jours que le préplacement des actions Renault en direction des particuliers n'avait pas suscité un véritable engouement. Cette tendance, observée lors du placement, semble se confirmer à la veille de la clôture de la souscription. Malgré un prix attractif de 165 francs, tout en tenant compte, au vu des précédentes opérations lancées par le gouvernement, d'une amélioration de la demande in extremis au cours des dernières quarante-huit heures, le nombre d'actionnaires mobilisés par l'ouverture du capital de Renault oscillerait entre 1,5 et 2 millions de personnes. Ce score est sensiblement identique à celui réalisé par l'UAP au mois d'avril.

Comme le confiait mercredi 9 novembre un banquier, *« le papier sera bien évidemment placé mais c'est loin d'être le rush ! »*. Les réseaux bancaires avancent plusieurs raisons, dont certaines d'entre elles sont communes à la majorité des acteurs. La morosité de la conjoncture boursière est fréquemment avancée, bien que le gouvernement n'y puisse pas grand-chose, l'indice CAC 40 affiche quand même un recul de 16 % depuis le début de l'année. Mais c'est surtout le calendrier retenu qui est en cause : les intervenants citant pêle-mêle les vacances de la Toussaint, le paiement de la taxe d'habitation, ainsi que celui de la *vignette*.

Cette privatisation partielle est la cinquième opération lancée depuis octobre 1993. Et, si seul l'investissement pour le long terme peut faire la différence, il n'y a pour l'instant que la BNP, mise sur le marché à cette époque, à afficher un parcours boursier si ce n'est honorable du moins encore gagnant sur son prix d'offre publique de vente (OPV) alors que les autres (Rhône-Poulenc, Elf et UAP) évoluent toutes en dessous de leur cours de mise sur le marché. Parmi les autres éléments, l'aspect « ouverture du capital » et non pas « privatisation » puisque l'Etat – dans l'immédiat – en conserve la majorité aurait été un frein à la souscription. Bien que cette situation laisse la possibilité au gouvernement de mettre dans un futur plus ou moins proche une fraction supplémentaire du capital sur le marché.

L'absence d'un « cours de référence »

Un autre facteur, lui aussi, à *« double tranchant »* comme le précédent, est l'absence d'un cours de référence, Renault n'ayant jamais été coté. Si d'aucuns estiment qu'une partie non négligeable des actionnaires potentiels n'ont pas souscrit, n'ayant pas une idée de la plus-value immédiate qu'ils pourraient retirer lors d'un aller-retour, en l'absence d'une décote effective, certains sont convaincus qu'une première mise sur le marché est au contraire un atout.

Enfin, un bon nombre d'entre eux ont trouvé étrange une étonnante discrétion en termes de publicité lors de l'opération de préplacement alors que, depuis le début de l'OPV, le matraquage publicitaire s'est fait plus insistant. Si l'ouverture du capital de Renault a incontestablement séduit les investisseurs institutionnels, leur tranche réservée ayant, selon le ministère de l'économie, été sursouscrite 15,5 fois, celle des particuliers ne le serait que d'une fois et demie. Il reste que la tranche réservée au personnel, dont la clôture de la souscription doit intervenir le 16 novembre, sera riche d'enseignement en ce sens. Il n'y pas si longtemps, les salariés du groupe avaient investi le palais Brongniart pour décrier la « privatisation ». Les salariés d'Elf et de Rhône-Poulenc avaient eux aussi manifesté leur mécontentement avant de souscrire massivement...

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Après un an d'incertitudes

La non-privatisation de Framatome est confirmée par son président

Jean-Claude Leny, président de Framatome, a confirmé mercredi 9 novembre que le gouvernement avait définitivement renoncé à la privatisation du fabricant de chaudières nucléraires. La tentative de prise de contrôle par Alcatel Alsthom ayant échouée, M. Leny estime que ce groupe privé devrait réduire sa participation de moitié en la ramenant de 44 % à environ 20 %.

C'est au début de septembre, en voulant reprendre une négociation industrielle, que Jean-Claude Leny, président de Framatome, a appris par le ministère de l'industrie, l'arrêt définitif du processus de privatisation. Les pouvoirs publics l'autorisaient à le faire savoir, car cette perspective de passage dans le privé bloquait les discussions. Le fabricant de chaudières nucléaires restera donc dans le secteur public, son capital étant réparti entre le CEA Industrie (36 %), EDF (10 %),le Crédit Lyonnais (5 %) et le personnel (5 %). En face, l'actionnaire privé, Alcatel-Alsthom n'a pas atteint son objectif de prise de contrôle du groupe, malgré l'offensive lancée au lendemain des élections législatives de 1993. *« Si Alcatel avait obtenu gain de cause, cela aurait été une victoire à la Pyrrhus, il y aurait eu un affrontement avec l'Etat, »* affirme Jean-Claude Leny en invoquant les intérêts stratégiques divergents.

« Les pouvoirs publics, le Premier ministre et le ministre de l'industrie se sont rendus compte que Framatome n'est pas une industrie banale », ajoute-t-il après avoir rappelé que cette entreprise est l'une des quatre composantes indispensables de l'industrie nucléaire française avec EDF, le CEA et la Cogema. *« Si on retire Framatome de ce contexte alors on commence à la démanteler. »*

Non sans une certaine satisfaction, M. Leny estime que cette prise de conscience semble générale. *« Maintenant la classe politique française, quels que soient les résultats des prochaines élections, n'envisagera plus le problème de la même façon [...]. On ne reparlera plus d'une privatisation de gré à gré, par contre on peut parler de réaménagement de l'actionnariat, de manière pondérée et discutée. »* Cette remarque vise directement Alcatel-Alsthom. Car même si c'est à ce partenaire privé d'en décider, M. Leny estime que désormais la détention de 44 % du capital de l'entreprise n'a pas de raison industrielle. *« S'il redescendait à une vingtaine de pourcent, se serait plus justifiable. »*

« Repriser les déchirures »

Estimant le chapitre de la privatisation clos, l'entreprise va désormais s'employer à *« repriser les déchirures »* provoquées par cette période d'incertitude qui aura duré près d'un an. Ces temps troublés lui auraient en effet fait perdre des contrats. Néanmoins, en raison de la facturation des deux réacteurs chinois de Daya Bay, le chiffre d'affaires de Framatome progressera de 17 à 20 milliards de francs cette année. Le résultat d'exploitation devrait être du même ordre de grandeur que celui de 1993 oscillant entre 1,5 et 2 milliards de francs. L'activité connectique, FCI (Framatome connectors international) enregistrera encore un exercice déficitaire en raison des charges de restructuration, en particulier aux Etats-Unis. Mais, après trois ans de crise, la dégradation semble s'être arrêtée.

Enfin, M. Leny a indiqué que son groupe répondrait le 15 novembre à un appel d'offres en Chine pour deux nouveaux réacteurs près de Daya Bay. Cependant, la concurrence s'annonce âpre face aux Canadiens. Le groupe a déposé également des propositions à Taïwan, pour deux réacteurs mais ce marché semble dominé par les Américains.

DOMINIQUE GALLOIS

Avec l'adoption de la réforme de ses statuts

Le Crédit national s'émancipe de la tutelle de l'Etat

Une assemblée générale extraordinaire a entériné, mercredi 9 novembre, la réforme des statuts du Crédit national, honorable institution financière spécialisée de 75 ans, qui l'émancipe de la tutelle de l'Etat. L'évènement était attendu : le 18 mai, les actionnaires avaient accepté la nomination de son président, Emmanuel Rodocanachi, à condition que ce soit la dernière dépendant du « fait du prince » (*le Monde* du 26 mai). Commentant les décisions prises, celui-ci a indiqué qu'il s'était fixé pour objectif d'obtenir en 1997 un ratio de rentabilité sur fonds propres durs de l'ordre d'une fois et demi le taux du court terme, soit un résultat net consolidé d'environ 600 millions de francs. Au premier semestre, le Crédit National a subi la première perte de son histoire (– 126 millions de francs).

Un des effets du changement de statuts étant de rendre l'établissement « OPAble », le Crédit national s'est doté d'un dispositif le protégeant : d'une part, les actionnaires présents depuis plus de deux ans au capital sont dotés de droits de vote doubles ; d'autre part, les droits de vote d'un actionnaire ne pourront dépasser les 20 %. Le tour de table de l'établissement est actuellement composé de la Caisse des Dépots et de la banque allemande IKB (plus de 5 % chacun), de l'UAP et du Crédit Agricole (environ 4,5 % chacun), des AGF et du Crédit Foncier (environ 3 %), de la BNP (1,5 %) ainsi que de fonds américains et britanniques. Interrogé sur l'éventuelle montée en puissance dans son capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) sous l'égide des AGF – actionnaires à la fois du Crédit National et de la BFCE – M. Rodocanachi a assuré ne pas s'être déterminé et étudier d'autres dossiers.

PRÉAVIS DE GRÈVE pour les 10 et 11 novembre des officiers de la SNCM à Marseille. – Les organisations syndicales d'officiers de la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM), filiale du groupe public CGM, ont déposé un préavis de grève de quarante-huit heures pour les 10 et 11 novembre, ont-ils indiqué mercredi 9 novembre à Marseille. Ils réagissent ainsi à la décision de la direction de la SNCM de *« mettre à exécution son projet de réduction du nombre de postes des officiers mécaniciens à bord des paquebots-transbordeurs non automatisés »*, précise un communiqué des organisations syndicales. Le trafic maritime risque donc d'être perturbé, notamment sur les lignes de Corse.

INDICATEURS

FRANCE

■ **Paiements courants : – 291 millions de francs en août.** – La balance des paiements courants de la France a connu, en août, un déficit de 291 millions de francs en données provisoires corrigées des variations saisonnières (CVS), après un excédent de 7,65 milliards en juillet. Sur les huit premiers mois de l'année, la balance courante présente un excédent de 33,5 milliards de francs en données CVS contre 32,2 milliards sur la même période de 1993.

UNION EUROPÉENNE

■ **Produit intérieur brut : + 0,9 % au deuxième trimestre 1994.** – Le produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne a augmenté de 0,9 % au deuxième trimestre de 1994 par rapport au trimestre précédent. L'Italie a connu au deuxième trimestre la plus forte croissance (+ 1,4 %) suivie par le Royaume-Uni (+ 1,2 %), la France et les Pays-Bas (+ 1 %).

Malgré la désignation d'un médiateur

Le conflit se poursuit chez GEC-Alsthom

Onze salariés de GEC-Alsthom à Belfort et à Bourogne sont assignés à comparaître jeudi 10 novembre devant le juge des référés parce que des piquets de grève empêchent l'accès des sites industriels du groupe franco-britannique.

BELFORT

Correspondance

Au matin du mercredi 9 novembre, Belfort est dans le coton. Les contours de la porte principale de GEC-Alsthom, située à l'angle de l'avenue des Trois-Chênes et de la voie ferrée, s'estompent dans un brouillard humide. Les calicots et les banderoles qui ornent la grille blanche fermée depuis une semaine sont noyés derrière une masse de près de 3 000 personnes. De part et d'autre de celle-ci, il y a les grévistes et les représentants de l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, UGICT-CGT). Un peu plus loin, sur le pavé, se trouvent les non-grévistes affichés, des cadres essentiellement, au milieu des attentistes, de loin les plus nombreux. Mais les grévistes, les non-grévistes et les autres, se retrouvent tous en accord sur deux points : « *Les salaires sont trop bas chez GEC-Alsthom et le climat est exécrable dans les ateliers et les bureaux.* » Les rassemblements sont quotidiens depuis le jeudi 3 novembre.

A 8 h 30, un représentant de l'intersyndicale prend la parole. Aujourd'hui, c'est Jacques Meyer de FO qui martèle : « *Pendant toute l'année les portes de l'usine sont ouvertes et il n'y a pas de négociations possibles. Si la direction est maintenant obligée de faire des propositions, c'est bien parce qu'elles sont fermées.* » Les non-grévistes se font plus discrets que les jours précédents. Ils sont encore abasourdis par l'ampleur de la manifestation de la veille en ville où il y a eu plus de deux mille personnes, parmi lesquelles des « gars » descendus de Bourogne, d'où est parti le conflit, le 24 octobre.

Ce jour-là, une soixantaine de jeunes ouvriers, non syndiqués, gagnant moins de 7 000 francs par mois avaient bloqué la porte d'entrée. European Gas Turbines, filiale de GEC-Alsthom, fabrique dans la zone portuaire de Bourogne des éléments de turbines à gaz (ailettes, aubes et rotors) ensuite assemblés à Belfort. Une semaine après, le conflit fait tache d'huile à Belfort. Mercredi, les manifestants partis de la porte des Trois-Chênes se sont arrêtés devant le « bunker », l'Hôtel Altea, où se réfugie la direction chaque fois qu'il y a un conflit sérieux. Il en a été ainsi en 1979, lors de la grève du Centenaire qui paralysa pour les mêmes motifs (salaires et conditions de travail) pendant près de deux mois, ce qui s'appelait à l'époque Alsthom-Atlantique.

Avant l'arrivée du cortège, dans un concert de klaxons et de sirènes, les équipes de direction des quatre filiales présentes sur le site GEC-Alsthom ont quitté l'hôtel. Claude Migeon, de la CFDT, intervient sur le parvis de l'établissement au nom de l'intersyndicale. « *Mes camarades, vous êtes tous des lions !* » Il dénonce les maigres propositions de la direction EGT (200 francs pour les salaires de 7 000 francs brut et 150 francs pour 7 500 francs brut) au regard des bénéfices nets évalués à 219 millions de francs l'an dernier. Il réclame 1 500 francs pour tous et rappelle que les négociations doivent s'ouvrir au niveau de tous les sites et non filiale par filiale comme le demande GEC-Alsthom. Un peu plus tard, une délégation de manifestants reçoit l'assurance du préfet, Louis Montchovet, qu'il a des contacts avec la direction pour ouvrir au plus vite des négociations.

L'intervention du préfet

Les pouvoirs publics misent sur une médiation et à cette fin demandent, *via* le cabinet du ministre du travail, à Paul Julien, directeur régional du travail, de « *favoriser l'engagement des négociations entre direction et organisations syndicales* ». GEC-Alsthom fait immédiatement connaître son accord sur le principe mais pose un préalable : « *la liberté d'accès aux lieux de travail* ». De son côté, l'intersyndicale dit « oui » au médiateur mais avance ausi ses conditions : une négociation salariale pour tout le site sans libérer les portes des usines. « *Je souhaite que la négociation s'accompagne, je dis bien s'accompagne, mais ce n'est pas un préalable, d'une libération progressive du site* », déclare le préfet.

C'est dans ce contexte pour le moins confus que Paul Julien a entamé sa mission, mardi soir, à l'inspection du travail de Belfort, en entendant les syndicats. Mercredi, il en a fait autant avec les représentants de chaque filiale séparément. En soirée, il a fait deux propositions : négociations simultanées de toutes les filiales dans un même lieu, et levée des piquets jeudi 10 novembre au soir avec démarrage des négociations le vendredi 11 novembre au matin. Mais pour les syndicats, il n'est pas question de « *lâcher* » les portes. Premières tractations, premier échec. Jeudi 10 novembre après-midi, onze salariés, dont neuf délégués syndicaux, étaient convoqués par le juge des référés, requis par les quatre directions des filiales de GEC-Alsthom pour entrave à la liberté du travail. Les grévistes ont promis de manifester devant le tribunal.

Prenant à contrepied le gouvernement Major

United Biscuit décide d'établir des comités d'entreprise à l'échelon européen

LONDRES

de notre correspondant

Le refus du gouvernement conservateur britannique d'accepter la politique sociale européenne prévue dans le traité de Maastricht vient d'être, pour la première fois, publiquement battu en brèche. La compagnie United Biscuit a en effet annoncé, mercredi 9 novembre, qu'elle avait décidé d'établir des comités d'entreprise à l'échelon européen entre ses entreprises de part et d'autre de la Manche ; et donc que cette législation honnie des *tories* va s'appliquer sur le territoire britannique même. L'accord a été signé avec un syndicat membre des TUC : le nouveau comité devrait comprendre trente représentants du personnel, dont quatre délégués syndicaux et se réunira une fois par an.

A un moment où l'Europe agite le microcosme politique, où les eurosceptiques font la vie dure au gouvernement Major, il est paradoxal que le président d'United Biscuit ne soit autre que Lord Laing of Dunphail, ancien trésorier du parti *tory*, et que cette société ait largement contribué au financement des conservateurs. Le *Times*, qui donne cette information à la « une », écrit dans un commentaire, qu'« *il ne faut pas avoir peur des travailleurs* ».

Cette annonce intervient au lendemain du congrès du patronat, le CBI (*le Monde* du 10 novembre), marqué par une forte tonalité pro-européenne. A cette occasion, plusieurs patrons n'avaient pas caché qu'il leur faudrait, qu'ils le veuillent ou non, appliquer les directives sociales européennes à partir du moment où ils auraient des branches de l'autre côté du Pas-de-Calais. Ils avaient été engagés à poursuivre dans cette voie par le représentant des travaillistes à la conférence, Robin Cook, qui leur avait rappelé que leurs sociétés en Europe appliquaient déjà la clause sociale. Malgré leurs réticences, voire leur opposition, à une législation européenne jugée trop tatillonne et contraignante, beaucoup de dirigeants d'entreprise britanniques, pragmatiques avant tout, semblent avoir compris, bien avant leurs hommes politiques, l'importance du marché continental.

PATRICE DE BEER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

RHODIAVAL : la CFDT dépose une plainte. – Le syndicat CFDT a déposé une plainte pour délit d'entrave au fonctionnement des institutions représentatives contre les dirigeants de l'entreprise Sarstedt qui veulent déménager en Allemagne les machines de leur usine Rhodiaval de Besançon (*le Monde* du 9 novembre). Une sommation interpellative par voie d'huissier a également été transmise pour demander à la société si elle a l'intention de donner du travail au personnel. L'occupation par les 43 salariés se poursuit. Propriétaire des locaux, le groupe Rhône-Poulenc, dont Rhodiaval a été la filiale, a fait savoir à Sarstedt qu'il refusait l'utilisation du matériel commun nécessaire au déménagement des machines.

DISCO : espoir d'une solution pour protéger des emplois. – « *Tout sera fait pour trouver une solution afin de protéger une partie des emplois de la société Disco (distribution de gros alimentaire)* », a assuré mercredi 9 novembre à l'Assemblée nationale Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, lors de la séance des questions au gouvernement. Le ministre a ajouté que le Crédit lyonnais, actionnaire majoritaire de Disco via sa filiale Altus-Finance, « *s'est mobilisé pour trouver une solution et entend faire le maximum pour cette entreprise et ses salariés* ». Le grossiste alimentaire Disco, qui compte 1200 salariés dont 486 dans le Sud-Ouest, a déposé son bilan en octobre dernier. Ses salariés, qui ont manifesté à plusieurs reprises, affirment avoir été « lâchés » par Altus Finance, ce que conteste le Crédit lyonnais. Selon la banque, il a été débloqué par Altus Finance entre 9 et 10 millions de francs pour les salaires d'octobre-novembre et aussi 30 millions pour l'exploitation de l'activité de Disco jusqu'au 24 novembre, date fatidique fixée lors de la décision de mise en règlement judiciaire le 27 octobre dernier. Disco a essuyé 800 millions de pertes ces trois dernières années.

PEAUDOUCE : débrayage à Moyenmoutier. –Les salariés de l'usine Peaudouce de Moyenmoutier (Vosges) ont participé à un débrayage mercredi 9 novembre pour protester contre la menace de fermeture de cette unité qui emploie 256 personnes. L'annonce d'une telle décision n'a pas été confirmée au cours de la réunion du comité d'entreprise, mais les syndicats la redoutent pour janvier 1995. Peaudouce, rattaché au groupe suédois Moelnlycke, détenu par la holding suédoise Svenska Cellulosa, affronte la vive concurrence des groupes Procter and Gamble (Pampers) et Kimberly Clark dans le secteur de la couche-culotte.

ACTIVITÉ

AÉROPORTS DE PARIS : le trafic de passagers progresse de 6,3 %. – Le trafic aérien de passagers au départ et à l'arrivée des aéroports parisiens a progressé de 6,3 % au cours des neuf premiers mois de l'année par rapport à la même période de 1993, et de 6 % au seul mois de septembre, selon des statistiques publiées par Aéroports de Paris (ADP), mercredi 10 novembre. En septembre, le trafic domestique (+ 0,6 %) continue d'être affecté par la concurrence du TGV, le nombre de mouvements d'appareils ayant baissé pour sa part de 1,5 %. En revanche, le trafic passagers à l'international a enregistré une forte croissance le même mois (+ 9,2 %) en dépit de l'effondrement du trafic sur l'Afrique du Nord.

REPRISE

BIDERMANN : le projet Némarq-Gros compromis. – L'action en justice d'un créancier américain de Maurice Bidermann, Rexnord, pourrait faire capoter le projet de reprise des activités françaises du groupe textile par le tandem d'industriels Alain Némarq et Léo Gros, selon des sources concordantes. Rexnord, une société d'investissement réclame à Maurice Bidermann plus de 13 millions de dollars. Face à la décision de la justice américaine de bloquer la cession des actifs détenus par Maurice Bidermann, Alain Némarq envisage en effet de retirer son projet de reprise si un accord de cession en bonne et due forme n'intervient pas avant le 18 novembre. Un simple accord de principe a pour l'instant été rédigé pour la cession du contrôle de Bidermann SA à MM. Némarq et Gros, et rien n'a été signé.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

PARIS, 9 novembre ▲ Fermeté

La victoire des républicains aux élections américaines, qui a donné un coup de fouet au dollar, a été saluée à la Bourse de Paris. En hausse de 1,18 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 enregistrait une hausse supérieure à 2 % en cours de séance avant de terminer à 1 943,86 points, soit un gain de 1,16 %. Depuis le début de la liquidation il y a une quinzaine de jours, cet indice a repris plus de 5 %. L'activité a été soutenue avec un chiffre d'affaires atteignant 4,9 milliards de francs environ.

Les marchés obligataires ont également connu une belle journée. A Paris sur le Matif, le contrat notionnel échéance décembre a progressé de 0,70 % à 110,78. Le Bund allemand était également en hausse de 0,74 % en fin de journée.

Dès le début de journée, les marchés anticipaient une réaction très positive de Wall Street à la victoire des républicains. Mais c'est surtout la vive progression du dollar qui a apporté un ballon d'oxygène aux marchés. L'évolution du dollar étant un des éléments déterminants depuis bientôt un an, il était donc normal, selon les experts, que les marchés réagissent.

Du côté des valeurs, parmi les fortes hausses, on relevait celles d'Immobilière Phénix (16,6 %), EuroRSCG (9,5 %) et Lafarge (3,7 %). Les titres sensibles à l'évolution des taux d'intérêt étaient encore recherchés comme AGF (5,7 %), GAN (5,5 %), Sovac (4,8 %) et Cetelem (3 %). Recul de 3,5 % du Crédit national après sa forte hausse des jours précédents. Alcatel-Alsthom a encore cédé 3,5 % à 432 francs, après la constitution en partie civile de France Télécom dans l'affaire des surfacturations.

Tous les marchés financiers et boursiers français seront clos le vendredi 11 novembre.

NEW-YORK, 9 novembre ▲ Volatile

La séance a été très volatile à Wall Street, mercredi 9 novembre, celle-ci terminant de justesse sur une avance de quelques fractions après avoir cédé dans l'après-midi tous les gains enregistrés dans la matinée dans le sillage de la victoire des républicains aux élections législatives américaines. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé en hausse de 1,01 point, à 3 831,75 points, soit une avance marginale de 0,03 %. Il avait gagné près de quarante points dans la matinée, avant d'évoluer irrégulièrement dans l'après-midi. Quelque 337 millions d'actions ont été échangées.

Les opérateurs ont initialement réagi avec enthousiasme à la prise de contrôle du Congrès américain par les républicains, ces derniers étant perçus comme étant plus favorables que les démocrates au monde des affaires. L'euphorie de la victoire est retombée, et les opérateurs ont reporté leur attention sur les facteurs fondamentaux, comme l'évolution des taux d'intérêt américains, selon Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities. Les opérateurs continuent à tabler sur un relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale (Fed) la semaine prochaine, ce qui les a encouragés à prendre des bénéfices.

VALEURS	Cours du 8 nov.	Cours du 9 nov.
Alcoa	83 7/8	81 5/8
Allied Signal Inc.	33 5/8	33 3/4
American Express	30 1/2	30 5/8
ATT	54 5/8	54 1/2
Bethlehem Steel	17 7/8	17 7/8
Boeing	43 3/4	44 1/4
Caterpillar Inc.	57 1/4	58 3/8
Chevron	43 1/2	42 1/2
Coca-Cola	50 5/8	50 5/8
Disney Corp.	41	42 1/2
Du Pont de Nemours	55 3/8	55 3/4
Eastman Kodak	46 3/8	47
Exxon	60 3/4	60 1/4
General Electric	49 1/8	48 3/4
General Motors	39	38 3/4
Goodyear Tire	35 3/8	35 3/8
IBM	73	74
International Paper	72 5/8	72 5/8
Morgan (J.P.)	61 3/8	60 7/8
McDonnell Douglas	135 1/2	136 1/8
Merck and Co.	35 3/4	36 7/8
Minnesota Mining	52 3/4	53 1/4
Philip Morris	60 1/4	60 5/8
Procter & Gamble	63	62 3/8
Sears Roeb. and Co.	48 7/8	48 7/8
Texaco	62 1/8	61 1/8
Union Carbide	30 5/8	31 1/8
United Tech.	61 1/4	61 1/4
Westinghouse El.	14	13 3/4
Woolworth	15 1/2	15 3/8

LONDRES, 9 novembre ▲ Nette reprise

La Bourse de Londres a nettement progressé, mercredi 9 novembre, après le succès des républicains aux élections législatives américaines, qui a déclenché une forte hausse de Wall Street à l'ouverture. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 35,8 points, à 3 099,6 points, soit une progression de 1,1 %. Le volume des transactions s'est très sensiblement étoffé puisque 728,4 millions de titres ont été échangés contre 582,1 millions la veille.

VALEURS	Cours du 8 nov.	Cours du 9 nov.
Allied Lyons	5,96	6
BP	4,17	4,25
BTR	3,03	3,05
Cadbury	4,40	4,47
Glaxo	5,98	6,18
GUS	5,55	5,54
ICI	7,57	7,58
Reuters	4,73	4,81
RTZ	8,42	8,37
Shell	7,12	7,19
Unilever	11,25	11,36

TOKYO, 10 novembre ▼ Nouveau recul

La cote a encore perdu du terrain jeudi 10 novembre à la Bourse de Tokyo, affectée par un important courant vendeur déclenché par la faiblesse persistante des valeurs récemment introduites sur le marché ainsi que par les inquiétudes suscitées par la victoire des républicains au Congrès américain. L'indice Nikkei a perdu 159,03 points, soit 0,82 %, à 19 264,85 points.

VALEURS	Cours du 9 nov.	Cours du 10 nov.
Bridgestone	1 550	1 550
Canon	1 750	1 780
Fuji Bank	2 070	2 040
Honda Motors	1 640	1 670
Matsushita Electric	1 570	1 570
Mitsubishi Heavy	752	745
Sony Corp.	5 750	5 730
Toyota Motors	2 090	2 090

CHANGES

Dollar : 5,2535 ▼

Le dollar était en baisse, jeudi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,2535 francs contre 5,2575 francs mercredi soir (cours indicatif de la Banque de France). Le deutschemark fléchissait à 3,4358 francs contre 3,4385 francs la veille (cours BdF).

FRANCFORT	9 nov.	10 nov.
Dollar (en DM)	1,5247	1,5282

TOKYO	9 nov.	10 nov.
Dollar (en yens)	97,24	97,77

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (10 nov.) .... 5 1/4 – 5 3/8
New-York (9 nov.) 4 11/16

BOURSES

PARIS

	8 nov.	9 nov.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 921,54	1 943,86
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 321,35	1 337,33
Indice SBF 250	1 277,12	1 291,58

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	8 nov.	9 nov.
Industrielles	3 830,74	3 831,75

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	8 nov.	9 nov.
100 valeurs	3 063,80	3 099,60
30 valeurs	2 348,58	2 376,20

FRANCFORT

	8 nov.	9 nov.
Dax	2 053,44	2 096,47

TOKYO

	9 nov.	10 nov.
Nikkei Dow Jones	19 423,88	19 264,85
Indice général	1 533,28	1 520,83

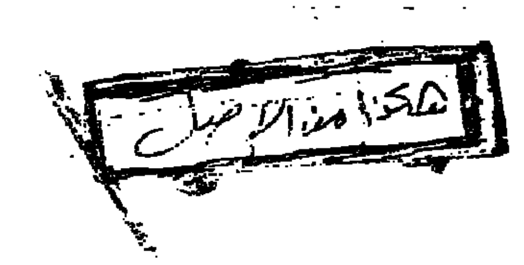
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

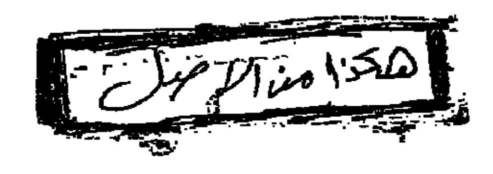
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,2520	5,2540	5,2492	5,2524
Yen (100)	5,3705	5,3781	5,4144	5,4237
Ecu	6,5370	6,5422	6,5316	6,5389
Deutschemark	3,4360	3,4385	3,4395	3,4431
Franc suisse	4,0952	4,1001	4,1120	4,1183
Lire italienne (1000)	3,3449	3,3473	3,3200	3,3236
Livre sterling	8,4469	8,4528	8,4366	8,4450
Peseta (100)	4,1237	4,1263	4,0986	4,1028

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 3/16	5 5/16	5 11/16	5 13/16	6	6 1/8
Yen (100)	2 3/16	2 5/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 9/16	5 11/16	5 13/16	5 15/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	5 1/16	5 3/16	5 3/16	5 5/16
Franc suisse	3 9/16	3 11/16	3 13/16	3 15/16	4	4 1/8
Lire italienne (1000)	8	8 1/4	8 3/8	8 5/8	8 13/16	9 1/16
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	6	6 1/8	6 1/2	6 5/8
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : -0,50 % (1934,21)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
6180	EDF-GDF 3%	6220	6220	—
1031	B.N.P. (T.P)	1027	1025	-0,19
1045	Cr.Lyonnais(T.P.)	992	994	+0,20
1981	Renault (T.P.)	1785	1845	+3,36
2100	Rhone Poulenc(T.P)	2074	2065	-0,43
1158	Saint Gobain(T.P.)	1175	1180	+0,43
1080	Thomson S.A (T.P)	1080	—	—
540	Accor 1	618	621	+0,49
705	Air Liquide 1	741	735	-0,81
465	Alcatel Alsthom 1	432	426,60	-1,25
590	Alcatel Cable 1	584	581	-0,51
350	Alspi 1	346	351	+1,45
215	AGF-Ass.Gen.France	224	226,90	+1,29
249	Axa 1	250,90	248,60	-0,92
860	Bail Invest. 1	865	880	+1,73
480	Bancaire (Cie) 1	541	545	+0,74
101	Bque Colbert C2	124,80	120,10	-3,77
680	Bazar Hot. Ville 2	570	570	—
1148	Berger (M) 2	1145	1143	-0,17
520	Bertrand Faure 2	480	480	—
620	BIC 1	672	669	-0,45
300	BIS 1	307	310	+0,98
245	B.N.P. 1	252,90	258,70	-1,60
415	Bollore Techno.1	460	451	-1,96
2020	Bongrain 1	2730	2730	—
875	Bon Marche (Au) 1	909	904	-0,55
515	Bouygues 1	551	548	-0,54
805	Canal + 1	854	846	-0,94
183	Cap Gemini Sogeti1	189,60	186,20	-1,79
179	Carnaudmetalbox 1	193	192,90	-0,05
2160	Carrefour 1	2298	2290	-0,35
169	Casino Guichard 1	161	162,90	+1,18
128	Casino Guich.ADP 1	124,16	125,70	+1,29
735	Castorama Dl (Li)1	726	739	+1,79
415	Caumartin Part(M)2	410	—	—
210	C.C.F. 1	233,40	230,20	-1,37
83	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	60,05	61	+1,58
440	Cegid (Ly) 1	453	448,50	-0,99
7,85	Centrest SDR (Ny)2	5,45	7	+28,44
500	CEP Communication1	494	500	+1,21
181	Cerus Europ.Reun 1	107	108	-0,93
975	Cetelem 1	1049	1039	-0,95
1130	CGIP 1	1218	1197	-1,72
1270	Chargeurs 1	1325	1327	+0,15
405	Christian Dior 1	405,10	403,70	-0,35
275	Ciments Fr.Priv.B1	254,40	251	-1,34
500	Clarins 1	493,70	495	+0,26
430	Club Mediterranee1	456	449	-1,54
950	Coles 1	985	982	-0,30
658	CGP (Papiers)(Ly)2	674	—	—
219	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1380	Comptoir Moder. 1	1384	1385	+0,07
310	CPR Paris.Reesc. 1	336	329,50	-1,93
730	Cred.Fon.France 1	834	830	-0,48
370	Credit Local Fce 1	422,50	411	-2,72
440	Credit Lyonn.CIP 1	486	478,10	-1,63
380	Credit National 1	405	405	—
515	CSEE 1	498	495	-0,60
6800	Demart 1	5820	5840	+0,34
710	Danone (ex BSN) 1	723	719	-0,55
430	Dassault-Aviation1	429	415	-3,26
355	Dassault Electro 1	393	392	-0,25
2890	De Dietrich 1	2720	2729	+0,33
480	Degremont 1	485	485,20	+0,05
60	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	63,90	62,50	-2,19
63,70	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	53,70	53,60	-0,19
340	DMC (Dollfus Mi)1	316,10	317	+0,28
700	Docks France 1	718	715	-0,56
169	Dynaction 1	148,90	145,50	-0,85
435	Eaux (Gle Des) 1	494,10	491	-0,63
925	E.B.F 1	924	930	+0,65
670	Ecco 1	711	710	-0,14
895	Eiffage 1	855	850	-0,58
355	Elf Aquitaine 1	374,70	374,30	-0,11
740	Eridania Beghin 1	741	729	-1,62
740	Essilor Intl 1	758	755	-0,40
515	Essilor Intl ADP 1	515	511	-0,78
735	Esso 1	739	735	-0,54
1790	Eurafrance 1	1780	1775	-0,28
8,50	Euro Disney 1	9,70	9,35	-3,61
580	Euro RSCG W.W 1	624	595	-4,65
1650	Europe 1-1	1700	1700	—
16,50	Eurotunnel 1	20,50	20,80	+1,46
955	Filipacchi Medias1	1040	1020	-1,92
101	Finextel 1	108	108,80	+0,74
475	Fives-Lille 1	514	500	-2,72
5180	Fromageries Bel 1	4920	5050	+2,64
2370	Galeries Lafayet.1	2480	2441	-1,57
285	GAN 1	305	318	+4,26
530	Gascogne (B) 1	527	520	-1,33
1900	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1781	1782	+0,06
360	Geophysique 1	353,80	352,40	-0,40
385	G.F.C. 1	389,50	380	-2,44
540	Groupe Andre S.A.1	569	567	-0,35
815	Groupe De La Cite1	850	849	-0,12
480	GTM-Entrepose 1	359	350	-2,51
415	Guilbert 1	420	416,30	-0,88
1390	Guyenne Gascogne 1	1370	1375	+0,36
415	Havas 1	435	432	-0,69
178	I.D.I.A 1	153	152,90	-0,07
580	Imetal 1	579	575	-0,69
435	Immeubl.France 2	406	406	—
39	Immob.Phenix 1	45	48,60	+8
96	Ingenico 1	98	97,50	-0,51
350	Interbail 1	375	379,50	+1,20
585	Intertechnique 1	505	520	+2,97
365	Jean Lefebvre 1	360	368	+2,22
545	Klepierre 1	515	518	+0,58
730	Labinal 1	733	710	-3,14
395	Lafarge Coppee 1	406	407,50	+0,37
119	Lagardere (MMB) 1	127	126,50	-0,39
290	Lapeyre C1	293	292	-0,34
280	Lebon 2	270	270	—
6730	Legrand 1	7160	7060	-1,40
4680	Legrand ADP 1	4620	—	—
385	Legris indust. 1	377	372,10	-1,30
830	Locindus 1	832	830	-0,24
815	LVMH Moet Vuitton1	836	835	-0,12
445	Lyonnaise Eaux 1	480,50	476,50	-0,83
360	Marine Wendel 1	376,60	378,50	+0,50
101	Matra-Hachette 1	110	108,10	-1,73
78	Metaleurop 1	77,95	77,30	-0,83
11,50	Metrologie Inter.1	12	11,75	-2,08
225	Michelin 1	218,20	217	-0,55
116	Moulinex 1	117,50	112	-4,68
925	Navigation Mixte 1	985	999	+1,42
116	Nord-Est 1	117,30	115,80	-1,28
450	Nordon (Ny) 2	410,20	—	—
620	NRJ # 1	570	570	—
7,50	Olipar 1	11,40	11,60	+1,75
1980	Oreal 1	1121	1117	-0,36
330	Paribas 1	363	361,50	-0,41
385	Pechiney CIP 1	389	389	—
153	Pechiney Intl 1	169,10	169	-0,06
290	Pernod-Ricard 1	322	317,90	-1,27
775	Peugeot 1	819	816	-0,37
955	Pinault-Prin.Red.1	974	966	-0,82
650	Plastic-Omn.(Ly) 1	630	630	—
480	Poliet	397	390	-1,76
885	Primagaz 1	872	865	-0,80
1000	Promodes 1	1029	1022	-0,68
405	Publicis 1	393	399	+1,53
510	Radiotechnique 1	515	506	-1,75
210	Remy Cointreau 1	217	217,60	+0,28
705	Rexel 1	729	721	-1,10
120	Rhone Poulenc A 1	133,50	134,90	+1,05
54	Rochette (La) 1	52,90	52,10	-1,51
555	Roussel Uclaf 1	615	616	+0,16
3500	Rue Imperiale(Ly)1	3580	3600	+0,56
160	Sade (Ny) 1	165	165	-0,61
2500	Sagem 1	2624	2600	-0,91
640	Saint-Gobain 1	655	647	-1,22
1410	Saint-Louis 1	1451	1440	-0,76
2080	Salomon (Ly) 1	2200	2320	+5,45
420	Salvepar (Ny) 2	418,50	—	—
245	Sanofi 1	252,10	251,50	-0,24
2000	Sat 2	1998	1995	-0,15
1150	Saupiquet (Ns) 1	1170	—	—
370	Schneider 1	396	395	-0,25
101	SCOA act.regroup.	90,45	90,10	-0,39
112	SCOR S.A 1	107	107	—
545	S.E.B.1	565	568	+0,53
370	Sefimeg 1	385,90	385,50	-0,10
151	Selectibanque 1	150,90	152,80	+1,26
900	SFIM 2	867	870	+0,35
205	SGE 1	198	202	+2,02
990	Sidel 1	1010	1006	-0,40
410	Simco 1	420	430	+2,38
710	S.I.T.A 1	705	706	+0,14
2800	Skis Rossignol 1	2039	2050	+0,54
350	Sligos 1	365	365	—
570	Societe Gale A 1	612	608	-0,65
51	Sodecco (B) 2	45	47	+4,44
35	Sodero (Ns) 2	32,70	32,90	+0,61
865	Sodexho 1	885	880	-0,56
127	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
1920	Sommer-Allibert 1	1894	1894	—
380	Sophia 1	407	403	-0,98
445	Sovac 1	435	435	—
248	Spie Batignolles 1	281,50	277	-1,60
630	Strafor Facom 1	650	653	+0,46
235	Suez 1	259,30	259,60	+0,12
209	Synthelabo 1	199,70	200	+0,15
—	Technip S.A. 1	262,50	262,40	-0,04
141	Thomson-CSF 1	146,50	145,70	-0,55
315	Total 1	333,80	333,80	—
132	UAP 1	147,40	147,30	-0,07
365	UFB Locabail 1	399	391,50	-1,88
169	UGC DA (M) 1	198	198	—
290	UIC 1	290	287	-1,03
410	UIF 1	400	403	+0,75
225	UIS 2	229,80	—	—
435	Unibail 1	444	455	+2,48
290	Valeo 1	294	289	-1,70
290	Vallourec 1	279,50	276,10	-1,22
365	Via Banque 1	362	363	+0,28
235	Worms & Cie 1	255,50	253	-0,98
228	Z Gr.Zannier (Ly) 1	180,50	181	+0,28
2280	Zodiac 1	2315	2325	+0,43
1050	Elf Gabon 1	1100	1090	-0,91
175	ABN AMRO Holding 1	188,30	188,50	+0,11
132	American Barrick 1	127,60	124,90	-2,12
154	American Express 1	160	162,40	+1,50
310	Anglo American 1	314,10	310,70	-1,08
615	Amgold 1	597	589	-1,34
275	A.T.T. 1	285,90	288,30	+0,84
200	Banco Santander 1	212,10	211,50	-0,28
1040	B.A.S.F. 1	1090	—	—
1170	Bayer 1	1210	1207	-0,25
21	Blenheim Group 1	20,30	20,95	+3,20
67	Buffelsfontein 1	57	58	-1,75
181	Chase Manhattan 1	189,30	190,10	+0,42
2600	Daimler Benz 1	2661	—	—
131	De Beers 1	127,70	127,30	-0,31
2490	Deutsche Bank 1	2575	2580	+0,19
1350	Dresdner Bank 1	1420	1413	-0,49
87	Driefontein 1	81,85	81,40	-0,55
305	Du Pont Nemours 1	295	295	—
255	Eastman Kodak 1	244	246,30	+0,94
8	East Rand 1	7,10	7,10	—
70	Echo Bay Mines 1	61,60	61,70	+0,16
275	Electrolux 1	259,50	266,80	+2,85
310	Ericsson 1	316	314,10	-0,60
305	Exxon Corp. 1	325,20	319,50	-1,75
145	Ford Motor 1	150,80	150	-0,53
93	Freegold 1	84,90	82,80	-2,47
19	Gencor Limited 1	19,60	19,35	-1,28
250	General Electric 1	257,10	255,50	-0,62
220	General Motors 1	205	205,40	+0,20
360	Generale Belgique1	345,10	—	—
35	Grd Metropolitan 1	35	34,60	-1,14
38	Guinness Plc 1 ■	39	39,55	+1,41
18,50	Hanson Plc 1	19,95	19,50	-2,26
56	Harmony Gold 1	49,50	49,40	-0,20
475	Hewlett-Packard 1	515	520	+0,97
52	Hitachi 1	51,70	51,05	-1,26
1120	Hoechst 1	1123	1125	+0,18
385	I.B.M 1	388	387,60	-0,10
67	I.C.I 1	67	64,10	-4,33
440	I.T.T. 1	457	450,10	-1,51
275	Ito Yokado 1	277	277,20	+0,07
82	Matsushita 1	84,70	—	—
140	Mc Donald's 1	155,40	153	-1,54
182	Merck and Co 1	191,60	193,30	+0,89
285	Minnesota Mining 1	271,20	—	—
68	Mitsubishi Corp. 1	67,70	68,35	+0,96
415	Mobil Corporat. 1	431,10	—	—
310	Morgan J.P. 1	320	—	—
4850	Nestle SA Nom 1	4757	4798	+0,86
71	Nippon MeatPacker1	77,40	—	—
205	Norsk Hydro 1	199	196,10	-1,46
1570	Petrofina 1	1596	1592	-0,25
315	Philip Morris 1	318,10	317,90	-0,06
162	Philips N.V 1	165,80	165	-0,48
124	Placer Dome Inc 1	112,80	110,80	-1,77
320	Procter Gamble 1	330	330	—
270	Quilmes 1	265	265	—
61	Randfontein 1	58,96	58,50	-0,79
186	Rhone Poul Rorer 1	203,30	205	+0,84
570	Royal Dutch 1	587	578	-1,53
73	R T Z 1	72,80	72,30	-0,69
12,50	Saatchi & Saatchi 1	12,90	12,90	—
240	Sega Enterprises 1	266	255	-4,14
60	Saint-Helena 1	57,10	55,40	-2,98
280	Schlumberger 1	298	294,10	-1,31
59	Shell Transport 1	60,45	59,65	-1,32
2090	Siemens 1	2148	2132	-0,74
305	Sony Corporation 1	305,70	—	—
94	Sumitomo Bank 1	92	90	-2,17
240	T.D.K 1	249,10	245	-1,65
70	Telefonica 1	70	—	—
39	Toshiba 1	38,90	—	—
600	Unilever 1	615	612	-0,49
325	Uni.Technologie 1	322	—	—
560	Vaal Reefs 1	522	514	-1,53
1550	Volkswagen A.G 1	1538	—	—
102	Volvo (act.B) 1	92,75	—	—
295	Western Deep 1	272,80	256	-6,16
570	Xerox Corp 1	541	531	-1,85
98	Yamanouchi 1	99	—	—
4,35	Zambia Copper 1	4,68	4,68	—

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	0,148
CEPME 8,5% 88 CB	102,90	3,074
CEPME 9% 89 CA	104,27	2,047
CEPME 9% 92-06 TSR	102	3,452
CFD (CCCE)9,7% 90CB	106,70	7,308
CFD exCCCE8,6%92CB	—	6,432
CFF 10% 88-98 CA	107,25	0,521
CFF 9% 88-97 CA	103,80	8,937
CFF 10,25% 90 CA	109,70	5,740
CLF 8,9% 88 CA	104,20	4,048
CLF 9% 88-93/98 CA	103,99	8,953
CNA 9% 4/92 CB	—	4,605
CRH 8,6% 92-93 CB	100,45	3,157
CRH 8,5% 87-88 CA	102,60	5,822
EDF 8,6% 88-89 CA	102,55	0,315
EDF 8,6% 92 CA	101,76	5,066
Em.Etat10,26%86 CA	104,93	6,831
Emp.Etat 6%2/93 CA	97,22	1,923
Financier 9%91CB	103,20	8,605
Finansd.8,6%92 #CB	101,55	6,762
Floral9,75% 90 CA	107,10	2,912
OAT 8,70%-5/95 CA	101,51	4,028
OAT 9,6% 1/96 CA	103,82	7,625
OAT 8,50% 6/97CA #	103,42	3,214
OAT 9,90%12/97 CA	107,04	9,005
OAT 88-98 TME CA	101,05	5,128
OAT 9/1998 TRA	—	0,747
OAT 9,50%88-98 CA	106,13	3,592
OAT TMB 01/99 CA	99,30	4,618
OAT 8,125% 99 CA	101,89	3,762
OAT 8,50%90/00 CA	103,14	5,286
OAT 9/10 TRA CA	103,99	1,199
OAT 10% 5/00 CA	109,20	4,575
OAT 01 TME CA	101,20	5,128
OAT 8,5%11/02 CA #	102,20	8,151
OAT 8,50% 19 CA #	98,51	0,373
OAT 8,50%92-23 CA	98,57	4,634
PTT 11,2% 85 CB	105,50	9,668
SNCF 8,8% 87-94CA	102,85	8,775
Lyon Eaux 6,5%90CV	842	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	460	—
Bains C.Monaco 2	620	699
B.N.P Intercont.2	289,50	288
Bidermann Ind	110	—
B T P (la cie) 2	18,30	18,80
Cambodge	934	—
Carbone Lorraine 2	586	586
Case Poclain	25	—
CBC 1	255	255
Centenaire Blanzy	295,30	—
Ceraçes Hold.Eng.	28,60	—
Champex (Ny)	21	—
CIC Un.Euro.CIP 1	364	360
C.I.T.R.A.M. (B)	3815	—
Cpt Lyon Alem.2	380	382
Concorde-Ass Risq2	800	805
Gpe Vatford ex CMP	18,15	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Credit Gen.Ind.	59	—
Darblay	440	—
Didot Bottin	629	—
Eaux Bassin Vichy	2216	—
Ecia 1	774	771
Ent.Mag. Paris	3732	—
Eridania Beghin CI	697	—
Fidei[illegible]2	144,50	141,50
Finalens	320	—
F.I.P.P.	171	—
FNAC 2	3065	3035
Fonciere (Cie)	470	—
Fonciere Euris ●	239,60	—
Foncina	442	—
France I.A.R.D	441,10	—
France S.A 1	825	827
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 1	394,90	—
Genefim	219	219
Gevelot	932	—
G.T.I (Transport)2	390	390
Immobail 2	335	338
Immobanque 2	765	765
Im.Marseillaise 2	5800	5750
Invest.(Sta Cie.)	1520	—
Lille Bonnieres	1499	—
Locafinanciere	429,90	—
Louvre 1	200	195
Lucia	91	—
Machines Bull 2	22,10	—
Monoprix.Uniprix	179,60	—
Metal Deploye	425	—
Mors 2 #	16	15,80
Navigation (Nle)	98	—
Oreal (CI)	1075	—
Origny-Desvroise	1280	—
Monoprix a echang.	1620	—
Paluel-Marmont	345	—
Pap.Clairefont(Ny)	790	—
Parfinance 2	178	—
Paris Orleans	245	—
Piper Heidsieck	690	—
Porcher	250	—
Promodes (CI)	640	—
Rochefortaise Com.	195,20	198
Rosario 2	217	—
Rougier #	804	805
S.A.F.I.C Alcan	296	—
Saga	515	—
Salins du Midi 2	455,10	456,10
Savoisienne Al.	158	—
Sita 2	681	700
S.I.P.H.	193	—
Sofal	340	—
Sofio	284,50	—
Softam	88,90	—
Sofragi	3507	—
Soudure Autogene	982	982
Sovabail	387	—
Taittinger 1	2408	2410
Tour Eiffel	293	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	285	280
Vicat 2	534	526
Virax	123	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	795	—
Akzo Nobel Nv	582	—
Alcan Aluminium	132	—
Arbed	814	—
Asturienne Mines	135,70	—
Banco Pop. Espanol	612	—
Banque Regl.Inter.	39000	—
Chrysler Corp.	250	—
C.I.R SPA	5,60	—
Commerzbank AG	1050	—
Dow Chemical Co.1	368	353,20
Fiat Ord.	19,55	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	630	—
Gevaert	1530	—
Glaxo Holdings Plc	50	—
Goodyear T.& R.Cy	195	—
Honeywell Inc.	156	—
Johannesburg Cons.	143	—
Kubota Corp.	38,20	—
Noranda Mines	96,50	—
Pfizer Inc.	385	395,20
Ricoh Cy	46	—
Robeco	343,10	—
Rodamco N.V.	154,10	153
Rolinco	350,60	352,10
Saipem SPA	8,40	—
Sema Group Plc	35,85	—
SKF Aktiebolaget	92	—
Tenneco Inc.	231	—
Toray Ind.	39	—
West Rand Cons.	9,55	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	175,80	—
Bque Hydro Energie	342,10	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—
Benedictine* nom.	4125	—
Blanzy-Ouest*	999	—
Brasseries Maroc	285,20	—
Calciphos*	98,60	—
Canadien Pacifique	88,10	—
CGH Cogenthor ach.*	7	—
Coparex Inter.*	552	—
Cr.Universel (Cie)	549	—
Cycoes	6,10	—
CEAC.*	102	—
Fiat Fce nom.	142	—
Table France*	233	—
Lecteurs Monde *	206	—
Off.Com.Pham. *	872	—
Olivetti Priv.	6,90	—
Partur.Percier *	208	—
Roremo	250,50	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1701	—
Schlumberger Ind.*	573	—
SEPR *	1020	—
SPR "B" nom.	260	—
Waterman *	1300	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 1 #	440	444,50
Boisset (Ly)	275	—
C.A. Paris IDF 1	878	893
Calberson	370	—
Cardif SA 1	706	700
CEGEP #	165,10	—
CFPI	245,10	—
C.N.I.M 1	930	901
Codetour	180	—
Creeks	129	—
Dauphin OTA	330	—
Devanlay 2	952	—
Labor.Dolisos	175	—
Editions Belfond	98	—
Europ Propulsion 2	325	318
Finabail 2	139,50	140
Finacor 2	150,20	154
GLM S.A	400	—
Gravograph	179	—
I.C.C. 2	170	170
Idianova	63,20	—
Immob.Hotel. 2 #	200	198
Int. Computer #	142,90	—
IPBM 2	68,90	—
M6-Metropole TV 2	320	322
N.S.C Schlum 2 Ny	1022	1019
Rallye(Cathiard)Ly	194	194
Sarilbo CB	509	490
Sylea 2	452	451,80
Sofco (Ly)	168	—
Sopra 2	290	300
TF1-1	510	517
Thermador Hold(Ly)	400	400
Unilog 2	290	284,10
Union Assur.Fdal	585	598
Viel et Cie #	188,90	188
Vilmorin et Cie/2	377,90	377,90

Sicav (sélection) 9 novembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34110,82	34110,82
Actimonétaire D	30598,43	30598,43
Améri-gan	8026,48	7717,77
Amplia	106720,75	106720,75 ◌
Amplitude Monde D	754,57	732,58
Anégone Trésorerie	785310	785310
Arbitr. Court Terme	8690,37	8690,37
Associa Premiere	34398,35	34398,35
Associc	1138,34	1138,34
Atout Amerique	100,29	97,84
Atout Asie	187,85	185,82
Atout Futur C	546,89	533,55
Atout Futur D	538,62	525,48
Aurecic	1661,19	1612,81
Avenir Alizes	1906,79	1869,40
Axa Capital	200,89	195,04
Axa Court Terme	9633,56	9633,56
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1020,82	990,89
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	887,78	861,92
Axa Europe	125,57	121,91
Axa Investments	118,38	114,93
Axa NPI	158,49	153,87
Axa Ob.Fr.Extrans	149,90	145,53
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	136,06	132,10
Axa Prem.Ex.Agepre	116,36	112,97
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	152,49	148,05
Axa Valeurs PER	156,16	151,61
Cadence 1	1033,57	1023,34
Cadence 2	1022,37	1012,25
Cadence 3	1030,13	1019,93
Capimonétaire	7441,11	7433,68
Capioblig	7299,86	7227,58
Capitacic	1517,88	1495,25
Cicamonde	1178,32	1144
Conexis	1545,89	1517,07
Comptavalor	4211,89	4205,58
Crédit Mutuel Capital	1446,86	1418,49
Créd.Mut.Ep.Cour T.	781,46	781,46
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	98,94	98,29
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis.	95,49	93,91
Cred.Mut.Ep.J	20736,96	20736,96
Créd.Mut.Ep.long.T	217,32	211,50
Créd.Mut.Ep.Monde	1179,36	1147,80
Créd.Mut.Ep.Quatre	1059,17	1040,55
Dieze	1583,91	1554,38
Drouot France	1010,84	981,40
Drouot Sécurité	215,27	209
Ecocic	1198,80	1163,88 ◆
Ecupar	126,16	122,49
Ecur. Actions futur.	195,82	190,12
Ecur. Capecourt	198,56	198,06 ◆
Ecur. Capitalisation	195,88	193,15
Ecur. Distrimonétaire	10031,63	10031,63 ◆
Ecur Expansion	291965,39	290802,18
Ecur. Géovaleurs	2705,22	2626,43
Ecur. Investissement	162,83	158,09
Ecur. Monepremière	10087,07	10087,07
Ecur. Monétaire (1)	11762,64	11762,64
Ecur. Trésorerie (2)	289,46	289,46
Ecur. Trimestriel	1945,62	1926,36 ◆
Elanciel D	124,13	120,51
Elicash	844315,31	844315,31 ◌
Emergence Poste D	104,43	101,39
Energie	365,77	349,19
Eparcic	4351,79	4351,79
Eparcourt-Sicav	201,71	201,21
Epargne-Unie	1472,59	1436,67
Eufi Cash capi.	9403,34	9403,34 ◆
Eurco Solidarité	1176,48	1164,83
Eurocic Leaders	1248,04	1203,92
Eurodyn	1436,86	1481,81
Euro Gan	7933,35	7628,22
Fonsicav	17467,92	17433,05
France-gan	13528,81	13008,47
France Garantie	257,64	257,13 ◆
France Obligations	452,86	448,38
Francic	506,19	491,45
Francic Pierre	113,75	110,44 ◆
Francic-Regions	1418,34	1377,03 ◆
GAN Rendement	5018,23	4944,07
Gestilion	17680,63	17680,63
Horizon	1506,16	1462,29
HLM Monétaire	16791,85	16791,85
Indicia	1145,29	1117,15 ◆
Indust.Fce.Court.T	1788,30	1779,40
Intersys D	106,91	105,64
Interepar	103271	100263,11
Interoblig	5516,25	5481,63
Intersélection Fce.	551,18	540,37
Japacic	182,98	177,65
Jeunepargne	326,42	321,80
Latitude C	2681,25	2677,23
Lion Association	11332,95	11332,95
Lion Institution	35227,95	35140,10
Lionplus	1157,51	1134,81
Lion Trésor	2130,79	2109,69
Livret Bourse Inv.	609,63	591,87
Livret Portefeuil.	785,88	763,96
Méditerranée	219,86	213,46
Mensuel CIC	10119,02	10018,83
Moneden	82202,37	82202,37
Mone.J.	10747,88	10747,88 ◌
Monévalor	49366,59	49366,59
Mutualité dépôts	16189,12	16156,81
Natio Court Terme	37984	37871
Natio Court Terme2	343590	343590
Natio Epargne	21135,54	20926,28
Natio Ep. Capital	12915,91	12792,03
Natio Ep. Croissance	1986,32	1947,37
Natio Ep. Obligations	202,71	198,74
Natio Epargne Retraite	128,76	126,24
Natio Epargne Trésor	9234,60	9215,17
Natio Epargne Valeur	483,96	474,47
Natio France Index	1061,11	1040,30
Natio Immobilier	1250,64	1226,12
Natio Inter	1665,22	1632,57
Natio Monétaire	9951,69	9851,69
Natio Opportunités	145,83	142,97
Natio Patrimoine	1464,27	1435,56
Natio Perspectives	1219,65	1195,74
Natio Placements	70743,16	70743,16
Natio Revenus	1023,46	1013,33
Natio Sécurité	12140,43	12140,43
Natio Valeurs	938,55	920,15
Nippon-Gan	7249,09	6970,28
Nord Sud Develop.	1860	1856,29 ◆
Oblicic-Mondial	2959,88	2925,99
Oblicic-Régions	1066,89	1051,12
Oblifutur	3239,42	3179,02
Oblig. tres caté.	204,19	201,17
Obligion	1598,97	1583,14
Oblisécurité Sicav	15561,81	15561,81
Oblitys D	508,08	500,57
Oraction	1578,74	1540,23
Pervalor	625,48	614,20
Plénitude D.	152,91	148,46
Poste Croissance C	3230,38	3227,15
Poste Gestion C.	39675,56	39675,56
Première Oblig. C	11622,96	11622,96
Première Oblig. D	10818,51	10813,10
Prévoy. Ecureuil	97,55	96,58
Prv'Associations	35127,82	35127,82
Proficus	909,34	892,38
Rentacic	161,33	158,95
Revenus Trimestr.	5220,98	5169,29
Revenu-Vert	1118,64	1097,79
St Honore Vie & Santé	1162,93	1110,20
St Honore Bons du Tr.	13396,74	13330,09
St Honore Invest.	960,26	916,72
St Honoré Pacifique	835,86	797,96
St Honoré Real	17931,89	17860,45
Sécuricic	2063,53	2063,53
Sécuri-Gan	13112,81	12855,70
Sécuritaux	1657,28	1657,28
Sensvalor	31350,11	31350,11
SEVEA	106,16	103,57 ◆
SFI-CNP Assur	738,36	714,91
S.G France opport. C	1478,97	1448,01
S.G. France opport. D	1463,52	1434,82
S.G. Monde opport. C	1000,10	980,49
S.G. Monde opport. D	1000,10	980,49
Sicav Associations	2192,36	2192,36
Sicav 5.000	490,52	477,39
S.I. Est	1344,83	1305,66
Silvafrance	781,24	760,33
Silvam	437,22	425,52
Silvarente	211,07	206,93
Silvarter	521,43	507,47
Sogenfrance C	1366,50	1339,71
Sogenfrance D	1299,32	1273,84
Sogepargne	293,76	290,85
Sogevar	1131,10	1108,92
Sogister	1603,12	1571,69
Soleil Investissements	678,75	652,64
Solstice D	2266,53	2260,88
State Street Act. Eur	12098,45	11803,37 ◆
State Street Act. Frce	11512,54	11231,75 ◆
St. Str. Act.Japon	1499,27	1462,70 ◆
State Street Emer. Mts	1931,94	1885,97 ◆
St.Street OAT Plus	12068,83	11949,34 ◆
Stratege Actions	990,84	952,73
Stratège Rendement	1584,57	1534,69
Synthesis	12732,02	12482,37
Techno-Gan	6498,90	6248,94
Thésora D	775,31	767,63
Trésor Plus	1521,20	1506,14
Trésor Trimestriel	992,88	983,05
Tresoricic	157365,97	157365,97
Tricon	5093,43	5028,07
Uni-Associations	124,49	124,49 ◌
Uni-Foncier	1265,21	1234,35
Unifrance	623,06	607,66
Uni-Garantie C	1394,77	1368,76
Uni-Garantie D	1299,72	1275,49
Uni-Régions	1509,37	1472,56
Univar	278,25	278,25 ◌
Univers Actions	1597,62	1558,65
Univers Obligations	1901,94	1866,48
Valorg	2377,81	2375,33 ◆
Valreal	31893,79	31877,85
Winterthur St-Honoré	250,14	238,90

(1) 28-10-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.
(2) 28-10-94 Division valeur liquidat. par 10 multiplicat. nbre de titres par 10

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 09/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,1970	5,2575	4,85	5,45
Ecu	6,5310	6,5415	—	—
Allemagne (100 dm)	343,4200	343,8500	330	354
Belgique (100 F)	16,6865	16,6970	16,05	17,15
Pays-Bas (100 fl)	306,3800	306,8500	293	315
Italie (1000 lires)	3,3450	3,3460	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,5900	87,7300	82,50	90,80
Irlande (1 iep)	8,2695	8,2975	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,3930	8,4330	7,85	8,70
Grèce (100 drachmes)	2,2285	2,2315	2	2,55
Suisse (100 f)	410,9900	410,7400	398	422
Suède (100 krs)	71,0200	71,6000	66	76
Norvège (100 k)	78,6400	78,7200	73	82
Autriche (100 sch)	48,7840	48,8480	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1215	4,1275	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3650	3,3650	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8270	3,8838	3,50	4,10
Japon (100 yens)	5,3495	5,3730	5,05	5,40

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 09/11
Or fin (kilo en barre)	63850	64800
Or fin (en lingot)	64300	64900
Napoléon (20f)	372	375
Pièce Fr (10 f)	351	—
Pièce Suisse (20 f)	372	382
Pièce Latine (20 f)	371	374
Souverain	472	474
Pièce 20 dollars	2600	2515
Pièce 10 dollars	1350	1280
Pièce 5 dollars	675	—
Pièce 50 pesos	2400	2430
Pièce 10 florins	386	386

Matif (Marché à terme international de France)
9 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 198 802

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,96	109,18	110,78
Précédent	109,24	108,40	110,08

CAC 40 A TERME
Volume : 31 518

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	—	1950	1966
Précédent	1946,50	1930	1938,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de negociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◌ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demande - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

AUTOMOBILE

KIA 4x4 Sportage : un tout chemin de loisirs qui ne manque pas d'attrait

Présenté au Mondial de l'automobile dans un bâtiment assez éloigné de celui qui attirait les foules, le Sportage de KIA, une marque coréenne qui a fabriqué plus de 600 000 véhicules en 1993 dont 158 000 ont été exportés, est désormais livrable. Deux versions, trois et cinq portes, sont importées depuis la Corée du Sud en attendant que Karmann, le carrossier allemand, prenne en charge la totalité de la production du modèle pour une diffusion en Europe et vers les Etats-Unis. Le Sportage vient rejoindre la famille des 4x4 de loisirs de gabarit raisonnable (4,25 m de long, pour 1,74 m de large) qui, de Suzuki avec son Vitara à Toyota avec son Fun Cruiser (*le monde* du 8 septembre) s'installe, l'air de rien, dans le créneau plein d'avenir du monocorps familial.

Si le Sportage n'a pas la prétention de concurrencer les authentiques tout terrain dits de franchissement, il est néanmoins très habile sur les sentiers les plus tourmentés et boueux. Ce n'est pas pour autant non plus un 4x4 permanent, comme peut l'être en revanche le Cruiser de Toyota, mais sa transmission sur les quatre roues avec boite transfert à deux étages et ses moyeux à débrayage automatique lui permettent de sortir de la plupart des mauvais pas rencontrés sous nos latitudes. La garde au sol situé à 21,6 centimètres et la maniabilité de l'ensemble permet une conduite aisée.

Son moteur est un quatre cylindres à essence de 1 998 cm³ à arbre à cames en tête, simple sur le modèle de base (95 ch pour 11 CV) et double sur la version la plus coûteuse (128 ch pour 11 CV). Le couple moteur maximal se situe à 2 500 tours et prend 16 mkg dans le premier cas et 18 dans le second, ce qui est suffisant même si en charge le véhicule peut atteindre les 2 tonnes. En conduite sur route, les consommations en allure rapide approchent celles que l'on peut connaître en transmission sur les quatre roues et rapports courts, soit de 12 à 16 litres. Le réservoir contenant 60 litres, il faut s'en souvenir si on prend le long ruban ou les sentiers éloignés des pompes. Le confort à bord est de qualité (roues indépendantes à l'avant, essieu rigide à l'arrière, amortisseurs hydrauliques) comme la finition, mais le niveau sonore souffre, à certains régimes et dans les accélérations en rapports intermédiaires, de décibels dont on aurait aimé qu'ils soient moins nombreux.

L'équipement de base est très correct : direction assistée, rétroviseurs électriques, quatre vitres électriques dans la version 4 portes évidemment, verrouillage centralisé, volant reglable. S'y ajoutent, dans la version SSP qui est la plus coûteuse, la radio, la climatisation, l'anti blocage des roues et des jantes en alliage léger.

Le Sportage est garantie trois ans ou 100 000 km. En outre, le réseau, actuellement composé de soixante dix distributeurs, devrait atteindre les cent concessionnaires au début de 1995. De quoi rassurer les inquiets.

CLAUDE LAMOTTE

▶ Prix : KIA Sportage, version 95 ch : 119 900 F. Version SSP : 145 000 F.



CARNET

Naissances

– Hélène et Michaël KATINKA-BILLARD
ont la joie d'annoncer la naissance de

Léa,

le 7 novembre 1994, à Saint-Maurice.

191, rue Royale,
94370 Sucy-en-Brie.

Décès

– Mme Henry Baylon,
son épouse,
le professeur
et Mme Philippe Coumel,
le docteur
et Mme Roger H. Weissinger-Baylon,
ses enfants,
Sylvie, Christophe et Anne-Laure Coumel,
Caroline Weissinger-Baylon,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

médecin général inspecteur (c.r.)
Henry BAYLON,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien professeur au Val-de-Grâce,
ancien directeur
de l'École d'application
du service de santé des armées,
ancien président
de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 2 novembre 1994.

L'inhumation a eu lieu à Billom (Puy-de-Dôme) dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée le lundi 21 novembre, à 11 heures, en la chapelle du Val-de-Grâce, place Alphonse-Laveran, Paris (5e).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous sommes au regret de vous informer du décès dans sa quatre-vingt-huitième année du

docteur Yvette CHAIX,
née Binet,

le 8 novembre 1994.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Chaix,
6, square Vauban,
78220 Viroflay.

– M. Claude Beaurain,
son fils,
Mmes Delphine Guffroy
et Stéphanie Zuntz,
ses petites-filles,
M. Cédric Beaurain,
son petit-fils,
Mlle Célia Guffroy,
son arrière-petite-fille,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne CORBÉ,

survenu le 5 novembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille et les amis proches de

Béatrice HOVELAQUE

ont la grande tristesse de faire part de son décès, survenu le 30 octobre dernier.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Gilles Smirnoff,
Marie-Claude Fusco,
Soula et René Aghion,
Laura Wallenstein,
Le docteur Wladimir Granoff,
Nathalie Zaltzman,
Et tous ses amis,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès du

docteur Victor N. SMIRNOFF,
psychiatre, psychanalyste,
ancien président de l'Association psychanalytique de France,

survenu le samedi 5 novembre 1994.

On se réunira le samedi 12 novembre, à 10 h 45, au crématorium du Père-Lachaise.

15, rue Duguay-Trouin,
75006 Paris.

– Françoise Stéphan,
son épouse,
Nathalie, François et Mathieu,
ses enfants,
Mme Guy Stéphan,
sa mère,
Mme Suzanne Demenais,
sa belle-mère,
M. Philippe Demenais,
son beau-père,
Anne et Jacques Stéphan
et leurs enfants,
Florence et Aliou Demenais-Diao
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre STÉPHAN,

survenu le 9 novembre 1994.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Cloud, place de l'Eglise, à Saint-Cloud, le samedi 12 novembre, à 9 h 30.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Mohamed Sultan Pacha,
M. Alessandro Rienzi,
Mlle Laura Rienzi,
M. et Mme Larry Collins
et leurs enfants,
Mme Marc de Monbrison
et ses enfants,
M. et Mme Maurice Menache,
ont la douleur de faire part du décès de

Nimet Mohamed SULTAN,

survenu à Rome le 1er novembre 1994.

« Confiance, lève-toi, il t'appelle. »
Marc, X, 49.

– Sa famille et ses amis font part du décès de

M. Charles TOURNE,

le 23 octobre 1994, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Un service religieux a eu lieu, le 27 octobre, au temple de Châtillon-sur-Loire.

En son souvenir, vous pouvez adresser un don au Mouvement international de la réconciliation, CCP M.I.R. 5445-67 U Lyon.

Paulette
et Jean-Pierre Pouré Tourne,
79, rue Hémet,
93300 Aubervilliers,
Pierre et Henriette Tourne Jottrand,
75, fg Saint-Jean,
45000 Orléans,
Renée et Jean-Pierre Yel Tourne,
12, lot La Crozette,
07130 Saint-Péray.

Anniversaires

– Paris. Soissons.

Il y a quatre-vingts ans, le 13 septembre 1914,

Paul COLIN,
capitaine au 119e RI,

tombait à Berméricourt.

C'était le dernier jour de la bataille de la Marne.

Sa famille se souvient.

– Le 11 novembre 1993 est mort

Edouard DIAZ NAVA.

Nous l'aimons.

Annie GRAZIETTI-JEANBRAU,
Oran 25 déc. 1942
Montpellier 11 nov. 1985

« Voici l'heure de nous séparer. Qui de nous a le meilleur partage, nul ne le sait, excepté le dieu. »
Platon.

– Il y a vingt ans, le 11 novembre 1974,

Jacques KOHLMANN

quittait les siens.

Ceux qui l'ont connu et aimé auront pour lui, ce jour, une pensée douce et affectueuse.

– Il y a trois ans, le 7 novembre 1991, disparaissait

Gaston MONNERVILLE,
ancien président du Sénat.

Mme Gaston Monnerville,
Sa famille
Et la Société des amis du président Gaston Monnerville,
rappellent le souvenir du grand républicain et du vibrant défenseur des droits de l'homme.

Souvenirs

– Le 11 novembre 1942, le quarante-cinquième convoi quittait le camp d'internement de Drancy pour le camp d'extermination d'Auschwitz avec 745 juifs, dont 106 enfants de moins de dix-sept ans.
Parmi eux,
Ma sœur

Arlette MONTELMACHER,

âgée de vingt-deux mois,

Mon frère

Georges MONTELMACHER,

âgé de seize ans,

Ma mère,

Berthe MONTELMACHER,

dénoncée, parce que juive, elle ne portait pas l'étoile jaune.

Ni pardon ni oubli.

Son fils Jean Montelmacher.

Communications diverses

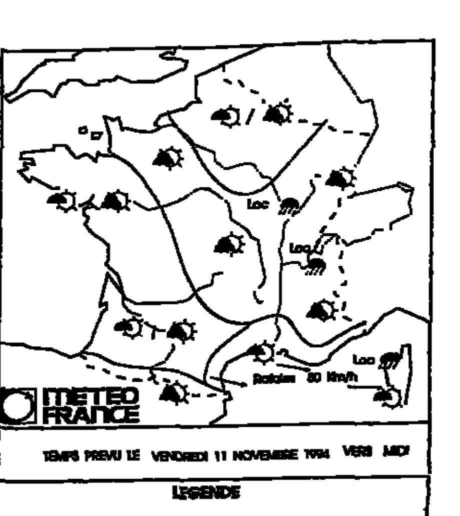
– Alliance israélite universelle. Dimanche 27 novembre 1994 : journée d'étude, « Les lois de Noé, le rapport du judaïsme aux Nations », avec D. Banon, A. Cohen-Arazi, M. Prince, S. Trigano, sur inscription préalable au 42-80-35-00 (PAF).

Maison de l'hébreu

Stages express individuels. Tous objectifs.

47-97-30-22 sauf samedi.

MÉTÉOROLOGIE



Vendredi : soleil à l'ouest, nuages à l'est. – Le matin, le soleil sera au rendez-vous sur le pourtour méditerranéen et le vent d'ouest à nord-ouest soufflera à 80 km/h en rafales. Sur le reste du pays, les nuages seront nombreux en général. Il y aura même des averses sur les régions nord et nord-est. L'amélioration sera plus rapide sur l'extrême ouest du pays.

L'après-midi, de la Bretagne à l'Aquitaine, le temps sera bien ensoleillé, mais les nuages reviendront en soirée. De la Normandie aux régions nord jusqu'au Centre, Limousin et Midi-Pyrénées, les nuages et les belles éclaircies alterneront. Du nord-est au Massif Central jusqu'aux Alpes, Côte d'Azur et Corse, le temps sera variable avec des éclaircies et des averses. De la vallée du Rhône au Languedoc-Roussillon et à la Provence, le soleil sera prédominant. Le vent de nord-ouest continuera de souffler fort jusqu'à 80 km/h.

Les températures matinales iront de 7 à 9 degrés au nord et de 9 à 10 degrés au sud, jusqu'à 14 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre marquera 12 à 14 degrés au nord et 15 à 18 degrés au sud, jusqu'à 20 degrés sur les côtes méditerranéennes.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

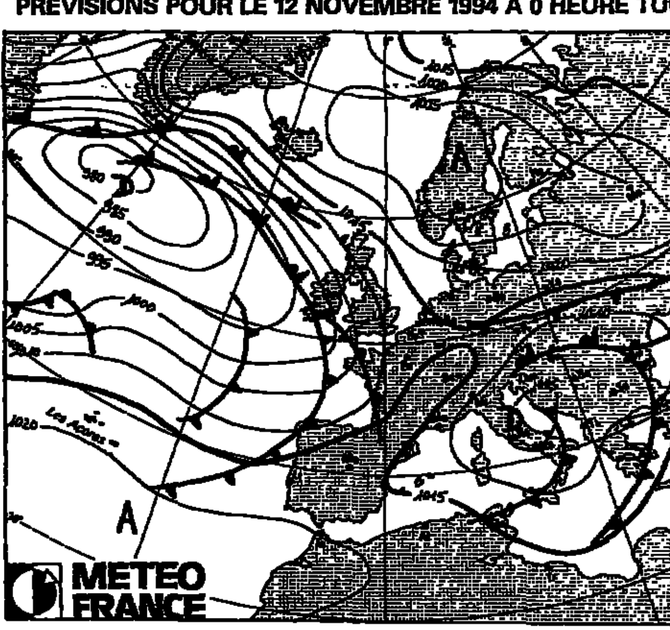
FRANCE	
AJACCIO	22/15
BIARRITZ	22/12
BORDEAUX	17/11
BOURGES	14/5
BREST	14/10
CAEN	12/7
CHERBOURG	12/5
CLERMONT-FER.	16/7
DIJON	14/8
GRENOBLE	10/6
LILLE	12/10
LIMOGES	15/3
LYON, BRON	15/7
MARSEILLE	19/12
NANCY	15/9
NANTES	14/10
NICE	14/12
PARIS	12/10
PAU	22/10
PERPIGNAN	16/11
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	14/10
ST-ETIENNE	16/9
STRASBOURG	8/8
TOULOUSE	17/9
TOURS	13/10

ÉTRANGER	
ALGER	25/15
AMSTERDAM	11/10
ATHENES	20/14
BANGKOK	34/24
BARCELONE	19/13
BELGRADE	17/9
BERLIN	11/3
BRUXELLES	12/10
COPENHAGUE	6/5
DAKAR	30/24
DUBLIN	13/9
GENEVE	11/5
ISTANBUL	16/11
JERUSALEM	17/9
LE CAIRE	23/14
LISBONNE	19/15
LONDRES	13/8
LOS ANGELES	12/10
LUXEMBOURG	9/8
MADRID	17/10
MARRAKECH	24/12
MEXICO	22/9
MILAN	14/10
MONTRÉAL	11/3
MOSCOU	2/0
NAIROBI	25/11
NEW-DELHI	29/13
NEW-YORK	21/15
PALMA-DE-MAJ.	20/11
PÉKIN	18/1
RIO-DE-JANEIRO	27/23
ROME	20/14
HONGKONG	28/19
SEVILLE	22/12
SINGAPOUR	28/24
STOCKHOLM	3/0
SYDNEY	23/15
TOKYO	19/10
TUNIS	26/16
VARSOVIE	7/5
VENISE	16/12
VIENNE	11/7

Valeurs extrêmes relevées entre le 9-11-1994 à 6 heures TUC et le 10-11-1994 à 6 heures TUC

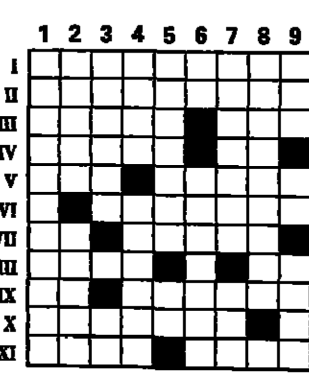
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 12 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6429



HORIZONTALEMENT

I. N'est pas à redouter par celui qui mange son pain blanc. – II. On peut les avoir à l'œil, mais pas si ce sont de grosses blondes. – III. Langue ancienne. Affluent du Danube. – IV. Un vrai clown. Se met avec tout. – V. Réponse à une question difficile. Plats, en Provence. – VI. Bien préparé. – VII. Initiales pour le Fils. Compact. – VIII. Unité de volume. Pour lier. – IX. Pronom. Son petit servit de monture au Christ. – X. Donne des couleurs. – XI. Contribue à former l'Oubangui. A besoin de toutes ses dents.

VERTICALEMENT

1. Vu son jeune âge, il n'a pas beaucoup de défense. – 2. Peut être directe ou intéressée. Qui a donc été bien frappé. – 3. Grimpe dans les forêts tropicales. Pronom. – 4. Faire disparaître. A laquelle on ne peut rien reprocher. – 5. Utile quand il faut vider les lieux. Conjonction. – 6. Pronom. D'une région d'Asie Mineure. – 7. Doivent frapper pour bien convaincre. Pas aimable. – 8. Qui ont des allures de cucurbitacées. – 9. Endroit où l'on voit le jour. Pronom. Quand elle est dure, on ne peut rien y faire rentrer.

Solution du problème nº 6428

Horizontalement

I. Imitation. – II. Népotisme. – III. Stop. Tees. – IV. Ormeau. – V. Née. Plats. – VI. Due. Paire. – VII. Ars. Arrêt. – VIII. Isis. – IX. Lait. Ac. – X. Ecloserie. – XI. Sein. Rare.

Verticalement

1. Insondables. – 2. Métreur. Ace. – 3. Ipomées. Ili. – 4. Tope. Iton. – 5. At. Appas. – 6. Titulariser. – 7. Ise. Airs. Râ. – 8. Omettre. Air. – 9. Nes. Sétacée.

GUY BROUTY

JEUDI 10 NOVEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Columbo. *Le Meurtre aux deux visages*, de Vincent McEveety.
22.30 Magazine : Scènes de ménage. Présenté par Caroline Loeb et Laurent Petitguillaume.
23.40 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.

FRANCE 2

13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Le retour de Marcel Amont.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres. *Animé par Laurent Romejko.*
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.15).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Invités : Richard Cocciante, Julien Clerc, Luis Fernandez.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Météo et Point route.
20.55 Magazine : Envoyé spécial. Essence et sens, de Florence Mavic et Bernard Ronflet ; La vie après la vie, de Philippe Pecoul et Jean-Michel Garcia.
22.30 Expression directe. FO.
22.40 Cinéma : Baisers volés. ■■ *Film français de François Truffaut (1968).*

FRANCE 3

13.10 Magazine : Vincent à l'heure. Invitée : Marie-Paule Belle.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.40 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Journal d'une jeune fille mal dans son siècle. 1840-1859*, d'Amélie Weiler.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la *région.*
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.50 Keno.
20.55 Cinéma : Les Oies sauvages. □ Film britannique d'Andrew V. *McLaglen (1978).*
23.15 Météo et Journal.
23.55 ▶ Documentaire : Les Dossiers de l'Histoire. Présenté par Anne Brucy. Les Français du goulag. 2. L'Abandon, de Thibaut d'Oiron et Bernard Dufourg.

CANAL +

13.35 Cinéma : Sister Act. ■ *Film américain d'Emile Ardolino* (1992).
15.10 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
16.00 Cinéma : Trois couleurs : bleu. ■■ Film franco-helvético-polonais *de Krzysztof Kieslowski (1992).*
17.35 10 ans de synthèse. Les meilleurs moments de « l'Œil du cyclone ».
18.05 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Beethoven. □ *Film américain de Brian Levant* (1992).
21.55 Flash d'informations.
22.05 Cinéma : La mort vous va si bien. □ Film américain de Robert Zemeckis (1992) (v.o.).
23.45 Cinéma : *Sables mortels.* □ Film américain de Roger Donaldson (1992) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Détective. ■ Film français de Jean-Luc Godard (1985) (rediff.).
18.35 Court métrage : Court-circuit. *E pericoloso sporgersi, de Jaco* Van Dormael (v.o., 14 min).
19.00 Magazine : Confetti. Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 Documentaire : Gentlemen, *Please !* Mr Ford et ses clubs, de Dietmar Zimmermann.
20.15 Documentaire : Portraits d'Alain Cavalier. *La romancière, d'Alain Cavalier.*
20.25 Série : Reporter.
20.30 *8 1/2 Journal.*
20.40 Soirée thématique : Cuba. Soirée proposée par Fritz Timpe.
20.41 Documentaire : Retrouvailles avec Fidel Castro. D'Erik Durschmied.
21.10 Entretien (et à 21.20, 23.05, 0.00, 1.00). Animé par Pierre Thivolet. Avec Peter Schumann, correspondant radio à Cuba.
21.15 Interview de Fidel Castro.
21.30 Cinéma : Adorables mensonges. ■ Film cubain de Gerard Chijona (1991) (v.o.)
23.10 *Documentaire : El Piloto.* De Claus Kleber et Gabriela Kube.
0.15 Documentaire : Cuba, une révolution sans espoir. L'an 35 de la révolution, de Claus Kleber.

M 6

13.20 *Téléfilm : Rock Hudson,* la double vie d'une star. De John Nicolella.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 *Six minutes d'informations,* Météo.
20.00 *Série : Notre belle famille.*
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. Le premier vol transatlantique en Zeppelin.
20.50 Cinéma : La Petite Voleuse. ■■ *Film français de Claude Miller* (1988).
23.00 Cinéma : Adrénaline, le films. ■■ Film français d'Anita Assal, Barthélémy Bompard, Philippe Dorison, John Hudson, Jean-*Marie Maddeddu, Yann Piquer* et Alain Robak (1990).

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la raison. *Jankélévitch et la musique (4).*
20.30 Fiction. Citroën-Solitude : spectacle musical de Bruno Soulier à partir de deux chapitres de *Travaux de Georges Navel.*
21.32 Profils perdus. Eva Freud (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. Les ruines. 3. Les croix du chemin.
0.05 Du jour au lendemain. *Alain Brossat (les Jeux de la* vérité et du pouvoir).
0.50 Coda. Juan Carlos Caceres (4).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra (*donné le 9 novembre* au Théâtre du Châtelet) : La Walkyrie, de Wagner, par le Chœur du Théâtre du Châtelet, l'Orchestre national de France, *dir. Jeffrey Tate ; sol.* : Jyrki Kiskanen, Sergei Koptchak, Robert Hale, Karen Huffstodt, Gabriele Schnaut, Nadine Denise, Malmfrid Sand, Jane Thorner, Doris *Brueggemann, Hanna Schaer,* Yvonne Howard, Linda Watson, Penelope Walker, Jacalyn Bower Kreitzer.
23.35 Ainsi la nuit. Sonate pour violon et piano nº 6 en *la* majeur op. 30 nº 1, de Beethoven.
0.05 Tapage *nocturne. Par Bruno* Letort.

Les interventions à la radio

O'FM 99.9, 19 heures : Robert Hue, secrétaire national du PC, « Le Grand'O » (« *O'FM-la Croix* »).

France-Inter, 19 h 20 : « Homme public, vie privée... Liaisons dangereuses » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Affres et gourmandise

A l'éternel roman de l'ambition nue, chaque soir, sur les écrans, ajoute désormais son chapitre. Mais, d'une chaîne à l'autre, est-ce bien la même histoire qui s'écrit ? France 2 offre avec gourmandise à ses téléspectateurs les développements du jour. Ce n'est que choc des passions, cliquetis des lames, sang à flots. Et jurons, et empoignades, et étripailles, sous l'œil ravi du présentateur qui compte malicieusement les « morbleu » et les « vertudieu ». Sur TF1 au contraire, la droite s'entretue dans la soie, avec dignité et componction, devant un PPDA navré qui détourne le regard.

Prenons le même événement : la déclaration de candidature de Charles Millon. Croit-on que Bruno Masure et PPDA, *dans ce développement* du jour, ont vu la même chose ? *Pas du tout. Masure, dans les* titres du journal de France 2, *estime l'UDF « menacée d'implosion »*, tandis que PPDA *ne distingue que des « remous à l'UDF »*. Brûlant de se débarrasser de ces gasconnades, comme si la candidature Millon allait lui imploser entre les doigts, France 2 expédie donc la politique dès les premières minutes du journal. A 20 h 10, tout est fini.

Pendant ce temps, TF1 prend son temps. Il ne sera pas trop tard, vers 20 h 20, pour se pencher sur ces remous si romantiques ! Ecoutez d'abord, chers téléspectateurs, les suites de la rafle anti-islamiste de la banlieue sud. Voyez : nous vous entretenons à présent des élections... américaines. Un peu de patience. Contemplez à présent avec nous les eaux impétueuses qui envahissent ce village du haut Verdon : l'événement date de trois jours, mais nous recevons à peine les images. Est-il l'heure ? Point *encore. Laissez-nous maintenant vous narrer la triste histoire de ce policier qui, il y a dix* ans, tua son épouse sous *l'emprise d'un médicament : il* attaque à présent ce médica*ment en justice. Allons ! l'heure* sonne. Nous pouvons à présent *partir pour Colombey.*

Ainsi, soir après soir, le simple examen du chronomètre révèle-t-il dans quelles affres les divisions de la droite plongent TF1, et comment elle s'efforce d'éviter de désespérer l'électeur. La veille, la gaffe du député Patrick Balkany annonçant la candidature du premier ministre avant de se rétracter, n'était abordée qu'à 20 h 24 par TF1 – alors que France 2 la traitait dès 20 h 08. Là encore, d'ailleurs, les deux chaînes *n'avaient pas vu la même* chose. Si TF1 et France 2 diffu*saient toutes deux la déclara*tion gaffeuse du député, commise le matin à la sortie d'un petit déjeuner, France 2 était seule à faire aussi état de la rétractation piteuse du même député, à l'heure du déjeuner. Il est vrai que cette rétractation avait eu pour cadre... le journal de 13 heures de France 2.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 11 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école. Les Bisounours ; Devy Crockett ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Club Dorothée vacances. Sailor Moon ; Dragon Ball Z ; *Jem et les hologrammes ; Goldorak ;* Power Rangers ; Clip ; Jeux.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Série : Sydney Police.
15.15 Sport : Patinage artistique. *Grand Prix du Canada, en direct* d'Alberta.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Ricky ou la *belle vie ; Les Infos de Cyril Drevet* ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.50).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.50 Téléfilm : Rendez-moi ma fille. *De Henri Helman, avec* Line Renaud, Valérie Kaprisky. *Une chanteuse célèbre abandonne tout pour partir à la recherche de sa fille qui a rejoint une secte.*
22.40 Magazine : Combien ça coûte ? Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Annie Lemoine. Le gas*pillage de l'argent public.*
0.05 Série : Agence tous risques. La Guerre des étoiles, de Michael O'Herlihy, avec George Peppard, Dwight Schultz.
0.55 Journal *et Météo.*
1.05 Jeu : Millionnaire.
1.35 Concert : Ensemble Roland Pidoux. Œuvres d'Offenbach, Grieg, Bach.
2.20 TF 1 nuit (et à 3.20, 4.00).
2.30 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5ᵉ épisode).
3.30 Documentaire : L'Aventure des plantes. Le roi de la forêt.
4.10 Série : Côté cœur.
4.30 Musique.
5.00 Documentaire : *Histoires naturelles.* Le grand vert.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Série : Les deux font la paire.
10.05 Chez Chalu Maureen. *Tiny Toons ; Les Premières Fois.*
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : *Motus.*
11.50 Jeu : Pyramide (et à 3.20).
12.25 Jeu : Combien tu paries ? (et à 3.45).
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal, Météo et Point route.
13.45 INC.
13.50 Cinéma : Les Belles de nuit. ■■■ *Film français de René Clair* (1952). Avec Gérard Philipe, Gina Lollobrigida, Martine Carol.
15.15 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
15.30 Variétés : La Chance aux chansons (et à 4.50). *Emission présentée par* Pascal Sevran. Les couleurs de la France.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : *Le Prince de Bel-Air.*
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 *Jeu : Que le meilleur gagne* (et à 3.20).
18.50 Sport : Patinage artistique. La légende du Trophée Lalique (et à 19.25).
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Journal des courses, *Météo et Point route.*
20.55 Série : Maigret. Maigret se trompe, de Joyce Bunuel d'après Georges Simenon, avec Bruno Cremer, *Danièle Lebrun. Une prostituée richement entretenue est assassinée dans un immeuble bourgeois.*
22.35 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot. L'esprit français. Invités : Jérôme Savary, metteur en scène de *Chantecler* au Théâtre de Chaillot ; François Bayrou *(Henri IV)* ; Claude Imbert *(Par bonheur)* ; Jean Edern Hallier *(Le refus ou la Leçon des ténèbres).*
23.30 Variétés : Taratata. Emission présentée par Nagui. Avec CharlElie Couture, Patricia Kaas, Rosco Martinez, Misty Oldland.
0.40 Journal, Météo et Journal des courses.
1.05 Magazine : *Envoyé spécial* (rediff.).
2.35 Dessin animé. (et à 4.40).
4.15 Documentaire : Nomades à la verticale.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Voile : La Route du rhum. (et à 13.00, 20.30).
7.05 ▶ Premier service.
7.20 Bonjour Babar.
8.30 Les Minikeums. Twinkle ; La Légende de *Blanche-Neige ; Widget ; Sandokan* ; Fais-moi peur.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Documentaire : Les soldats rêvent aussi. De Laurence Giroult, Jean Baudin, Jean-Claude Kauffman.
12.30 Magazine : Evasion. Sur les côtes de Toul. Invité : le *général* Bigeard.
12.45 Journal.
13.10 Téléfilm : Hollister. De Vern Gillum, avec Brian Bloom, David Carradine.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Ile *noire (3ᵉ épisode) ; Peter Pan* ; Il était une fois la vie : les chaînes de la vie.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.

18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Ce que nous dit la vitesse*, de Jean-Philippe Domecq.
18.55 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal de la* région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. Plongées à *l'arraché*, d'Yves Pelissier et Jean-Pierre Heckmann. *Pêche aux algues au Portugal.*
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Bernard Heller. *Brésil :* les cow-boys en pirogue ; *France* : les jardins ouvriers ; Côte-d'Ivoire : la petite fille qui danse dans le ciel.
22.50 Météo et Journal.
23.15 Magazine : Strip-tease. *Marchands de Tapie*, d'Emmanuelle Machtou ; Nez rouge et globules blancs, de Manu Bonmariage ; Monsieur le substitut, d'Annie Bonniel ; La Faute à Menard, de *Frédéric* Siaud.
0.10 Court métrage : Libre court. Une vue imprenable, d'Amal Bedjaoui.
0.25 Continentales. L'Eurojournal : *l'info* en v.o.
1.00 Musique : Cadran lunaire. *Mazurkas op. 30 nº 3 et op. 63 nº 3, Valse op. 70 nº 3*, de Chopin, par Edgar Nebolsin, piano (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.39).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
8.00 Cinéma : Les Aventures de Bernard et Bianca. ■■ Film d'animation américain de Wolfgang Reitherman, John Lounsbery et Art Stevens (1977). *Un grand dessin animé.*
9.10 Surprises (et à 15.05, 5.15).
9.20 ▶ Cinéma : L'île au trésor. ■■ Film de Byron Haskin (1950). *Avec Robert Newton, Bobby* Driscoll, Basil Sydney.
10.55 Flash d'informations.
11.00 Cinéma : Le Vagabond des mers. ■ Film britannique de William Keighley (1953). Avec Errol *Flynn, Anthony Steele, Roger* Livesey.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : *La Grande Famille.* Présenté par Michel Field. En direct de Morlaix. *Le Télégramme de Brest* : les cinquante ans d'un journal régional.
13.30 *Le Journal de l'emploi.*
13.35 Téléfilm : *Les Chemins de l'égalité.* De Kenneth Fink, avec James Earl Jones, Mary Alice.
15.25 Téléfilm : Les Ailes des héros. De Marcus Cole, avec TimHughes, Robert Reynolds.
17.05 *Documentaire :* L'Art du guerrier. De Marc Huraux.
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Laurent Voulzy, *Stéphane Bourguignon.*
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 *Magazine : Les Guignols.*
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : L'Aigle *et le Cheval.* De Serge Korber, avec David Carradine, Cheyenne Kitchikake.
22.10 Documentaire : *Le Réveil des ours bruns.* De Roger Jones.
22.55 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Piège en haute mer. ■ Film américain d'Andrew Davis (1992). Avec Steven Seagal, *Tommy Lee Jones, Gary Busey.*
0.40 Sport : Boxe. Championnat du monde des poids super-welters : Julio CesarVasquez (Argentine)-Lloyd *Honeyghan (Grande-Bretagne),* en direct de Tucuman (Argentine).
2.10 Cinéma : Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel. ■ *Film français de Laurence Ferreira Barbosa (1993). Avec* Valeria Bruni-Tedeschi, Melvil Poupaud, Marc Citti. *Plus de générosité et d'humanité que de talent cinématographique.*
3.50 Cinéma : *Le Souffle du démon.* □ Film britannique de Richard Stanley (1992). Avec Robert Burke, Chelsea Field, Zakes Mokae (v.o.). *Horreur en Namibie.*
5.25 Cinéma : Rupture(s). ■ Film français de Christine Citti (1992). Avec Emmanuelle Béart, Michel Piccoli, Anouk Aimée. *Sur le désespoir et l'envie de vivre quand même.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités américaines et soviétiques de la semaine du 5 novembre 1944 (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. Les Cigales et la Fourmi (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : Les Premiers Allemands sur la route des Indes. 2. *Sur les traces des marchands* de Nuremberg et d'Augsbourg au XVIᵉ siècle, de Wolfgang Hedinger.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : La Page blanche. *D'Olivier Assayas, avec Virginie* Ledoyen, Cyprien Fouquet.
21.45 Documentaire : Le 9 novembre, un jour historique en Allemagne. *1918, chute de l'Empire et proclamation de la République ; 1923, putsch manqué contre Hitler ; 1938, « nuit de cristal » ; 1939, attentat manqué contre Hitler ; 1967, manifestation à l'université de Hambourg ; 1989, chute du mur de Berlin. Reinhard Kahl a trouvé des témoins.*
22.50 Cinéma : La Nuit blanche. ■ Film allemand de Niklaus Schilling (1992). Avec Thilo Prückner, Christiane Paul (v.o.).
0.50 Documentaire : Stig Dagerman. De Pierre Beuchot (60 min). *Portrait de l'écrivain suédois. Prix du documentaire aux Rencontres européennes de télévision à Reims en 1990.*

M 6

9.00 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Musique : Boulevard des clips (et à 2.05, 7.00).
10.10 Téléfilm : Hulk, le retour.
11.50 *Série : Papa Schultz.*
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Cinéma : le Vieil Homme et l'Enfant. ■■ Film français de Claude Berri (1966). Avec Michel Simon, *Alain Cohen.*
14.50 Téléfilm : L'Etalon noir, l'aventure commence. De *J. Purdy, K. Jubenvill.*
16.25 Magazine : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; Draculito.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : L'Insoutenable Vérité. De Jeremy Kagan, avec George C. Scott, Eric Roberts. *Un jeune homme enquête sur le passé de son futur beau-père : est-il un ancien nazi ?*
22.40 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.35 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Série : *Hongkong Connection.*
1.40 Magazine : Culture rock (et à 6.10). Les documents.
3.00 Rediffusions. Fréquenstar ; La Mémoire du peuple noir (Brésil) ; *Portrait des* passions françaises (La haine) ; Harley Davidson ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la raison. Jankélévitch et la musique (5).
20.30 Radio archives. La guerre ne faites...
21.32 Musique : Black and Blue. *Retour de San-Diego.* Avec Jimmy Gourley.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les ruines. 4. Sous les pavés de Naples à Pompéi.
0.05 *Du jour au lendemain.*
0.50 Coda. Juan Carlos Caceres (5).

FRANCE-MUSIQUE

17.00 Opéra (en direct du Théâtre du Châtelet) : Siegfried, de Wagner, par le Chœur du Théâtre du Châtelet, l'Orchestre national de *France, dir. Jeffrey Tate ; sol.* : Heinz Kruse, Peter Keller, Robert Hale, Franz Josef Kapellmann, Zelotes Edmund Toliver, Kirsten Dolberg, Gabriele Schnaut, *Donna Brown.*
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes nº 11 en fa mineur op. 95, de Beethoven ; Fantaisie en fa mineur pour orgue K 608, de Mozart ; Quatuor à cordes nº 2 en ut majeur op. 36, de Britten.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « L'arthrose » (« Spécial Téléphone sonne »), à l'occasion d'Euromédecine 94, en direct de Montpellier.

Le Monde

TRAVERSES

PIERRE GEORGES

Toi Kalach, moi Cheeta

NORMALEMENT, cela a *dû s'arroser*. Où se rendait, jeudi, Boris Eltsine flanqué d'une constellation de galonnés ? A Ijevsk, ville des profondeurs russes et capitale de l'improbable république fédérative d'Oudmourtie. Et chez qui ? Chez Mikhaïl Timofeïevitch Kalachnikov, lui-même.

Kalachnikov comme ? Comme Kalachnikov. Comme Beretta. Comme Browning. Comme le papa de l'arme. Comme l'un des plus célèbres inconnus au monde, l'un des symboles universels, cinquante ans d'histoire contemporaine en rafales.

Derrière l'arme, cinquante millions d'exemplaires vendus, l'homme de l'arme, l'obscur, le sans-grade, le petit sergent qui sous le « Petit Père des peuples » inventa dans la fin des années 40 ce fusil d'assaut. Mikhaïl Kalachnikov, perdu aujourd'hui dans l'Oural et dans ses nostalgies communistes, fête ses soixante-quinze ans.

C'est un nom magique, celui de Kalachnikov, l'arme, le ou la « Kalach » selon le degré d'intimité qu'on lui porte. Il, elle, fut et reste partout. Répressions, libérations, maquis, guérilla, guerres civiles, guerres urbaines, terrorisme, contre-terrorisme, l'univers fut et reste son champ de tir.

L'homme Kalachnikov, lui, est plus rare. Sauf exceptionnellement, comme dans ce joli reportage publié en janvier 1993 par *l'Evénement du jeudi*. Isabelle Girard était allée voir Mikhaïl Kalachnikov à domicile, *1 500 kilomètres*, Moscou-Ijevsk, à dos de tortillard. L'homme lui avait raconté sa vie, son œuvre, un vrai roman. Retenons-en simplement qu'à l'époque Kalachnikov fêtait déjà ses soixante-quinze ans, ce qui tendrait à prouver que les anniversaires s'enrayent aussi. Et qu'il vivait, entre fierté et dénuement, 20 dollars de revenus par mois, une foi communiste toujours vivace, à des millions de kilomètres de Moscou et de la planète Kalachnikov. Une photo résumait tout : Kalachnikov en costume d'anniversaire, son bébé-fusil dans les bras. Et sur sa poitrine, brillantes comme pièces en chocolat dans du papier d'argent, les quatre médailles d'un héros de l'Union soviétique et de l'éternelle Russie.

Autre anniversaire. Autre photo chapardée. Quelque part en Floride, une rue, un fauteuil roulant. Derrière le fauteuil, un vieil homme. Sur le fauteuil, un vieux singe. Ou plutôt une vieille guenon, hilare, jambes croisées, tout à fait à son aise. Cheeta ! Oui, Cheeta. Moi, Tarzan. Toi, Jane. Elle, Cheeta.

La chimpanzé la plus connue au monde, la guenon du Capitole avec son cri d'alerte presque aussi célèbre que celui, au fond des lianes, de Johnny Weissmuller, Cheeta est vivante. Cheeta is alive ! Soixante ans, la toute belle et toutes ses dents, sous le soleil de Floride. Et on l'ignorait. Ah ! parfois l'époque vaut d'être vécue ! Toi Kalach, moi Cheeta !

Le Piémont dans la boue et la colère

Les inondations dans le nord de l'Italie ont provoqué au moins 63 morts et plus de 10 000 « alluvionati », des sinistrés mécontents de la désorganisation des secours

ALESSANDRIA

de notre envoyé spécial

A Asti, la capitale des vins « Spumante », tout le monde pompe dans les caves. Mais on n'en sort que de l'eau, de la boue et du mazout échappé des chaudières. Dans les bas quartiers de la ville, près de la gare, spectacle affligeant : les commerçants, plongés dans l'obscurité, déposent leurs stocks souillés devant leur porte. Ici, des vêtements détrempés, là, des lampadaires ruisselant de boue et, partout, des amoncellements informes de cartons, de sacs plastique, de bouteilles vides entreposées à la diable le long des immeubles entre les voitures immobilisées. Des tracteurs agricoles ont été réquisitionnés pour actionner les pompes avec leur prise de force, d'autres plongent dans les garages souterrains des hôtels pour en sortir de luxueuses limousines nappées d'une épaisse couche de limon. Tout le monde patauge, s'interpelle et respire les gaz d'échappement des motopompes.

Non loin de là, une étrange odeur de chocolat se dégage de la zone sinistrée. Elle émane d'un établissement spécialisé établi à Asti depuis 1883. La patronne, Michela Barbero, est aux cent coups. *« Tout notre stock de Noël est perdu »*, dit-elle en montrant une cave pleine de gâteries noyées dans leurs emballages. Les congélateurs, bourrés de miel et de blanc d'œuf pour la fabrication des nougats, ont rendu l'âme. Plus de chaudière, plus d'électricité, plus de téléphone. Même le chien est mort noyé. *« Si on nous avait prévenus, ne serait-ce que trois heures avant, on pouvait sauver la marchandise avec le monte-charge »*, dit-elle, furieuse contre l'inertie de la municipalité et de la préfecture. *« Ils ne sont bons qu'à faire tourner les hélicoptères, mais pourquoi ? C'est trop tard maintenant. »*

A Castello di Annone, une bourgade de deux mille habitants au bord du Tanaro, la rivière folle, même refrain : *« Tout le monde réclame de l'aide mais personne ne vient »*, dit le vice-maire Giuseppe Barla. En fait, les militaires sont là, des Lersaglieri avec leur bonnet rouge à pompon bleu. Mais ils sont moins utiles, avec leurs pelles, que les paysans avec leurs tracteurs. Et que peuvent-ils faire pour empêcher les vieilles maisons de s'effondrer ?

La descente sur Alessandria s'apparente au cauchemar. Coupée à la circulation générale, la route est réservée aux engins de secours et aux véhicules de la police. D'énormes tracteurs tirent des bétaillères dans les fermes pour évacuer les animaux encore vivants qui beuglent lamentablement. Des hélicoptères se posent sur la route à la recherche de bêtes mortes à hélitreuiller. Les cadavres sont entreposés dans des remorques ou entassés au bord de la route faute de mieux.

Une embâcle inquiétante

Dans les faubourgs d'Alessandria, on ne passe plus. Les flots en furie ont soulevé le bitume, arraché le ballast des voies ferrées et tout emporté dans les champs, transformés en lacs d'où émergent quelques voitures cabossées. La zone artisanale et industrielle disparaît sous la boue et les épaves de toutes provenances : cuves à mazout, palettes, traverses de chemin de fer, bottes de foin. Les arbres qui ne sont pas couchés croulent sous les débris accrochés à leurs branches à plusieurs mètres du sol. Et les stations-service, traversées par les flots déchaînés, n'ont conservé que des squelettes de pompes à essence.

On franchit le vieux pont de brique à pied, par sécurité. Le Tanaro, toujours torrentueux, accumule encore troncs et planches au pied des piles, formant une embâcle inquiétante. En ville, tous les bas quartiers pataugent dans la boue et le mazout. Sur la grand-place Garibaldi épargnée, la Croix-Rouge distribue eau minérale et bougies. A la mairie, le bureau des plaintes est ouvert pour les déclarations de dommages. Les habitants, couverts de boue, font la queue. Au quartier général de la police municipale, c'est la ruche. Dario Pavanello, le chef de la protection civile, distribue des laissez-passer. *« Nous avons eu dix morts, vingt disparus et quinze cents évacués »*, précise-t-il. Sans parler des cinq cents patients de l'hôpital général qui, faute de chauffage et d'électricité, ont dû être tranportés dans des écoles et des bâtiments publics.

Pour les habitants d'Alessandria, le pire est passé – il est encore à venir en basse vallée du Pô. C'est l'heure des récriminations contre les autorités, mais aussi de la solidarité. A la bourse du travail, on a mis en veilleuse la préparation de la grève générale du 12 novembre. Les locaux syndicaux servent de centre de collecte des dons en nature (couvertures, chaussures, vêtements) pour les *alluvionati* (sinistrés). Même Michele Ghisu, le président de l'Association des volontaires de la CGIL, met la main à la pâte. *« On s'occupera du gouvernement le 12 novembre. Pour l'instant, nos concitoyens ont besoin de nous. »*

ROGER CANS

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Afrique : « La France et le Rwanda », par Guy Penne ; Technologie : « Pour un nouveau synchrotron dans l'Hexagone », par Patrick Soukiassian et Giorgio Margaritondo *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les Etats-Unis pourraient cesser de faire respecter l'embargo sur les armes en Bosnie

Selon les diplomates en poste à l'ONU, les Etats-Unis pourraient, dès le 15 novembre, cesser de participer à la surveillance de l'embargo sur les armes imposé à la Bosnie. Le Congrès maintiendra sa pression sur la Maison Blanche pour suspendre dans un premier temps la contribution financière des Etats-Unis. Ce n'est pas pour autant une levée unilatérale de l'embargo *(page 6)*.

POLITIQUE

Le Sénat a adopté le projet sur l'aménagement du territoire

Au terme d'ultimes tractations avec le gouvernement, le Sénat a adopté, en première lecture, mercredi 9 novembre, le projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire. La discussion s'est terminée *in fine* par une seconde délibération qui a permis de gommer plusieurs amendements *(page 9)*.

SOCIÉTÉ

La France va proposer de contribuer à la défense des frontières de l'Arabie saoudite

Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, se rendra en voyage officiel en Arabie saoudite du 11 au 14 novembre, à l'invitation du prince Nayef Ben Abdel Aziz, ministre saoudien de l'intérieur. M. Pasqua et son homologue saoudien s'entretiendront de *« coopération en matière de sécurité intérieure »*. Ils évoqueront la façon dont la France pourrait contribuer *« à la défense, la protection et la surveillance des frontières »* du royaume *(page 12)*.

CULTURE

Le big band électrique

« Il faut amener au jazz un public différent », déclare Laurent Cugny, le nouveau chef de l'Orchestre national de jazz (ONJ). Cinquième chef de l'ONJ depuis sa fondation en 1986 à l'initiative de Maurice Fleuret, *Laurent Cugny a été nommé* pour trois ans de 1994 à 1997. Pour sa première saison, débutée le 3 octobre, il présente un répertoire neuf qui se veut sur les traces de Miles Davis, sur la piste du blues *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Les milieux d'affaires américains s'interrogent au lendemain des législatives

Dopé par la victoire des républicains aux élections législatives, Wall Street a réagi positivement, mercredi 9 novembre, par une hausse initiale de l'indice Dow Jones accompagnée d'une progression du dollar. Au-delà de ces résultats immédiats, les milieux d'affaires s'interrogent sur le bien-fondé de la politique économique que les conservateurs comptent imposer à Bill Clinton *(page 17)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Temps libre

Arménie, du pain ou des livres : toujours aux prises avec des difficultés considérables de subsistance matérielle et énergetique, la jeune République d'Arménie doit aussi penser à son avenir et donc assurer l'éducation de ses jeunes générations.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté jeudi 10 novembre 1994 a été tiré à 452 745 exemplaires

Après la mutation du directeur général de la radio-télévision publique italienne

L'opposition dépose une motion de défiance à l'égard du conseil d'administration de la RAI

Après la mutation de Gianni Billia, directeur général de la RAI, qui a été nommé par le conseil des ministres président de la Caisse nationale des retraites (INPF), M. Marchini, membre du conseil d'administration de la radio-télévision publique italienne, a démissionné mercredi. MM. Billia et Marchini, issus tous deux du milieu des affaires, représentaient à la RAI une sensibilité politique différente de celle de la majorité, sans toutefois appartenir à l'opposition.

Les raisons de la mutation de M. Billia n'ont pas été officiellement données, mais la presse de la péninsule évoque des dissensions entre M. Billia et Letizia Moratti, présidente de la RAI, concernant les nominations récentes de personnes proches de deux des trois partis de la majorité gouvernementale, Forza Italia (ultralibéral) et Alliance nationale (néofasciste) à la tête des trois chaînes publiques et des journaux télévisés. Le conseil d'administration de la RAI, nommé en juillet, est toujours cause de polémiques avec l'opposition, qui accuse le président du conseil, Silvio Berlusconi, de vouloir contrôler la télévision publique.

L'opposition a présenté au sénat une motion de défiance à l'égard du conseil d'administration de la RAI. Le sénat, qui a nommé les administrateurs de la RAI, et où le gouvernement dispose d'une très faible majorité, devait l'examiner jeudi 10 novembre. Le gouvernement pourrait être mis en difficulté, en fonction de la position de la Ligue du Nord (abstention ou vote de défiance), qui n'a pas de représentant à la RAI.

Après sa parution au « Journal officiel »

Le CSA tente d'endiguer le libéralisme du nouveau décret radio

Après la publication au *Journal officiel* du 10 novembre du décret réglementant l'accès des radios privées au marché publicitaire local (*le Monde* du 9 novembre), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devait publier sa position dans un communiqué, jeudi 10 novembre. Pour les quelque 1 800 radios de l'Hexagone, la position du CSA a une importance capitale, puisque c'est l'instance de régulation qui accorde les fréquences et définit les catégories de radio. Par les précisions qu'il donne, il décide ainsi du visage futur du paysage radiophonique et des stratégies des quatre grands groupes (RTL, Europe 1, NRJ, RMC).

Le CSA a choisi de maintenir cinq catégories de radios distinctes (A, B, C, D, E), réaffirmant ainsi son souci de privilégier la diversité de ce paysage. Il entend également donner un coup de pouce aux radios associatives (A) et aux radios commerciales locales et régionales (B). Ces deux catégories de radios ne devront plus consacrer que *« que quatre heures quotidiennes au programme local »* au lieu de *« la moitié des heures utiles »*, soit environ huit heures par jour. Tandis que les radios C (liées à des réseaux) devront impérativement fournir trois heures quotidiennes, ce qu'elles ne faisaient pas toujours. En interdisant aux radios locales indépendantes, au cas où elles connaîtraient des difficultés financières, de s'abonner à un réseau et de rejoindre la cohorte des radios locales ou régionales diffusant un programme national, le CSA souhaite aussi contribuer au maintien en l'état du paysage radiophonique existant. Il n'y aura pas de passerelles possibles, en principe, entre les catégories : les prises de participation capitalistique des réseaux sont théoriquement permises, mais pas la diffusion de leurs programmes (ce qui restreint l'intérêt de l'investissement). Dernière – et nouvelle – précision du CSA : les radios généralistes (RTL, Europe 1, RMC) *« pourront »* proposer localement *« dans la limite d'une heure, sans publicité »*, une tranche d'information spécifique.

Le CSA souhaite surtout faire contrepoids à la loi du 1er février 1994 sur la liberté de la communication, d'inspiration libérale, qui autorise les grands groupes radiophoniques à couvrir un bassin potentiel de 150 millions d'auditeurs cumulés (contre 50 auparavant). Mais il risque de s'attirer les foudres de ces groupes, et en particulier des réseaux musicaux qui comptaient étendre leurs second réseau et développer leur troisième voire quatrième réseau comme NRJ le fait avec Rire et Chansons et Chérie FM ou RMC avec Nostalgie et Montmartre FM.

Ar. Ch.

PRESSE : Hachette-Filipacchi a l'intention de quitter la FNPF après les critiques formulées à la suite de la parution de photos de la fille de M. Mitterrand dans « Match ». – *La direction* d'Hachette-Filipacchi a indiqué dans un éditorial, non signé, titré « Mitterrand-Mazarine, des précisions et des informations pour faire taire les tartuffes » paru dans *Paris-Match* du jeudi 10 novembre, que le groupe avait l'intention de quitter la Fédération nationale de la presse française (FNPF). Le président de la FNPF, Jean Miot, avait critiqué la publication de photos de la fille naturelle du président de la République, dans les pages de *Match*, à l'instar d'autres journaux et d'autres personnalités du monde politique et de la presse (*le Monde* du 5 novembre).

TRANSPORTS : pas de TGV vers les Pays-Bas et l'Allemagne avant 2005. –Les lignes du TGV belge vers les Pays-Bas et l'Allemagne ne pourront pas être opérationnelles avant 2005, en raison de la situation financière catastrophique de la Société nationale des chemins de fer Belges (SNCB), ont déclaré, mercredi 9 novembre, le ministre belge des Transports, Elio Di Rupo, et l'administrateur délégué de la SNCB, Etienne Schouppe. L'aménagement du réseau TGV belge vers Amsterdam et Cologne s'inscrit dans le cadre d'un projet d'infrastructures de transports de l'Union européenne, et des pénalités sont prévues en cas de retard ou d'arrêt des travaux. Le fait que la SNCB supporte 80 % des coûts le rend cependant difficilement supportable financièrement, et les partis écologistes belges ont déjà réclamé l'abandon du projet. Le gouvernement belge et les dirigeants de la SNCB se sont donnés trois mois afin de prendre les mesures destinées à limiter les déficits de la SNCB, dont l'endettement est évalué à 100 milliards de francs belges (16,6 milliards de francs) fin 1994.

INFLATION : les prix à la consommation ont augmenté en France de 0,2 % ou 0,3 % en octobre. – La hausse des prix à la consommation en France a été de 0,2 % ou 0,3 % en octobre, selon l'indice provisoire publié, jeudi 10 novembre, par l'INSEE. Sur un an (octobre 1993-octobre 1994), les prix ont augmenté de 1,6 % ou 1,7 % contre un taux annuel de 1,6 % en septembre. Depuis le début de l'année, le taux d'inflation s'établit à 1,6 % ou 1,7 %.

M. Elkabbach et les livres

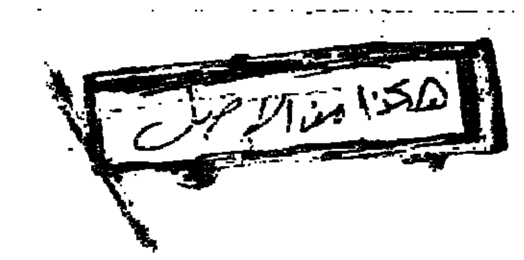
Réunion de famille à France-Télévision

On ne peut reprocher à Jean-Pierre Elkabbach de manquer de foi dans les capacités de la télévision à promouvoir l'écrit. Sa conviction que les chaînes publiques doivent *« inciter les téléspectateurs à pousser plus souvent les portes des librairies »*, son désir de voir le petit écran *« amplifier le débat intellectuel »*, le PDG de France-Télévision l'a dit et redit, mercredi 9 novembre, devant un parterre médusé d'éditeurs, d'auteurs et d'attachées de presse.

L'intention était louable, et les invités de ce « Rendez-vous du livre » organisé par *France-Télévision auraient* sans doute dû se réjouir d'apprendre que le temps d'antenne consacré au livre avait été accru, qu'il le serait encore, que Nagui et Michel Drucker étaient incités à accorder plus de place à l'écrit sur leurs plateaux, que l'émission de Philippe Tesson baptisée « Ah ! Quels titres ! » offrirait une tribune régulière au *Parlement des écrivains* présidé par Salman Rushdie, que le futur prix littéraire France-Télévision serait placé sous la houlette sans peur et sans reproche de Bernard Pivot.

Mais la télévision a l'incorrigible défaut de se mettre en scène pour pratiquer l'autosatisfaction. Et les professionnels du livre qui avaient traversé Paris sous la pluie pour entendre Jean-Pierre Elkabbach dialoguer en duplex avec Bernard Pivot – lequel, miracle de la technique, intervenait de sa chambre d'hôtel, à Prague – eurent parfois l'impression gênante d'avoir fait intrusion, en parents pauvres, dans une réunion de famille qui ne les concernait pas vraiment.

R. R.



Le Monde
DES LIVRES

Un deuil prématuré

Henri Raczymow est formel : il n'y a plus, il n'y aura plus – « démocratie » aidant – de « grand écrivain ». Naguère, on dénonçait la « trahison des clercs ». Voici qu'aujourd'hui on soupire de nostalgie à l'évocation du « clergé » intellectuel d'antan. Trop simple...

LA MORT DU GRAND ÉCRIVAIN
d'Henri Raczymow.
Stock, 200 p., 98 F.

Revoici « la mort de la littérature ». Trop souvent annoncée pour n'être pas intensément souhaitée, évidemment. Mais le livre d'Henri Raczymow, contrairement à ce qui s'est écrit depuis quelques années, en revient au vrai débat intellectuel, sans ressentiment personnel. Sa lecture est donc passionnante. Sa thèse, s'appuyant sur l'idée que la démocratie est désormais arrivée à son terme, est que *« la mort de la littérature est fondamentalement inscrite dans le projet démocratique lui-même. Il s'agit là d'un « irréversible » à la Péguy »*. Ainsi, *« quand Louis XIV reconnaît Racine, quand la « nation » reconnaît Voltaire ou Rousseau, quand le « peuple » reconnaît Victor Hugo ou Zola, quand l'« opinion » publique reconnaît Sartre, les choses sont simples. Mais qu'en est-il des instances contemporaines de la reconnaissance ? »*

La « reconnaissance » par l'« opinion »

Bonne question. La « reconnaissance » passant désormais par la télévision qui *« informe »* un *« public » passif pour lequel « un produit chasse l'autre »*, Raczymow en déduit que, *« du point de vue même de l'écrivain, la notion d'œuvre (...) n'a plus de sens »*. Ne va-t-il pas un peu trop vite vers son désir inavoué – affirmer la mort du « grand écrivain » –, en évitant de s'interroger vraiment, tant sur la notion de « grand écrivain » que sur l'histoire ? Racine fut, certes, reconnu par Louis XIV. Mais que dire de sa disgrâce ? Et Molière ? Au XX[e] siècle, Raczymow prend l'exemple de Sartre. Mais il regrette aussi le temps des Proust, Gide, Blanchot et quelques autres. Proust et Blanchot ont-ils donc été, comme Sartre, « reconnus » par l'« opinion publique » ? On peut en douter.

Ainsi, bien qu'il s'en défende explicitement, Henri Raczymow est sans cesse dans la confusion entre « grand écrivain » (en général légitimé par ses pairs, par des *« lecteurs »* – catégorie dont Raczymow ne parle guère) et « grand intellectuel » (écrivain aussi) au sens où on l'entend depuis Voltaire, et, plus encore, depuis l'affaire Dreyfus. De la mort de l'un, il déduit hardiment la mort de l'autre. L'intellectuel « qui-vient-représenter-le-« nous »-dans-le-social » est, en effet, mort, Raczymow le démontre bien. Alors, les « grands écrivains » sont *« seulement écrivains »* et meurent de ne plus pouvoir exercer *« un magistère moral »* (et voilà pourquoi les noms de Sade ou Genet n'apparaissent jamais dans ce livre).

Naguère, on dénonçait la « trahison des clercs » ; Raczymow dit aujourd'hui sa « nostalgie du clergé ». Nostalgie tout à fait respectable, mais qu'il n'y a aucune obligation à partager. Encore moins à tenir pour la vérité. Aussi aimerait-on poser à Henri Raczymow quelques questions, et inviter d'autres intellectuels à *en débattre*.

Est-ce parce que ce « clergé intellectuel » est une invention très française que Raczymow ignore les noms de Joyce, Faulkner, Hemingway ou Borges, entre autres ? La démocratie est-elle désormais, comme il le croit, un « état achevé » et non une valeur toujours à repenser ? Lorsqu'un essayiste rencontre un obstacle à sa démonstration, peut-il le contourner de manière aussi rapide que Raczymow dans cette phrase : *« Il n'y a plus de général de Gaulle ni de Sartre, et nul politique, jusque dans ses rêves les plus fous, ne songerait à emprisonner un écrivain : aucun ne dérange. Il est vrai qu'il n'y a plus, pour la France en tout cas, de guerre d'Algérie. Celle-ci se poursuit aujourd'hui autrement, en Algérie même. La fin de l'histoire ne vaut que pour nous »* ? Peut-on éviter de s'interroger sur le temps et l'art : comment se fait-il que Voltaire, au temps de Rushdie, soit soudain plus « actuel » que Sartre ?

TUDOR BANUS

Un intellectuel qui prend la parole doit-il consentir à la *« confusion démocratique »* ? On regrettera qu'Henri Raczymow, qui semble ne pas être un lecteur de Guy Debord, croie pouvoir penser la littérature – et sa fin – en s'abstenant de faire une critique radicale de la société. Il affirme, au contraire, que « société de masse » et « démocratie » vont de pair. Il ne voit aucune différence entre information et communication, et, à ses yeux, le *« village planétaire »* prophétisé par McLuhan et se réalisant à travers les autoroutes de l'information va bouleverser les mœurs *« dans le sens de la démocratie »*.

En outre, il croit pouvoir parler d'édition sans s'intéresser au marché. Ainsi, les prix littéraires seraient attribués *« pour d'obscures raisons »* et non pour des motifs économiques très précis. De même, Bernard Pivot aurait eu un rôle intellectuel plutôt qu'économique, il aurait été non pas un baromètre des ventes, mais la dernière *« instance de légitimation »* des écrivains. N'a-t-il pas été, au contraire, une terrible *« machine à indifférencier »*, accompagnant le renoncement des intellectuels, des « lecteurs », à leur fonction de légitimation ?

Renoncement qu'incarne Henri Raczymow quand il explique, sans rire, qu'il y aurait aujourd'hui en France *« cent ou cinq cents auteurs vivants et de grand talent »* – donc aucun. Comment un intellectuel peut-il à ce point consentir au règne de la marchandise et du « tout le monde peut écrire » ? Au nom de quelle perversion de la démocratie peut-on ainsi abuser du « nous » : *« nous le public », « nous sommes tous pareils »* ? Aujourd'hui, dit Raczymow en s'en désolant, les querelles sorbonnardes de Barthes et Picard nous font rire. Qui, « nous » ?

Barthes et « l'intellectuel »

Le temps de Barthes, Raczymow en rêve. Pourquoi alors se réfère-t-il plus volontiers à Allan Bloom (1) et Marc Fumaroli ? La discussion aurait été intéressante, pourtant, de ce passage du « Cours sur le neutre », dans lequel, dès 1978, Barthes développait la théorie de *« l'oscillation »* qui *« remet en question le rôle traditionnel de l'intellectuel (je dis bien « rôle » et non « fonction »). Depuis qu'il existe comme figure sociale (c'est-à- dire depuis la fin du XIX[e] siècle (...), l'intellectuel est une sorte de Procureur Noble des Causes Justes. Bien sûr, ce n'est pas la nécessité de son action qu'il s'agit de contester ; c'est la consistance d'une figure de la Bonne Conscience, c'est un drapé qu'il s'agit de déranger.* (...) *Nous entrons dans une phase de déconstruction, non de l'action de l'intellectuel mais de sa « mission »*.

Il est logique, finalement, que ce livre de deuil, ce « Vive la sociale ! » intellectuel, conclue à la mort de la littérature. Et comme on souhaiterait continuer ce débat, on aimerait suggérer à Henri Raczymow un autre essai, commençant ainsi : « Oui, la littérature est morte pour tous ceux qui la prenaient pour un geste d'appartenance sociale. Et alors ? »

Josyane Savigneau

(1) Essayiste américain, très conservateur, auteur, notamment, de *l'Ame désarmée* (Julliard, 1987).



Batailles bibliques

En dressant l'inventaire de trois siècles d'herméneutique du texte sacré en France, François Laplanche apporte une contribution majeure à l'histoire de l'exégèse

LA BIBLE EN FRANCE ENTRE MYTHE ET CRITIQUE (XVI[e]-XIX[e] siècle)
de François Laplanche.
Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 315 p., 150 F.

Dans ce livre, dense, synthétique, parfois elliptique, François Laplanche présente les résultats de vingt années de recherches consacrées à la *« science des Écritures sacrées »*. Son propos est bien délimité : il ne vise pas à repérer les usages, les lectures ou la place de la Bible dans la société française entre le XVI[e] et le XIX[e] siècle, mais à faire l'*« histoire d'une discipline théologique »*. De là les questions fondamentales qui traversent tout l'ouvrage. Comment les clercs, qu'ils soient ou non d'Eglise, ont-ils compris, interprété, expliqué le texte sacré ? Comment ont-ils pu concilier sa vérité universelle et l'historicité d'un récit qui, parce qu'il dit les origines et la fin, constitue un véritable *« mythe chrétien »* ? Comment les exégètes ont-ils accueilli les découvertes de tous ordres (philologiques, historiques, scientifiques) qui mettaient en cause la lecture littérale et les commentaires traditionnels de la Bible ?

Le livre s'ouvre par un ébranlement originel, celui qui marque les années 1560-1620, entre les guerres de religions et la guerre de Trente Ans. Non pas, comme on aurait pu l'attendre, parce que catholiques et protestants se déchirent alors sur l'interprétation de la Bible. Tout au contraire, les uns et les autres mobilisent les mêmes citations, proposent les mêmes commentaires, affrontent les mêmes questions : celle de la vérité du texte sacré, démontrée par son antiquité même ; celle de la violence, que seul peut juguler un gouvernement inspiré par le modèle biblique. Exégètes catholiques et réformés ont un même adversaire, le « machiavélisme », qui dissocie radicalement l'autorité de l'Etat de toute finalité ou de tout fondement religieux. Il leur faut donc réaffirmer que le récit biblique et la loi chrétienne ne font qu'un, l'authenticité de l'histoire sainte garantissant la vérité de la parole de Dieu.

A partir de ce constat initial, François Laplanche entend rendre compte du *« parcours selon lequel le récit biblique passe d'un statut où il englobe le sens des existences individuelles et explique les différences socioculturelles à un état où il devient assujetti à la maîtrise de la raison et se voit assigner une place dans l'histoire des religions »*. Cette trajectoire n'est pas propre à la France, mais il y a des traits singuliers. Face aux audaces de la critique historique des érudits protestants qui, dès le XVII[e] siècle, soulignent les obscurités du texte biblique, récusent les prescriptions morales de l'Ancien Testament et privilégient la cohérence du sens aux dépens de sa littéralité, les théologiens catholiques, sans être immobiles, demeurent timides. Les solutions qu'ils élaborent pour sauvegarder l'antiquité et l'authenticité du récit biblique ne se déprennent jamais d'un souci apologétique.

Roger Chartier
Lire la suite page V

LE FEUILLETON de Pierre Lepape

De « L'Abbé C » à « Zazie... »

Deux grandes maisons – Robert Laffont et Bordas – se lancent l'une et l'autre dans l'édition monumentale d'un dictionnaire des œuvres. Elles prennent ainsi, pour le plus grand bonheur du lecteur, gagnant de toute façon, le risque de l'essai comparatif. Au final, le dictionnaire de Laffont est imbattable quant au nombre des œuvres citées, voire exhumées. Mais c'est chez son rival qu'on trouve la matière.

Page VIII

D'AUTRES MONDES par Nicole Zand

La prison perpétuelle

La littérature albanaise d'après Ismaïl Kadaré commence à faire son apparition en France chez des éditeurs curieux. L'un de ses meilleurs représentants est sans doute Besnik Mustafaj, qui est aussi... l'actuel ambassadeur d'Albanie à Paris.

Page II

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

La performance de Fontenelle

RÊVERIES DIVERSES
de Fontenelle.
Préface et notes d'Alain Niderst,
éd. Desjonquères. 160 p., 110 F.

LE grand Corneille n'était pas commode sur le tard. Et Voltaire pas davantage. Albert Cohen avait ses humeurs, et Georges Simenon se donnait volontiers des airs de misanthrope. Quant à Paul Léautaud, c'était le plus méchant caractère de toute notre littérature, avec ses chats, ses médisances, ses ricanements et le regard qu'il jetait sur l'espèce humaine. A leurs heures perdues, ces gens révisaient leurs leçons. Ils relisaient peut-être le traité de Cicéron sur l'art de vieillir, le célèbre *De Senectute*, car c'est une chose qui s'apprend comme le reste. On a moins de temps, voilà tout...

Fontenelle a été sans conteste le vieillard le plus aimable de la république des lettres. Il est vrai que le neveu des frères Corneille appartenait à ce XVIIIe siècle qui conjugua les lumières et l'urbanité. On connaît ses mots d'esprit et ses reparties, qui firent les délices des salons et le bonheur des marquises. S'étant égaré dans je ne sais quel boudoir et tombant sur une jeune femme en déshabillé, Fontenelle lui fit ce compliment : *« Ah ! Madame ! Si je n'avais que quatre-vingts ans. »* A l'époque, il devait en avoir quatre-vingt-dix-neuf. Il cessa de vivre le 9 janvier 1757, quelques semaines avant d'atteindre sa centième année. Mesquinerie du destin... Vers la fin, quand on prenait de ses nouvelles, il répondait seulement : *« Je sens une difficulté d'être. »* Et les marquises s'interrogeaient sur le régime et les recettes de ce vieil homme. *« Je vous souhaite, Madame, les jours et l'estomac de Fontenelle »*, écrirait Voltaire à Mme Geoffrin.

Sa vie fut une performance. Il naquit assez tôt pour rencontrer Mme de Sévigné et pour « avoir des mots » avec La Bruyère, mais il attendit les arrivées de Chamfort et de Mirabeau pour mourir. Ou plutôt pour disparaître furtivement, comme il l'avait toujours fait. *« C'est le plus agréable joueur de passe-passe »*, disait Voltaire à Frédéric II, en 1751... C'était aussi le plus discret, le moins tapageur des révolutionnaires de la pensée. Avec les *Dialogues des morts*, les *Entretiens sur la pluralité des mondes* et l'*Histoire des oracles*, il était apparu, dès les années 1680, comme l'ennemi de tous les préjugés (1). Ce n'était pas rien sous Louis XIV. Le meilleur élève de Descartes fut en quelque sorte le « lièvre » de Voltaire et de Diderot, même s'il préférait donner des leçons particulières aux marquises, dans les prairies normandes.


BERENICE CLEEVE

SOUS le titre *Rêveries diverses*, on a réuni les courts traités de Fontenelle. Il décrit *« l'empire de la poésie »*, parle de *la Princesse de Clèves* et disserte *« sur les anciens et les modernes »*. Il compare Corneille et Racine, pour tirer de leur embarras les futurs lycéens. Il envoie des cartes postales de l'île de Bornéo, dans les mers du Sud, pour encourager le tourisme asiatique. Il médite sur *« le bonheur »*, sur *« l'origine des fables »* et sur *« l'existence de Dieu »* – qui est sans doute la « meilleure » de ces *« fables »*, avec *« la résurrection des corps »*. Puis il expose les principes d'une république. Les écrivains occupent souvent leurs loisirs comme cela : entre l'analyse des sentiments et la peinture des sociétés, ils rédigent des constitutions. *« Il n'y aura ni nobles ni roturiers »*, déclarait Fontenelle dans son projet de république, à la fin du règne de Louis XIV. Il avait pris assez d'avance pour vieillir tranquillement...

Il aimait le mélange des genres : le libertinage et l'astronomie, les frivolités et la philosophie, la fantaisie et la réflexion. Il faisait volontiers de la géographie lorsqu'il étudiait la poésie. Sous sa plume, *« la Haute-Poésie »* devenait une région peuplée de gens très *« renfrognés »* et très *« mélancoliques »*, dont les *« autres provinces »* ne comprenaient pas le dialecte. Car celui-ci n'était pas moins obscur que *« le bas-breton pour le reste de la France »*. Les choses n'ont guère changé dans ce domaine... Fontenelle traita de *« la résurrection des corps »* pour dissiper (à sa manière) les inquiétudes du marquis de La Fare. *« Vous qui imaginez toujours mieux que personne, vous doutez aussi avec plus d'esprit que les autres gens »*, lui écrivit le philosophe. M. de La Fare se demandait, en effet, où l'on mettrait l'espèce humaine si tous les morts ressuscitaient. Quelle foule et quelle cohue ! Ce serait une crise planétaire du logement... Le marquis se préoccupait d'autant plus de la question qu'il était lui-même assez replet et qu'il avait besoin d'espace pour respirer. Le *« volume »* et les rondeurs de cet homme jetaient une ombre sur la théologie, mais Fontenelle trouva le moyen de « rassurer » tout le monde. Il était le champion du paradoxe – la meilleure discipline des Français, avec l'escrime.

« Quoique très intéressante, [cette matière] *est assez négligée »*, disait-il du bonheur. Il abordait celui-ci comme « une idée neuve » et le considérait en « égotiste ». Héritier de Montaigne et précurseur de Stendhal... En revanche, Fontenelle présentait « l'art de se duper » comme la pratique la plus ancienne de l'espèce humaine. Avec l'*Histoire des oracles* et *l'Origine des fables*, il a fait une histoire du mensonge. Il a montré comment les sociétés s'entouraient de fictions qu'elles faisaient passer, ensuite, pour la Vérité. *« Il n'y a point de peuple,* écrivait-il, *dont les sottises ne doivent nous faire trembler. »* A notre époque, cette maxime se vérifie tous les matins.

DANS le *Parallèle de Corneille et de Racine*, Fontenelle donnait l'avantage à son oncle. Il avait l'esprit de famille, mais c'était aussi un règlement de comptes. Car il soutenait le parti des *« modernes »*, tandis que Racine était de l'autre bord. Aux lycéens de décider si Corneille ranime nos *« vertus »* et si Racine rend légitimes nos *« faiblesses »*, comme le dit Fontenelle... Quant à *la Princesse de Clèves*, elle l'avait tellement charmé qu'il ne parvenait pas à la quitter. Il affirmait avoir lu quatre fois le roman de Mme de La Fayette. Ce n'était pas ordinaire pour *« un géomètre »* et libertin de son espèce. Cet éternel célibataire, qui ne se laissait abuser par aucune chose, avait-il quelquefois la nostalgie de l'amour-passion ? Les soirs d'hiver, peut-être.

(1) Les *Entretiens sur la pluralité des mondes* sont réédités dans la collection de poche des éditions de l'Aube.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

La prison perpétuelle

PETITE SAGA CARCÉRALE
de Besnik Mustafaj.
Traduit de l'albanais par Elizabeth Chabuel, Actes Sud, 214 p., 118 F.

IL existe certainement en Albanie une littérature de la génération d'après Ismaïl Kadaré qu'il est passionnant de découvrir, et qui commence à faire son apparition en France chez des éditeurs curieux. Parfois, la traduction française constitue même l'édition originale. C'est le cas, par exemple, du quatrième titre – en deux ans – que Besnik Mustafaj publie chez Actes Sud, intitulé *Petite Saga carcérale*. Un livre qui présente l'originalité d'avoir été publié dans son pays en morceaux, en kit pourrait-on dire, sur cinq années, dans des volumes disparates : le « livre premier », présenté comme un conte pour enfants, en 1987 ; le « livre troisième », en 1989, sous le titre *Temps suspendu*, dans un recueil de nouvelles ; le « livre deuxième » enfin, impubliable jusque-là, en 1992. Une ruse qui montre comment, après la mort d'Enver Hodja, il a été possible aux jeunes de commencer à s'exprimer presque librement.

Et, ô surprise ! ce puzzle reconstitué est vraiment un roman. Fait de mythes et d'horreur... Un roman balkanique de notre siècle : la saga d'une famille albanaise vouée à la prison, pour des raisons politiques, depuis la formation de l'Albanie indépendante entre 1912 et 1914 (et son entrée à la Société des Nations en 1920, contre le vote de la France qui soutenait la Grèce et la Serbie. Mais c'est une autre histoire, même si elle nous rattrape aujourd'hui !) jusqu'à une dictature qui se termine, succédant à la monarchie autoritaire d'un fils de tribu du pays musulman, Ahmed ben Zogolli, dit Zogu, dit Zog Ier. *« L'Albanie est certainement le seul pays qui ait eu la prison politique pendant tout le siècle »*, nous rappelle l'auteur.

AGÉ aujourd'hui de trente-six ans et ambassadeur d'Albanie à Paris (pour un traitement proche d'une bourse d'étudiant !), Besnik Mustafaj, romancier et essayiste (1), fut un des chefs de file des jeunes intellectuels engagés avant d'être élu député auprès de Sali Berisha, l'actuel président de la République. Il n'a, heureusement pour lui, jamais connu la prison. Mais il en a gardé la blessure. Ce qui fait d'abord l'originalité de sa *Petite Saga carcérale*, son meilleur roman jusqu'ici, c'est qu'il ne s'agit nullement de raconter les souffrances des prisonniers, mais de montrer comment on traumatise un peuple par des années d'isolement et de violence policière ; de démontrer comment la prison, par contagion, détruit tout le monde, même ceux qui n'y sont pas allés.

Ainsi, nous allons comprendre que ce qui désespère Linda, lorsqu'elle se trouve enceinte à la fin de ce livre sans suspense, c'est d'être incapable de choisir le destin de son enfant : *« Fils de prisonnier politique depuis sa naissance, il mépriserait et haïrait inévitablement son père. Tandis que gardien, il serait méprisé et haï inévitablement par sa femme et ses enfants. »* Elle-même, fille de geôlier, femme de prisonnier, ne sait plus s'il est *« plus difficile d'être la femme d'un mari méprisé ou la mère d'un fils méprisé »*... Son enfant sera le dernier d'une lignée de prisonniers, le fils de Bardhyl Tzatza, dit Luli, petit-fils d'Omer Tzatza, arrière-petit-fils d'Oso Tzatza. Une véritable dynastie carcérale !

La fiction (mais où commence la fiction ?) se présente comme un triptyque romanesque composé dans des styles et des approches psychologiques complètement différentes, fait de questions, de rêves, de désirs ou d'hallucinations, d'où sourd une irrépressible angoisse. Trois contes, de plus en plus marqués par une folie incontrôlable (2).

Dans le premier récit, Omer, un garçon de douze ans, va voir pour la première fois le père qu'il ne connaît pas, qu'il a longtemps cru mort, dont on lui a caché l'existence, avant d'apprendre par sa mère qu'il est en prison. Un mot que l'enfant n'a jamais entendu. *« La prison est un endroit sombre entouré de murs épais, où sont enfermés et attachés par des chaînes, nuit et jour, ton père et d'autres hommes comme lui »*, lui explique sa mère. Une rencontre brève dans un parloir, qui va changer sa vie toute entière. *« Ton père ne connaît pas la peur »*, avait dit sa mère, laissant libre cours à l'imagination d'un fils qui va rêver de ce géant dont le peuple chante les exploits et qu'il se représente comme le héros des vieilles chansons de geste du folklore albanais. *« Quel âge doit-on avoir pour aller en prison ? »*, demande-t-il avant de s'endormir, chevauchant un alezan blanc pour libérer son père. Mais l'homme brisé, sans force, aux dents cassées, aux membres désarticulés, qui veut l'embrasser, n'a rien de commun avec le preux au cœur de dragon qu'il voyait dans ses rêves. *« Où est-il le bras puissant qui agite l'épée de Skanderbeg, la massue de Gjergi Elez Ali, et arrache, à travers les forêts, les rochers et les chênes comme Muyi ? »* Un superbe conte pour des enfants (et des vieux enfants) nourris d'une mythologie inconnue, exotique, d'une pureté merveilleuse.


DR

Besnik Mustafaj, ambassadeur et écrivain...

Vingt-cinq ans plus tard, dans une autre prison politique, un camp de travail près des mines de cuivre, les mythes ont fait long feu. Luli, le fils d'Omer, l'homme incapable de rêver, est autorisé à retrouver Linda pour une nuit d'amour, octroyée par les geôliers dans la chambre des « rencontres spéciales » où le prisonnier a le droit de dormir avec sa femme, à condition qu'il *« se soit bien comporté »*. Ce qui est une ruse de plus pour le briser. Car la chambre se révèle une chambre de torture sous l'œil omniprésent de celui qui surveille, qui guette la faute, qui enregistre tout. Et qui va ne trouver qu'une bande magnétique vierge, puisque Linda et Luli n'ouvriront pas la bouche de toute la nuit, allant même jusqu'à renoncer au sommeil. Par peur des rêves qui trahiraient l'opposant au régime. Par peur des mots qu'il a trouvé au camp dans des livres interdits. *« On disait qu'ils étaient l'héritage de prêtres morts en prison. Nos gardiens penseraient-ils que nous, qui lisons ces ouvrages, ne sortirons jamais de cet enfer ? »*, se demande le prisonnier qui a recensé dans sa tête tous les mots doux de la langue albanaise. s'enivrant des odeurs exhalées par les femmes décrites dans les chansons d'amour des bergers : *« Arôme de tilleul, de fraise, de lait frais et plus fréquemment une senteur de pomme d'hiver »*, tous ces parfums réputés antirévolutionnaires.

LE lecteur de Mustafaj ne pourra pas oublier l'impatience, la fébrilité affolée du prisonnier, *« ivre de manque »*, qui attend la femme à qui il veut révéler son amour fou – superbe Linda qui, elle, sait encore l'amour ! On reconnaît jusque sur soi la sensation d'un corps rendu impur, puant, au sexe glacé. L'amour impossible au cours de la nuit tant attendue. L'impossibilité de se retrouver, ni physiquement ni spirituellement, puisqu'ils n'ont le droit de parler de rien. L'impossibilité de se comprendre à demi-mot. L'influence dénaturante de la prison, dévirilisante, dont l'oppression la plus dangereuse s'exerce finalement contre la langue nationale *(« Tout ce qui fait de l'homme un homme deviendrait peu à peu muet. Et mourrait, comme meurent tard en automne les fleurs de l'étiolement du soleil. Juste le temps de passer d'une génération à l'autre, et l'homme ne serait plus muni des moyens nécessaires à l'épanouissement de ses sentiments. »)*

Les bourreaux eux-mêmes ne seront pas à l'abri. Tel Hyqmet Hidi, le grand-père de Linda, le gardien le plus ancien de la prison, construite au temps de l'occupation ottomane, geôlier sans prisonniers devenu fou après que les détenus se furent libérés, et qui tente de remplacer par sa femme, par sa fille, par des monceaux de pierres qu'il accumule dans les cellules désertées, ce vide intolérable. La privation de liberté brise l'homme, qu'il ait été dedans ou dehors. Et on se prend à penser que cette saga, pas si « petite », porte en germe, avec la naissance annoncée du fils conçu au camp, les dérèglements et les schizophrénies des sociétés postcommunistes que nous considérons sans y rien comprendre.

(1) Ont paru chez Actes Sud deux romans, *Un été sans retour* (1992), *les Cigales de la canicule* (1993), et un essai, *Entre crimes et mirages, l'Albanie* (1992).

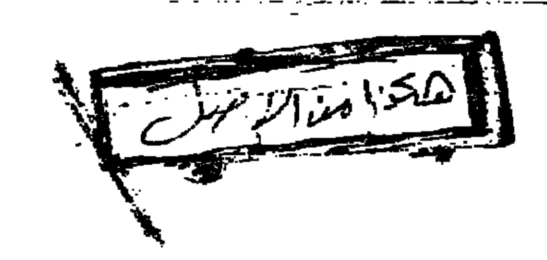
(2) A propos de l'anéantissement de l'homme par cette institution qu'est la prison politique, il y avait eu jadis les très fortes nouvelles de *l'Ecole d'impiété*, d'Alexandre Tisma, un Serbe de Voïvodine aujourd'hui exilé en France, (L'Age d'Homme, 1981).

★ « Résonances bulgares » proposera, du 14 novembre au 7 décembre, un ensemble de manifestations – théâtre, lectures, expositions, cinéma, musique – afin de découvrir la Bulgarie et sa culture aujourd'hui.

Au programme : *les Innocents*, création d'une pièce inspirée de Jules Vallès par le Théâtre Avril (du 14 au 26 novembre) ; une exposition de photos, « La Bulgarie à travers le regard d'Ivo Hadjimichev » (du 14 au 30 novembre) ; des films : *Granetza* (1993), d'Elian Simeonov et Christian Notchev (le 15 novembre à 20 h 30), *la Corne de chèvre* (1994) de Nicolas Volev (le 18 novembre à 18 h 30), *Quelque chose dans l'air* (1994) de Peter Popzlatev (le 24 novembre à 20 h 30) ; un débat en duplex entre Sofia et Paris sur les raisons du rattachement de la Bulgarie à l'espace francophone (le 19 novembre à 16 heures).

« Résonances bulgares » sera accueilli au Centre Wallonie-Bruxelles dans le cadre du « Festival Francophonie métissée », qui se veut le lieu de rencontres et d'échanges pour les créateurs, proches ou lointains (Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin, 75004 Paris, tél. 42-71-26-16).

Enfin, Jeliou Jelev, président de la République de Bulgarie, docteur en philosophie, donnera une conférence au Collège de France sur les « Aspects et problèmes de la théorie relationnelle de la personnalité humaine » (le mercredi 23 novembre à 11 heures, salle 8).



Les enfants magnifiques

Deux adolescents rayonnants face à des adultes désemparés : une fable tendre et implacable de Pierrette Fleutiaux

ALLONS-NOUS ÊTRE HEUREUX ?
de Pierrette Fleutiaux.
Gallimard, 300 p., 105 F.

Depuis *Histoire de la chauve-souris* (1), Pierrette Fleutiaux a toujours écrit des récits aux allures de contes. C'est dans cette atmosphère du conte – légère, aérienne, traversée d'humour très tendre –, à laquelle s'accorde un style lisse, implacable et doux, que baigne son nouveau roman, même s'il s'ancre dans une réalité très contemporaine. Pierrette Fleutiaux y raconte la légende croisée de deux enfants *« américains »* : Robin et Beauty. Pour l'instant, ils ne vivent pas sur le même fuseau horaire...

Robin est à New-York. Bien que d'origine française il ne parle plus que l'anglais, se veut résolument, entièrement américain car, à ses yeux, *« tout ce qui est grand et enviable dans le monde est américain »*. Il est simple, positif, crée *« beaucoup de moments de gloire »* autour de lui, aime jouer avec son ballon – *« son petit dieu, son consolateur tout rond »* – dans le parc de Riverside Drive et rêve de s'élancer comme Batman, son héros préféré, *« à l'assaut des méchants, toutes ailes déployées, cape au vent, cœur flambant : la vie ! »*

Beauty naît, elle, à Miami, dans une grande maison au bord de l'océan. Malgré son prénom, elle n'est pas particulièrement jolie – ses pieds sont trop grands, son corps trop grêle – et sa relative laideur sème le trouble chez les parents Berg, qui rêvaient d'une petite fille aussi resplendissante que celles que l'on voit sur les publicités pour pâte dentifrice. Ils ne savent pas qu'un *« bleu magnifique s'est répandu »* dans l'âme de Beauty. Elle y puise une obstination, une insolence rayonnantes.


BRUNO GARCIN GASSER
Pierrette Fleutiaux : féerie sentimentale.

Les mauvaises fées rôdent plutôt du côté des adultes, plus fragiles, inquiets, menacés, sujets à des *« perturbations minimes mais imprévisibles »*. Avec encore plus d'acuité et de lucidité attentive que dans *Nous sommes éternels* (2), Pierrette Fleutiaux cerne les blessures secrètes qui affleurent au détour d'un faux pas, d'un geste manqué et, en grande romancière des gouffres intérieurs, elle débusque les peurs profondes qui *« dévorent comme des Locuste ; parfois elles ne tiennent pas plus que neige en avril mais elles ne lâchent probablement jamais »*.

Ces peurs habitent particulièrement Mme Carel, la mère de Robin. Balbutiant à peine quelques mots d'anglais, perpétuellement désorientée dans les rues de New-York, elle se sent *« affreusement exilée »* et ne parvient pas à s'intégrer à un pays sans états d'âme. Elle n'adhère pas non plus très bien à sa propre vie : elle se demande sans cesse où passent ses forces et, parfois, il lui semble qu'elle *« tâtonne encore, que sa vie se dérobe au fur et à mesure de ses efforts »*. Et pour Robin, qui croit en la normalité – *« son but avoué »* –, c'est particulièrement *« déroutant chez une maman »* ces vacillements perpétuels, cette quête désemparée d'une véritable identité. Avant Pierrette Fleutiaux, on a rarement dépeint, analysé, avec une telle perspicacité émue, le désarroi d'une mère qui, ne parvenant pas à rejoindre les valeurs, les croyances et les rêves de son enfant, ne sait plus comment s'occuper de lui.

Mais ce qu'il y a de plus beau dans ce roman, ce qui lui donne son souffle de générosité ardente, c'est le désir des enfants de courir au secours de leurs parents, au lieu de profiter du spectacle de leurs vertiges pour se donner l'illusion de grandir et de les dominer.

Même si, à son retour en France – car *« les grands-mères ont fini par gagner »* –, Robin a du mal à se réadapter, il stimule son père qui, divorcé, désorienté par sa solitude à Paris, lui semble être incapable de *« se débrouiller avec l'époque nouvelle »*. A Miami, M. Berg perd son travail, se laisse aller, commence à boire, d'autant plus désarmé qu'il n'a pas *« l'habitude du malheur »* et de l'introspection. Et c'est Beauty qui, en lui montrant que le monde ne se limite pas aux blanches maisons de Floride, en l'incitant à se confronter à lui-même et à écouter pour une fois son propre silence blessé, l'aide au fond à devenir adulte. C'est le moment où elle *« entre dans sa beauté »* en remportant un concours au Miami Club ; le regard ébloui de la salle opère chez elle *« une transfiguration totale, comme par un coup de baguette magique »*.

Pierrette Fleutiaux crée un climat de féerie sentimentale autour de Robin et de Beauty qui, comme dans les fables, ont tout – exactement la même taille, les mêmes goûts, etc. – pour se rencontrer et s'aimer. Il y aura beaucoup d'avions, d'aéroports pour ces adolescents amoureux et libres qui n'ont pas choisi entre les anciens parapets de l'Europe et le rivage de Floride. La romancière les laisse naviguer dans ces régions intermédiaires entre ciel et terre, gravité et insouciance, et se poser, avant d'aborder, à l'âge adulte, cette question : allons-nous être heureux ? Il y a une telle euphorie communicative dans le récit, une telle force radieuse chez ces enfants transatlantiques qu'on a envie de répondre oui à leur place.

Jean-Noël Pancrazi

(1) Julliard, 1989.
(2) Gallimard, 1990.

Ecrire le Mal

UN MAL IMAGINAIRE
de Maxime Montel.
Ed. de Minuit, 112 p., 59 F.

Depuis dix ans, beaucoup de livres ont été écrits, publiés, qui ont pour thème le sida – forme présente et inoubliable d'une réalité mortelle. Récits et témoignages, cris de colère, de révolte ou d'abandon... ils opposent au mal, à son envahissement des corps et des consciences, la barrière dérisoire des mots et des phrases.

Maxime Montel, précise l'éditeur, est le pseudonyme d'un auteur né en 1953, qui signe, avec *Un mal imaginaire*, son premier livre. *« Nous avons fait quelque chose contre notre chagrin : nous l'avons écrit. »* Ce « nous » n'est pas de majesté ; il désigne une communauté au nom de laquelle ce récit a été rédigé ; communauté invisible et informelle, communauté de souffrance et de destin dont la maladie dessine l'espace. Singulier et bouleversant, le livre de Maxime Montel l'est précisément en raison de cette parole collective qu'il fait entendre. Une parole qui vaut pour plusieurs, et non seulement pour celui qui la signe. *« L'apparition du Mal fait injure au monde vacciné. Il trouble ses égoïsmes, ruine ses garanties. Il l'inonde de sang, d'horreur, de vraies cadavres et de corps écorchés. »* Face à ces *« égoïsmes »*, il est nécessaire de faire front, de trouver une langue commune. Hors de cet espace, il y a le *« triomphe bruyant »* de ceux qui *« ont réduit le Mal à leur aventure singulière, fait de leur fin la pathétique apothéose de leur destin particulier »* ; *« apôtres d'une culpabilité parfaite, ils ont été béatifiés à rebours. »*

Mais la maladie n'attend pas, elle avance, elle « progresse » comme on dit ; elle décime. D'où le caractère particulier, et tragique, de cette communauté, qui n'est pas seulement celle de vivants solidaires – ceux qu'un *« stigmate (...) designe »* – mais aussi celle des morts. A travers les seconds, a travers le regard des *« suppliciés baroques »* plus avancés qu'eux dans le mal, les premiers éprouvent le *« deuil antérieur »* d'eux-mêmes. Leur sursis est une attente ; une attente au cours de laquelle le recrutement continue : *« Nous ne sommes que les premiers à avoir été mis à l'épreuve. »*

Le prix de la vie

Les malades sont nos *« semblables »* – ce mot est le dernier du récit. Il ne contredit pas l'idée de communauté ; suggérant qu'elle peut inclure les non-malades, il permet, au contraire, d'en mieux saisir le sens. A condition de demeurer à l'écoute.

« Nous ne cherchons pas le dénuement. Il nous est imposé et nous offre une abondance qu'aucune fortune ne sait donner », affirme Maxime Montel. Le mot *« abondance »* ne doit pas surprendre ; il ne protège pas de la douleur ; il ne console d'aucun deuil et n'abrite pas de la mort. Simplement, de tous les instants gagnés, de *« notre vie réelle, cassante comme du verre »*, il indique l'incalculable prix.

Patrick Kéchichian

Le puritain et la jolie pute

Un « huis clos » goguenard de Pascal Lainé

COLLISION FATALE
de Pascal Lainé.
Stock, 230 p., 98 F.

On dirait que Pascal Lainé produit ses romans comme le prestidigitateur tire de son chapeau lapins, foulards, colombes... Même aisance, même effet de surprise. Depuis ses débuts en 1967, il en a publié vingt. Mais plus encore que le nombre, c'est leur diversité qui étonne. Il a touché à tous les genres : le roman social (*la Dentellière*, prix Goncourt 1974), l'introspection poétique, la bluette érotique façon XVIIIe siècle, le policier, l'histoire d'amour, le dialogue philosophique... Il vient de sortir d'un gros roman familial en deux volumes (*la Moitié du bonheur*) où, à travers la vie de sa mère et de sa tante, il remontait à ses origines. Et le voilà qui s'attaque à une histoire tout à fait extérieure à lui, vécue par des personnages qui ne lui doivent rien, un fait divers qu'il traite en comédie ironique et légère quoiqu'il y ait, au début et à la fin, mort d'homme.

En pleine nuit, sur le boulevard circulaire d'une petite ville de province, un homme au volant de sa BMW en écrase un autre qui s'est littéralement jeté sous ses roues. Aucune charge n'a pu être retenue contre le conducteur. La police conclut hâtivement à un suicide et relâche le meurtrier involontaire.

Ce Francis est le barman du grand hôtel régional, un employé modèle, impeccable dans son service et son allure, dont la BMW fait partie. Il ne peut supporter l'idée qu'il a tué un homme et qu'il s'en tire impunément. Un énorme sentiment de culpabilité l'envahit. Avec une obstination cocasse, il n'aura de cesse de faire reconnaître, par le débonnaire inspecteur de police qui a réglé l'affaire, sa responsabilité dans l'accident afin d'être arrêté. Il n'y parviendra pas. Quand, plus tard, il se verra enfin déféré à la justice, ce sera pour une affaire de proxénétisme aussi fausse qu'absurde dans son cas.

Célibataire à quarante ans, Francis n'a, en effet, jamais touché à une femme. Il hait le sexe et toutes ses manifestations, ce qui ne l'empêche pas de rechercher le spectacle offert par les prostituées dont il fait un curieux usage. Il les laisse s'approcher, puis quand elles croient le poisson ferré et s'apprêtent à monter dans la voiture, il démarre, les renvoyant brutalement au trottoir. C'est un simulacre de meurtre. D'ailleurs, dans ses rêves, il les écrase pour de bon. Son accident sur le boulevard circulaire a fait suite à une telle prouesse. Le hasard – ou la fatalité, grand ressort tragique – a réalisé son fantasme.

Jeux d'opposition

Tourmenté par sa culpabilité, Francis veut en savoir plus sur son mort. Aussi recueille-t-il la petite amie de la victime. Il ne tarde pas à découvrir que ce Théo Sorlin n'était qu'un souteneur et qu'Anaïs, libérée, continue à se prostituer pour son propre compte. Il a donc installé chez lui ce qu'il déteste le plus, et qui, pourtant, le fascine. Le face-à-face, qui va durer trois mois, entre le puritain et la jolie pute constitue l'essentiel du livre. Il pourrait être violent. Il ne donne lieu qu'à des disputes comiques à travers lesquelles on devine cependant qu'un homme court à sa perte ; à une grande scène de séduction, jouée par Anaïs, qui aboutit à un terrible fiasco : à une petite guerre muette entre les protagonistes qui se termine sur une explosion inattendue.

Ce « huis clos » sartrien est conduit de main de maître. Tandis qu'en notations précises et rapides sont décrits, comme saisis par une caméra, décors, lumières, vêtements, gestes, postures, une sonde méticuleuse fouille les sentiments complexes, changeants, contradictoires des personnages, qui tantôt s'affrontent directement, tantôt s'analysent, tantôt sont pris dans les commentaires d'un meneur de jeu qui les interpelle. Car l'auteur, sous le masque d'un journaliste rompu à percer les sales secrets des gens, intervient dans le récit, non pas comme un narrateur, plutôt comme un metteur en scène qui sait, au bon moment, s'effacer devant ses acteurs mais qui les tient en même temps à distance.

Un drame conté sur un ton goguenard, une tragédie coulée dans une langue familière et crue, qui recherche la métaphore basse et volontairement réductrice, une remarquable combinaison entre les moyens du cinéma et les subtilités de l'analyse psychologique, un perpétuel décalage entre le fond et la forme, tous ces jeux d'oppositions font de *Collision fatale* autre chose qu'une histoire bien ficelée, pimentée d'érotisme et de culpabilité : une savoureuse œuvre d'art bâtie sur le contraste et sur la dissonance.

Jacqueline Piatier

Urbi et orbi

L'histoire de la papauté est bien plus que celle des papes. C'est l'histoire de la chrétienté et celle de l'Occident

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA PAPAUTÉ
Ouvrage collectif sous la direction de Philippe Levillain. Fayard, 1 776 p., 1 200 F jusqu'au 31 décembre.

Saviez-vous que Mgr Montini, substitut à la Curie romaine et futur Paul VI, se levait quand il répondait au téléphone au pape Pie XII ? Que, derrière le combiné, celui-ci ne se présentait jamais, provoquant dans son entourage de belles frayeurs ? Que le barbier de Grégoire XVI, élu en 1831, a écrit une monumentale histoire de la Curie romaine ? «Téléphone», «Barbier» : ce sont deux des 912 entrées du volumineux *Dictionnaire historique de la papauté*, qui vient d'être publié sous la direction de Philippe Levillain (1). A la lecture de ses 1776 pages, on saura également tout sur la « monnaie » et les « cuisiniers » du pape, sur les « dispenses » et les « indulgences ». On ne confondra plus « antéchrist » et « antipape ».

Les responsables de ce *Dictionnaire* n'ont pas fait le choix de la facilité, qui aurait consisté à reprendre la liste chronologique des 260 (264 ? 269 ?) papes qui se sont succédé sur le trône de Pierre ou à retracer, par grandes périodes, l'histoire de l'Eglise. Sans doute, grâce à ce travail d'érudition sans précédent, n'ignore-t-on désormais plus rien ou presque de la biographie des papes – autant qu'on puisse connaître ceux des dix premiers siècles –, des antipapes et de la papesse Jeanne. Mais, par cercles concentriques, c'est toute l'histoire de l'institution pontificale que l'on découvre, son administration, son œuvre artistique, son magistère et sa diplomatie.

Plus on avance, au gré des notices, dans la lecture du *Dictionnaire*, plus on mesure leur poids d'histoire, de sens et de sang. Par ses crises, par ses schismes, par ses conciles, par ses périodes noires (Inquisition) ou brillantes (Renaissance), l'histoire de la papauté romaine est inséparable de celle de la chrétienté entière et de l'Occident. Les fractures politiques issues du schisme entre Rome et Byzance au XIe siècle perdurent aujourd'hui. La victoire de Lépante contre les Turcs, en 1571, est bien celle de la chrétienté, conduite, entre autres, par le capitaine des galères pontificales. Quant à la coupure politique de l'Europe, qui a suivi la Réforme du XVIe siècle, elle en a préparé de plus tragiques et de plus récentes.


NICOLAS GUILBERT

Cet ouvrage témoigne de la vitalité d'une institution bimillénaire qui a su résister aux outrages du temps, innover quand on la disait essoufflée, rebondir quand on la croyait corrompue ou assoupie. Pour riposter à la Réforme, Paul III, un Farnese, cardinal à dix-sept ans, père d'enfants naturels, convoque un concile à Trente, qui, comme celui de Jean XXIII quatre cents ans plus tard, allait changer le visage de l'Eglise. En 1814, Pie VII rentre triomphalement à Rome, après avoir été exilé, humilié par Napoléon qu'il avait couronné à Paris. Après la conquête des Etats pontificaux, qui clôt, en 1870, l'unité italienne, le pape s'emprisonne dans son propre palais. Mais avec les accords du Latran (1939), naît l'Etat de la cité du Vatican, rétréci, minuscule (44 hectares), mais indépendant. Jusqu'à l'élection de Pie X en 1903, les puissances n'avaient-elles pas leurs délégués laïques, avec droit de veto, à l'intérieur des conclaves ?

On ne comprendrait pas le retentissement d'un discours comme celui de Paul VI à l'ONU en 1964 (*« Jamais plus la guerre »*) ou des voyages à l'étranger d'un Jean-Paul II, si on n'avait en mémoire les efforts d'un Léon XIII, à la fin du siècle dernier, pour faire accepter, par la communauté internationale, le rôle de la papauté. Et il y a un lien entre les efforts de médiation et d'arbitrage tentés, dès cette époque, par le Saint-Siège entre l'Allemagne et l'Espagne (à propos du conflit des îles Carolines) et sa participation récente aux accords d'Helsinki sur la sécurité en Europe.

Une telle radiographie indique les éléments de rupture et de continuité dans une histoire des papes et du Vatican où se mêlent souvent le mauvais roman et le cliché, meilleurs alliés de l'ignorance. Elle donne une épaisseur sociale, politique, théologique, historique à une institution qui reste l'une des dernières monarchies électives et viagères dans le monde. Aujourd'hui, elle est aussi devenue médiatique et ce *Dictionnaire* intéressera un public plus large que celui des fidèles, des étudiants et des savants.

Henri Tincq

1) Autour de Philippe Levillain, ont collaboré à ce *Dictionnaire* un comité scientifique, réunissant Philippe Boutry, Olivier Guyotjeannin, François-Charles Uginet, Jean-Louis Voisin, et 207 historiens et chercheurs, français et étrangers, dont la moitié sont membres (ou anciens membres) de l'Ecole française de Rome.

Monument spirituel

Certaines entreprises humaines entretiennent avec le temps un rapport qui ne doit rien à l'obsession de l'urgence. Ainsi du *Dictionnaire de spiritualité ! Ascétique et mystique : doctrine et histoire*. Son idée remonte à 1928.

Le premier fascicule paraît en 1932. Le dernier vient de voir le jour ; un volume d'index et de tables viendra conclure, au printemps 1995, cette entreprise monumentale (1).

L'adjectif n'est pas excessif : 16 tomes et 20 volumes rassemblant 33 000 colonnes en 107 fascicules comprenant chacun une moyenne de 80 articles rédigés par quelque 50 auteurs d'une quinzaine de nationalités différentes. En soixante-quatre ans, bien des changements sont intervenus. Les équipes se sont succédé (la dernière dirigée par le Père jésuite André Derville, au centre culturel des « Fontaines », à Chantilly) ; la pensée qui a présidé au lancement du *Dictionnaire* a elle-même évolué. Ces changements et ces évolutions, dont il faudra un jour écrire l'histoire, se sont inscrits dans la suite alphabétique des articles – dont certains, comme « corps », « contemplation », « grâce » ou «visions », constituent de vraies études sur les grands sujets de spiritualité – et des notices sur les auteurs. Ainsi, des écrivains comme Bernanos, Bloy, Claudel, Dante ou Dostoïevski ont souffert d'être situés au début de l'alphabet. Au contraire de Nietzsche, Péguy ou Simone Weil...

La visée doctrinale des débuts, la répartition classique des disciplines à l'intérieur de la théologie dogmatique ont, peu à peu, fait place au souci d'insérer les sujets abordés dans une dimension plus scientifique et historique. L'intérêt pour les autres courants spirituels, les grandes religions, l'athéisme même ont élargi la perspective catholique. Enfin, l'accent a été mis sur les écrits des grands auteurs et non sur l'hagiographie. Plus qu'une encyclopédie de formation religieuse, le *Dictionnaire de spiritualité* constitue une somme des connaissances et des apports de la pensée chrétienne. C'est, de plus, un instrument de travail et de références remarquable de rigueur et de clarté.

P. K.

(1) Le *Dictionnaire de spiritualité* est édité par Beauchesne. Il en coûte, pour la version brochée, 17 023 francs et, pour la version reliée des vingt volumes, 21 971 francs.

Croyances des Eglises chrétiennes

Une somme qui dépasse l'érudition : dix-neuf siècles de développement du dogme par l'historien Jaroslav Pelikan

LA TRADITION CHRÉTIENNE
Histoire du développement du dogme
Sous la direction de Jaroslav Pelikan. Presses universitaires de France, cinq volumes de 400 à 500 p., 2 000 F jusqu'au 31 janvier, ensuite 2250 F.

Vingt ans de recherches, cinq volumes, 2160 pages au total pour dix-neuf siècles de doctrines chrétiennes : ces chiffres suffisent à donner la mesure de l'ambition de l'œuvre entreprise par Jaroslav Pelikan, un professeur américain d'origine slave, fils de pasteur, qui enseigne à Yale. Ce sont près de 1 400 auteurs que l'historien a consultés pour des textes échelonnés entre le IIe et le XXe siècle de notre ère. Voici donc une somme, incontestablement. Mais qui dépasse l'érudition.

D'abord par la familiarité, avec laquelle Pelikan aborde ses sources, l'aisance avec laquelle il passe d'une époque à l'autre et de saint Irénée au cardinal Mercier. Ensuite parce qu'il est vite évident que c'est de l'intérieur, en sympathie avec elles, que l'auteur a voulu comprendre chacune des doctrines dont il expose le contenu, tout en se gardant – dans une perspective œcuménique – de prendre parti entre les christianismes catholique, oriental ou protestant.

La singularité de son projet global mérite aussi d'être soulignée. Il n'entreprend pas une histoire de la pensée chrétienne et donc ne s'étend pas outre-mesure sur saint Thomas d'Aquin. Il ne cherche pas non plus à savoir ce que Jésus et les apôtres peuvent avoir prêché. Son objectif est de cerner et d'éclairer ce que l'Eglise a compris qu'ils avaient dit. La « doctrine », telle qu'elle est ici entendue est donc *« ce qui est cru, enseigné et confessé »* ; d'où la place accordée aux confessions de foi et aux décrets contre les hérésies. Mais il est clair qu'une doctrine, une fois formulée, ne devient pas quelque chose de fixe. Il existe un avant et un après des définitions dogmatiques. Les dogmes ont une histoire qu'on a commencé à étudier à partir du XVIIIe siècle. Quant au mot *« tradition »* – qui fournit le titre même de l'ouvrage –, il renvoie à la fois au contenu de la doctrine et à la façon dont celle-ci a été communiquée aux fidèles au fil du temps. *« La forme que la doctrine chrétienne a prise au cours des âges »* : voilà la « tradition ».

Chemins divergents

Les cinq volumes du grand ouvrage de Jaroslav Pelikan s'efforcent de combiner chronologie et thématique, au prix tout de même de plusieurs retours en arrière. Le premier tome couvre les années comprises entre 100 et 600. C'est le moment où le christianisme se positionne face au judaïsme et au paganisme, fixe les dogmes trinitaire et christologique, proclame Marie « mère de Dieu » et où l'Orient et l'Occident chrétiens commencent à prendre des chemins divergents. L'augustinisme ne pénétrera jamais en Orient ; la pratique de la papauté, inaugurée par Grégoire le Grand, n'y sera jamais acceptée.

Le deuxième tome est entièrement consacré au christianisme oriental, que l'Occident a longtemps ignoré. L'auteur y parcourt d'une seule traite les années 600-1700. Les développements les plus riches, à mon sens, sont ceux qui y sont consacrés à la théologie de la « divinisation » que Syméon († 1022) et Grégoire Palamas († 1359) ont élaborée à la suite des Pères grecs et fait accepter par l'Eglise orthodoxe. Dieu, un jour, était apparu à Syméon et lui avait dit : *« Oui, c'est moi, Dieu, celui qui s'est fait homme pour toi ; et voici que je t'ai fait, comme tu vois, et que je te ferai Dieu. »* Contrairement à saint Augustin, Syméon ne croyait pas que la culpabilité d'Adam était transmise à ses descendants par la conception et la naissance.

Avec le troisième tome, consacré à la croissance de la théologie occidentale (600-1300), nous revenons au point de départ du deuxième sans dépasser en aval la mort de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure (1274). Paradoxe qui peut surprendre : le XIIIe siècle, âge d'or de la scolastique, n'a pas la même importance dans l'histoire des doctrines chrétiennes. L'essentiel s'est passé avant. Il s'agit de la « nouvelle construction augustinienne » dont l'Occident s'est alors doté, notamment avec le *Cur Deus homo* de saint Anselme (1098). C'est cet ouvrage qui a confirmé dans la théologie occidentale la doctrine de la « satisfaction » refusée par Abélard. La mort du Christ était, selon Anselme, le prix à payer à la justice divine pour libérer du démon les prisonniers que nous sommes depuis le péché d'Adam.

Le tome quatrième, enjambant la coupure de la Réforme – ce qui n'est pas une mince originalité –, nous conduit de la mort de Thomas d'Aquin et de Bonaventure à la naissance de Bach et de Haendel (1685). La raison de ce choix chronologique surprenant est néanmoins convaincante. Les XIVe et XVe siècles sont marqués par le pluralisme théologique, que renforce la coupure du Grand Schisme. En sens inverse et en réponse, la Réforme du XVIe et la « réaction » catholique à celle-ci conduisent à des systématisations dogmatiques qu'expriment et enregistrent les multiples « confessions de foi » rédigées aux XVIe et XVIIe siècles. Un grand phénomène de « confessionnalisation » a alors affecté toute l'Europe chrétienne de tradition latine, accompagné évidemment de raidissements et d'anathèmes.

Théologie planétaire

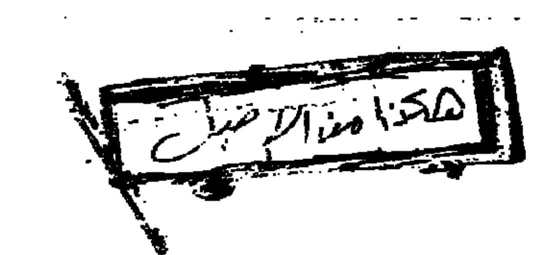
Le cinquième tome situe la doctrine chrétienne face à la culture moderne et part du début du XVIIIe siècle pour se clore avec Vatican II. Sa structure est parallèle à celle du volume précédent : il part d'une crise, celle qui naît avec les Lumières, et il expose ensuite les réponses du christianisme récent – celui des XIXe et XXe siècles. La crise est bien connue : miracle, mystère et autorité ecclésiale sont mis en cause. En revanche, la variété des réponses doctrinales chrétiennes sur deux siècles est rarement envisagée d'un seul regard circulaire. Dans la continuité catholique, il y a eu, d'une part, les affirmations successives de l'Immaculée Conception (1854), de l'infaillibilité pontificale (1870) et de l'Assomption de la Vierge (1950). Mais, d'autre part, toutes les confessions chrétiennes ont été affectées par un grand mouvement de fond. Celui-ci a été et reste marqué par la découverte des théologiens byzantins, le renouveau biblique, l'investissement dans la liturgie, une attention accrue aux documents doctrinaux (y compris ceux du XVIe siècle) et aussi par la recherche œcuménique relancée par Vatican II et enfin par l'élaboration d'une théologie planétaire orientée vers un ordre social plus humain. Sur un plan plus personnel beaucoup de chrétiens d'aujourd'hui acceptent certainement la formule de John Wesley (+1791), le fondateur du méthodisme, qui, jadis, fit choc : *« Un homme peut donner son assentiment à trois ou à vingt-trois professions de foi... et n'avoir pourtant aucune foi chrétienne du tout. »*

Si le concept braudélien de « longue durée » conserve sa valeur opératoire, c'est bien dans le domaine où se meut Jaroslav Pelikan – domaine qui était, il est vrai, totalement étranger à Fernand Braudel. Comment, en effet, comprendre la théologie de Luther si l'on ignore la doctrine anselmienne de la « satisfaction » par la souffrance et la mort réparatrice du Christ ? Et comment situer dans leur juste éclairage les définitions successives à la fois du « salut » et de la « présence réelle » (dans l'eucharistie) si l'on n'a pas d'abord réalisé que, chez les Pères de l'Eglise et dans les premiers conciles, ces définitions n'étaient pas encore formulées. « Salut » et « présence réelle » ont été célébrés avant d'être conceptualisés. D'où l'importance, constamment soulignée dans l'ouvrage, de la liturgie, *« mélodie de la théologie »*, qui est une autre façon de dire et de confesser la foi.

Le livre de Jaroslav Pelikan suscitera inévitablement des critiques. Des spécialistes trouveront que, sur tel ou tel sujet, la bibliographie est insuffisante ou les développements trop rapides. C'est le risque d'une telle entreprise. Mais, en fin de lecture, on a mieux compris le développement et la richesse de la dogmatique chrétienne, et on se promet de garder désormais à portée de la main un livre de référence qui n'est pas seulement une encyclopédie. Il est traversé par un grand souffle qui libère.

Jean Delumeau

▶ **Professeur au Collège de France (chaire d'histoire des mentalités religieuses dans l'Occident moderne), Jean Delumeau a récemment dirigé l'ouvrage collectif *le Fait religieux* (Fayard).**



PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

Dieu peut-il tout ?

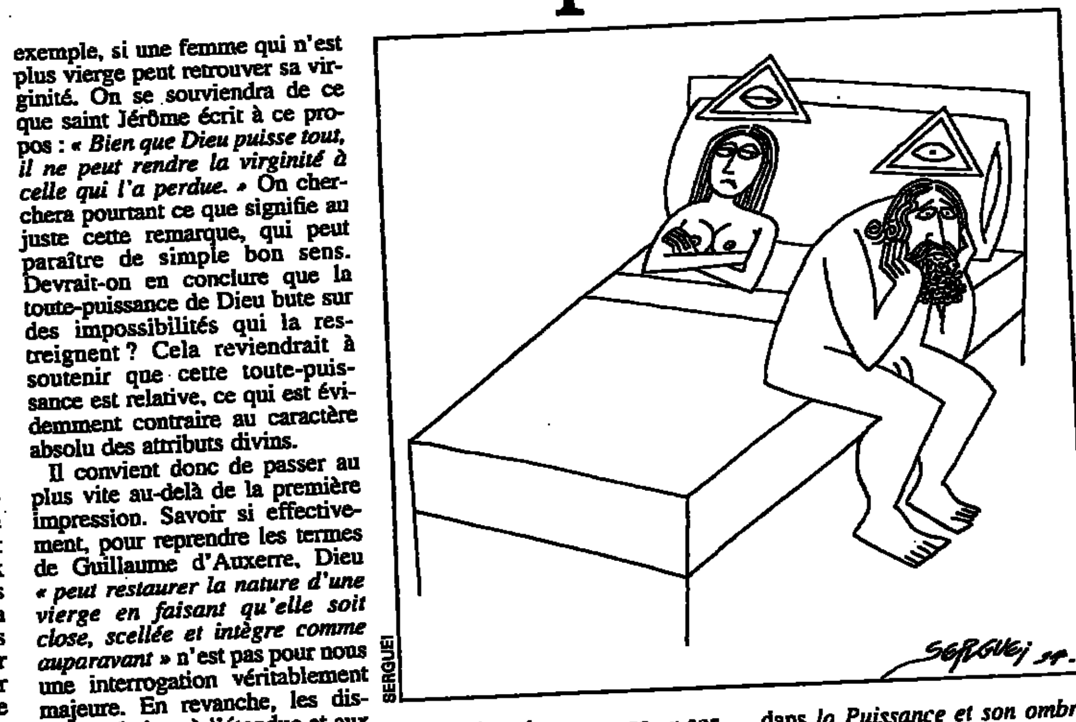
LA PUISSANCE ET SON OMBRE
De Pierre Lombard à Luther
Textes traduits et présentés sous la direction d'Olivier Boulnois, Aubier, coll. « Bibliothèque philosophique », 416 p., 150 F.

LE Moyen Age n'existe pas. Cette bonne nouvelle fut déjà annoncée maintes fois. A-t-elle été véritablement entendue ? On peut en douter. En effet, l'ancienne image habite encore une foule d'esprits : mille ans durant auraient régné l'obscurantisme et l'abêtissement dogmatique, étouffant toute intelligence sous une rhétorique artificieuse. Chacun connaît la suite : enfin l'humanisme vint et la Renaissance retrouva la lumière directe des Grecs après une trop longue nuit.

Les historiens ont défait un tel mirage. Du bloc prétendument opaque des ténèbres médiévales, des arcs-en-ciel ont surgi. Malgré tout, le domaine philosophique est demeuré en retrait. En dépit de travaux comme ceux d'Etienne Gilson et d'autres remarquables experts, on a souvent négligé les philosophies du Moyen Age, ignorant leur diversité ou mésestimant leur intérêt conceptuel. Il y a encore peu de temps, l'histoire de la pensée, dans l'enseignement comme dans le public, demeurait dans l'ensemble extrêmement lacunaire entre saint Augustin et... Descartes. Ce n'est plus le cas. Des éditions de poche, des ouvrages d'initiation, voire des collections nouvelles (1) font que désormais, lentement mais sûrement, les penseurs médiévaux voisinent avec les classiques modernes ou antiques. N'excluons donc pas cette possibilité : dans un certain temps, les questions disputées par les docteurs médiévaux cesseront peut-être de paraître absconses ou déconcertantes.

Alors, il ne paraîtra plus étrange de demander, par exemple, si une femme qui n'est plus vierge peut retrouver sa virginité. On se souviendra de ce que saint Jérôme écrit à ce propos : « *Bien que Dieu puisse tout, il ne peut rendre la virginité à celle qui l'a perdue.* » On cherchera pourtant ce que signifie au juste cette remarque, qui peut paraître de simple bon sens. Devrait-on en conclure que la toute-puissance de Dieu bute sur des impossibilités qui la restreignent ? Cela reviendrait à soutenir que cette toute-puissance est relative, ce qui est évidemment contraire au caractère absolu des attributs divins.

Il convient donc de passer au plus vite au-delà de la première impression. Savoir si effectivement, pour reprendre les termes de Guillaume d'Auxerre, Dieu « *peut restaurer la nature d'une vierge en faisant qu'elle soit close, scellée et intègre comme auparavant* » n'est pas pour nous une interrogation véritablement majeure. En revanche, les disputes relatives à l'étendue et aux limites de la toute-puissance divine sont passionnantes et subtiles. Leurs oscillations s'inscrivent entre deux pôles principaux : soit on souligne que Dieu fait seulement le Bien, mais cette affirmation s'inscrit contre le caractère illimité de sa puissance, soit on affirme que Dieu peut tout, y compris le mal, le mensonge et la tromperie, ce qui contrevient à sa bonté.



SERGUEI

LES textes traduits et présentés par huit spécialistes (2) sous la direction d'Olivier Boulnois s'organisent autour de ces paradoxes de la toute-puissance. Ils confirment la primauté bien connue de la théologie sur la philosophie, devenue sa « servante » dans l'Occident chrétien. Mais ils contredisent l'opinion convenue qui imagine la raison étouffée par le dogme. Au contraire, la domination théologique apparaît comme une extraordinaire incitation à explorer de nouvelles possibilités intellectuelles. Considérant qu'il ne saurait exister de limite à la puissance divine, la théologie exige qu'on envisage des possibilités contraires à l'ordre habituel de la nature, voire à l'ordonnance logique des discours et de la pensée.

Les douze textes rassemblés dans *la Puissance et son ombre* s'échelonnent du XIIe au XVe siècle. Leurs auteurs ont été retenus pour leur influence et leur notoriété (Albert Le Grand, Bonaventure, Duns Scot, Ockham) ou pour leur approche spécifique du problème choisi (Guillaume d'Auxerre, Hugues de Saint-Cher, Durand de Saint-Pourçain). Ces gloses ont une source commune : les célèbres *Sentences*, de Pierre Lombard. Rédigé entre 1148 et 1152, l'ouvrage inventorie les questions, précise les positions opposées, classe les arguments soutenant ou réfutant chacune d'entre elles. Ce fut le manuel de référence pour l'enseignement de la théologie. Dans les trois siècles qui suivent sa rédaction, on compte quelque mille quatre cents commentaires des *Sentences*. Ils forment véritablement un monde, dont la présente anthologie n'offre qu'un aperçu forcément très limité. Mais suffisant pour entrevoir l'importance et la finesse des spéculations sur ce que Dieu peut ou ne peut pas.

Une fois posé que, par définition, il peut tout, les difficultés commencent. Comment imaginer, en effet, qu'il efface le passé, et annule ce qui a eu lieu ? Comment concevoir que la vierge déflorée non seulement redevienne vierge, mais qu'elle n'ait jamais été déflorée ? Dieu peut-il faire en sorte que le monde n'ait jamais existé ? Ou bien se trouve-t-il, bien qu'il soit éternel, contraint par l'ordre du temps, et incapable de défaire le passé ? Ou encore : les vérités logiques sont-elles en son pouvoir ? Sont-elles, au contraire, une limite à sa puissance ? Dieu pourrait-il tout, sauf qu'un cercle soit carré ? Et si l'on envisage qu'il échappe au principe de contradiction, force est d'admettre que c'est d'une manière qui nous demeure tout à fait incompréhensible.

CES pages sont truffées de telles interrogations. Et d'autres de la même veine : Dieu aurait-il pu faire un monde meilleur – différent du nôtre par son agencement, ou bien par sa substance même ? Existe-t-il plusieurs mondes ? Globalement, les réponses s'efforcent de tenir ensemble deux nécessités antagonistes : l'affirmation de la puissance absolue de Dieu, qui ouvre finalement la porte au surgissement du chaos, et, d'autre part, l'ordre du monde – temps, logique, valeurs –, qui forcément limite cette puissance. Pour tenter de surmonter cette contradiction, une distinction va s'élaborer entre la « *puissance absolue* », qui permet à Dieu, virtuellement, de tout changer à chaque instant, et la « *puissance ordonnée* », qui le porte à se plier aux régularités qu'il a lui-même instaurées.

Rappelons que ces constructions ne concernent qu'un thème, dans le seul Occident chrétien, durant les trois derniers siècles du Moyen Age. On aurait donc tort de réduire la multiplicité des langues et des traditions médiévales à ce seul pôle historique. Comme l'a montré, il y un an, un ouvrage d'initiation exemplaire d'Alain de Libera (3), l'un des principaux artisans de l'actuel renouveau des études de philosophie médiévale, il faut, si l'on désire une vue d'ensemble, prendre en compte des temps différents et une pluralité de centres. Diverses routes de la philosophie passent par Byzance, Bagdad, Tolède, Paris. Entre autres. Il y a encore des chemins à parcourir.

(1) Parmi les nombreux titres récemment parus, signalons, dans la collection de poche GF-Flammarion, un choix de textes de saint Thomas d'Aquin, *l'Unité de l'intellect*, traduit du latin et annoté par Alain de Libera, avec d'autres textes contre les averroïstes. Auteur de nombreux travaux en ce domaine, Alain de Libera dirige, à la Librairie philosophique J.-Vrin, une nouvelle collection consacrée à la pensée médiévale, « *Sic et non* », où sont notamment parus, de Pierre Abélard, *Des intellections*, traduit du latin et annoté par Pierre Morin (170 p., 150 F) et, de Jean Buridan, *Sophismes*, traduit du latin et annoté par Joël Biard (301 p., 195 F).

(2) Les textes de ce volume sont traduits et présentés par Olivier Boulnois, Jean-François Genest, Elizabeth Karger, Alain de Libera, Cyrille Michon, Marc Ozilou, Jean-Luc Solère.

(3) *La Philosophie médiévale*, Presses universitaires de France, coll. « Premier Cycle », 528 p., 149 F.

Batailles bibliques

Suite de la page I

Il en va ainsi avec la « *preuve de fait* » qui fonde la vérité de la Révélation sur les témoignages donnés par les miracles et les prophètes, donc sur la tradition et l'autorité de l'Eglise. Cet « *a priori confessionnel* » domine durablement la lecture catholique de la Bible. François Laplanche en trouve une illustration exemplaire dans les douze volumes d'un ouvrage oublié, le *Traité historique et dogmatique de la vraie religion*, de l'abbé Bergier, publié en 1780 et réédité jusqu'en 1890. S'il reconnaît l'appartenance de la religion révélée à l'historicité humaine, s'il inscrit dans l'histoire le développement perpétué de cette Révélation, Bergier rapporte toutefois au seul enseignement de l'Eglise le sens théologique de ce devenir historique. D'où la conclusion de François Laplanche : « *Cette orientation de Bergier nous permet de comprendre qu'au XIX*^{e} *siècle, en France, le problème de la critique biblique et de sa légitimité se trouve lié à la définition d'une culture catholique qui, en fait, sous-évalue la Bible.* »

La « *science catholique* » telle que la conçoivent La Mennais, Gerbet et les *Annales de philosophie chrétienne*, ne dément pas cette « *sous-évaluation* ». Dans leur perspective, où la certitude est donnée par une raison générale qui ne peut s'identifier qu'à la doctrine « catholique », universelle par étymologie, et où toutes les religions, quelles qu'elles soient, sont des expressions de la Révélation, l'Écriture, postérieure à la tradition primitive, n'est absolument pas centrale. Du coup, ni la critique biblique ni la science du judaïsme, qui, à cette même époque – les années 1830 –, occupent une place fondamentale dans le mouvement philologique et historique allemand, n'ont pour les mennaisiens une importance particulière.

Une nouvelle science

C'est donc contre la « *philosophie chrétienne* » que doit se construire l'exégèse catholique française du XIXe siècle. Elle a ses bastions (par exemple le séminaire Saint-Sulpice), ses maîtres (Antoine Garnier, Alfred Le Hir), ses cibles privilégiées : l'interprétation mythique de la Bible, à la manière de Strauss, et l'érudition textuelle allemande, dont les résultats sont tenus pour fort incertains. Sa préoccupation centrale est de rendre compatible le maintien d'une lecture réaliste de l'Ecriture, en particulier des premiers versets de la *Genèse*, et la prise en compte des nouveaux résultats scientifiques, de la théorie de la formation de l'univers aux découvertes géologiques et paléontologiques. Pour accommoder vérité naturelle et vérité révélée, dont la contradiction est tenue pour impossible, Garnier propose de nouvelles traductions de la Bible. Acceptant l'existence de révolutions du globe antérieures au Déluge, il joue sur les temps des verbes du premier verset de la Genèse pour leur faire une possible place entre la Création et l'universel débordement des eaux : « *Dès le commencement, Dieu* avait créé *le ciel et la terre et* après *la terre fut ravagée et dépeuplée.* »

Face à cette herméneutique toujours dominée par l'apologétique, la « *science des religions* », fondée par l'indianiste Eugène Burnouf, s'institutionnalise dans les années 1880 avec la création d'une chaire au Collège de France et l'attribution de la Ve section de l'Ecole pratique des hautes études aux « sciences religieuses ». Discipline universitaire, la nouvelle science affirme les droits d'un savoir « laïcisé », indépendant, appuyé sur la critique philologique et sur la méthode inductive qui permettent d'établir les lois générales de l'évolution des religions.

A la fin de son livre, François Laplanche s'efforce de mesurer l'impact de ce nouveau savoir sur l'exégèse catholique. De Lenormant à Hogan et Loisy, ses résultats sont pris en compte, mais ils conduisent, quelque peu paradoxalement, à une forte réaffirmation de l'ecclésiologie traditionnelle, puisque si la Bible énonce des vérités propres à son temps (« *Un livre absolument vrai, pour tous les temps, dans tous les ordres de vérité, n'est pas plus possible qu'un triangle carré* », écrit Loisy), la vérité universelle de la religion révélée ne peut être donnée aux hommes qu'à travers l'enseignement infaillible et perpétué de l'Eglise.

Aussi savant que les textes qu'il analyse, l'ouvrage de François Laplanche est une contribution majeure à l'histoire de l'exégèse. Mais il est plus que cela. Alors qu'en ces dernières années, l'intérêt a surtout été porté sur les modèles mathématiques qui, depuis le XVIIIe siècle, ont armé les sciences de l'homme, il déplace l'attention sur les disciplines de l'interprétation et leur matrice commune : l'herméneutique biblique. En soulignant les obstacles et les réticences rencontrés par la « *science de l'Ecriture* » dans la France catholique, François Laplanche nous permet de mieux comprendre les décalages, évidents à partir des années 1830, qui existent entre les débats intellectuels menés de part et d'autre du Rhin. Il trace ainsi la généalogie de durables malentendus.

Roger Chartier

Restructuration chez Dunod

Propriété du Groupe de la Cité, Dunod, éditeur universitaire deux fois centenaire, et qui compte dans son patrimoine les plus grands noms de la science – Monge, Poincaré, Eiffel... – traverse actuellement une période de restructuration. « *Le marché universitaire étant difficile* », explique le PDG de Bordas et président de Dunod, Jean Lissarrague, la maison a décidé « *d'alléger son secteur édition* » en réduisant le nombre de titres publiés. De 250 nouveautés par an, sa production tombera à 180 en 1995. Cette réduction s'accompagnera de six licenciements sur un effectif total de 66 personnes.

Simultanément, une nouvelle structure est mise en place qui substituera à une organisation par discipline (sciences et techniques, économie et gestion, lettres et sciences humaines, informatique), une organisation par marché : un département consacré au premier cycle universitaire et technique ; un autre aux ouvrages spécialisés destinés au second cycle, aux classes préparatoires aux grandes écoles, à la formation permanente... S'il ne cache pas que cette réorganisation met avant tout l'accent sur l'édition scientifique, vocation première de la maison, Jean Lissarrague assure que « *le reste* [les ouvrages de lettres, de management et d'économie, d'enseignement...] *n'est pas abandonné* ». « *Si nous publions moins de titres, c'est pour mieux les mettre sur le marché et mieux les défendre*, précise-t-il. *Dunod a besoin de se renforcer en matière de commercialisation et de promotion.* » Ainsi, une à deux personnes devraient être prochainement recrutées dans le domaine des études de marché.

Fl. N.

CORRESPONDANCE

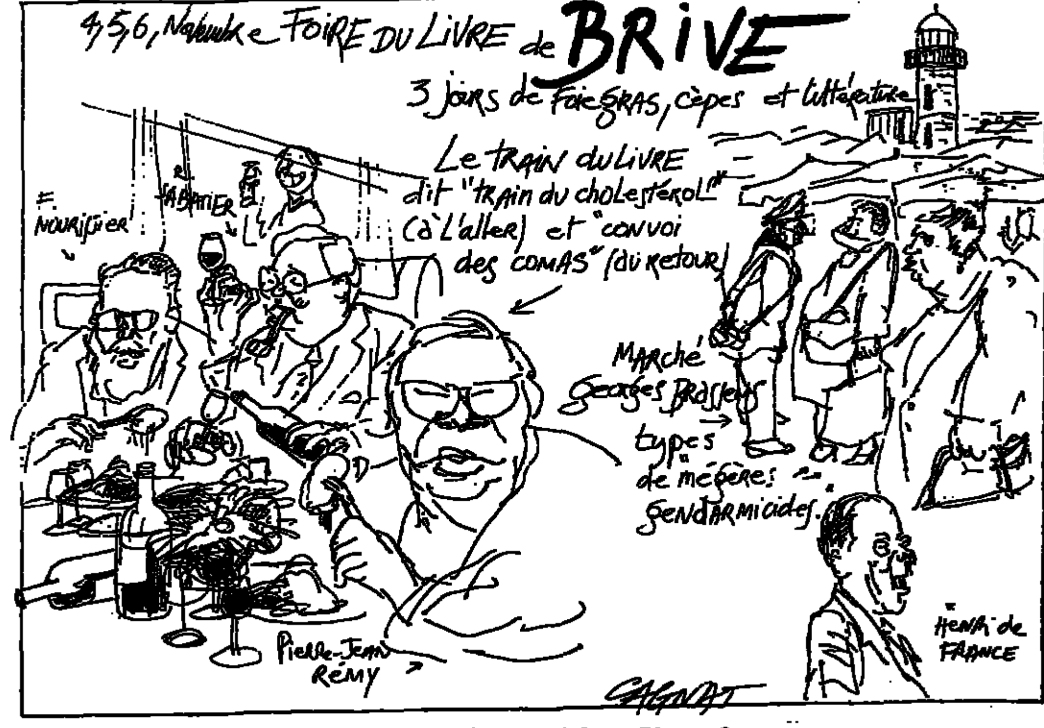
Femmes peintres

Après le billet de Philippe Dagen intitulé « Le massacre des innocentes » et consacré au livre de Clarisse Nicoïdski Une histoire des femmes peintres des origines à nos jours *(Lattès, « le Monde des livres » du 28 octobre), nous avons reçu de l'auteur les précisions suivantes :*

« Vous prétendez que je prends Leonor Fini pour un peintre de premier ordre. Or, j'écris en page 262 : « *Marie Laurencin et Leonor Fini ont fréquenté des milieux novateurs qui luttaient contre les idées reçues sur le plan artistique mais pas uniquement. Elles en ont tiré les éléments propres à une forme de peinture qui, loin de susciter la réflexion, l'interrogation ou la peur, loin de poser des questions esthétiques fondamentales, s'enlise d'une manière ou d'une autre dans la suavité.* »

« Mieux encore : vous mettez entre guillemets, comme si vous me citiez, cette phrase selon laquelle, pour moi, Rosa Bonheur serait : « *Une Marguerite Yourcenar de la peinture moderne* ». Où l'avez-vous trouvée ? Elle n'est nulle part dans mon livre où j'ai écrit ceci, qui n'a rien à voir : « *C'est à Marguerite Yourcenar que l'on pense quand on voit le visage de Rosa âgée, ample et buriné, ses yeux au regard ferme fixé sur l'objectif.* » Enfin, même le titre que vous donnez en référence est inexact ; mon livre s'intitule *Une histoire des femmes peintres des origines à nos jours.*

[Où figure la formule « *Une Marguerite Yourcenar de la peinture moderne* » ? En quatrième de couverture du livre de Clarisse Nicoïdski, qui, décidément, a la mémoire courte. Quant à Leonor Fini, le problème n'est pas que Clarisse Nicoïdski l'aime un peu ou pas du tout, mais qu'elle examine son cas quand elle en ignore tant d'autres et tant d'œuvres féminines infiniment plus remarquables. Question de temps et d'information sans doute. – Ph. D.]



De notre envoyé spécial Jean-Pierre Cagnat

Lors de la Foire du livre de Brive, trois prix ont été décernés. Le prix de « la langue de France », qui récompense un auteur « ayant contribué de façon importante, par le style de ses ouvrages, à illustrer la qualité et la beauté de la langue française »*, est allé à notre collaborateur Hector Bianciotti ; le prix « Terre de France » à Roger Bichelberger, pour son roman* Anioutka *(Albin Michel) ; et le prix « 12/17 », attribué conjointement par les organisateurs de la manifestation et ceux du Salon du livre de Montréal (Canada) à des auteurs de littérature pour adolescents, à Raymond Plante, pour* l'Etoile a pleuré rouge *(Boréal Inter), et à Elie-Georges Berreby, pour* l'Enfant pied-noir *(Actes Sud).*

Le désir de lire

L'université Paris-VII a pris le nom de Denis Diderot. Et profité de l'occasion pour célébrer, envers et contre tout, l'amour du livre

A l'occasion du vingtième anniversaire de sa création, l'université Paris-VII a pris le nom de Denis Diderot. Cette célébration et ce baptême ont donné lieu à plusieurs manifestations : un colloque international sur le thème « Le livre de savoir à l'aube du XXIe siècle », du 2 au 5 novembre ; aux mêmes dates, le premier Salon du livre universitaire et de diffusion du savoir par les nouvelles technologies ; une enquête sur les pratiques de lecture des étudiants. Francis Marmande, professeur à l'université Denis Diderot, rend compte de l'un des débats du colloque.

« Le livre est-il obsolète ? » Prendre la question au pied de la lettre : ce que font historiens, bibliothécaires, scientifiques. Rien n'échappe des menaces qui pèsent sur lui (rachat des éditeurs, partout, et ce désordre lié au jeu du profit) ; rien de la séduction de ses concurrents, écrans, outils ludiques ; rien non plus de la redistribution des rôles – auteur, lecteur, usager à même de recomposer ce à quoi il a accès, etc.

On édite pourtant davantage. L'ordinateur contribue à cette expansion. L'ordinateur, en fait, c'est tout et n'importe quoi, il traduit et préserve des signes, mais ce ne sont que des signes (J. Lebbe). Les choses ne changeront qu'avec l'accès à la représentation des significations. Comme le livre est un objet que l'on touche, l'homme de science, parfois, s'abandonne à une sorte de mélancolie sensualiste. Il oublie que l'homme tout court a perdu dans son histoire d'autres liens du même ordre. L'information électronique ajoute à l'écrit : elle ne le remplace pas. Tous le disent. Se sentent, comme Paul H. Mosher ou Michael Crumb, dans un moment flottant, sûrs encore de la stabilité de l'écrit. A peu près.

Maurice Nivat (mathématicien, informaticien), lui, montre qu'à court terme les grands journaux scientifiques disparaissent et, avec eux, la garantie de validation, de hiérarchisation, de remise en chantier collectif des acquis de la science. Il conclut, en un codicille rêveur, que, devant la prolifération immaîtrisée de résultats vagues et « évolutifs », «*beaucoup de beaux esprits, pas tellement chagrins, mesurent la conséquence, soit qu'ils l'espèrent, soit qu'ils sentent, comme moi, qu'elle préfigure cette chose simple – la mort de la science* ».

« Extravagante félicité »

Moral au plus bas dans les travées. Jochen Hoock, historien, sur fond de confiance dans la continuité et la complémentarité qui escortent tout changement, établit le catalogue des risques et analyse cette *perte d'expérience* dont peut s'accompagner la grande mutation.

La synthèse la plus vigoureuse, sans doute parce qu'elle reprend en compte et les arguments, et leur socle épistémologique, et la dynamique affective qui les porte (tel un encyclopédiste classique qui aurait lu Foucault), c'est chez Roger Chartier qu'on la trouve. Avec une grande fermeté de parole, cette allégresse de la pensée.

Roger Chartier rappelle ceci, qu'en période flottante, on tend évidemment à s'exagérer les effets matériels du changement et à en minimiser les effets immatériels (imaginaires, relationnels). De son expérience d'historien de l'édition, il déduit ces précautions élémentaires : le livre reste la référence stable ; les formes portent des sens, impossible de couper à la préservation des conditions de compréhension du texte. Ce qui ne peut aller que dans le sens de cette « *extravagante félicité* » de la bibliothèque totale dont parle Borges.

C'est donc sans angoisse excessive, mais enfin sans illusion, que l'on attaque la deuxième question : « La science a-t-elle besoin de lire ? » Les scientifiques (Lévy-Leblond, Houzel, Larsen), trop conscients de l'urgence historique et symbolique de la littérature, se damneraient plutôt que de répondre par la négative. A peine évoquent-ils le plaisir de lire, furtivement, avec pudeur. Arrive alors Dominique Lecourt. Il feint d'interroger la question académiquement. Son exercice est à la leçon d'agrégation ce que Bartabas est à Sancho Pança. Il commence par le plus anodin, cette histoire de *besoin*. Lire ? Mais lire quoi ? Et s'il s'agissait de désir ? Du besoin au désir, l'abîme... Un besoin, ça se satisfait, un désir justement pas. Vie privée, plaisirs secrets, la lecture, c'est ce qui peut toujours convaincre que le langage sera équivoque, métaphorique. Sans quoi on ne pense pas. La lecture est la voie d'accès au désir. Eh oui ! Elle a affaire au langage : comme la science, qui voudrait bien faire l'impasse sur le désir (l'imaginaire). Autrement dit, pour faire vite, ce mot de la fin : « *La science, en tant que corps de connaissance – ce corps social organisé autour de la conscience du premier – a le besoin fonctionnel que soit suscité et entretenu le* désir *de lire dans la mesure où cette lecture sollicite les racines imaginaires du langage, dont dépend le* désir de savoir. » Voilà. C'est un peu long, mais c'est bien de cela qu'il s'agit.

Francis Marmande

Flora au présent

Le cent cinquantième anniversaire de la mort de Flora Tristan

Il y a cent cinquante ans, disparaissait Flore Célestine Tristan-Moscoso, dite Flora Tristan. Née en 1803 à Paris, cette fille d'un noble péruvien et d'une Française, très tôt influencée par Fourier et Saint-Simon, ne cessera, sa vie durant, de lier son activité d'écrivain et un combat pour les droits de la femme et l'émancipation ouvrière.

Un jour gris de novembre 1844, le 14 exactement, un cortège composé de quelques littérateurs, de plusieurs avocats et d'un grand nombre d'ouvriers appartenant à différents corps de métiers, suit à Bordeaux les obsèques d'une femme de lettres. Flora Tristan vient de vivre une aventure qui a mis la France en émoi. Agitatrice, elle a sillonné le pays à la rencontre du petit peuple des ateliers. Le message qu'elle délivrait et l'organisation du travail dont elle débattait avaient rencontré un écho immédiat dans les villes où elle était passée. Sa mort ne saurait donc laisser indifférent.

Partie de Paris sept mois plus tôt, à la mi-avril, la voyageuse a parcouru la vallée du Rhône, visitant notamment les deux métropoles industrielles que sont Lyon et Saint-Etienne ; elle a sillonné le Midi et s'apprêtait à remonter vers la capitale par l'Ouest. Partout où elle passe, Flora Tristan s'adresse à la masse des artisans anonymes de la première révolution industrielle, laissés pour compte du progrès dans la mesure où, simples prolétaires, ils ne jouissent d'aucun droit et ne sont protégés par aucune législation sociale. Elle leur apporte son projet d'Union ouvrière (1).

L'aventure de Flora Tristan a quelque chose de provocateur et de grandiose dans la France conservatrice de Louis-Philippe. Elle met en alerte la police et le parquet. Ses dons d'enquêtrice et d'organisatrice, sa flamme aussi rallient à l'impétueuse Flora un large public. L'Union ouvrière commence à prendre corps : des cercles se forment qui, d'une ville à l'autre, échangent des nouvelles et manifestent une première solidarité. Leurs animateurs seront à la tête du mouvement social, dans les mois suivants comme en 1848.

Célébrée par Prévert et Breton

On comprend que, portés par l'esprit du temps et par la personnalité flamboyante de leur héroïne, les ouvriers aient été tentés de vénérer Flora Tristan comme une sainte laïque. La tradition socialiste a gardé vivant son souvenir, tandis que, chez les poètes, Jacques Prévert et plus encore André Breton la célébraient en des termes somptueux. Le féminisme reconnaît à juste titre une pionnière dans cette militante des droits de la femme.

Telle qu'elle nous est rendue par sa correspondance (2), telle qu'elle apparaît dans les études d'une équipe d'historiens groupée autour de Maurice Agulhon, de Michelle Perrot et de Madeleine Rebérioux (3), Floran Tristan défie les idées reçues. Son engagement en faveur des marginaux et des victimes s'assortit d'une invraisemblable fierté. L'apôtre qui donne sa vie pour ce qu'on appellera plus tard la cause associative ou syndicale ne néglige pas les occasions mondaines. Sa dernière sortie publique, avant de s'aliter et de succomber à la dysenterie et à l'épuisement, est pour un concert donné par Franz Liszt. La presse bordelaise atteste le fait avec un certain mordant : « *On remarquait, au premier rang des galeries, Mme Flora Tristan, l'auteur des* Pérégrinations d'une paria *et de* l'Union ouvrière, *une magnifique brune aux poses plus royales que républicaines, aux cheveux noirs, plus noirs que l'aile du corbeau.* »

Parce qu'elle échappe aux idées reçues et déborde les idéologies, Flora Tristan nous revient par autant de biais inattendus. Elle participe d'un débat dans lequel les femmes, longtemps tenues à la maison, sont au premier plan. Qu'il suffise de citer George Sand, avec laquelle les relations sont orageuses. Elle noue un dialogue sans concession avec les diverses figures du socialisme romantique, intellectuels comme Fourier, Enfantin ou Robert Owen, mais aussi ouvriers et gens de terrain comme Agricol Perdiguier, réformateur de l'une des plus anciennes associations de travailleurs, le compagnonnage. Foin de la langue de bois. L'échange est nourri des difficultés du quotidien, de l'impétuosité d'une femme qui ignore tout de cette déviation fade que Zola appellera plus tard « l'humanitairerie ». Flora est trop présente à son temps pour être détachée.

La voyageuse, l'enquêtrice, la militante rayonne en Europe certes, mais aussi dans les deux Amériques. Rien d'étonnant peut-être que le Pérou, pays auquel elle tient par son père et qu'elle visita en 1883-1884, la réclame pour sienne et prenne une part active à la commémoration. Mais d'où vient que des civilisations lointaines, avec lesquelles elle n'est jamais entrée en relations – le Japon, par exemple –, s'intéressent à son tour à elle ? Il est par bonheur une autre universalité que celle des célébrations officielles. La vie finit toujours par prendre sa revanche : ce juste retour était déjà en quelque manière inscrit dans le génie d'un descendant hors du commun, Paul Gauguin, petit-fils de Flora Tristan.

Stéphane Michaud

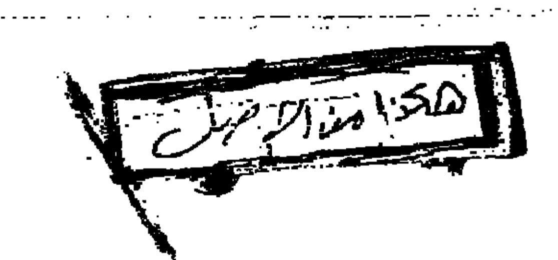
(1) Son recueil *l'Union ouvrière* a paru en 1843. Auparavant, Flora Tristan avait fait paraître un roman, *Méphis*, et *les Pérégrinations d'une paria* (ces deux ouvrages en 1838), avant d'effectuer une enquête sur la condition du prolétariat anglais, *Promenades dans Londres* (1840).

(2) *Lettres*, Seuil 1980. Une nouvelle édition établie par Stéphane Michaud, paraîtra en 1995 aux presses de l'Ecole normale supérieure de Fontenay, sous le titre *la Paria et son Rêve*.

(3) *Flora Tristan, George Sand, Pauline Roland. Les femmes et l'invention d'une nouvelle morale*, Ed. Créaphis, 112 p., 125 F. En librairie le 17 novembre).

Psychanalyse. – Sous la présidence de Gilbert Diatkine, président de la Société psychanalytique de Paris, se tiendra, samedi 26 et dimanche 27 novembre, un colloque sur le thème « Pouvoirs et limites de la psychanalyse. Le point de vue des psychanalystes sur les neurosciences et les sciences cognitives ». Trois tables rondes réuniront de nombreux intervenants, dont André Green, Michel Nayraut, Jacques Hochmann, Laurent Danon-Boileau, Monique Cornut, Jean-Luc Donnet, Julia Kristeva... (maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris. Renseignements : (1) 43-29-66-70). Vendredi 25 novembre à 17 heures, sera inaugurée par ailleurs la bibliothèque Sigmund-Freud qui ouvrira en décembre. Provenant du fonds Marie Bonaparte, enrichi depuis 1945 par des achats et des dons successifs, cette bibliothèque mettra à la disposition des chercheurs, 12 000 volumes et plus d'une cinquantaine de revues françaises et internationales (Bibliothèque Sigmund-Freud, 15, rue Vauquelin, 75005 Paris).

Hella S. Hasse à la Maison des écrivains. – La romancière néerlandaise Hella S. Hasse sera l'invitée de la Maison des écrivains, lundi 21 novembre à 19 heures, à l'occasion de la sortie de son livre *le Maître de la descente* (Actes-Sud, voir « le Monde des livres » du 30 septembre). Elle dialoguera avec Dominique Noguez et Léo Gillet (Hôtel d'Avejan, 53, rue de Verneuil, 75007 Paris, tél. 49-54-68-80).



Jusuf Vrioni, le fantôme élégant

Des années durant, il fut, sans que nul sache son nom, le « passeur » de Kadaré en Français. Il est aujourd'hui récompensé aux Assises de la traduction d'Arles

Devenues les rencontres annuelles des traducteurs internationaux, les onzièmes Assises de la traduction littéraire d'Arles (ATLAS), qui se tiendront les 11, 12 et 13 novembre, s'ouvriront avec une conférence d'Edouard Glissant – «Traduire : relire, relier » et consacreront, notamment, une table ronde à « Julien Gracq et ses traducteurs » (1). Seront également remis les prix de traduction 1994 : le Prix Nelly-Sachs à Alain Suied pour ses traductions de Keats (Aubier) ; le Prix d'encouragement « Découvertes » à Gilles Ortlieb pour le roman de Séféris, Six nuits sur l'Acropole (Calmann-Lévy/Maren Sell) ; et le Prix Halpérine-Kaminsky à l'exceptionnel bilingue Jusuf Vrioni, le rare et discret traducteur de Kadaré, que nous avons longuement interrogé.


DR

L'une des rares photos de Jusuf Vrioni

« Traduit de l'albanais »... Pendant dix ans, Jusuf Vrioni a été un fantôme. Nul ne pouvait savoir qui était le fin connaisseur de la langue française, l'auteur des traductions remarquables, « made in Tirana » et non signées, des romans d'Ismail Kadaré : *le Général de l'armée morte* (1970), *les Tambours de la pluie* (1972), *Chroniques de la ville de pierre* (1973), *le Grand hiver* (1978), *le Crépuscule des Dieux de la steppe* (1980)... Avec *Avril brisé* et *le Pont aux trois arches* (1981), apparut, pour la première fois, le nom du fantôme, enfin reconnu. S'il existe un traducteur littéraire qui mérite, à part entière, d'être qualifié de « passeur », c'est bien Jusuf Vrioni, qui, en permettant de lire en français Kadaré, a ouvert, sans en avoir l'air, la première brèche dans le rideau de fer de ce pays isolé du reste du monde.

Un jour, au début des années 60, il avait lu une critique à propos d'un livre qui méritait, disait-on, d'être publié à l'étranger, *le Général de l'armée morte*. *« Il m'a plu par une originalité peu commune et je l'ai traduit immédiatement. Puis j'ai fait la connaissance de Kadaré, qui était très admiré par la jeunesse, très critiqué par les détracteurs attachés au réalisme socialiste. J'ai recopié à la machine ma traduction trois fois. Elle a paru à Tirana aux Editions en langues étrangères en 1967 et, par chance, Javer Malo, le journaliste qui avait fait la critique du livre, a été nommé ambassadeur en France. »* Ainsi le *Général* parviendra jusqu'à un éditeur français.

« Je n'avais jamais pensé que ce serait la connaissance des langues qui me servirait dans la vie », dit cet homme élégant, volontiers sarcastique, usé par près de treize ans de camp de travail, qui parle un français châtié sans aucun accent. Né le 16 mars 1916 dans une des grandes familles beylicales propriétaires de plusieurs milliers d'hectares en Albanie du sud et en Grèce, il avait connu la jeunesse dorée des fils de famille. Tennis, ski, automobile. On le destinait au commerce, et son père, plusieurs fois premier ministre du Roi Zog, ministre des Affaires étrangères, puis ambassadeur d'Albanie en France, l'avait fait venir à Paris à sept ans. Il y passera plus de seize ans, d'abord au lycée Janson-de-Sailly, puis à l'Université. Diplômé d'économie politique, de finances privées et d'HEC, il part, en août 1939, de Paris vers l'Italie, qu'il quitte, en 1943, quelques semaines avant la capitulation, pour retourner en Albanie. Erreur !

Douze ans de prison

Un jour d'automne 1947, il est arrêté dans la rue, sur une place de Tirana, alors qu'il avait rendez-vous avec une amie. *«C'était le 13 septembre,* se souvient-il. *Quand j'ai été libéré, au bout de treize ans, je suis allé voir si elle était là. Elle ne m'attendait plus ; et elle était mariée. »* Le Parti communiste préparait son premier Congrès pour 1948. Partout, il y avait des rafles. *« On arrêtait d'abord, et on cherchait les chefs d'inculpation ensuite. Après six mois d'interrogatoire, on a décidé de me faire un procès pour espionnage stipendié par la France... J'ai été condamné à quinze ans d'emprisonnement. »*

« Les prisonniers servaient à améliorer le pays », soupire-t-il avec un sourire. Il a creusé des canaux d'irrigation, travaillé dans les mines, construit l'aéroport de Tirana-Rinas pendant trois ans. Libéré en décembre 1959, il ne peut faire autre chose que traduire : *« Je pense que j'ai traduit des dizaines de milliers de pages de littérature politique, des bulletins de théorie, des revues, etc. Il fallait m'exploiter au maximum. J'avais un rendement moyen de trente pages par jour. Malgré tout, dans cette maison d'édition, il y avait, en dehors des supérieurs administratifs, des gens cultivés, sympathiques. »* Il y eut aussi ce voyage rocambolesque en Suède en 1979 : un mois à travailler en secret, enfermé dans l'ambassade, pour revoir un texte d'Enver Hodja avec un spécialiste *marxiste-léniniste* !

Vrioni, lui, restait donc complètement inconnu. Ses traductions arrivaient, toutes prêtes. *« Un beau jour, après* le Grand hiver, *en 1978, Alain Bosquet a écrit dans* le Monde *: « Nous savons qui est l'auteur de la traduction. Il a droit à notre reconnaissance ». J'ai eu une de ces frousses... Hodja ? Je ne l'ai jamais rencontré. Mais il m'avait fait savoir, alors, qu'il avait apprécié ma traduction. Et à partir de ce moment-là, j'ai eu l'autorisation de publier sous mon nom. »*

Plus de vingt titres Kadaré-Vrioni auront paru depuis. Vrioni souhaite-t-il traduire un autre romancier ? Il n'est pas sûr qu'il retrouve jamais, avec un autre, un accord si parfait. Et réciproquement. *« Dans ma vie, ce que j'ai fait de mieux, vous savez, c'est la prison*, conclut-il avec le même sérieux qu'ont les Russes qui parlent du Goulag. *On y vit avec plus d'intensité. Et, sur le plan humain, c'est certainement le moment de ma vie où j'ai été le plus en règle avec moi-même. C'était une leçon de modestie sociale, face à des gens d'une valeur, d'une générosité incroyables. Pas tous. Il y avait aussi des salauds, des mouchards. Et des gens merveilleux. »* Discret, il ne dit rien des épreuves qui ont brisé sa santé.

En 1989, il avait eu, pour la première fois, l'autorisation de revenir dans la ville de son enfance, de sa jeunesse. Cinquante ans après... Il sera samedi 12 novembre en Arles pour recevoir son prix.

N. Z.

(1) Renseignements : Collège international des traducteurs littéraires, Espace Van Gogh, 13 200 Arles

Le voyou cosmique

Apôtre de l'auto-anéantissement, Andreïev souhaitait que ses lecteurs blémissent d'effroi. Mission accomplie

LE MENSONGE
de Leonid Andreïev.
Nouvelles traduites du russe par S. Persky et T. de Wyzewa, préface de Jean-Pierre Sicre.
Phébus, 218 p., 125 F.

A Saint-Pétersbourg, durant ses nuits blanches, plutôt que d'étudier le droit, Leonid Andreïev s'imbibait de Schopenhauer, de Nietzsche et de vodka. Il voulait être l'apôtre de l'auto-anéantissement. Il aspirait à écrire des livres après lesquels il ne resterait plus qu'à se tuer. Lui-même, à vingt ans, n'avait pas hésité à se tirer une balle dans le cœur. Mais la mort attendra l'année 1919 – et ses quarante-huit ans – pour lui offrir son refuge.

Dans le journal qu'il tenait durant sa jeunesse, Andreïev notait : *« Je veux prouver qu'il n'est en ce monde ni vérité, ni bonheur fondé sur la vérité, ni liberté, ni égalité – il n'y en a pas et il n'y en aura jamais.... Je veux montrer l'inconsistance de ces fictions sur lesquelles l'homme s'est appuyé jusqu'à aujourd'hui : Dieu, la morale, une vie après la mort, l'âme immortelle, le bonheur humain... »*

Il n'est que de lire ses nouvelles – et, notamment, « La pensée », ce chef-d'œuvre absolu – pour être convaincu qu'il sut donner à ses rêveries fébriles et à son exaltation nihiliste une forme d'une rigueur et d'une cruauté imparables.

Maxime Gorki, qui se brouilla avec lui pour des raisons politiques, lui reconnaissait une *« effrayante perspicacité »*. Et, avant que le pouvoir bolchevique ne le condamne à l'oubli, la critique voyait en lui le fils mélancolique, à la sensibilité morbide, de Tchekhov. En fait, il appartenait à cette race rare et précieuse de voyous cosmiques qui se perpétue aujourd'hui avec un Slawomir Mrozek ou un Roland Topor.

« L'humanité est à ce point plongée dans les ténèbres, écrit Andreïev, *qu'elle a besoin de talents pour éclairer son chemin et qu'elle prend soin de ceux-ci comme de gemmes infiniment précieuses, justifiant ainsi l'existence de millions de coquins et de sots. »* Ce n'est évidemment pas avec des réflexions de ce genre qu'on s'attire la sympathie des littérateurs et des chantres de la morale. C'est l'un d'eux que le narrateur de « La pensée » décidera d'assassiner, avant de se justifier ainsi : *« Le fait lui-même d'enlever la vie à un homme n'avait rien pour m'arrêter. Je savais que c'était un crime sévèrement puni par la loi, mais presque tous nos actes sont des crimes, et il faut être bien aveugle pour ne pas s'en rendre compte. »* Poussant la lucidité jusqu'à son point le plus extrême, il basculera dans la folie. Mais ce sera pour mieux narguer ses juges, défier ses contradicteurs, insulter les psychiatres, maudire l'humanité dans un accès d'orgueil et de volupté masochiste.

Toujours dans ses carnets d'adolescent, Andreïev disait qu'il voudrait que les hommes blémissent d'effroi en lisant ses livres : il y est parvenu au-delà de ses espérances.

Roland Jaccard



RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde PUBLICITE S A
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou
133, av. des Champs-Elysées
75409 PARIS CEDEX 08
Tél. : (1) 44-43-76-00
Téléfax : 44-43-77-30
Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le *Monde* - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par *MINITEL : 36-15 LE MONDE*, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre *numéro d'abonné.*

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 — PP. Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________ Prénom : ____________

Adresse : ____________

____________ Code postal : ____________

Localité : ____________ Pays : ____________

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

LE NOUVEAU DICTIONNAIRE DES ŒUVRES
de Laffont-Bompiani.
Dirigé par Paul de Roux.
Robert Laffont-« Bouquins »,
six volumes plus un index.
8 100 p., 1 195 F.
DICTIONNAIRE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES DE LA LANGUE FRANÇAISE
de Jean-Pierre de Beaumarchais et Daniel Couty.
Bordas, quatre volumes.
2 360 p., 1 800 F.

QUAND deux grandes maison, d'édition, appartinssent-elles au même groupe éditorial, se lancent en même temps dans l'édition monumentale de dictionnaires des œuvres, elles prennent le *risque de l'essai comparatif*. Le lecteur se confond ici avec le consommateur, et le critique revêt la blouse blanche du laborantin. Il pèse, goûte, opère des prélèvements, relève des manques, repère des graisses superflues, s'adonne aux tests.

Puisqu'il s'agit de dictionnaires et qu'il avait, la semaine dernière, évoqué le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, il va voir, par exemple, à cet article dans les deux ouvrages. Et il y trouve, dès les premières lignes, une divergence, non de jugement mais de fait. Le Laffont-Bompiani écrit en ouverture : *« Œuvre philosophique de l'écrivain français Voltaire (...) publiée en 1764. Elle portait alors pour titre :* Dictionnaire philosophique ou la Raison par alphabet *(...) A partir de l'édition suivante, l'œuvre s'intitula :* Dictionnaire philosophique portatif. » Christiane Mervaud, qui a signé l'article du Beaumarchais-Couty, n'est pas d'accord. Le *Dictionnaire philosophique portatif* est le titre de l'ouvrage de Voltaire *« publié à Genève chez Cramer en 1764, et comprenant 73 articles. Editions augmentées en décembre 1764, en 1765, en 1767. La dernière version, intitulée* la Raison par alphabet, *parue en 1769, comprend 118 articles. »* Christiane Mervaud a raison, et l'auteur du Laffont-Bompiani s'est melangé dans les titres et les éditions. Péché véniel, direz-vous peut-être, et qui n'afflige que les cuistres. Mais il semble toujours préférable, dans ce genre d'ouvrage, de donner des informations exactes. De la même façon, on pourra reprocher au Laffont-Bompiani de ne pas signaler que le *Portatif* fut condamné et qu'il fut brûlé en 1766 sur le bûcher du chevalier de La Barre. C'est une méthode de publicité littéraire assez singulière pour être mentionnée dans un dictionnaire des œuvres.

MAIS puisqu'il faut tester et que la lecture exhaustive de ces milliers de pages serait indigeste, tenons-nous en aux deux premières lettres de l'alphabet, A et B. Laffont-Bompiani l'emporte sans coup férir au nombre d'articles. C'est qu'il traite des œuvres *« de tous les temps et de tous les pays »*, alors que son concurrent se limite à la littérature de langue française. Dans la vieille édition du *Dictionnaire des œuvres*, conçue en Italie et adaptée en France en 1953, une large place était faite aux œuvres picturales, musicales et architecturales, aux côtés de la littérature. Pour faire de la place aux jeunes, on a beaucoup taillé, cette fois, dans la peinture et l'architecture, ne mentionnant plus que les écrits théoriques des plasticiens *ou bien leurs incursions* dans le domaine littéraire. Mais les entrées musicales demeurent nombreuses, y compris celles qui intéressent la musique contemporaine. Et puis, Laffont-Bompiani demeure inégalé dans les œuvres étrangères, la version nouvelle s'ouvrant à des littératures que l'ancienne n'abordait guère que sous l'angle de l'exotisme.

Le premier article du Beaumarchais-Couty concerne *A cor et à cri*, de Michel Leiris, dont son concurrent ne parle pas. En revanche, et pour nous en tenir à la seule littérature française, le « Bouquins » consacre des articles à *l'Abbaye de Typhaines* de Gobineau, à *l'Abbé C* de Georges Bataille, à *l'Abbé Constantin* de Ludovic Halévy, à *l'Abbé Jules* d'Octave Mirbeau, à *l'Abbesse de Castro* de Stendhal, à *l'Abbé Tigrane* de Ferdinand Fabre, et, pour ne pas s'en tenir aux seules évocations ecclésiastiques, au *A bord de « l'Etoile matutine »* de Pierre Mac Orlan, à *l'Abraxas* de Jacques Audiberti, à l'*Abrégé de la vie des peintres* de Roger de Piles, à l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal* de Racine, à *l'Acacia* de Claude Simon, à *l'Accent grave et l'accent aigu* de Jean Tardieu, enfin à *l'Acheteuse* de Steve Passeur, toutes œuvres qui prennent alphabétiquement place avant celle de Leiris.

La différence n'est pas aussi grande qu'il y paraît. Beaumarchais-Couty n'a négligé ni le Gobineau, ni le Bataille, ni l'Audiberti pas plus que l'abbé de Mirbeau et l'abbesse de Stendhal, c'est seulement qu'il manie autrement l'alphabet. Dans la galerie des religieux littéraires, il ajoute même une *Abbesse de Jouarre* d'Ernest Renan. Reste encore une bonne poignée d'œuvres éliminées. Certaines le sont à juste titre. Les nouveaux responsables du Laffont-Bompiani se sont souvent montrés trop libéraux et trop respectueux des choix de leurs prédécesseurs. Ils ont retenu dix-huit titres de Mac Orlan, ce qui est prodigue, neuf de Ludovic Halévy, ce qui est généreux à l'excès, et deux de Steve Passeur qui sont encore deux de trop. On aurait aimé *que le nettoyage de l'édition de 1953 fût fait un* peu plus à fond. Ce nouveau dictionnaire ressemble parfois à un bambin tout frais qu'on aurait habillé avec la barboteuse de son grand-père. Laffont-Bompiani ne jette rien, c'est sa grandeur et sa faiblesse. Cet appétit d'ogre l'étouffe parfois mais lui permet aussi de ne pas négliger le magnifique *Acacia*, ni les œuvres non théâtrales de Racine.

Il lui donne aussi un avantage certain sur le Bordas dans le domaine des essais. Professeurs de littérature, Jean-Pierre de Beaumarchais et Daniel Couty donnent toute la place aux belles-lettres. Les philosophes, les histo*riens, les économistes ou les linguistes* ne figurent dans leur panthéon que de manière subreptice. Bergson pour *le Rire*, Barthes pour *Fragments d'un discours amoureux*, mais Fernand Braudel reste à la porte, Foucault n'est retenu que pour son *Histoire de la folie à l'âge classique*, Proudhon n'a pas plus droit de cité que Jaurès ou Louis de Broglie. On sent bien que les responsables du dictionnaire des œuvres littéraires ont été gênés par la frontière qu'ils ont eux-mêmes établie. Pourquoi Descartes, Helvetius ou le R. P. Malebranche mais pas Mersenne, Gerson ou Cuvier ? Avec le Laffont-Bompiani, on ne manquera de rien, pas même du superflu : on y trouvera un *A propos du marxisme en linguistique*, signé en 1950 par un certain Djougachvili, dit Staline, par exemple ; ou encore ce *De l'Auscultation médiate ou Traité des maladies des poumons et du cœur fondé principalement sur ce nouveau moyen d'exploration*, publié en 1819 par le docteur Laennec. Nous aurons même droit à une page entière consacrée à *l'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience*, d'Alfred Jules Emile Fouillée, un digne philosophe de la fin du siècle dernier qu'on ne semble plus guère citer dans les dissertations.

De « L'Abbé C » à « Zazie... »

Indéniablement battu sur la quantité – sauf pour les œuvres littéraires contemporaines : il va jusqu'à Alexandre Jardin... –, le Beaumarchais-Couty se rattrape sur la qualité de l'information. Le talent des collaborateurs des deux ouvrages est moins en cause que les choix éditoriaux des directeurs. Prenons les *articles consacrés à Aurélien d'Aragon. Le Laffont-Bompiani* se contente, pour l'essentiel, de proposer un résumé de l'intrigue qu'il fait suivre de la brève explication qu'en a donnée Aragon en 1964, au cours de ses entretiens avec Francis Crémieux. Dans le Bordas, le synopsis d'*Aurélien* apparaît en plus petits caractères dans le corps d'un article qui est une véritable analyse critique de l'œuvre, de sa place dans l'évolution esthétique et politique d'Aragon, des circonstances de sa rédaction *« aux heures les plus noires de l'Occupation »*. Enfin et surtout, nous savons grâce à lui qu'*Aurélien* a été republié en 1986 en « Folio » avec la préface : *« Voici le temps enfin qu'il faut que je m'explique »* et qu'on trouve aussi le roman aux tomes XIX et XX des *Œuvres romanesques croisées*, publiées par Laffont. Laffont qui, précisément, dans son dictionnaire, nous prive de toute bibliographie ! Pour Aragon et pour les contemporains, il n'y a que demi-mal, les (bons) libraires devraient pouvoir suppléer au silence du dictionnaire. Mais où trouver, par exemple, *les Aveugles*, de Maurice Maeterlinck, ou les superbes *Ballades*, de Christine de Pisan ? Bordas nous le dit et l'autre pas. Tout juste consent-il à nous indiquer si une œuvre étrangère a été traduite ou non.

LEQUEL choisir ? C'est selon *l'usage que l'on en escompte*. Laffont-Bompiani donne des résumés de tout – y compris des romans policiers à énigmes dont il vend la mèche. Le roman que personne ne lit plus – *la Balance faussée* (1932), d'Edmond Jaloux, ou *Au soleil de juillet* (1903), de Paul Adam –, c'est pour lui, comme les poètes chinois, les métaphysiciens portugais, les musiciens moldaves ou les astronomes boliviens. C'est chez lui qu'il faut chercher ce qu'on n'a même pas l'idée de savoir. En revanche, si l'on veut de courts essais, clairs, précis et utiles sur les ouvrages littéraires français, connus ou mis en lumière par la critique moderne, on préférera, malgré quelques manques, malgré quelques concessions à la mode, le travail des professeurs Beaumarchais et Couty.

Orfèvre en la matière, d'Alembert disait qu'*« un dictionnaire bien fait est un ouvrage que les vrais savants se bornent à consulter, et que les autres lisent pour en tirer quelques lumières superficielles »*. Mais sur quoi porte la lumière ? Sur les mots ou sur les choses ? Laffont-Bompiani a un vocabulaire immense, mais c'est chez son rival qu'on trouvera la matière.

★ En complément à leurs dictionnaires des œuvres, les deux éditeurs republient également des versions nouvelles de leurs dictionnaires des auteurs, selon les principes et les méthodes propres à chacun. Le *Nouveau Dictionnaire des auteurs de tous les temps et de tous les pays* se présente en trois volumes (Laffont-« Bouquins », 3 500 p., 595 F). Codirigé par Jean-Pierre de Beaumarchais, Daniel Couty et Alain Rey, le *Dictionnaire des littératures de langue française* en compte quatre (Bordas, 3 120 p., 1 800 F).

ARTS

Les secrets des cabinets

Les goûts du Grand Siècle disséqués par Antoine Schnapper

CURIEUX DU GRAND SIÈCLE
Collections et collectionneurs dans la France du XVIIe siècle
Tome II : Œuvres d'art
d'Antoine Schnapper.
Flammarion, 470 p., 295 F.

Quand, il y a six ans, parut *le Géant, la Licorne et la Tulipe*, l'entreprise d'Antoine Schnapper pouvait sembler démesurée. Un historien se proposait de réunir les éléments d'une chronique des *collections en France du règne* d'Henri IV à la mort de Louis XIV, alors que ces collections étaient diverses, dispersées, volatiles, alors qu'il ne reste d'elles aujourd'hui, dans le cas le plus favorable, que des inventaires incomplets et énigmatiques. Il *publiait* un premier volume, qui traitait des cabinets de curiosités naturelles, de minéralogie, de zoologie, de monstres, de fossiles et d'objets exotiques, de tortues géantes et de colibris empaillés, et il en annonçait un second, consacré aux galeries de peinture et aux portefeuilles de gravures, aux marbres et aux tapisseries, à tout ce qui relève de l'histoire de l'art et de l'histoire du goût, du marché de l'art et de ses secrets. Il promettait un panorama dans une matière où, jusque-là, n'avaient été tentés que des prélèvements de peu d'ampleur et des interprétations trop générales.

Curieux du Grand Siècle est ce second volume et cette esquisse de panorama, fruit d'un travail dont l'ampleur force l'admiration, mais dont l'auteur annonce les limites dès les premières pages : si attentive, si longue, si savante qu'ait été son enquête, elle souffre des lacunes des archives, de l'incertitude des témoignages, de l'imprécision des chiffres, du désordre des catalogues. *Hors les collections* royales, dont il retrace le développement avec un luxe étonnant de détails, et celles des grands – à commencer par Mazarin –, il est malaisé, sinon impossible, de savoir qui possédait quoi. Dans les cercles autour du roi, collectionner devint une mode, par imitation du monarque, dans le dernier quart du XVIIe siècle. Mais jusqu'à quel point cet engouement se répandit, quels milieux il affecta, quels mondes demeurèrent rebelles, on ne peut parfois que le supposer.


Clio, Euterpe et Thalie, *par Eustache Le Sueur, vers 1652.*

Un bourgeois de Paris à l'honnête aisance avait-il des tableaux ? Vraisemblablement. *Mais que faut-il*, en ce cas, entendre par tableaux ? Non point des chefs-d'œuvre, non point même nécessairement des toiles signées et choisies pour leur signature, mais des images, pieuses ou profanes, rudimentaires ou plus élaborées, comme il s'en vendait en quantité sur les foires et chez quelques marchands. Or ce marché, prospère et prolixe, échappe à l'historien, réduit à suggérer que le paysage et la facture de type « nordique » avaient les faveurs de ces « consommateurs » *désespérément* anonymes.

Parce qu'ils étaient de noble famille ou renommés pour leurs trésors, parce qu'ils recevaient des visiteurs minutieux, parce que leurs transactions portaient sur des sommes autrement considérables, les collectionneurs de « grande » peinture échappent par chance à cette obscurité. Prudemment, multipliant réserves et précautions, avec une minutie et *une science exemplaires*, Antoine Schnapper reconstitue leur cercle et, tout en s'en défendant, suggère quelques conclusions fort utiles.

Ainsi d'une typologie des attitudes. Si la distinction entre « patron » – au sens anglais du terme : mécène et protecteur – et connaisseur n'est pas neuve, elle demeure nécessaire. Le premier intervient par la commande, c'est-à-dire qu'il élit un artiste, un format, sinon un sujet, en fonction de l'ensemble qu'il entend composer en son hôtel. La toile, en ce cas, s'intègre à un projet décoratif et obéit à ses contraintes. Le connaisseur inverse le rapport et se détermine en fonction de l'œuvre elle-même, quand bien même il se plaît ensuite à disposer dans son intérieur des accrochages spectaculaires. La différence n'est pas négligeable.

Autre observation : dans le milieu artistique parisien du temps, la confusion des rôles est de rigueur. Un peintre renommé se pose tout naturellement en expert ; il conseille les amateurs, il prétend affirmer l'authenticité de telle toile et rectifier les attributions trop optimistes. Qu'il soit tenté d'intervenir plus directement encore dans le négoce et glisse au courtier, on ne saurait s'en étonner. Les uns s'en cachent, tel Lebrun, qui use de la technique du prête-nom et finit par conseiller au roi l'acquisition de sa propre collection. D'autres, tel Vignon, tournent aux trafiquants, concurrencent les marchands établis, écoulent leur production et celle, non moins pléthorique, de leurs ateliers. On imagine les conséquences de telles pratiques : les copies se multiplient et, avec elles, demi-faux et faux. Dans ce dernier genre, Sébastien Bourdon acquit une réputation de premier ordre.

Sur ces questions – organisation médiocre et fragile du marché, estimations suspectes, fluctuation des cotes, usage *très* courant des ventes aux enchères, trafics subalternes et truanderies ordinaires –, l'ouvrage abonde en anecdotes édifiantes et portraits très réussis. Qui incitent aussi à conclure que, depuis lors, fort peu de progrès ont été accomplis...

Reste le problème majeur : qu'achetaient, qu'aimaient ducs ou financiers, cardinaux et conseillers ? La réponse ne tarde pas : ils aimaient et achetaient la peinture italienne. A la fin de 1668, aux Tuileries, dans la galerie de Diane, les plus beaux tableaux du roi sont rassemblés. Félibien énumère leurs auteurs : Raphaël, Jules Romain, Perino del Vaga, Léonard, Giorgione, le Corrège, Titien, Véronèse, le Tintoret, les Carrache, Caravage, Guido Reni, le Dominiquin et l'Albane. Des Français ? Aucun. Des Flamands ? Pas davantage.

Paradoxe : alors que l'école française dépasse l'italienne, alors que Paris se mesure sans peine à Rome et à Bologne, les collectionneurs n'ont d'yeux que pour les tableaux venus d'au-delà des Alpes (trois cents ans plus tard, ils n'ont d'yeux que pour les productions d'outre-Atlantique, autre goût étatique, autre dédain absurde). L'art français grandit et s'enrichit, sinon dans l'indifférence, du moins sans le soutien constant de ceux qui, au premier chef, devraient l'accompagner dans sa croissance. Un seul Français fait exception : la cherté des Poussin ne cesse d'augmenter tout au long du siècle et Louis XIV en achète un ensemble considérable en 1665.

Si consolante soit l'observation, l'essentiel n'en est pas modifié : au XVIIe siècle, le divorce qui sépare collectionneurs français et artistes contemporains français apparaît déjà comme une évidence, compliquée de cette autre, non moins durable et désastreuse, la pression d'un goût officiel, qu'il soit royal ou ministériel, monarchique ou républicain. Du Grand Siècle au nôtre, rien n'aurait donc changé ?

Philippe Dagen

